

Les négociations entre patrons et chauffeurs routiers sont interrompues

APRÈS des négociations marathon, les syndicats représentant les salariés et les chefs d'entreprise du secteur du transport routier de marchandises se sont quittés sur un « constat de rupture », mercredi 29 octobre, à 3 heures du matin. Faute d'accord sur le salaire minimum, les syndicats menacent de déclencher à partir de dimanche une action « longue et dure » susceptible de paralyser le pays comme durant l'automne 1996. Les routiers ont l'intention de dresser une trentaine de barrages autour des dépôts pétroliers et des centres de production automobile, afin de ne pas pénaliser les usagers de la route rentrant des vacances scolaires.

Le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de se retrouver, jeudi 30 octobre, et envisage, en cas de nouvel échec, la nomination d'un médiateur.

Lire page 21

Elisabeth Guigou s'engage à renforcer l'indépendance et l'impartialité de la justice

Le garde des sceaux déclare au « Monde » qu'il n'y aura plus « d'intervention auprès des parquets »

LE GARDE DES SCEAUX, Elisabeth Guigou, devait présenter, mercredi 29 octobre au conseil des ministres, une communication sur la réforme de la justice. Ce texte, très ambitieux, aborde à la fois la modification des liens entre le ministre et les parquets, la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), l'amélioration de la justice de proximité, la refonte de la carte judiciaire et le rôle du juge d'instruction.

Afin de garantir l'impartialité de la justice, le gouvernement a décidé de supprimer les instructions du ministre dans les dossiers particuliers et d'augmenter les garanties de nomination des magistrats du parquet. Dans un entretien au Monde, Elisabeth Guigou estime qu'il fallait « lever le soupçon à propos des pressions politiques subies par le parquet ». « Ce qui est en jeu, c'est le pacte démocratique, ajoute-t-elle. Quand les citoyens n'ont plus confiance en leur justice, c'est la société qui, peu à peu se déchire. » Elle affirme que désormais « il ne pourra plus y avoir d'intervention directe, publique ou oc-



- Un juge des libertés pour les mises en détention page 11
- Les classements sans suite devront être motivés page 11
- La refonte de la carte judiciaire page 11
- Une « première étape » selon Jacques Chirac page 10
- Le point de vue de magistrats et notre éditorial pages 17 et 19

culte, auprès des parquets ». Cette liberté des procureurs s'accompagne de nouveaux mécanismes de responsabilité : élargissement du champ disciplinaire et possibilité de recours contre les classements sans suite, notamment. La politique pénale reste cependant du ressort du garde des sceaux, qui pourra continuer à adresser des circulaires générales aux parquets.

La communication présentée par le ministre de la justice prévoit de retirer au juge d'instruction le pouvoir de placer en détention provisoire. Cette décision sera confiée à un autre juge du siège. Le texte instaure également des délais-butoirs pour les enquêtes et les instructions, et autorise l'intervention de l'avocat dès la première heure de garde à vue.

Le président de la République, Jacques Chirac, devait approuver, lors du conseil des ministres, ces orientations, en précisant qu'il s'agissait d'une « première étape ». Il devait appeler le gouvernement à « aller plus loin » dans une réforme qu'il souhaite « cohérente », « globale » et « concrète ».

Lire pages 2 à 5

Les secousses boursières

■ Après la reprise à Wall Street (+4,7 %), rebond spectaculaire de Hongkong (+18,8 %) et des marchés en Asie

■ Les places européennes ouvrent en hausse : Paris (+5 %)

■ Croissance : menaces en Chine et en Asie du Sud-Est, incertitudes en Europe

Une télé pour l'emploi

CANAL PLUS lance, mercredi 29 octobre, sur son bouquet de programmes numériques CanalSatellite, une chaîne exclusivement consacrée à l'emploi. Intitulée Demain !, elle ne s'adresse pas seulement aux chômeurs par des offres d'emploi, mais propose aussi des informations sur la vie des entreprises et la formation professionnelle. Après l'expérience avortée de Télé Emploi, parrainée par le gouvernement Balladur en 1994, cette initiative émanant d'une chaîne privée s'ajoute aux programmes consacrés à l'emploi qui existent déjà sur La Cinquième.

Le service public étudie à son tour une chaîne similaire.

Lire page 23

« L'Affaire Yann Piat » retiré

Après la décision du tribunal de Paris, Flammarion renonce à la diffusion du livre. L'enquête de la défense n'a mis en cause aucun militaire dans l'assassinat du député du Var.

p. 13

Jiang Zemin aux Etats-Unis

A chaque étape de sa visite, le président chinois constate l'hostilité à son régime d'une partie de l'opinion américaine.

p. 6 et 18

L'avenir d'Ariane-5

Après l'échec de 1996, le succès du lanceur lourd européen, dont le lancement est prévu jeudi, conditionne son avenir.

p. 27

L'Italie choquée

Enquête dans la région d'Assise, disloquée, un mois après les premiers tremblements de terre.

p. 16

Alain Prost déménagement

Le départ de l'écurie du champion de F1 de Magny-Cours (Nièvre) pour Guyancourt (Yvelines) crée de vives polémiques.

p. 15

« Usinage » à l'ENSAM, suite

Le directeur de l'Ecole nationale des arts et métiers exige un arrêt des « dérapages » du bizutage avant la reprise des cours dans les deux sites fermés de Clunay et Lille.

p. 14

La Thaïlande passe à l'heure des cochons maigres

BANGKOK de notre correspondant

Des cadres moyens au chômage se sont recasés moyennant des salaires divisés par deux. Des dizaines de chauffeurs ont abandonné leur métier faute de clients, leur marge bénéficiaire s'étant également réduite de moitié. D'autres louent leur voiture. Un PDG d'entreprise s'est reconverti dans la restauration populaire et un autre conduit un taxi. Deux PDG de sociétés en faillite se sont suicidés et, selon le Bangkok Post, d'autres ont déclaré qu'ils y avaient sérieusement pensé ces derniers jours, avant de revenir sur leur décision.

Surpris par la crise, les Thaïlandais connaissent un moment de désarroi, voire de déprime. Selon un économiste, depuis le flottement du baht, le 2 juillet, ils ont perdu en moyenne de 20 % à 25 % de leur pouvoir d'achat. Les grands mariages, à coups de millions de bahts, sont de moins en moins de mise, ce qui n'arrange pas les affaires, déjà en baisse, des hôteliers. Les pagodes sont davantage fréquentées, le temps d'un vœu et d'une

prière. Des Mercedes d'occasion ont été saisies, au même titre que des biens immobiliers. La suspension de cinquante-huit sociétés financières a gelé des centaines d'opérations, et les joueurs malheureux en Bourse ne sont pas les seuls perdants.

Première constatation : ce sont les plus pauvres qui paient et continueront de payer pour les riches, avec l'augmentation du coût de la vie et des dizaines de milliers de mises à pied. Mais les classes moyennes urbaines, qui montrent le bout du nez depuis une dizaine d'années, sont également sanctionnées. Elles vivaient à crédit, intégrant par exemple dans leurs calculs trois à six mois de bonus offerts par les banques ou d'autres sociétés pour l'achat à terme d'une voiture ou d'un appartement. Ces bonus partent en fumée, mais les échéances des remboursements demeurent et le recours aux hypothèques n'est pas aisé.

Pourtant, les Thaïlandais semblent encaisser la très mauvaise surprise avec une bonne dose de résignation. Les cols blancs qui ont manifesté ces deux dernières semaines pour

réclamer la démission du gouvernement n'étaient pas si nombreux. Les syndicats n'ont guère bougé. Si la mauvaise humeur est sensible et si une crise sociale est en train de se nouer, la révolte ne gronde pas, du moins pas encore.

Il ne faut pas croire que l'opinion fait preuve de tolérance face à la gabegie dont sont responsables les gouvernants ou qu'elle cède au culte traditionnel du chef (qu'aucun dirigeant actuel ne personnalise sur la scène politique). Il s'agit plutôt d'une certaine forme de placidité. Beaucoup de Thaïlandais se sont enrichis en l'espace d'une génération et même les nouveaux bourgeois n'ont peut-être pas oublié qu'avant de disposer d'une limousine, d'un appartement climatisé et d'un mobilphone, ils s'étaient parfois rendus, dans leur enfance, pieds nus, à l'école de la pagode. Encore sous le coup du choc, ils font donc le dos rond, peu enclins, pour l'instant, à descendre dans la rue pour protester.

Jean-Claude Pomonti

JACQUES JULLIARD

LA FAUTE AUX ÉLITES



GALLIMARD

Le jeu ambigu d'Elf au Congo

« LE GROUPE Elf Aquitaine précise que le président Philippe Jaffré s'est rendu au Congo, dimanche 26 octobre. Au cours de ce déplacement, il a été reçu par le président Sassou Nguesso à Brazzaville. » Par ce bref communiqué, publié lundi 27 octobre dans la soirée, le pétrolier français a voulu dissiper les rumeurs les plus diverses qui couraient depuis quelques jours dans Paris. Selon les uns, les dirigeants du groupe étaient partis secrètement au Congo dès la fin des combats et la victoire des « cobras », tandis que pour d'autres ils étaient encore à Paris et suivaient les opérations heure par heure au téléphone.

Pour la deuxième fois en l'espace de quelques mois, Elf a été contraint de donner l'emploi du temps de son PDG en Afrique. Le 12 juin, c'était pour évoquer sa rencontre avec le président du Gabon et marquer sa réconciliation après plusieurs mois de tension. M. Jaffré a « été longuement reçu à Libreville par Omar Bongo, et l'entretien s'est déroulé dans la plus grande cordialité », avait été obligé d'indiquer le groupe pétrolier.

Dans ces deux pays - le Congo et le Gabon -, Elf est la première entreprise. Ces communiqués sont

à chaque fois destinés à normaliser, voire à banaliser, les relations entre la compagnie française et le pouvoir. L'objectif est d'en finir avec les critiques récurrentes selon lesquelles Elf ferait ou déferait tel ou tel régime en accord avec la politique africaine de Paris. La privatisation du groupe en 1994 avait été présentée comme l'occasion de rompre le cordon ombilical et de tourner, enfin, une page de son histoire. Elf veut désormais apparaître comme une compagnie pétrolière normale, comparable dans son comportement aux grands majors du secteur, ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, dénuée d'influence.

La firme veut surtout éviter les critiques de ses concurrents sur les collusions avec les régimes en place dans les pays où elle est très implantée. Les réputations et les habitudes sont pourtant tenaces. « Vous ne devez plus vous comporter en ambassadeurs de la France et vous mêler des affaires intérieures. Contentez-vous d'être des industriels », ne cesse de marteler Philippe Jaffré à ses expatriés.

Dominique Gallois

Lire la suite page 19

Entre Buñuel et le néo-polar



PEDRO ALMODÓVAR

AVEC En chair et en os, Pedro Almodóvar signe son premier film réaliste et c'est une réussite. Une variation sur le thème de la peur et de la liberté sous la double inspiration du néo-polar américain et de Luis Buñuel. Sortie également cette semaine de Copland, qui réunit un brillant trio d'acteurs (Stallone, De Niro, Keitel), et du Bassin de J.W., aussi sidérant que son auteur, le Portugais Joao Cesar Monteiro.

Lire pages 30 et 32

International.....	2	Finances/marchés..	24
France.....	10	Aujourd'hui.....	26
Société.....	13	Jeux, météorologie	29
Régions.....	15	Culture.....	30
Horizons.....	16	Guide.....	33
Carnet.....	20	Abonnements.....	34
Entreprises.....	21	Kiosque.....	34
Communication.....	23	Radio-Télévision.....	35

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1030 - 7,50 F



MARCHÉS FINANCIERS

A la surprise générale, la Bourse de New York, la première du monde et celle qui donne le ton aux autres, a enregistré un redressement specta-

culaire, mardi 28 octobre. ● APRES AVOIR SUBI lundi la plus forte baisse en points (554) de son histoire, l'indice Dow Jones a terminé mardi sur la plus forte progression en points (337) ja-

mais enregistrée et la plus importante en pourcentage (+ 4,71 %) depuis dix ans. ● DANS LE SILLAGE de Wall Street, les places asiatiques et européennes se reprenaient nettement

mercredi. ● HONGKONG a regagné 18,8 % et a effacé ainsi la totalité de sa perte de la veille (- 13,7 %). Paris, Londres et Francfort ont entamé la journée sur des progressions de 5,1 %,

2,1 % et 3,1 %. ● LES GÉRANTS DE FONDS investis en actions français et étrangers soulignent que la purge rend enfin abordable des valeurs dont le cours était très largement surévalué.

Wall Street donne le signal d'une reprise des Bourses dans le monde

New York a regagné 4,7 % mardi entraînant dans son sillage une remontée spectaculaire, mercredi 29 octobre, de 18,8 % de Hongkong. A l'ouverture, Paris, Londres et Francfort gagnaient respectivement 5 %, 2,1 % et 3,1 %

AVEC UNE SOUDAINETÉ dont seuls les marchés financiers sont capables, la dégringolade de l'ensemble des places boursières provoquée par le krach de Hongkong et ensuite par le trou d'air de New York, a fait place en quelques heures à un rebond généralisé et spectaculaire. Le signal est venu comme toujours de Wall Street, le premier marché d'actions du monde, qui a effacé mardi plus de la moitié de ses pertes de la veille. Après avoir subi lundi la plus forte baisse en points (554) de son histoire, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York a terminé la séance du 28 octobre sur la plus forte progression en points (337) jamais enregistrée et la plus importante en pourcentage (+ 4,71 %) depuis dix ans. Le volume des transactions a atteint un niveau sans précédent avec plus de 1,2 milliard d'actions échangées au New York Stock Exchange.

Dans le sillage de la Bourse américaine, les places européennes avaient déjà commencé mardi après-midi à réduire sensiblement leurs pertes. Paris, Londres et Francfort qui abandonnaient mardi en milieu de journée entre 10,6 % et 13 % ont fini respectivement sur des baisses de 4,3 %, 1,8 % et 5,8 %. Mercredi 29 octobre à l'ouverture, la reprise était encore plus sensible avec des hausses de 5 % de Paris, de 2,1 % de Londres et de 3,1 % de Francfort.

Quelques heures plus tôt, le redressement des marchés asiatiques a été lui aussi impressionnant et notamment à Hongkong, qui a regagné 18,8 % et a effacé ainsi la totalité de sa perte de la veille (- 13,7 %). A Tokyo, la seconde place boursière mondiale, l'indice Nikkei a terminé mercredi en hausse de 3,3 %. La reprise était générale avec des progressions de 6,2 % de Sydney, de 9,9 % d'Auckland, de 4,3 % de Jakarta et de 2,8 % de Singapour. Un rebond inimaginable 12 heures plus tôt et rendu possible par la grâce du retournement de tendance à New York.

Que s'est-il donc passé à Wall Street mardi 28 octobre ? Après quarante minutes de cotation, l'indice Dow Jones perdait 189 points (plus de 2 %) et semblait parti pour rééditer sa chute de la veille. Puis l'annonce simultanée, par IBM, une des valeurs phares du Dow Jones, du rachat pour 3,5 milliards de dollars de ses propres titres et les recommandations incitant à acquérir des actions faites par plusieurs stratèges de grandes banques d'investissement dont

Abby Joseph Cohen de Goldman Sachs ont provoqué un retournement de tendance aussi surprenant que brutal. Au même moment ou presque Bill Clinton, le président des Etats-Unis, affirmait à Chicago que l'économie américaine est « solide et vibrante ».

Si une stabilisation se confirme, le principal résultat du « lundi noir » pourrait être d'éviter au comité de politique monétaire de la Fed de relever le coût de l'argent, lors de sa prochaine réunion du 12 novembre

La reprise des cours n'a cessé ensuite de prendre de l'ampleur jusqu'à la clôture au fur et à mesure que les gestionnaires de fonds y ont vu l'opportunité d'acheter des titres à bon compte.

Plus fondamentalement, le peuple des boursiers américains engagé depuis plusieurs années dans une véritable histoire d'amour avec les actions - « love affair with stocks », selon l'expression employée par le magazine *Business Week* - n'a pas renié sa foi en Wall Street. Sur ce point, le constat des analystes est quasi-unanime : les 60 millions de ménages américains qui ont placé leurs économies dans des fonds commun de placement pour préparer leur retraite, n'ont pas cédé à la panique en effectuant des retraits massifs. Ils croient à la bonne santé de l'économie américaine, un message répété inlassablement depuis plusieurs années par l'administration et... jamais démenti par les faits.

Ces petits investisseurs choisissent des placements à long terme (pour financer une retraite ou les coûteuses études des enfants), qui sont a priori peu influencés par les « yo-yo » de la Bourse, et témoignent donc d'une plus grande inertie. Enfin et surtout, la chute du Dow Jones n'est

que relative : « ces épargnants ont peut-être perdu 10 % », rappelle un analyste, « mais ils en avaient gagné plus de 25 % depuis le début de l'année et 28 % l'année dernière. Ils sont donc encore largement gagnants ». Pour Jean-Paul Anger de la Banexi à New-York : « le risque existait qu'ils demandent à leurs fonds de pension de leur rendre leurs économies. Mais si à Hongkong, les autorités ont relevé les taux et créé ainsi des placements alternatifs rémunérateurs, aux Etats-Unis, si vous retirez votre argent, à part la solution de le garder en liquide, où voulez-vous l'investir ? Et puis, contrairement à 1987, les gens sont restés calmes ».

Le rebond témoigne ainsi de la confiance des américains dans leur économie et dans une Bourse qui les a enrichi de façon continue depuis six ans et demi. Pour autant, les actions restent chères aux yeux des économistes. Le rapport cours-bénéfices, c'est-à-dire le nombre d'années de profits que les investisseurs achètent sur la base du prix des actions, se trouvait à la fin de la semaine dernière à 23 fois les prévisions de résultats pour 1997, un niveau historiquement très élevé. Ce rapport est descendu à 20,5, lundi, et remonté mardi à 22.

En outre, la crise asiatique ne

semble pas arrivée à son terme et aura forcément des répercussions sur l'économie américaine. Elles sont aujourd'hui difficiles à mesurer. Mais les bénéfices des entreprises américaines dont une partie du chiffre d'affaires provient des exportations en Asie, vont inévitablement se contracter, puisque les

Rebond du dollar

Le dollar s'inscrivait en hausse, mercredi matin 29 octobre, lors des premières transactions entre banques européennes. Il s'échangeait à 1,7385 mark et 5,8225 francs. Il était tombé, la veille, jusqu'à 1,71 deutschemark et 5,73 francs, à la suite du plongeon de Wall Street.

Mais le redressement spectaculaire de la Bourse de New York, mardi soir, qui a marqué le retour des investisseurs et des capitaux étrangers sur le marché américain, a permis au dollar de se reprendre. Les professionnels ont été frappés par l'étroite corrélation entre l'évolution de Wall Street et celle du billet vert au cours des derniers jours : toute hausse de l'indice Dow Jones s'accompagnait d'une progression du dollar, tout repli de la Bourse new-yorkaise se traduisait par un recul de la monnaie américaine.

pays de cette région, qui se sont surendettés pour des grands travaux d'infrastructure, vont ralentir leurs investissements. De même, localement, les consommateurs vont dépenser moins.

En dépit du redressement mercredi des marchés financiers de la

région, les experts font preuve de beaucoup de prudence. Le premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto s'est inquiété, mercredi 29 octobre, des répercussions négatives des secousses boursières sur la croissance et sur l'économie de son pays jugée fragile. « Je ne suis pas inquiet des fluctuations

d'une maison de titres européenne.

« La crise mexicaine », rappelle M. Anger, « a réduit d'environ 0,5 % la croissance américaine et il semble probable que, cette fois-ci, l'impact de la crise des économies asiatiques ne dépassera pas 0,4 % ». Il n'empêche : outre un creusement du déficit commercial, le coup de semonce de Wall Street pourrait avoir aussi pour effet de freiner la consommation des ménages américains, rendus tout de même plus circonspects.

Un ralentissement de la croissance économique est justement souhaité par la Réserve fédérale américaine (Fed), dont le président, Alan Greenspan, a toujours souligné qu'un « bon » taux de croissance non inflationniste était d'environ 2,5 % par an (il est actuellement supérieur à 3 %). Dans ces conditions, si une stabilisation de Wall Street se confirme, le principal résultat du « lundi noir » pourrait être d'éviter au comité de politique monétaire de la Fed de relever le coût de l'argent, lors de sa prochaine réunion du 12 novembre.

Eric Leser
et Laurent Zecchini
(à Washington)

Neuf questions sur la crise boursière et ses répercussions

● Peut-on parler de krach ?

Le terme de krach est généralement employé pour désigner une baisse des cours supérieure à 10 % en une seule séance. En-deçà, les spécialistes préfèrent parler de correction. Wall Street, selon ce critère, n'a pas connu de krach, l'indice Dow Jones n'ayant perdu, lundi 27 octobre, « que » 7,18 %. Avec des reculs de 10,4 %, jeudi 23 octobre, et de 13,7 %, mardi 28 octobre, la Bourse de Hongkong a en revanche subi un krach, tout comme Sao Paulo (- 14,9 % mardi). Les places boursières européennes se sont elles aussi retrouvées en situation de krach mardi. En début d'après-midi, Paris a cédé près de 11 % avant de se ressaisir en fin de séance (- 4,27 %).

● D'où est partie l'onde de choc ?

La crise est partie de Thaïlande, le 2 juillet, avec la décision de Bangkok de rompre, sous la pression des marchés financiers, le lien entre le dollar et sa monnaie, le baht. Depuis plusieurs mois, le baht était victime d'attaques spé-

culatives, liées aux déséquilibres croissants de l'économie thaïlandaise (ampleur des déficits courants, crise de l'immobilier, fragilité du système bancaire, performances décevantes en matière d'exportations).

En raison de l'étrécissement des échanges commerciaux entre les pays de la région, le décrochage du baht avait rendu inévitable un ajustement des devises des nations voisines. La tempête a fini par toucher Hongkong, début octobre, malgré la solidité de l'économie de l'ex-colonie britannique. En atteignant Hongkong, seconde place financière d'Asie et sixième mondiale, la crise a changé de dimension.

● Comment la baisse des cours s'est-elle propagée ?

La « globalisation » et la « mondialisation » de l'économie et des marchés financiers expliquent le fait que la crise asiatique se soit étendue aux places occidentales. Cette contagion s'est effectuée par deux canaux. Le premier est économique. Les investisseurs se sont inquiétés des conséquences négatives du krach monétaire et boursier asiatique pour la croissance de l'économie mondiale, ce qui les a amenés à réviser à la baisse les perspectives de bénéfices des entreprises.

Le second vecteur de transmission est financier. Afin de compenser les pertes subies sur leurs placements en Asie, les gestionnaires internationaux ont choisi de prendre leurs profits sur les marchés qui avaient fortement progressé au cours des derniers mois (Francfort, Wall Street, Paris, Zurich, Amsterdam). Compte tenu de l'ampleur des pertes sur les places boursières asiatiques (évaluées à plusieurs centaines de milliards de francs), les marchés se sont également mis à redouter des faillites bancaires et une déstabilisation du système financier mondial.

● Quels sont les placements refuges ?

L'or, contrairement à ce qui s'était produit dans le passé, n'a pas profité de la crise boursière : ses cours sont restés stables. Face à la chute des Bourses, les investisseurs ont préféré acheter des emprunts d'Etat, considérés comme des titres plus sûrs que les actions. En cas de krach boursier, le placement refuge le plus sûr, puisqu'il ne présente aucun risque en capital, reste toutefois pour le parti-

culier la sicav monétaire, investie dans des obligations de durée très courte.

● Existait-il une bulle sur les places boursières ?

Au mois de décembre 1996, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, avait dénoncé « l'exubérance irrationnelle » des marchés boursiers. Plus récemment, il avait souligné le caractère « insoutenable » de la hausse de Wall Street au cours des dernières années (+ 240 % entre janvier 1991 et septembre 1997). En dépit de la santé de l'économie américaine, cette progression était jugée excessive par de nombreux experts. Les places boursières européennes n'étaient pas en reste (+ 50 % au cours des sept premiers mois de l'année à Francfort). Pour expliquer l'apparition de cette bulle, certains analystes ont souligné les conditions de financement très avantageuses proposées aux investisseurs en Europe et au Japon, où les taux avaient été ramenés à des niveaux historiquement bas (0,5 % à Tokyo, 3 % à Francfort). Selon cette interprétation, le resserrement de la politique monétaire, décidé jeudi 9 octobre par la Bundesbank, a joué un rôle décisif dans l'aggravation de la crise financière à Hongkong.

● La crise financière menace-t-elle la croissance économique ?

Le ministre français de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, et le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, ont affirmé, mardi - et ce avant même que Wall Street n'effectue un redressement spectaculaire -, que la crise financière n'aurait aucun impact sur la croissance en France. Ils parient sur une déconnexion de l'économie réelle et de la sphère financière et s'appuient sur l'exemple du krach de 1987, qui n'avait pas empêché l'économie mondiale de connaître des taux de croissance record dans les années suivantes. Les économistes se montrent généralement plus prudents. Même si le calme revient sur les places financières occidentales, ils estiment que le krach monétaire et boursier asiatique provoquera un ralentissement économique brutal dans la région. Il aura donc des conséquences négatives directes pour les Etats-Unis et l'Europe : les exportations vers l'Asie seront pénalisées, surtout si certains grands programmes d'infrastructure sont annulés, tandis que la

compétitivité des produits asiatiques sera renforcée. La crise asiatique devrait coûter au moins 0,2 % de croissance à la France en 1998 (lire page 4).

● L'euro est-il menacé ?

Le marché des devises européennes a bien résisté au choc boursier : la parité franc-mark n'a pas été affectée, ce qui conforte les chances de voir l'euro lancé le 1^{er} janvier 1999. Dans le cas, toutefois, où le krach monétaire et boursier asiatique viendrait à affecter sensiblement la croissance économique en Europe, la réalisation de l'Union monétaire pourrait s'en trouver compromise. Il serait plus difficile pour les Etats de réduire leurs déficits publics et de respecter les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht.

● Que peuvent faire les gouvernements ?

Leur première tâche, en cas de tempête boursière, consiste à tenter de rassurer les opérateurs. Les dirigeants politiques et économiques américains, japonais et européens se sont efforcés, mardi, de relativiser l'importance de la crise, d'exprimer leur confiance dans la solidité de l'économie. En cas d'aggravation de la crise, la réponse des autorités consiste généralement à assouplir les politiques monétaires, à injecter massivement des liquidités dans le système financier mondial pour permettre aux établissements de poursuivre leur activité.

● La crise est-elle finie ?

En dépit du violent rebond des cours observé mardi soir à Wall Street et mercredi sur les places asiatiques et européennes, les experts restent prudents. Ils estiment que le choc des derniers jours a révélé la fragilité actuelle des marchés. Les partisans de la théorie d'une « bulle » boursière sont persuadés que celle-ci finira par éclater tôt ou tard : la publication, au cours des prochaines semaines, de mauvais indices des prix aux Etats-Unis pourrait donner le signal du repli. De surcroît, la crise financière à Hongkong est loin d'être réglée. De nombreux analystes restent convaincus que le lien entre le dollar de Hongkong et le dollar des Etats-Unis, parce qu'il n'a pas de justification économique, finira par être rompu.

Pierre-Antoine Delhommais



ALFA 156.

PRENEZ-LUI SA PUISSANCE, OFFREZ-LUI VOTRE MAITRISE.

Garantie 24 mois*

*Les concessionnaires Alfa Romeo vous offrent une 2ème année de garantie: "Garantie Plus Alfa" de 12 mois. Kilométrage illimité. Offre valable et détails des conditions dans les points de vente participants.

ALFA ROMEO / PARIS JAURÉS 93, RUE PETIT - 75019 PARIS TEL. 01 44 84 28 28

Coeur Sportif

Retournement de tendance spectaculaire



L'impact sur le Japon devrait être atténué

TOKYO

de notre correspondant

Bien que l'indice Nikkei ait apparemment mieux résisté au « vent de panique » qui a soufflé sur les Bourses à travers le monde et que, comme les autres, il se soit redressé mercredi 29 octobre, son déclin suscite dans la presse japonaise des commentaires alarmistes : il pourrait aggraver la morosité de l'économie en accentuant la fragilité d'un secteur bancaire déjà confronté à un monceau de mauvaises créances. La chute des cours pourrait avoir un effet négatif sur le rythme de croissance pour 1997 dont la plupart des organismes de recherche privés estimaient déjà qu'il ne dépasserait pas 1 %. Davantage dépendante des marchés étrangers, l'économie serait confrontée à la contraction de la

« Au pire, en Thaïlande par exemple, elle peut chuter de 50%. Mais dans les autres pays, la baisse se situera entre 0 % et 20%. Cette crise en Asie du Sud-Est peut en revanche avoir un effet bénéfique car le coût des importations de ces pays va baisser. Si elle a un effet déflationniste au Japon en terme de concurrence économique, elle pourrait inciter à plus de délocalisations dans la région. Un secteur va souffrir, c'est celui des entreprises de construction, déjà en crise dans l'archipel, qui vont subir de plein fouet l'arrêt de projets immobiliers ou les banqueroutes d'acteurs locaux. »

Confrontées au fardeau des mauvaises créances héritées de l'éclatement de la « bulle spéculative » au début de la décennie, les banques japonaises semblent entrer dans une zone de turbulence encore plus

« A la différence des pays anglo-saxons qui ont tendance à prendre des remèdes de cheval, ajoute M. Pagès, le Japon a plutôt recours à l'homéopathie, qui a le mérite d'avoir moins d'impact social. Aussi la maladie traîne avec des espérances de correction toujours reportées au lendemain »

demande en Asie du Sud-Est et vraisemblablement avec des effets plus graves dans le reste de la région (Chine, Corée et Taïwan) qui absorbent respectivement 12 % et 25 % du total de ses exportations, estiment les commentateurs japonais.

Pour François Pagès, directeur de Crédit Lyonnais Securities (Japan), ces analyses doivent être nuancées : « Les marchés traversent une phase d'extrême nervosité et réagissent de manière irrationnelle avec des investisseurs qui vendent dans la panique sans avoir procédé à des analyses de fond. Si la chute du Nikkei a été somme toute modérée, c'est tout d'abord qu'avant même la crise le marché était déjà déprimé et beaucoup d'investisseurs avaient déjà vendu. »

« En outre, le Japon est dans une situation anachronique. Il y a beaucoup d'argent sous-investi, c'est-à-dire placé à court terme, et les fonds de pension privés ou publics qui augmentent leurs positions en action sont venus soutenir le marché. Enfin, il y a un élément technique. La baisse aurait été plus forte si les autorités boursières n'avaient bloqué les transactions. Cela dit, les esprits ne sont sans doute pas pleinement apaisés par cette remontée et le Japon est toujours malade. Il n'est pas encore en convalescence. »

« A la différence des pays anglo-saxons qui ont tendance à prendre des remèdes de cheval, ajoute M. Pagès, le Japon a plutôt recours à l'homéopathie qui a le mérite d'avoir moins d'impact social. Aussi la maladie traîne avec des espérances de correction toujours reportées au lendemain. La principale difficulté à laquelle est confrontée le Japon, ce sont les crises de pays comme la Thaïlande ou à un moindre degré la Malaisie. Mais on a encore un peu de mal à mesurer leur impact sur son économie. Il varie selon les entreprises qui travaillent directement pour le marché local et celles qui réexportent vers des marchés tiers. Dans le premier cas d'ailleurs, même s'il y a une baisse de la consommation locale, celle-ci ne va pas tomber à zéro. »

Philippe Pons

Les réformes en Chine seront plus délicates à financer

HONGKONG

correspondance

La Chine est jusqu'à présent restée plutôt à l'écart de la crise qui secoue l'Asie depuis quatre mois. Pour combien de temps ? La question vaut d'être posée car, avec les turbulences de la Bourse de Hongkong, c'est tout un levier de financement de son économie qui est aujourd'hui mis à mal.

La Chine avait en effet trouvé dans l'ancienne colonie britannique un moyen fort commode de lever des fonds au prix fort pour des sociétés qui, à l'évidence, auraient eu le plus grand mal à attirer des capitaux étrangers sur les places continentales de Shanghai et Shenzhen. Et ceci, bien avant les réformes du secteur public, annoncées par le président chinois Jiang Zemin lors du XV^e congrès du Parti. Et même bien avant la rétrocession de Hongkong. Forte du succès boursier de la première red chip, Citic Pacific, l'action de la filiale hongkongaise d'un groupe public chinois, la Chine n'avait cessé, depuis 1992, d'introduire toujours plus de ces nouvelles sociétés, créées pour l'occasion avec des actifs situés en Chine populaire. En clair, elle vendait aux étrangers des sociétés chinoises ayant revêtu toutes les apparences des règles comptables et financières internationales. La formule ayant rencontré un franc succès, le rythme était allé en s'accéléralant, et les prix demandés n'avaient

cessé de grimper. Seulement, ces actions, volontiers gonflées par les achats de groupes chinois mandatés par Pékin pour entretenir le climat d'euphorie au moment de la rétrocession, ont été les premières à se dégonfler lors des secousses asiatiques de cet été. Depuis le 7 août, date du pic de la Bourse de Hongkong, l'indice de référence des red chips s'est effondré de 55 %, soit plus encore que l'indice général, qui a déjà chuté de 45 %. Et certaines actions ont perdu jusqu'à 80 % de leur valeur.

HAUSSE DES PRIMES DE RISQUE

Inutile de dire que le moment est on ne peut plus mal choisi pour émettre de nouvelles red chips. La dernière en date, celle de China telecom, filiale du ministère des postes et télécommunications chinoises vendue comme un « must » par les banques d'affaires, a été un échec.

Aussi, pendant que la Bourse de Hongkong s'effondrait jusqu'à 15,5 % en séance le mardi 28 octobre, le gouvernement chinois a annoncé qu'il reportait sine die l'introduction de six filiales de groupe chinois, en particulier la China National Aviation Corporation, la CNAC, qui piétinait depuis des mois au portillon de la Bourse. De même, d'importantes émissions d'obligations de huit grands groupes chinois déjà présents à Hongkong, en particulier Cosco Pacific et Shanghai Indus-

trial Investment très prisés localement, ont du être remises à l'année prochaine.

Le krach de la Bourse de Hongkong ne laissera donc pas la Chine indemne, tant la levée de fonds auprès des investisseurs étrangers, via Hongkong, est un des instruments clé de la modernisation de son économie. Même les réformes des entreprises publiques de Jiang Zemin pourraient s'en trouver affectées. La restructuration des dinosaures du secteur public conjuguée fusions des canards boiteux avec des sociétés saines et introductions en Bourse, notamment à Hongkong. Même si le marché de Hongkong confirmait son rebond dans les prochaines semaines, « le gouvernement chinois ne pourra plus demander de tels niveaux de prix pour les introductions à venir », estime John Mulcahy, directeur chez Indosuez-WI Carr à Hongkong.

Plus embarrassant encore pour Pékin : d'ores et déjà, il n'échappe pas à l'assimilation faite aujourd'hui par les fonds d'investissement étrangers qui veut que l'Asie, sans discernement, soit une zone à hauts risques. Le *Asian Wall Street Journal* évoquait le cas de banquiers occidentaux qui ont commencé à augmenter leurs primes de risque sur les prêts consentis aux sociétés chinoises. Et l'enthousiasme pour les perspectives du « grand marché chinois » est fragile : avant même

le tremblement de terre financier, les investissements directs étrangers en Chine ont chuté de 50 % au premier semestre. Or l'empire du Milieu a un besoin vital de l'argent étranger. Ce besoin est tel que le gouvernement chinois n'a pas voulu différer l'émission de 500 millions de dollars de bons du Trésor la semaine dernière. Conscient de cette dépendance, Pékin a annoncé, en préparation de la visite de Jiang Zemin à Washington, l'aménagement d'incitations fiscales en faveur des investissements étrangers dans certains secteurs d'activité dits « prioritaires », - mais « non stratégiques ».

Dans ces conditions, il apparaît que le krach boursier de Hongkong, et la soudaine défiance vis-à-vis de l'ensemble de la région, ne pouvaient intervenir à un plus mauvais moment pour la Chine qui vient de s'engager dans son effort colossal de restructuration de son secteur public. Le 29 octobre au matin, on apprenait que le Conseil des affaires de l'Etat à Pékin avait chargé les grands groupes chinois présents dans l'ancienne colonie de soutenir le dollar hongkongais. A cette fin, la Banque populaire de Chine leur a alloué plus de 15 milliards de dollars. On comprend que la Chine a un besoin urgent calmer la tempête. Elle fera tout ce qu'il faut pour.

Valérie Brunschwig

RÉSULTATS SEMESTRIELS 1997

Un Groupe prêt à la privatisation

Désormais restructuré en trois pôles distincts,

le Groupe GAN bénéficie aujourd'hui d'une situation financière renforcée.

Ses fonds propres s'établissent

à 19,5 milliards de francs

après l'augmentation

de capital, clôturée

le 20 octobre 1997,

mais avant prise en compte

de l'impact des opérations

de cession de l'ensemble

de ses actifs - l'UIC, le CIC

et GAN SA - dont

les conditions ne sont pas

connues à ce jour.

Le Groupe est désormais prêt

pour la privatisation

de ses activités de banque

à réseau (CIC)

et d'assurance (GAN SA).

Contact actionnaires :
08 00 88 15 35 (Numéro Vert) ou 3614 GAN

Les communiqués sur le Groupe GAN sont accessibles en temps réel sur ECOFIN par le 3615 COB, par les services Minitel des journaux financiers, ainsi que sur Internet : <http://www.gangroup.com>

Retour aux bénéfices du Groupe GAN au premier semestre 1997

Après trois exercices déficitaires, le Groupe GAN renoue avec les bénéfices au premier semestre 1997. Le résultat net consolidé, qui s'établit à 114 millions de francs, reflète :

- la poursuite de l'amélioration des résultats courants des activités de base du Groupe, tant dans l'assurance, avec notamment le retour aux profits de GAN Incendie Accidents et la progression du résultat de GAN vie, que dans la banque avec une nouvelle progression des résultats du CIC.

- des provisions exceptionnelles pour un montant de 1 milliard de francs dont :

- 500 millions de francs enregistrés par la filiale d'assurance vie britannique GAN Life, suite aux nouvelles dispositions arrêtées par les autorités de contrôle, dans le cadre des mesures d'indemnisation de certains titulaires de contrats de retraite ;
- 500 millions de francs enregistrés au niveau de la holding GAN SA afin de faire face à des charges occasionnées par un groupe immobilier ayant bénéficié dans le passé de cautions accordées par le GAN.

CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS AU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

En millions de francs	au 30/06/1996	au 30/06/1997
• Assurance Vie en France	425	470
• Assurance Non Vie en France	(160)	200
• International (filiales étrangères)	217	146
Résultat courant Assurance	482	816
Éléments exceptionnels	(192) ⁽¹⁾	(1000) ⁽²⁾
Contribution du CIC	472	565
Holdings et autres filiales bancaires et financières	(928)	(56)
Contribution de l'UIC	(799)	(211)
Résultat Net Part du Groupe	(965)	114

(1) Cession de la CTR

(2) Provisions exceptionnelles de 500 millions de francs sur GAN Life (pensions misseling) et 500 millions de francs sur des cautions.

FORTE PROGRESSION DU RÉSULTAT COURANT ASSURANCE

- Chiffre d'affaires consolidé : 25,8 milliards de francs (- 6,3 % à taux de change et périmètre constants)
- Provision de 125 millions de francs au titre des coûts liés au passage à l'Euro et à l'an 2000
- Hausse des résultats de l'assurance-vie à 470 millions de francs
- Marge de solvabilité couverte à hauteur de 4,4 fois pour GAN Vie, 4 fois pour GAN Capitalisation et 2,7 fois pour SOCAPI
- Retour aux profits de GAN Incendie Accidents à 153 millions de francs
- Taux de couverture de la marge de solvabilité de GAN IA : 2,3 avant renforcement des fonds propres

NOUVELLE AMÉLIORATION DU RÉSULTAT DU CIC

- Produit Net Bancaire : 8,8 milliards de francs (+ 2,3 %)
- Taux de couverture des créances douteuses : 62,5 % contre 61,7 % au 30.06.1996
- Contribution au résultat net consolidé part du Groupe : 565 millions de francs (+19,7 %)
- Taux de couverture du ratio européen de solvabilité : 9,6 % contre 9,2 % au 31.12.1996

DÉSENGAGEMENT DE L'IMMOBILIER D'ORIGINE BANCAIRE

Forte réduction des pertes de l'UIC

- Contribution au résultat net consolidé part du Groupe : - 211 millions de francs contre - 799 millions de francs au 30.06.1996
- Mise en œuvre du plan de mutation : recentrage des activités, réduction des encours et plan social
- Mandat de cession de l'UIC et de l'UIS

Défaillance

- Valeur nette des actifs résiduels à fin octobre inférieure à 500 millions de francs
- Objectif de cession de l'ensemble des actifs résiduels d'ici la fin 1997



Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations

« La France va être confrontée à un environnement global moins porteur »

L'économiste considère qu'il ne faut pas sous-estimer les conséquences de la crise asiatique

Directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations, Patrick Artus estime, dans un entretien au *Monde*, que la baisse du pouvoir d'achat de la crise des monnaies du Sud-Est asiatique devrait entraî-

ner une limitation des exportations européennes vers ces pays. Mécaniquement, la croissance en serait affectée à hauteur de 0,4 point en Allemagne et de 0,15 point en France. L'économiste considère que les

perspectives économiques pour 1998 se dégradent légèrement, puisque cette difficulté se cumulerait à d'autres : moindre croissance mondiale, politiques budgétaires et monétaires restrictives, etc. Au total, il

pense que la croissance devrait être, en France, sur une pente de 2,5 % en 1998. Le gouvernement, lui, se montre plus optimiste. Selon le ministre des finances, la prévision de croissance officielle, qui est de

3 %, n'a pas à être revue. Au plus fort de la crise, le gouvernement s'est borné à appeler les marchés au calme, sans exhumer la vieille idée de Lionel Jospin d'une taxation des mouvements de capitaux.

« Le gouvernement escompte 3 % de croissance pour 1998. Que pensez-vous de cette prévision ?

— Je pense qu'elle commence à dater. Déjà il y a trois mois, je trouvais qu'il fallait un peu d'optimisme pour retenir un tel scénario. Les développements de la crise des pays asiatiques me renforcent évidemment dans cette conviction.

— Pourquoi, dès avant cette crise, étiez-vous plus prudent ?

— Pour plusieurs raisons. La première a trait à notre environnement international. Il ne faut pas perdre de vue que la croissance mondiale a connu un pic au cours du premier semestre de 1997. Autrement dit, la croissance mondiale, en 1998, sera plus faible que ce que nous venons de connaître. La croissance américaine va ralentir. La Grande-Bretagne, elle, va devoir appuyer sur les freins... Sans poursuivre cette énumération, il est clair que nous avons mangé notre pain blanc : la France, dont la croissance est d'abord tirée par les exportations, va être confrontée à un environnement global moins porteur.

— La France, au même titre que l'Allemagne...

— Oui, mais précisément, observez ce qui se passe en Allemagne, car, là encore, on y observe des évolutions qui vont peser sur notre conjoncture. Les entreprises allemandes sont engagées dans un ef-

fort de restructuration pour réduire leurs coûts de production. Et elles le font à l'allemande : de manière violente. En Allemagne, les gains de productivité sont sur une pente de 10 % l'an, contre de l'ordre de 4 % en France. L'emploi va reculer de près de 500 000 cette année en Allemagne, alors que nous, nous allons constater près de 100 000 créations d'emplois.



PATRICK ARTUS

» De plus, les entreprises allemandes délocalisent l'emploi, en attendant d'être parvenues au terme de cet effort de restructuration. Cet ajustement n'est donc pas encore achevé. Il prendra encore au bas mot deux années. D'ici là, l'Allemagne est condamnée à une croissance lente et la France, par ricochet, en subira aussi les effets.

— Cette stratégie des firmes

que vous décrivez est-elle propre à l'Allemagne ?

— Il y a aussi une autre évolution qu'il faut prendre en compte. Durant les années 80, les grandes firmes européennes avaient clairement des stratégies de croissance. Dans la perspective du marché unique, elles conduisaient des politiques de conquête de parts de marché et d'investissement. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Pour nombre d'entre elles, la priorité, c'est de se recentrer sur leurs métiers rentables et d'abandonner les autres, c'est-à-dire de satisfaire leur actionnariat, en jouant la carte de la rentabilité beaucoup plus que celle du développement. Et ces nouvelles contraintes de gestion vont peser sur l'évolution de l'investissement, et par contre-coup sur la croissance.

— Les politiques budgétaires et monétaires conduites en Europe peuvent-elles amortir ces chocs que vous décrivez ?

— Ce n'est pas sûr, et c'est ce qui me fait peur. Tout le monde sait que les déficits publics seront abaissés en-deçà des 3 % de PIB prévus par le traité de Maastricht — cela déboule notamment du pacte de stabilité. La politique budgétaire devrait donc rester assez restrictive durant les trois ou quatre années qui viennent. Dans le même temps, la Bundesbank va-t-elle progressivement relever ses

taux d'intérêt à court terme, jusqu'à près de 4,5 %, comme certains le pronostiquent ? Pour ma part, je ne veux pas le croire ; mais si tel était le cas, nous serions alors confrontés à une politique monétaire extrêmement restrictive qui, conjuguée aux effets de la politique budgétaire, aurait des effets néfastes sur la croissance.

— La politique économique du gouvernement est-elle de nature à amortir ces effets restrictifs ?

— Il y a un projet qui m'inquiète, c'est celui des 35 heures. Je redoute que les entreprises versent dans l'attentisme. On peut craindre qu'elles attendent, par exemple, de connaître la réglementation qui sera à terme en vigueur pour la rémunération des heures supplémentaires et qu'elles anticipent un alourdissement du coût du travail en conduisant d'ici là, pendant les deux prochaines années, des politiques salariales plus restrictives. Ce qui pourrait peser sur la demande intérieure, et donc, là encore, sur la croissance...

— Par contraste, les effets probables de la crise des pays asiatiques sur la conjoncture européenne apparaissent minimes, ou, en tout cas, lointains...

— On a un peu trop tendance, ici, à en minimiser les effets ou à ne voir que la crise boursière et financière. Or c'est beaucoup plus grave que cela. Il faut avoir à l'esprit que

les monnaies de l'Asean [Association des nations de l'Asie du Sud-Est] ont perdu au cours des derniers mois près de 30 % de leur pouvoir d'achat. Il va donc se passer exactement la même chose que lors de la crise que le Mexique a connue en 1994 : le peso avait chuté de 50 % et les importations de ce pays avaient reculé de 25 % la première année.

« On a un peu trop tendance, ici, à ne voir que la crise boursière et financière. Or c'est beaucoup plus grave que cela »

» Dans le cas des pays du Sud-Est asiatique, la tendance va donc être la même. Les exportations de nombreux pays européens vont baisser. C'est particulièrement vrai de l'Allemagne. Compte tenu de la structure du commerce extérieur de ce pays, on n'est sans doute pas loin de la vérité en évaluant à 0,4 point de croissance l'effet probable du recul de ses exportations

vers les pays de l'Asean.

— Mais la France est moins directement concernée...

— D'abord, tout ce qui touche l'Allemagne atteint la France par ricochet. Ensuite, très mécaniquement, la France peut, elle aussi, s'attendre de ce fait à un ralentissement de ses exportations, qui limite la croissance à hauteur de 0,15 point de PIB.

— Votre scénario n'est pas très réconfortant...

— Comprenez-moi bien : je ne dis évidemment pas que la récession menace de nouveau. Nous en sommes loin. Cela étant, il faut toujours prendre garde aux effets d'optique. Ainsi, en 1997, nous allons terminer l'année avec une croissance moyenne de l'ordre de 2,3 %. Mais ce chiffre est trompeur, car, en cours d'année, le profil de l'activité était plus élevé : proche de 3,5 %. Selon nos estimations, la croissance pourrait encore atteindre 0,9 % pour le seul troisième trimestre.

» Or, pour 1998, l'effet d'optique risque de jouer en sens contraire. En moyenne, la croissance pourrait atteindre la barre des 2,7 %, sinon celle des 3 % retenue par le gouvernement, mais, en réalité, on sera vraisemblablement sur une pente de l'ordre de 2,5 % »

Propos recueillis par Laurent Mauduit

Le gouvernement français maintient ses prévisions de croissance

LE MINISTÈRE des finances, c'est d'abord celui du verbe. En période de crise sur les marchés financiers, chaque mot compte et doit être soigneusement soupesé. Commentant la crise boursière, mardi 28 octobre, lors de la séance des questions orales à l'Assemblée nationale, Dominique Strauss-Kahn n'a donc, en apparence, rien dit qui n'était strictement prévisible. Comme tous ses prédécesseurs confrontés à des turbulences semblables, il s'est d'abord appliqué à en minimiser les effets.

Le ministre de l'économie et des finances a ainsi estimé que la croissance n'était pas « atteinte par ce qui se passe sur les marchés ». « En France comme en Europe, la reprise est là, elle est solide et profonde », a-t-il estimé, ju-

geant que les conséquences sur « l'économie réelle » resteront faibles. Le ministre a donc jugé que les « hypothèses de croissance » pour la France (3 % en 1998) ne sont pas « remises en cause » par cette crise. Tout juste a-t-il ajouté qu'il fallait veiller à ce que « la liquidité et la solvabilité du marché » se poursuivent, car « l'équilibre de notre marché repose sur cette liquidité ». Le ministre a d'ailleurs attiré l'attention de la Banque de France et des autorités monétaires françaises sur ce point.

Pour justifier cette apparente sérénité, les experts gouvernementaux avancent plusieurs arguments. D'abord, ils font valoir que la France est commercialement moins présente que d'autres pays européens dans le Sud-Est asia-

tique et que sa croissance ne sera donc que très marginalement affectée par la baisse prévisible des importations de cette zone. Selon eux, l'économie française en pâtira d'autant moins que, précisément, la demande intérieure est en passe de prendre le relais de la demande étrangère pour soutenir l'activité, même si, en septembre, la consommation des ménages a brutalement fléchi.

Le seul risque réel évoqué par ces mêmes experts, mais encore aléatoire, serait une accélération du mouvement de repli du dollar. Les hypothèses économiques du projet de loi de finances pour 1998 prennent en compte un dollar à 6 francs. Au niveau actuel de 5,82 francs, les prévisions économiques pour la France ne sont

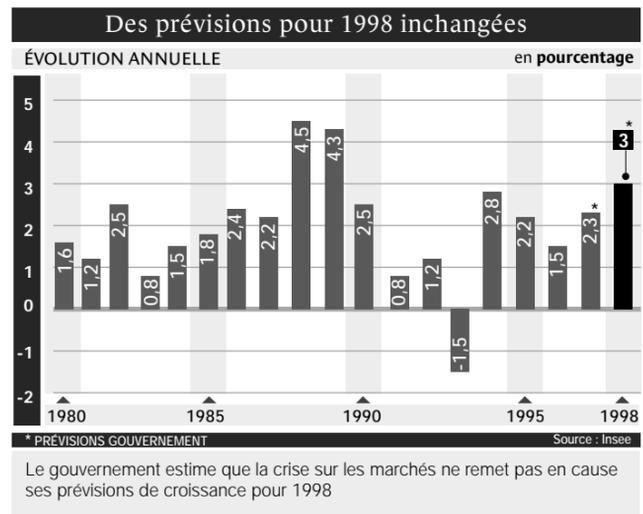
donc pas remises en cause, mais, si la baisse se poursuivait, admet-on, la tendance deviendrait préoccupante.

« LOI DE LA JUNGLE »

Le message du gouvernement a-t-il donc été strictement celui auquel on pouvait s'attendre ? En fait non. Il faut en effet se souvenir que, des années durant, Lionel Jospin s'est distingué en avançant des suggestions qui lui étaient propres pour contenir « les excès de la spéculation internationale ». Alors qu'il était candidat à l'élection présidentielle, il a ainsi prononcé un discours, le 14 avril 1995, pour présenter ses « orientations en matière de politique internationale ».

« A cette occasion, il a affirmé sa « volonté d'agir pour la remise en ordre du système monétaire international, la création d'un fonds de stabilisation des changes abondé par la taxation des mouvements de capitaux et l'instauration d'un sommet mondial annuel élargi aux grandes nations émergentes ». « Notre monde, ajoutait-il, ne saurait durablement progresser vers plus de justice, de liberté, de paix, s'il tolère à sa frontière financière ce qu'il faut bien appeler la loi de la jungle. »

Or cette idée d'une taxation des mouvements de capitaux — version française de la « Tobin tax » défendue par l'économiste américain du même nom — a disparu du nouveau discours socialiste. Depuis la campagne présidentielle, M. Jospin ne l'a plus guère évoquée, et, depuis l'ouverture de la crise sur les marchés asiatiques, il



Inquiétudes dans la classe politique

● **Alain Madelin** : le président de Démocratie libérale a exprimé, mercredi 29 octobre sur RTL, « la crainte que la croissance ne soit pas au rendez-vous comme le pense le gouvernement », dont la politique vise, selon lui, « à saper la confiance ». Pour l'ancien ministre de l'économie, « l'Allemagne et la France ont fait une erreur en augmentant, même de très peu, leurs taux d'intérêt ».

● **Jacques Barrot** : « Plus l'euro sera vite réalisé, plus vite nous échapperons à ces risques de déstabilisation par ricochet en raison d'une crise sur un autre continent. Cela veut dire qu'il

faudra réussir l'euro », a déclaré, mardi 28 octobre, le député (UDF-FD) de la Haute-Loire.

● **Front national** : « Les secousses en cascade qui ébranlent les Bourses de toute la planète depuis l'épicentre de Hongkong prouvent que la mondialisation de l'économie n'est décidément pas une chance pour la France », a affirmé la formation d'extrême droite, dans un communiqué diffusé le 28 octobre, en dénonçant « l'obstination mondialiste ».

● **Les Verts** : « La première leçon » de la chute des places asiatiques, affirment les Verts, dans un communiqué du 28 octobre, c'est que « les pouvoirs politiques doivent d'urgence reprendre le contrôle des banques centrales ».

● **Alain Bocquet** : le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale a jugé, mardi 28 octobre, que cette « crise boursière aura pour conséquence des difficultés supplémentaires pour les peuples et pour notre peuple ». « Cela pose un problème quant à l'application du budget pour l'an prochain. C'est très préoccupant », a-t-il ajouté.

● **Henri Emmanuelli** : « C'est une panique injustifiée, a estimé, mardi 28 octobre, le président (PS) de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Je crois qu'aujourd'hui les fondamentaux de la croissance européenne ne sont pas atteints, mais (...) il faudrait que les opérateurs sur les marchés financiers retrouvent un peu de calme et de bon sens. »

Les firmes britanniques sont fragilisées par la crise à Hongkong

LONDRES de notre correspondant dans la City

Trois compagnies, qui représentent à elles seules 7,5 % de la capitalisation boursière des cent valeurs industrielles composant l'indice FT-SE-100, illustrent parfaitement les liens étroits qui subsistent toujours entre le monde des affaires britannique et Hongkong en dépit de sa rétrocession, en juillet, à la Chine.

La plus grande des banques britanniques, HSBC, qui possède les deux premières banques de détail du territoire (dans l'ordre, Hongkong and Shanghai Bank et Hang Seng Bank), tire 43 % de ses bénéfices de Hongkong et plus de 50 % d'Asie. De surcroît, HSBC, dont la

part de marché de l'immobilier de « la baie des parfums » serait de 40 %, concentre risques et profits sur le foncier. La Standard Chartered, dont la centaine d'agences bancaires installées dans l'ex-colonie réalisent à elles seules 30 % des profits de cet établissement, prospère dans les zones d'influence de la couronne. Hongkong Telecom, filiale à 54 % de Cable Wireless, procure au deuxième groupe de télécommunications anglais 33 % de ses bénéfices.

L'onde de choc boursière ébranle l'ensemble des compagnies dites « coloniales », héritières de l'empire. En premier lieu, le conglomérat Jardine Matheson (ingénierie, assurances et immobilier), fondé en 1832, qui tire 80 % de son

bénéfice dans la région Asie-Pacifique. Son rival, Inchcape (distribution d'automobiles, hôtellerie...), tire, lui, un quart de ses gains de la région administrative spéciale. Les sociétés de luxe, comme Dunhill, les fabricants d'alcool à l'instar de Guinness, ainsi que les maisons de mode risquent de subir la désaffection inévitable de la nouvelle clientèle jet-set asiatique.

Derrière ce ressac, il faut aussi discerner le poids des intermédiaires financiers implantés de longue date à Hongkong. Les courtiers Jardine-Fleming, soit 20 % des revenus de la banque d'affaires Fleming, et ING Barings, les bureaux d'avocats — Linklaters & Paine ou Clifford-Chance —, ain-

si que les six grands cabinets d'audit ont fait leurs vaches grasses du modèle asiatique de développement. La diminution attendue de la consommation de matière première, résultat inévitable de la contraction de l'activité des économies d'Asie, alimente par ailleurs la chute des cours des groupes miniers comme Billiton ou Rio Tinto.

DIVERSIFICATION

Le malheur des uns fait aussi le bonheur des autres. Par crainte d'une crise de l'immobilier, les intérêts chinois se sont jetés goulument sur les propriétés londonniennes dont les prix, qui commençaient à se tasser, sont à nouveau en hausse. On estime ac-

tuellement qu'un quart des bureaux de l'ancien quartier des docks rénovés appartiennent désormais aux Chinois.

Cette crise devrait toutefois accélérer la tendance des grandes sociétés à prendre leurs distances avec l'histoire impériale. La Standard Chartered se déploie aujourd'hui en Amérique du Nord et insiste sur sa forte présence en Afrique. Toute mention au lieu de naissance de la HSBC, dont le siège est à Londres depuis 1991, a disparu du logo. La plus grosse opération réalisée cette année par la banque Fleming a eu lieu en Afrique du Sud. Quant à Jardine Matheson, basée aux Bermudes depuis 1994, elle s'efforce de se diversifier hors de sa base de départ,

quitte, pour se dédouaner, à multiplier les joint-ventures avec Pékin. Signe des temps : même le *Quota Fund*, fonds d'arbitrage phare du financier Georges Soros, géré depuis Londres, a fait savoir la semaine dernière qu'il délaissait l'Asie pour l'Afrique australe et centrale !

« L'est et l'est. L'ouest et l'ouest. Et les deux ne se rencontreront jamais » : la mondialisation de l'économie, autant que cette relation spéciale entre Londres et Hongkong, ont visiblement eu raison de la célèbre citation de Kipling, chantre au XIX^e siècle de cet empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais...

Marc Roche

Les gestionnaires de fonds sélectionnent les actions redevenues bon marché

Les investisseurs cherchent à profiter de la baisse des cours pour acquérir des valeurs dépréciées. Les gérants de portefeuilles évitent l'Asie et les valeurs cycliques

« IL FAUT faire une distinction entre un sentiment négatif à court terme et la situation réelle des économies et des entreprises qui ne justifie pas les baisses continues que l'on a connues ces derniers jours. Tôt ou tard, des opportunités se présenteront car les cours des sociétés fortement exposées aux marchés asiatiques, mais dont les données de base ne sont pas affectées à ce stade, se redresseront »: Christian Albuissou, gestionnaire de fonds de pension basé à Edimbourg, reste serein face à la tornade boursière venue d'Extrême-Orient.

Tel est le cas d'ailleurs de tous les gros investisseurs institutionnels, caisses de retraite et organismes de placement, qui « pèsent » 670 milliards de livres investis en actions, soit cinq fois le budget de l'Etat français. D'évidence, ces poids lourds ne déplacent pas instantanément des milliards, gérant prudemment leurs avoirs, quitte à garder des titres plusieurs années s'il le faut. Reste que, depuis juillet, ils se sont progressivement dégaugés des « dragons » d'Asie. « On la voyait venir cette correction du marché. On s'est débarrassés progressivement des valeurs asiatiques pour se constituer des réserves de trésorerie qui atteignent aujourd'hui jusqu'à 20 % du portefeuille. Depuis, j'attends, assis sur un tas de liquidités, le moment idoine pour partir à la pêche des valeurs bon marché », lance le responsable londonien d'un fonds de retraite des employés d'une multinationale de transport. Ce gérant de portefeuilles, déterminé à assurer la meilleure retraite possible aux cotisants, en a vu passer des turbulences boursières en trente-cinq ans de carrière: les krachs de 1974-1975 et de 1987, le déclenchement de la guerre Iran-Irak en 1981, l'invasion du Koweït en 1990...

En terme d'allocation géographique, l'accent est mis sur les actions européennes, surtout continentales, et nord-américaines. Les pays émergents d'Amérique latine et, dans une moindre mesure, d'Afrique, sont les principales victimes de la stratégie « défensive », pour reprendre l'expression de Christian Albuissou. Certains choisissent une solution de repli temporaire en privilégiant la ceinture pacifique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou la Californie. Il n'y a pas de véritable ruée sur les obligations car la culture des actions est profondément ancrée dans la mentalité des nouveaux maîtres du capitalisme anglo-saxon que sont les investisseurs institutionnels.

Côté sectoriel, les valeurs cycliques, comme le papier, l'acier, ou la pétrochimie, cibles d'une

concurrence désormais plus dure venant des pays d'Asie, sont délaissées. Mais la distribution, et surtout le commerce de détail, moins exposés à une guerre des prix, sont en revanche prisés. Pharmacie, santé et haute technologie tiennent le haut du pavé. « Ce sont des activités qui dépendent de facteurs agissant à terme, comme la démographie ou l'innovation, et non pas des mouvements de yoyo du Dow Jones », insiste un expert. Enfin, les banques, non seulement asiatiques mais aussi britanniques et américaines, sont mises en observation.

« Les riches de longue date n'ont rien à craindre, à la différence des nouveaux venus, qui, aimant l'aventure, se sont endettés jusqu'au cou pour accéder au simple statut de millionnaire »

Les discrets courtiers de Park Lane chargés de faire fructifier les actifs de clients privés, quant à eux, soulignent le calme des grosses fortunes habituées aux hauts et aux bas des placements en actions et qui ne sont pas du genre à vendre de bonnes valeurs à un mauvais prix. De plus, les milliardaires européens et proche-orientaux en général s'étaient peu impliqués dans les marchés asiatiques. « Mais les riches de longue date n'ont rien à craindre. Il n'en est pas de même pour les nouveaux venus, particulièrement les financiers d'Extrême-Orient qui, aimant le risque et l'aventure, se sont endettés jusqu'au cou pour accéder au simple statut de millionnaire », souligne un opérateur.

De ce côté-ci de la Manche, les investisseurs se gardent de tout catastrophisme face à la crise asiatique. De nombreux gérants de fonds relèvent que cette purge rend enfin abordables des valeurs sur le cours était très largement surévalué. Pour Jacques-Antoine Bretteuil, d'International Capital Gestion (ICG), cette crise est une occasion exceptionnelle pour acheter des titres Elf-Aquitaine, Axa ou

Générale des eaux. « Que peut-on acheter de mieux aujourd'hui que les valeurs du CAC 40 avec un rabais de 10 % ? », note le stratège d'ICG. Ce sentiment est partagé par la société de Bourse Leven, qui, dans le fax quotidien adressé à ses clients, estime que « la croissance économique française et la hausse des résultats des sociétés pour la période 1998-2000 ne sont pas remises en cause. » Cette correction, que la société de Bourse n'attendait pas si « sévère », offre d'excellentes opportunités d'achat.

« Les marchés sont allés un peu loin. Il faut quand même nuancer la crise asiatique, on est peu touchés directement », souligne Jean-Michel Maingain, gérant à CDC Gestion. Ce dernier, comme les autres gérants interrogés, indique qu'il a profité des cours actuels pour acheter à bon compte. Son objectif de 3 150 points pour l'indice CAC à la fin de l'année devra être légèrement révisé à la baisse pour tenir compte de l'impact de la crise asiatique sur des valeurs comme LVMH ou les banques. Mais, « pour moi, il y a largement la possibilité de retourner à 3 000 points à la fin de l'année », estime Jean-Michel Maingain.

Selon un autre gérant, « rien n'a changé sur le fond: les restructurations auront toujours lieu, les proies sont encore là, la croissance aussi. On va prendre le temps maintenant d'analyser valeur par valeur l'impact de la crise asiatique et de repérer celles qui sont le plus sous-évaluées ».

« On n'arrête pas de dire que les entreprises françaises sont médiocres à l'international, qu'elles sont trop franco-françaises, alors aujourd'hui, il faut être cohérent en admettant que cette crise ne peut guère nous affecter », estime Emmanuel Perrin, président d'Euro MidCaps Securities, société de gestion spécialisée dans les valeurs moyennes. Pour François-Marie Wojcik, de CCR Actions, le krach est désormais derrière, et les cours actuels sont des cours d'achat: « En 1987, l'écart maximum observé entre le point le plus haut touché par le marché et le point le plus bas, a atteint 23 % à Paris. Aujourd'hui, nous sommes déjà à 18 %. Nous pensons donc que le krach n'est pas devant nous, mais qu'il est déjà en train de se terminer, même si personne ne peut dire ce qui va se passer demain ou après-demain. Nous estimons que les cours actuels sont des cours d'achat. Ils valorisent les entreprises comme si elles n'avaient plus aucune perspective de croissance de bénéfices. »

Marc Roche (à Londres) et François Bostnavaron

Certains industriels dont Volkswagen doivent ajourner leur augmentation de capital

CHEZ FRANCE TÉLÉCOM, comme chez Rhône-Poulenc, les équipes financières ne pouvaient que se féliciter d'avoir fait appel aux marchés avant la tourmente boursière! Certes, comme toute la cote parisienne, leurs titres ont souffert. Rhône-Poulenc, qui vient de boucler avec succès le placement d'environ 7 milliards de francs d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), a terminé la séance à 229 francs, en recul de 2,13 %. L'action France Télécom, elle, a reculé de 3,37 %, à 197,60 francs, encore au-dessus du cours d'offre publique de vente (182 francs pour les particuliers).

D'autres groupes ont été moins chanceux. Le constructeur automobile allemand Volkswagen a dû annoncer le report sine die de son augmentation de capital d'environ 20 milliards de francs. Celle-ci devait démarrer jeudi 30 octobre, mais, mardi, le cours de l'action Volkswagen est tombé à 995 marks, en dessous du prix d'émission des nouvelles actions fixé à 1 010 marks.

En France, il y avait peu de grosses opérations dans les tuyaux. La tourmente est toutefois très gênante pour la Caisse des dépôts et

la banque américaine JP Morgan, qui se sont engagées à acheter les 7,7 % du capital d'Usinor encore détenus par l'Etat en vue de les reclasser rapidement auprès d'investisseurs institutionnels. Or le cours du groupe sidérurgique a baissé de 6,6 %, à 98,50 francs hier. Du côté du nouveau marché, le groupe français Duran Duboi, spécialisé dans la postproduction télévisée numérique, a décidé de suspendre son émission d'obligations convertibles en actions. Enfin le courtier financier Tradition Financial Services, qui devait entrer en Bourse, jeudi 7 novembre, a décidé de reporter cette opération.

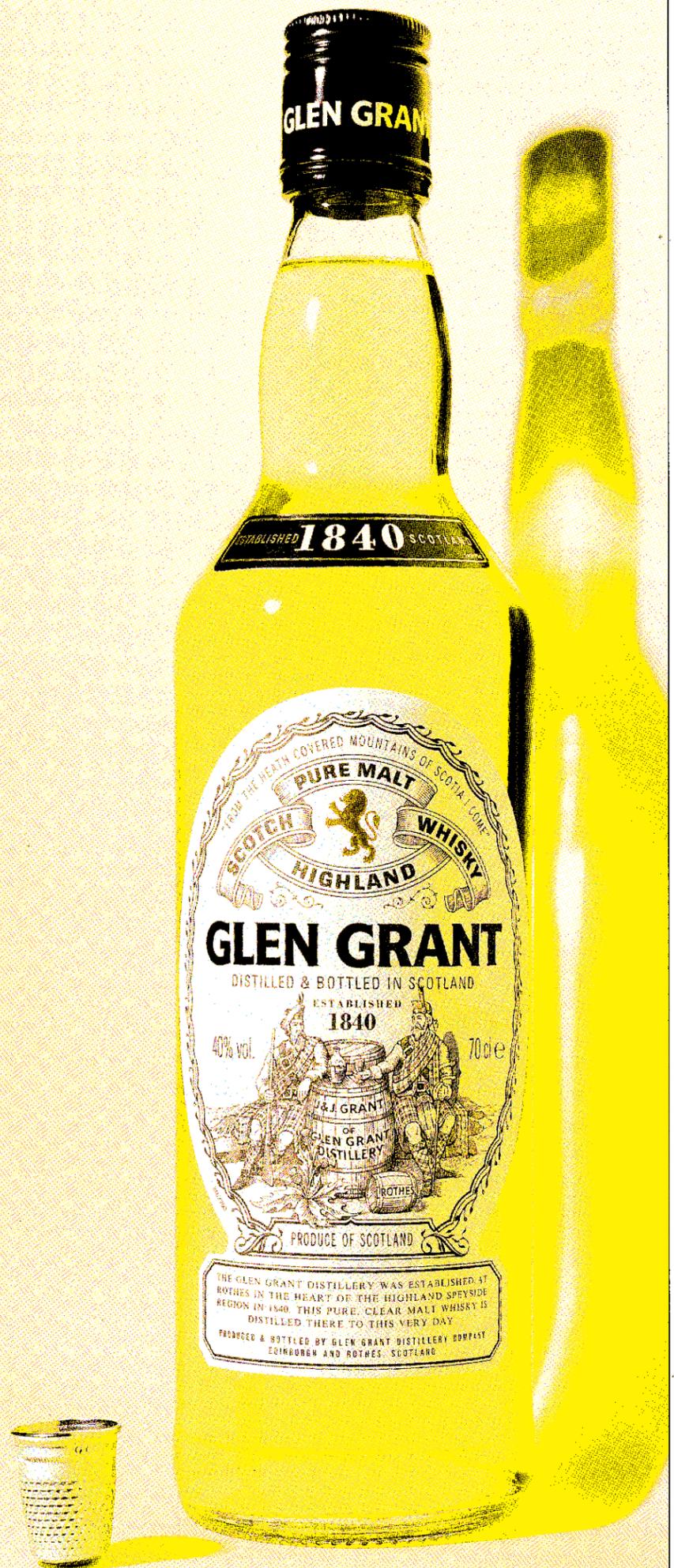
PAS DE REMISE EN CAUSE DES OPA Pour les offres publiques d'achat (OPA) en cours, la tourmente boursière ne remet pas en cause le bien-fondé des opérations. « Nous ne sommes pas dans la situation de 1987, mais plutôt dans le cadre d'une correction après une montée très forte du marché. Cela ne change donc pas fondamentalement la valeur des entreprises », explique Jean-Laurent Bellue, responsable des fusions et acquisitions au CCF et conseil du groupe cimentier La-

farge dans son OPA hostile sur le britannique Redland. Les prix d'OPA ont naturellement servi de parachute aux valeurs concernées dans la chute générale des marchés.

Certains estimaient que l'assureur italien Generali, qui a annoncé son intention de procéder à une augmentation de capital pour financer son offre de 55 milliards de francs sur les AGF, pouvait être gêné. Mais le groupe a pris soin de confirmer, mardi 28 octobre, dans la matinée que les circonstances boursières ne changeaient rien à son offre (lire page 24). Les autres groupes ayant lancé des OPA n'ont pas prévu de faire appel au marché à court terme. Lafarge a simplement indiqué, en annonçant son offre sur Redland, ne pas exclure de renforcer ses fonds propres courant 1998. Il a donc du temps. Rallye et Promodès aussi, même si certains financiers estiment que Promodès, dont l'offre en cash est plus attrayante dans le contexte d'incertitude boursière, devrait tôt ou tard renforcer ses fonds propres s'il gagnait la bataille boursière sur Casin.

Sophie Fay

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES.



UNE COULEUR CLAIRE. UN GOÛT PUR. GLEN GRANT. PUR MALT DEPUIS 1840.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

La Chine suscite l'hostilité d'un vaste courant d'opinion aux Etats-Unis

Le souvenir de la répression de Tiananmen reste vif

En visite aux Etats-Unis pour une semaine, le président chinois Jiang Zemin a eu, mardi 28 octobre, à la Maison Blanche, un premier entretien

avec Bill Clinton à la veille du sommet officiel de mercredi. La signature d'un accord sur la coopération nucléaire est présentée comme « probable »

de source américaine. Lors de sa visite, M. Jiang mesurera l'hostilité que son régime suscite dans certaines franges de l'opinion américaine.

WASHINGTON

de notre correspondant

Les dirigeants de Pékin auraient souhaité qu'une assistance nombreuse se presse sur Pennsylvania Avenue pour célébrer par des vivats l'amitié américano-chinoise retrouvée. En se rendant, mercredi 29 octobre, à la Maison Blanche, le président Jiang Zemin apercevra à coup sûr des attroupements sur Lafayette Square. Mais il se rendra vite compte de la tonalité critique, voire anti-chinoise, des slogans des manifestants. Il aura d'ailleurs de multiples occasions de prendre le pouls de cette Amérique militante, plus préoccupée par la situation des droits de l'homme en Chine que par les perspectives commerciales du dialogue bilatéral.

A Honolulu, Williamsburg (Virginie), Washington, Philadelphie, New York, Boston et Los Angeles, c'est-à-dire à chaque étape de son périple américain, le président Jiang a été ou va être confronté à des porteurs de pancartes. Un peu inquiets de cette mobilisation, les diplomates chinois ont souligné que le succès des entretiens entre Bill Clinton et son hôte sera influencé par l'« atmosphère aimable » que l'administration américaine sera capable de « garantir » cette semaine. A ses interlocuteurs qui réclamaient pour Jiang Zemin un accueil aussi chaleureux que celui réservé, en 1979, à Deng Xiaoping, Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat, a répondu que les Etats-Unis sont un pays où les gens « expriment leurs idées »...

Les deux événements, de toute façon, ne sont guère comparables. Il y a dix-huit ans, la tournée triomphale de Deng suivait de peu la reprise des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la Chine. Celle du président Jiang se déroule huit ans après le massacre de Tiananmen.

Or les sondages montrent que les Américains conservent une image défavorable du régime de Pékin. Les inquiétudes des responsables chinois ne sont pourtant que partiellement fondées : les nombreux groupes de pression anti-chinois sont bruyants et agissants, mais en dépit des relais dont ils disposent au Congrès, ils ne sont pas forcément les plus influents.

Le lobby industriel peut en effet compter sur des alliés de poids au

sitent pas à dénoncer une diplomatie de l'« apaisement » digne de l'« esprit de Munich ». Ils en profitent pour renvoyer le chef de la Maison Blanche à ses déclarations de 1992, lorsque l'ancien candidat démocrate accusait le républicain George Bush de « dorloter les tyrans de Pékin ». Jesse Helms, le tout-puissant président de la commission des affaires étrangères du Sénat, et Newt Gingrich, speaker (président) de la chambre des

taïwanais, prompt à dénoncer le « péril militaire » chinois, le parti républicain est, d'autre part, fortement influencé par la mouvance de la droite religieuse, qu'il s'agisse de la Christian Coalition ou du Family Research Council de Gary Bauer. La première dénonce les persécutions religieuses, le second la politique chinoise d'avortement forcé.

Mais c'est un autre aspect contesté de la politique chinoise qui risque d'assombrir la visite de Jiang Zemin. A aucun moment de l'histoire des relations américano-chinoises, la « question tibétaine » n'a pris une telle ampleur. S'il est vrai, comme le soulignait le magazine Time, que la religion bouddhiste connaît depuis quelques années un regain de popularité, l'influence d'Hollywood n'est pas un mince facteur : le président Jiang séjourne aux Etats-Unis alors que deux films dénonçant de facto l'« occupation chinoise » du Tibet (*Seven years in Tibet* et *Kundun*) sortent sur les écrans (le second à Noël), et qu'un troisième, *Red Corner*, qui représente un pamphlet du système judiciaire chinois, est annoncé.

Son acteur principal, Richard Gere, fidèle supporter du dalaï-lama, sera l'orateur vedette de l'un des nombreux rassemblements visant à dénoncer la politique de répression au Tibet, organisés tout au long de la visite du président chinois. Cette sensibilité populaire aux aspects les moins reluisants de la réalité chinoise renforce donc la mobilisation politique ; elle concourt à une certaine « diabolisation » de la Chine.

Laurent Zecchini

Lire aussi le point de vue d'Elisabeth Fouquoire-Brillet page 18

Un « téléphone rouge » entre Pékin et Washington

Les présidents Jiang Zemin et Bill Clinton ont décidé, mardi 28 octobre, au cours d'un entretien informel à la Maison-Blanche, la mise en place entre Pékin et Washington d'un « téléphone rouge ». Les deux chefs d'Etat ont aussi parlé des droits de l'homme, du Tibet, de Taïwan et de l'histoire de leurs pays respectifs, au fil d'une discussion qualifiée de « presque philosophique », par le conseiller de M. Clinton pour la sécurité nationale, Sandy Berger. Ils doivent se retrouver mercredi pour le sommet sino-américain officiel.

M. Jiang a aussi été « accueilli », mardi, à Washington, par les mouvements de défense des droits de l'homme. Des dizaines de manifestants pro-tibétains ont défilé devant sa résidence et l'ambassade de Chine aux cris de « Tibet libre », tandis qu'un groupe de sept dissidents chinois étaient reçus au Congrès par Jesse Helms, le président (républicain) de la commission sénatoriale des affaires étrangères. — (AFP)

sein de l'administration. Cela ne signifie pas que celle-ci parle d'une seule voix, ni surtout qu'elle soit toujours en mesure de faire prévaloir ses vues. Outre que le Pentagone et la CIA sont d'importants foyers de scepticisme s'agissant de la confiance à accorder aux dirigeants chinois, le Congrès et une multitude de groupes de pression — notamment syndicaux — constituent un fort contre-poids au camp des partisans du pragmatisme diplomatique.

Une partie des républicains, imprégnés de la tradition isolationniste qui perdure au Congrès, n'hé-

représentants, ne sont pas les derniers à soutenir le dépôt des nombreux projets de loi prévoyant des sanctions contre le régime chinois.

LA « QUESTION TIBÉTAINE »

M. Helms n'a pas hésité à organiser l'audition de dissidents chinois ou citoyens américains d'origine chinoise la veille du jour où le président Jiang sera l'hôte de représentants du Congrès. Sensibilisé à la situation des droits de l'homme en Chine (d'autant que le rapport annuel du département d'Etat à ce sujet reste très critique), attentif aux préoccupations du riche lobby

la préparation du G 7, et les décisions relatives au réaménagement des cours pivots au sein du nouveau mécanisme de change européen » ; la surveillance des situations et des politiques budgétaires ; des discussions sur les pratiques en matière de politiques structurelles, « en particulier en ce qui concerne les politiques de l'emploi et du marché du travail, l'adaptabilité des marchés et la réforme fiscale ».

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, qui s'exprimait mardi 28 octobre à Paris devant le club de chefs d'entreprise du mouvement européen, s'est félicité que cet accord confirme l'entière responsabilité de la BCE pour la politique monétaire. Il a souligné que le conseil des ministres ne pourra donner des « orientations » en matière de change que « dans certains cas d'exception ». M. Tietmeyer s'est toutefois vivement défendu de vouloir régimenter l'Union européenne strictement en fonction de la politique monétaire. Il a plaidé pour le renforcement de la dimension politique de l'Union européenne. « Mon sentiment, a-t-il souligné, est que l'intégration européenne ne peut pas cesser avec la monnaie commune. »

Henri de Bresson

Paris et Bonn soumettent aux Quinze une note sur la coordination économique

FRANÇAIS et Allemands ont remis officiellement à Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg, une note sur la coordination des politiques économiques au sein de la future zone euro. Cette note, dont Paris et Bonn espèrent qu'elle servira de base à un accord entre les Quinze lors du prochain conseil des ministres des finances (Ecofin), le 5 novembre prochain, soupèse les termes du consensus atteint le 14 octobre dernier, à Münster, lors de la réunion du conseil économique et financier franco-allemand.

Le document propose que les ministres des finances de la zone euro se réunissent avant chaque réunion de l'Ecofin « dans le cadre d'un groupe informel ». Au nom de « conseil de l'euro », qui rappelle sans doute trop aux Allemands la notion française de « gouvernement économique », elle préfère le nom de « Euro X » (selon le nombre de pays participants), par référence au G 7, dont le fonctionnement de ce groupe devrait s'inspirer. La commission pourrait être invitée à participer à certaines des réunions, ainsi que la Banque centrale européenne (BCE). Parmi les domaines à laquelle cette coordination devrait s'appliquer figurent « le suivi de la situation macroéconomique, y compris l'évolution des taux de change, notamment en vue de

la préparation du G 7, et les décisions relatives au réaménagement des cours pivots au sein du nouveau mécanisme de change européen » ; la surveillance des situations et des politiques budgétaires ; des discussions sur les pratiques en matière de politiques structurelles, « en particulier en ce qui concerne les politiques de l'emploi et du marché du travail, l'adaptabilité des marchés et la réforme fiscale ».

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, qui s'exprimait mardi 28 octobre à Paris devant le club de chefs d'entreprise du mouvement européen, s'est félicité que cet accord confirme l'entière responsabilité de la BCE pour la politique monétaire. Il a souligné que le conseil des ministres ne pourra donner des « orientations » en matière de change que « dans certains cas d'exception ». M. Tietmeyer s'est toutefois vivement défendu de vouloir régimenter l'Union européenne strictement en fonction de la politique monétaire. Il a plaidé pour le renforcement de la dimension politique de l'Union européenne. « Mon sentiment, a-t-il souligné, est que l'intégration européenne ne peut pas cesser avec la monnaie commune. »

Henri de Bresson

Prison ferme pour deux ex-parlementaires espagnols

MADRID

de notre correspondante

« Nous respectons la sentence du Tribunal suprême, mais nous ne l'approuvons pas. Les peines sont disproportionnées », a déclaré le secrétaire général du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), Joaquin Almunia, en prononçant les condamnations prononcées par le Tribunal suprême dans l'« affaire Filesa », du nom d'une société ayant participé au financement occulte du PSOE entre 1989 et 1991. L'instruction du premier des grands scandales ayant terni l'image des socialistes espagnols aura duré six ans.

Le Tribunal a condamné, mardi 28 octobre, à onze ans de prison l'ex-député socialiste Carlos Navarro, et à trois ans de détention l'ancien sénateur socialiste José-Maria Sala, pour association de malfaiteurs, faux et usage de faux. Deux anciens administrateurs de Filesa, Luis Olivero et Alberto Flores, se sont vu infliger dix années de prison et l'ancienne administratrice

des finances du PSOE une peine de deux ans et quatre mois de détention.

Les deux parlementaires socialistes étaient liés aux sociétés Filesa et Time Export, qui ont encaissé 1 milliard de pesetas (40 millions de francs) pour des études ou des rapports techniques jamais réalisés et commandés par de grandes banques ou des entreprises publiques. Les juges du Tribunal suprême ont estimé que, en fait, les deux sociétés ont réglé des factures du PSOE.

Les magistrats se sont basés sur les rapports établis par les experts du ministère des finances. Le procès Filesa, qui s'était ouvert le 1^{er} juillet, concernait alors vingt-six personnes. Le 21 juillet, le Tribunal suprême, en s'appuyant sur la suppression de certains délits et sur la nullité des accusations formulées par le Parti populaire (au pouvoir depuis mai 1996), avait réduit à douze le nombre des inculpés, abandonnant notamment, en sep-

tembre, les poursuites contre l'extrémiste du Parti socialiste, Guillermo Galleote. L'ancien chef du gouvernement, Felipe Gonzalez, cité à comparaître en qualité de témoin, avait assuré qu'il n'avait jamais été informé d'irrégularités dans la comptabilité du parti dont il était alors le secrétaire général.

Son successeur à la tête du parti, Joaquin Almunia, a déploré hier « l'instruction anormale et le déroulement du procès ». Les six années d'instruction ont été utilisées « comme une arme pour faire mal à l'image et à l'honneur du parti, indépendamment des faits », a-t-il déclaré. Il a également présenté les excuses de sa formation « aux citoyens et surtout aux militants et aux électeurs » pour avoir mis à mal leur confiance et s'est engagé à ce que la transparence règne au Parti socialiste. Les deux parlementaires socialistes devraient déposer un recours auprès du tribunal constitutionnel.

(Intérim)

La candidate favorite à la présidence irlandaise est originaire d'Ulster

Le successeur de Mary Robinson sera élu jeudi

LONDRES

de notre correspondant

Pour une fois, les quelque 2,7 millions d'électeurs irlandais qui se rendent aux urnes, jeudi 30 octobre, pour élire un successeur à Mary Robinson auront l'embaras du choix : pas moins de cinq candidats se présentent à leurs suffrages, un record pour un pays où le président a souvent été choisi par consensus et a toujours été issu du parti dominant, le Fianna Fail, exception faite de M^{me} Robinson. Si un candidat masculin, l'ex-policier Derek Nally, ne s'était pas présenté en extrême, la compétition aurait été exclusivement féminine. D'autant qu'un tribunal de Dublin vient de rejeter la plainte d'un homme qui voulait empêcher les candidatures de l'autre sexe sous prétexte que la Constitution dit « il » quand il s'agit du chef de l'Etat.

Deux candidates se détachent du lot, l'universitaire Mary McAleese (Fianna Fail, quarante-sept ans), la favorite avec 45-49 % des intentions de vote, et la députée européenne Mary Banotti (Fine Gael, cinquante-huit ans), créditée de 36-38 %. Derrière elles, la militante antinucléaire Adi Roche (Labour et Verts, quarante-deux ans), l'ex-lauréate du concours Eurovision de la chanson, la fondamentaliste catholique Rosemary Scanlon, alias « Dana » (quarante-quatre ans), et M. Nally (soixante ans) se partageront le reste des voix. Mais, dans un système aussi complexe que celui en vigueur en Irlande, où les secondes préférences jouent un rôle-clé, ce seront leurs électeurs qui détermineront qui, des deux Mary, occupera le mois prochain la demeure présidentielle de Phoenix Park.

Jamais campagne présidentielle n'aura été aussi mouvementée dans la République. Ainsi la popu-

larité d'Adi Roche s'est effondrée après que des collègues de travail eurent dénoncé son comportement « dictatorial ». Après avoir reçu le soutien embarrassant du Sinn Fein (branche politique de l'IRA), Mary McAleese, née au Nord — elle est la première vice-recteur catholique de l'université de Queens —, a été accusée de sentiments prorépublicains. Mais, curieusement dans une Irlande du Sud où être originaire d'Ulster avait jusqu'à présent été un handicap, ces accusations semblent avoir fait long feu.

Pourquoi donc cinq personnes se disputent-elles un poste purement honorifique et qui, jusqu'à l'élection de Mary Robinson en 1990, était un peu considéré comme une retraite dorée ? Tout d'abord parce que M^{me} Robinson a su donner à la présidence un rôle, une influence qu'elle n'avait jamais eus auparavant. Ensuite et surtout parce que l'Irlande a considérablement changé ces dernières années. Elle s'est largement ouverte sur l'Europe et le reste du monde. Bénéficiant d'un taux de croissance digne des « tigres » asiatiques, son PIB par tête atteint désormais celui de la Grande-Bretagne voisine. Elle a aussi secoué, petit à petit, le joug de la hiérarchie catholique en introduisant le divorce.

Le vainqueur du scrutin de jeudi représentera-t-il cette nouvelle Irlande ? C'est peu probable : la favorite, Mary McAleese, et « Dana » sont profondément conservatrices, opposées au divorce et à l'avortement. M^{me} Banotti, une ex-infirmière et petite-nièce du fondateur de la République, Michael Collins, divorcée, est plus ouverte, mais ses chances sont faibles, quelques mois après la défaite aux législatives de Fine Gael.

Patrice de Beer

Vingt-cinq millions de CD pirates sont fabriqués chaque année en Bulgarie

SOFIA

de notre envoyé spécial

Installé sur la place entourant l'imposante cathédrale orthodoxe Alexandre Nevski, Stoyan surveille

REPORTAGE

Sur les places de Sofia, des dizaines de vendeurs se livrent à une activité lucrative

attentivement les allées et venues des clients, prêt à plier bagage à la vue du moindre képi de la police. Derrière son étal, installé entre deux vendeurs de bibelots de l'ex-armée rouge, le jeune homme est un recuteur d'un genre particulier : il vend des CD pirates. L'activité est lucrative mais depuis quelques jours, la police, habituellement compréhensive, fait la chasse aux dizaines de vendeurs à la sauvette qui offrent, pour l'équivalent de 20 francs, les derniers enregistrements des plus grands groupes de la variété internationale, fabriqués illégalement en Bulgarie au mépris de la législation sur les droits d'auteurs.

Le zèle des policiers devrait cependant être de courte durée. Si le ménage a été fait dans le centre de la capitale bulgare, c'est avant tout pour ne pas augmenter la mauvaise humeur de certains des quelques centaines d'hommes d'affaires et officiels étrangers venus participer, les 23 et 24 octobre, à Sofia, à un forum sur les investissements. « Dans quelques jours, on sera plus tranquilles », affirme Stoyan. Délégué par la Fédération internationale de l'industrie phonographique pour participer à ce séminaire, Stefan Krawczyk le confirme. « La Bulgarie, explique-t-il, est en passe de rattraper la Chine et de devenir le plus gros pirate du monde. Les choses ne s'arrangeront pas à court terme. »

Le problème est pourtant bien identifié. « On connaît les cinq usines et les onze lignes de production responsables du piratage », ad-

met Dimitar Enchev, responsable au ministère de la culture de la commission chargée de la protection des droits d'auteurs. « Leur production, estimée aux alentours de 25 millions de disques par an, est écoulée principalement sur le marché russe mais on saisit quotidiennement en Europe un lot de CD pirates », ajoute M. Krawczyk. Parallèlement, les Polygram, Sony, BMG ou autre Virgin ne vendent, chacun, que quelques dizaines d'albums par an à des Bulgares qui n'imaginent pas déboursier l'équivalent de 20 % de leur salaire moyen (environ 500 francs) pour acheter un disque non piraté. Selon l'IFPI, les préjudices annuels pour l'industrie phonographique européenne causés par le non-paiement des droits d'auteurs se chiffrent à, au moins, 130 millions de dollars, soit près de 10 % du chiffre d'affaires légal.

Réputés bien avant le communisme pour ses mathématiciens, la Bulgarie a longtemps fourni le bloc de l'Est en ordinateurs. Accessoirement, les experts de ce petit pays de moins de neuf millions d'habitants se sont bati une solide réputation dans le piratage informatique et électronique.

SOUTIENS HAUT PLACÉS

Dès le milieu des années 80, le pays s'est ainsi doté, dans les environs de Stara Zagora, de l'une des usines de fabrication de CD parmi les plus modernes du monde grâce à de la technologie « récupérée » à l'Ouest par le biais de sociétés écrans établies en Europe ou aux Etats-Unis.

L'ouverture des frontières, le développement de la corruption et la dérive « mafieuse » de la transition bulgare durant les différents gouvernements socialistes depuis 1989 ont fait « exploser » le piratage. Reprenant à son compte un schéma classique dans les économies de l'Est en transition, Petar Dimitrov, président de la petite maison de production Wizard, explique que « les pirates sont soutenus par des

personnes haut placées dans les structures de l'Etat, d'anciens fonctionnaires du ministère de l'intérieur et des services secrets ». Résultat, la loi — « restrictive » selon le ministère de la culture — sur les droits d'auteurs adoptée en 1996 est rarement respectée, exceptionnellement appliquée par la justice.

La société Unison, considérée comme le principal pirate bulgare, a ainsi pignon sur rue, les camions passent les douanes sans encombre, et, comme cela est arrivé au printemps dernier, des fuites ont permis aux gros bonnets de ce trafic d'être avertis à temps d'une opération policière d'envergure sur les lieux de production. « Autant la Chine donne des signes de collaboration en ce domaine, autant l'Etat bulgare y met de la mauvaise volonté », s'enflamme-t-on à l'IFPI, qui regroupe les principaux producteurs de musique du monde.

En réaction, une partie de la communauté internationale a brusquement haussé le ton ces dernières semaines. Par la voix de leur ambassadeur en Bulgarie, les Etats-Unis ont brandi, le 20 octobre, la menace de sanctions économiques et commerciales contre la Bulgarie si des mesures radicales ne sont pas prises d'ici à la fin de l'année.

Parallèlement, l'IFPI s'appête à déposer une plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce et veut saisir la Commission européenne. Mais les procédures juridiques seront longues à aboutir. De plus, montrée du doigt sur le piratage, le nouveau gouvernement bulgare de centre droit élu au printemps a lancé de courageuses réformes monétaires et financières qui commencent à porter leurs fruits et les privatisations se multiplient. Fort de ces premiers succès, Sofia minimise le problème et espère surtout qu'aucun pays ne risquera, en appliquant ses menaces, de mettre en péril la fragile convalescence économique du pays après la crise de l'hiver.

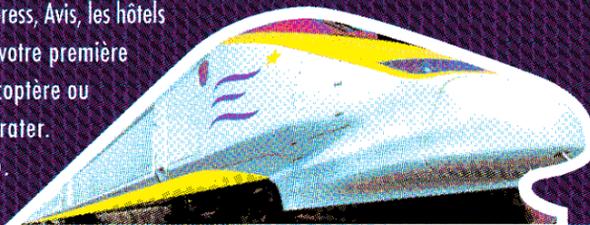
Christophe Châtelot

SI ON VOUS DEMANDE
 COMMENT VOUS ÊTES VENU,
 DITES QUE VOUS AVEZ PRIS
 LE PARIS-LONDRES.



PROGRAMME EUROSTAR VOYAGEUR FRÉQUENT.

8000 POINTS = Paris-Hong-Kong A/R avec Cathay Pacific. Vous marquez des points avec Eurostar, American Express, Avis, les hôtels Concorde, Hilton et Radisson. Actuellement, dès 500 points - moins de 3 A/R en 1ère classe - vous obtenez votre première prime : un A/R en Eurostar. Week-ends, nuits d'hôtels, voyages gratuits (voiture, TGV, montgolfière, hélicoptère ou avion), le nouveau Programme Eurostar Voyageur Fréquent, c'est un train d'avantages à ne pas rater. Pour recevoir votre carte personnelle Eurostar Voyageur Fréquent, appelez le **01 41 91 10 15**.



SNCF

© 1997 S. Bouchard / Photo - Henri Banaquat

La diplomatie russe fait un retour remarqué au Proche-Orient et tente de relancer le processus de paix

M. Primakov aurait réussi à désamorcer une offensive israélienne au Liban

Le roi Hussein de Jordanie et le chef de la diplomatie russe, Evgueni Primakov, ont évoqué, mardi 28 octobre à Amman, les «*risques d'ex-*

plosion au Proche-Orient » et «*la nécessité de relancer le processus de paix* » israélo-arabe. M. Primakov devait se rendre mercredi au Caire,

au terme d'une tournée qui l'a déjà mené au Liban, en Syrie, en Israël, dans les territoires autonomes palestiniens et en Jordanie.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Deux visites en l'espace de deux jours, samedi 25 et lundi 27 octobre, du ministre russe des affaires étrangères, Evgueni Primakov, avaient de quoi surprendre. Se pouvait-il qu'à la faveur de son retour au Proche-Orient, après une éclipse de plusieurs années, la diplomatie moscovite soit sur le point de réussir, là où Américains et Européens essuient échec sur échec depuis près de deux ans, à savoir la reprise des négociations israélo-syriennes ?

Mardi, à l'occasion d'une visite de M. Primakov à Amman, un responsable jordanien a peut-être levé le mystère. Sous couvert d'anonymat, ce responsable a déclaré à l'Agence France presse à Amman que les deux visites en Syrie de M. Primakov, entrecoupées d'une rencontre à Jérusalem avec le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, visaient à désamorcer une «*opération israélienne d'envergure au Liban* ».

RAIDS AÉRIENS

Non confirmée en Israël et en Syrie, l'information, qui tombe au moment même où l'armée syrienne effectue des manœuvres aux alentours du plateau du Golan – occupé par Israël depuis 1967 –, n'avait toujours pas été démentie mardi soir.

L'armée israélienne, qui occupe aussi les confins sud du Liban depuis une vingtaine d'années, avait, en avril 1996, lancé une sévère offensive contre le Liban, dénommée «*Raisins de la colère* ». L'artillerie et l'aviation de l'Etat juif avaient alors pilonné plusieurs

cibles, dont certaines dans les faubourgs de Beyrouth, tuant cent soixante-quinze civils, dont quatre-vingt-dix-huit qui s'étaient réfugiés à Qana, au quartier général du commandement fidjien de la Force intérimaire de l'ONU au Liban (FINUL).

Pas plus que les précédentes, cette opération n'a durablement désorganisé le Hezbollah, la milice chiite libanaise soutenue par

dant pas permis de relancer le processus agonisant de la paix israélo-arabe. Minée par les accusations publiques conjointement lancées par Israël et les Etats-Unis, à propos de la technologie nucléaire et balistique que Moscou fournirait à l'Iran – ce que M. Primakov a nié avec la dernière énergie –, la mission du chef de la diplomatie russe en Israël s'est, pour le reste, heurtée à l'intransigeance

anciennes relations privilégiées entre la Syrie et la défunte URSS pour obtenir une avancée à Damas.

Chef de la diplomatie depuis janvier 1996, le diplomate, qui fut en son temps un apparatchik soviétique, est un expert reconnu – et arabisant – de la région. Sans doute mieux placé que ses prédécesseurs pour assumer l'impossible mission, héritée de l'ex-URSS, de coparrainer, avec les Etats-Unis, un processus de paix israélo-arabe lancé à Madrid en octobre 1991. M. Primakov estimait que l'échec américain et l'actuel suivisme européen en la matière lui ouvraient de bonnes perspectives.

«*Nous sommes sûrs, a-t-il déclaré à Amman, troisième étape de sa tournée, que la Syrie veut la paix, mais j'ai l'impression qu'elle ne veut pas reprendre les négociations* – interrompues par Israël il y a vingt mois – *au point zéro, c'est-à-dire sans tenir compte des points d'accord et des positions exprimées par le précédent gouvernement israélien.* » En clair, l'ancien premier ministre, Itzhak Rabin, avait fait savoir, avant son assassinat en novembre 1995, qu'il était prêt à négocier le retrait de ses troupes de la totalité du plateau du Golan conquis par Israël en 1967, et les Syriens veulent reprendre les discussions sur cette base.

Mais M. Nétanyahou, qui a redit lundi à la tribune combien son gouvernement jugeait «*essentiel* » à la sécurité du pays l'occupation continue de ce territoire, ne veut pas en entendre parler.

Patrice Claude

Madeleine Albright manifeste son impatience

Le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a pressé mardi 28 octobre le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, de permettre la tenue à Washington d'une nouvelle série de discussions israélo-palestiniennes. Elle a indiqué à la presse avoir téléphoné à M. Nétanyahou pour faire valoir «*la nécessité de faire avancer ce processus à un rythme assez rapide* ». «*Le temps nous est compté (...), la période propice est limitée* », a-t-elle affirmé, ajoutant : «*Le temps joue contre ceux qui veulent des résultats.* » Mme Albright a cependant estimé que M. Nétanyahou lui-même «*voulait des résultats* ».

Une rencontre est en principe prévue cette semaine à Washington entre le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy, et le numéro deux de l'OLP, Mahmoud Abbas (Abou Mazen). M. Nétanyahou ayant exclu un gel de la colonisation et un retrait militaire de Cisjordanie, M. Lévy a annoncé que, faute d'un mandat, il ne se rendrait vraisemblablement pas cette semaine aux Etats-Unis. – (AFP)

l'Iran, qui combat l'occupation israélienne au pays du Cèdre. En 1997, Israël a perdu plus d'une trentaine de soldats au Liban, contre une vingtaine en moyenne les années précédentes, et les raids aériens, dans et autour de la vallée de la Bekaa, au centre du Liban, se sont multipliés ces derniers jours.

Le retour de la diplomatie russe dans la région, perceptible en Iran, en Irak et en Syrie, après des années de sommeil, n'aura cepen-

du gouvernement national-religieux de M. Benyamin Nétanyahou.

Ayant compris qu'il n'obtiendrait pas du premier ministre israélien ce que celui-ci refuse à son meilleur allié et ancien pays d'adoption – les Etats-Unis –, à savoir une avancée réelle et concrète sur le dossier palestinien, M. Primakov, dont la presse de Tel Aviv avait souligné «*la parenté juive* » (par son père), estimait qu'il pouvait mettre à profit les

Avoirs juifs non réclamés : Israël pointé du doigt à son tour

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Au moins 8 500 comptes bancaires, un bon millier d'appartements et 3 200 parcelles de terrain représentant des milliers d'hectares : telle est, selon une enquête publiée en septembre par la revue israélienne *The Jerusalem Report*, l'étendue des biens acquis en Palestine par des juifs d'Europe, disparus dans l'Holocauste, et dont l'Etat d'Israël n'avait jamais recherché les héritiers.

Il était logique qu'après la Suisse, la France, les Pays Bas et les autres, la pression internationale des organisations et des familles juives pour la récupération des biens acquis avant ou pendant la deuxième guerre mondiale par des personnes disparues s'exerçât aussi sur Israël. La première liste des banques suisses concernant les comptes juifs en déshérence fut publiée le 25 juillet. Quelques semaines plus tard, début septembre, Shmuel Tzour, l'administrateur général israélien, évoquant «*une pure coïncidence* », affichait à son tour au ministère de la justice dont il dépend et dans tous les greffes des tribunaux du pays une liste de 10 000 noms.

Ces noms, dont la liste n'a pas été diffusée dans la presse, mais qu'il est possible d'obtenir auprès du ministère cité pour

150 shekels (environ 280 francs), sont ceux de juifs d'Europe démarchés dans les années 20 et 30 par des organisations sionistes pré-étatiques, pour un investissement financier de type «*idéologique* » en Palestine. Selon l'historien Yossi Katz, de l'université Bar-Ilan à Tel Aviv, «*certaines voulaient juste placer leur argent, d'autres pensaient à une éventuelle «*montée* » en Israël (alya)* » lorsque l'Etat juif serait créé.

Mais la législation britannique, qui s'appliquait alors à toute la Palestine mandataire, interdit, à partir de 1939, toute «*transaction avec l'ennemi* » nazi. Dès lors, tous les comptes ouverts, ainsi que les propriétés acquises dans la région par des citoyens d'Allemagne, puis de tous les autres pays occupés par le III^e Reich, furent «*gelés* », c'est-à-dire confisqués en attendant la fin de la guerre, par un administrateur juridique.

Après le départ des Britanniques et la création d'Israël en avril 1948, ces biens et ces comptes furent transférés au nouvel Etat, qui nomma à son tour un administrateur général. Les survivants et les héritiers qui connaissaient et pouvaient prouver l'existence des investissements réalisés en Palestine par leurs parents disparus récupèrent leurs biens. Les autres, ceux dont les familles périrent corps et biens dans l'holo-

causte, furent oubliés pendant un demi-siècle.

Comme la loi l'y autorise encore, notamment pour ce qui concerne les dizaines de milliers de propriétés immobilières et agricoles abandonnées pendant la guerre de 1948 par des Palestiniens, au fil des années, l'administrateur général a vendu nombre de propriétés juives non réclamées et transféré au Trésor d'Israël nombre de dépôts bancaires en déshérence. «*Les banques israéliennes, se plaint Shmuel Tzour, ont encore beaucoup, beaucoup de comptes dormants. Jusqu'ici, quelques-unes seulement nous les ont transférés. Nous avons essayé d'être plus agressifs avec elles, mais elles ne coopèrent pas beaucoup.* »

La réaction en chaîne provoquée par l'affaire des banques suisses a réveillé tout le monde. Depuis un mois, confie Aharon Shindler, du bureau de l'administration générale, «*nous sommes débordés de demandes* ». Et pourquoi ne pas avoir ouvert les archives plus tôt et publié des appels à identification dans la presse mondiale ? «*Parce que jusqu'ici, rétorque Shmuel Tzour, notre politique a toujours été de ne rien dire sur les biens non réclamés, pour éviter les escrocs et les demandes frauduleuses.* »

Patrice Claude

Une tentative de coup d'Etat militaire a échoué en Zambie

Elle illustre une instabilité croissante en Afrique australe

JOHANNESBURG
de notre correspondant en Afrique Australe

Le président zambien, Frederick Chiluba, a échappé, mardi 28 octobre, à une tentative de coup d'Etat militaire. Les officiers putschistes ont été arrêtés dans la matinée à Lusaka, la capitale, après l'intervention de l'armée restée fidèle, dans sa majorité, au régime en place. Un peu plus tôt, les militaires factieux avaient proclamé le renversement de M. Chiluba sur les ondes de la radio nationale. Ils avaient également annoncé la création d'un «*Conseil national de rédemption* » chargé, selon eux, de mettre fin à la corruption du pouvoir.

Mis à part cette justification évasive, les motivations réelles des putschistes et les soutiens éventuels dont ils disposaient ne sont toujours pas clairement établis. De Johannesburg, où il se trouvait mardi,

l'ancien président Kenneth Kaunda a démenti toute implication dans la tentative de coup d'Etat. M. Kaunda a régné sur l'ex-Rhodésie du Nord pendant vingt-sept ans avant de perdre le pouvoir au profit de M. Chiluba, en 1991, à l'occasion des premières élections démocratiques.

La mise à l'écart de M. Kaunda du scrutin présidentiel de novembre 1996, par le biais d'un amendement constitutionnel contesté, a permis à M. Chiluba de se faire réélire. Mais elle a miné la légitimité d'une démocratie longtemps considérée comme un modèle en Afrique australe.

DÉRIVE AUTOCRATIQUE

La manœuvre n'a fait que confirmer la dérive autocratique d'un régime en proie au mécontentement social nourri par les difficultés économiques. Elle a donné une

nouvelle vigueur politique à ce mécontentement, en permettant à M. Kaunda de se poser en victime. Depuis, l'ancien dictateur – qui conduisit la Zambie à la ruine – cherche à revenir au pouvoir en menant une campagne de désobéissance civile.

La tension a culminé, fin août, avec la dispersion par la police d'une manifestation du parti de M. Kaunda, au cours de laquelle ce dernier avait été légèrement blessé. Criant à la tentative d'assassinat orchestrée par le pouvoir, l'ex-«*père de la nation* » avait demandé l'intervention des Etats de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), présidée par le dirigeant sud-africain Nelson Mandela.

Mais ni les pressions de M. Mandela ni celles exercées par les bailleurs de fonds internationaux sur M. Chiluba n'ont réussi, jusqu'à

présent, à décrier la situation. La tentative de coup d'Etat ne fait que confirmer la fragilité du régime en place à Lusaka. Elle met également en évidence une montée d'instabilité en Afrique australe, déjà nourrie par les tensions sociales ou politiques au Zimbabwe et au Swaziland, ainsi que par les retards du processus de paix en Angola.

Ce phénomène constitue une source d'embarras et d'inquiétude pour la puissance régionale qu'est l'Afrique du Sud. La fragilité de la démocratie dans le pré carré sud-africain gêne la montée en puissance de Prétoria sur le plan économique et politique en Afrique. Elle contrarie sa volonté d'être le moteur d'une «*renaissance* » africaine, fondée sur la stabilité et le respect des principes démocratiques.

Frédéric Chambon

Les banques suisses publient une nouvelle liste de comptes juifs

BÂLE. Les banques suisses, accusées de traîner les pieds dans la restitution d'avoirs de victimes de la Shoah, ont publié, mercredi 29 octobre, les noms de plus de 14 000 titulaires de comptes restés en déshérence depuis la fin de la seconde guerre mondiale. De nouvelles recherches ont permis de retrouver près de 18 millions de francs suisses (environ 74 millions de francs français) non réclamés depuis le 9 mai 1945, a déclaré à Bâle l'Association suisse des banquiers (ASB).

10 875 comptes, dont les titulaires sont des Suisses, ont été recensés, et une seconde liste contient les noms de 3 687 étrangers ayant un compte dans 57 banques. Les noms des titulaires étrangers sont disponibles auprès de la société d'audit internationale ATA Ernst and Young et sur Internet. Les ayants droit peuvent faire valoir leurs prétentions gratuitement jusqu'au 31 mars. – (AFP)

L'Eurofighter allemand coûtera plus cher que prévu

BONN. La Cour des comptes allemande a estimé que le budget de l'avion de combat européen Eurofighter serait de 30 milliards de marks (environ 102 milliards de francs) pour cent quatre-vingts exemplaires. Soit 7 milliards de marks (de l'ordre de 24 milliards de francs) de plus que l'estimation du ministre de la défense, Volker Ruehe, selon une nouvelle étude de la Cour, citée par le quotidien *Schwaebische Zeitung*. Le budget prévu par le ministère aurait négligé de comptabiliser «*des équipements indispensables à un avion moderne* » et son armement. Elle estime que l'ensemble du budget de développement, d'acquisition et d'exploitation des appareils s'élèvera à plus de 87 milliards de marks (296 milliards de francs). La commission budgétaire du Bundestag examinera jeudi 30 octobre le rapport de la Cour. – (AFP)

Nouvelle rencontre de MM. Mandela et Kadhafi sur l'affaire de Lockerbie

TRIPOLI. Une nouvelle rencontre, la deuxième de la semaine, entre le président sud-africain, Nelson Mandela, et le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, devait avoir lieu mercredi 29 octobre à Zouara, à mi-chemin entre Tripoli et la frontière tunisienne. Lors de sa première entrevue avec le colonel Kadhafi, M. Mandela s'était prononcé pour une levée des sanctions imposées en 1992 par le Conseil de sécurité à la Libye, à cause de son refus de livrer aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne deux ressortissants libyens, soupçonnés d'implication dans l'attentat contre un avion américain en 1988, ayant fait 270 morts au-dessus de Lockerbie, en Ecosse. Au sommet du Commonwealth à Edimbourg, M. Mandela avait affirmé samedi que l'affaire de Lockerbie devait être jugée devant un tribunal international, réitérant ainsi la position de Tripoli. – (AFP)

Incidents armés sur la frontière entre le Burundi et la Tanzanie

BUJUMBURA. Le gouvernement burundais a exprimé sa «*très vive protestation* », mardi 28 octobre, au lendemain des accrochages entre les armées burundaise et tanzanienne à la frontière entre les deux pays, et a demandé à l'ONU de «*tout faire pour que les attaques cessent* ». Le Burundi a affirmé que deux de ses militaires et une dizaine de civils ont été tués dans le pilonnage des localités de Mukerezi, Gihero, et Mugina. Pour sa part, la Tanzanie a affirmé qu'elle a défendu sa frontière contre les attaques burundaises.

Les relations entre la Tanzanie et le Burundi se sont détériorées ces derniers mois. Le Burundi accuse la Tanzanie de soutenir la rébellion hutue contre l'armée burundaise, dominée par la minorité tutsie. Le gouvernement tanzanien tente pour sa part d'amener le régime de Pierre Buyoya, qui a pris le pouvoir par un coup d'Etat l'an dernier, à négocier avec les mouvements hutus. – (AFP)

Une « ère nouvelle » entre la France et la Nouvelle-Zélande

PARIS. Lionel Jospin a déclaré, mardi 28 octobre, qu'une «*ère nouvelle* » s'ouvrait entre la France et la Nouvelle-Zélande, à l'issue de sa rencontre avec le premier ministre néo-zélandais Jim Bolger. C'était la première visite d'un chef de gouvernement de l'archipel depuis plus de vingt ans. Jacques Chirac s'est également entretenu avec M. Bolger, se félicitant que «*les malentendus appartiennent au passé* », faisant référence à l'épisode du *Rainbow Warrior* et aux essais nucléaires dans le Pacifique sud. – (Corresp.)

EUROPE

■ **ITALIE** : le président Oscar Luigi Scalfaro a décidé, mardi 28 octobre, de ne pas gracier le dirigeant d'extrême gauche, Adriano Sofri, dont l'emprisonnement pour le meurtre, en 1972, d'un policier avait déclenché une vive polémique en Italie. Fondateur du mouvement Lotta Continua (Lutte continue), incarcéré depuis le rejet, par la Cour de cassation italienne en janvier, de son dernier appel, Sofri (et deux co-accusés) doit purger une peine de 22 ans de prison. – (Reuter.)

■ **UKRAINE** : le groupe français d'armement GIAT industries doit conclure, avant la fin de l'année, un accord avec Kiev pour aider à moderniser la tourelle et le canon des blindés ukrainiens du modèle T-80/84. Ces chars sont principalement destinés à l'exportation, en particulier au Pakistan pour trois cent-vingt exemplaires. – (AFP)

ASIE

■ **CAMBODGE** : l'ancien vice-Premier ministre khmer rouge, Ieng Sary, s'est rendu, pour la première fois en 18 ans, à Phnom Penh. Il avait fait défection en août, en abandonnant la «*ligne dure* » de l'équipe khmère rouge, pour s'installer au nord-ouest du Cambodge. – (AFP)

■ **PHILIPPINES** : un prêtre irlandais a été enlevé, lundi 28 octobre, par des agresseurs armés dans la ville d'Iligan, au nord de l'île de Mindanao. Le prêtre, Desmond Hartford, âgé d'une cinquantaine d'années, responsable de la paroisse de Marawi, aurait été transféré vers la localité de Tangkal dans la province de Lanao del Norte. – (AFP)

AFRIQUE

■ **CONGO** : Bernard Kolelas, ancien premier ministre et ancien maire de Brazzaville, a exhorté, mardi 28 octobre, la communauté internationale à ne pas reconnaître la victoire de Denis Sassou Nguesso et a appelé ses compatriotes à la résistance armée. – (Reuter.)

■ **TANZANIE** : l'épidémie de choléra, qui sévit à l'ouest du Kenya, s'étend à la Tanzanie, selon la Fédération internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge. 30 personnes sont mortes depuis le 10 septembre dans la région de Tarime. Près de 17 000 cas, dont 900 mortels, y ont été signalés cette année. – (AFP)

REFORME Le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, devait présenter, mercredi 29 octobre, une communication au conseil des ministres sur la réforme de la justice. ● CE TEXTE EVOQUE A

LA FOIS la modification des liens entre le garde des sceaux et les parquets, la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature, la modification du rôle du juge d'instruction et

la refonte de la carte judiciaire. ● LES INSTRUCTIONS INDIVIDUELLES du ministre seront désormais totalement supprimées et les garanties de nomination des procureurs et procureurs

généraux seront renforcées. ● LE PLACEMENT EN DÉTENTION PROVISoire sera retiré au juge d'instruction pour être confié à un nouveau juge. Des délais butoirs seront imposés pour la du-

rée de l'enquête et de l'instruction. ● JACQUES CHIRAC a déclaré que ces propositions sont « une première étape ». Lire aussi notre éditorial page 19 et un point de vue, page 17.

Elisabeth Guigou souhaite instaurer une justice « impartiale »

La ministre de la justice présente, en conseil des ministres, une communication sur la réforme du parquet, le rôle du juge d'instruction et la refonte de la carte judiciaire. Il faut désormais « lever le soupçon sur l'indépendance de la justice », déclare-t-elle dans un entretien au « Monde »

« Pourquoi avoir choisi de présenter une communication aussi large, mêlant l'indépendance du parquet, la réforme constitutionnelle du CSM, la création d'un juge chargé de la détention et des dispositions civiles ?

— Il s'agit d'un vrai choix politique. Je pense qu'il est très important de faire une réforme globale en partant des reproches que font les citoyens à la justice. Les Français estiment qu'elle est compliquée et ils la soupçonnent d'être partielle, c'est-à-dire de ne pas traiter de la même façon les justiciables, selon qu'ils sont puissants ou misérables, comme l'écrivait La Fontaine. Nous sommes confrontés à une crise de confiance profonde alors que la justice est l'un des piliers de notre démocratie et du pacte républicain. Il ne faut pas hésiter à s'attaquer à ces reproches afin de restaurer la confiance.

« C'est la raison pour laquelle, dans cette communication, j'ai souhaité que nous ayons un plan

second, c'était de maintenir la possibilité, pour le gouvernement, d'avoir une politique pénale. Nous avons donc étudié plusieurs hypothèses. Il s'agissait d'un travail difficile et minutieux puisque nous touchions à un système très ancien qui est étroitement lié à nos traditions historiques.

« Pour lever le soupçon, nous avons décidé qu'il n'y aurait plus aucune instruction du garde des sceaux dans les affaires particulières. Nous avons en outre décidé d'accorder des garanties de nominations aux magistrats du parquet : désormais, les procureurs généraux et les procureurs seront tous nommés sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le garde des sceaux ne pourra donc nommer un magistrat du parquet sans l'autorisation expresse du CSM.

« Dans un second temps, s'est posée la question de la responsabilité de ces procureurs plus indépendants. Je ne crois pas que l'on puisse concevoir, en France, dans



ÉLISABETH GUIGOU

l'élargissement de la saisine d'un juge en s'adressant à une commission placée auprès de la Cour de cassation, qui rendra un avis liant le ministre. Ce mécanisme permettra à l'Etat représenté par le gouvernement de ne pas se défaire de ses responsabilités lorsqu'il y a des manquements avérés et graves à la politique votée par le Parlement.

« Il ne pourra donc plus y avoir d'intervention directe, publique ou occulte, auprès des parquets. Il y aura en revanche des contestations faites dans la clarté et la transparence. C'est une garantie fondamentale.

— Vous aviez envisagé de conserver le droit de donner des instructions dans certaines affaires, comme le terrorisme ou les relations internationales. Pourquoi avoir finalement renoncé à ce « domaine réservé » ?

— C'est vrai, je me suis posé la question. Nous n'avons pas retenu cette solution parce qu'elle ne nous paraissait pas donner de garanties suffisantes. Même si les instructions avaient été limitées à des domaines très précis et encadrées par une procédure claire, nous aurions eu du mal à lever le soupçon. Cette réforme doit en outre s'inscrire dans la durée. Depuis que je suis arrivée Place Vendôme, j'ai pris des engagements, je ne suis plus intervenue dans les affaires politico-judiciaires, mais je souhaite que tous les gardes des sceaux à venir respectent cet engagement.

— Actuellement, les politiques pénales diffèrent beaucoup d'une juridiction à une autre. Comment allez-vous assurer la cohésion de ces politiques ?

— Il faudra travailler autrement. Pour garantir la cohésion de la politique pénale, nous avons maintenu les directives générales du ministre. Ces directives seront infiniment plus précises, plus fréquentes et plus nourries par des informations régulières sur ce qui se

passer sur le terrain. Les textes donneront explicitement aux procureurs généraux une responsabilité accrue et il y aura des comptes rendus réguliers. Les procureurs généraux, sur lesquels je m'appuierai davantage, deviendront donc, au sein de leur ressort, les animateurs d'une équipe. Je les réunirai tous les trois mois. C'est bien d'une transformation radicale de nos modes de travail qu'il s'agit.

— Pourquoi ne pas avoir poussé la réforme du parquet jusqu'au bout en transférant le pouvoir de proposition des procureurs généraux et des procureurs au CSM, comme le proposait le programme du PS ?

— Notre réforme est très profonde. N'oublions pas qu'aujourd'hui les procureurs généraux sont nommés en conseil des ministres, sans aucun avis du CSM. Les magistrats du parquet seront indépendants, personne ne pourra faire pression sur eux, mais il est important que la chancellerie et le CSM puissent confronter leur points de vue sur les nominations. Je pratique déjà cette réforme par anticipation en ne passant jamais outre à un avis négatif et je constate qu'elle permet de garantir l'indépendance des magistrats tout en prenant en compte les impératifs de la gestion du corps.

— Pourquoi avoir retiré au juge d'instruction le pouvoir de placer en détention provisoire ?

— Ce volet sur la présomption d'innocence est destiné à donner des garanties aux justiciables. Il faut que l'avocat puisse intervenir dès la première heure de garde à vue, sauf pour le terrorisme et la criminalité organisée, et faire en sorte que l'on ne puisse plus utiliser la détention pour faire pression sur des personnes mises en examen. Nous avons donc décidé de confier le placement en détention à un juge distinct du juge d'instruction. Dans mon esprit, il devra s'agir d'un magistrat de rang élevé, doté d'une autorité reconnue, comme un président ou un vice-président de tribunal. Afin de lutter contre les lenteurs de la justice, nous allons également fixer des délais pour les enquêtes préliminaires et les instructions. A l'expiration de ce délai, il pourra y avoir une audience tenue par ce juge chargé de la détention, ce qui aura le mérite de garantir une information publique et contradictoire.

— A l'exception des réparations financières en matière de pré-

somption d'innocence, vous n'avez pas repris les dispositions de la commission Truche qui encadrerait le pouvoir de la presse. Craignez-vous une offensive parlementaire sur ce sujet ?

— Je n'ai pas suivi les propositions de la commission Truche qui consistaient à alourdir considérablement les amendes pénales et les réparations financières lorsque les journaux citaient le nom d'une personne mise en cause, car je crois

lement et les professionnels. J'irai devant les commissions des lois et je demanderai à tous les groupes leurs suggestions. Pour les textes sur les liens entre la chancellerie et les parquets ainsi que pour ceux sur le code de procédure pénale, il nous faudra donc quelques mois pour élaborer des projets définitifs. Je souhaite aboutir sans retard.

— Les débats sur la justice sont très vifs au sein du monde politique et les convictions ne re-

« Il ne pourra plus y avoir d'intervention directe, publique ou occulte, auprès des parquets. Il y aura, en revanche, des contestations faites dans la clarté et la transparence. C'est une garantie fondamentale »

« L'opinion a le droit d'être informée, notamment lorsque les dossiers concernent des personnes qui ont des responsabilités publiques ou une notoriété particulière »

de travail sur trois ans. Nous allons donc agir sur plusieurs fronts. Il faut résorber les problèmes de lenteur, développer des modes de résolution des conflits en amont, favoriser la justice de proximité et l'accès au droit, y compris pour les plus démunis, développer la coopération judiciaire européenne, mais aussi étendre la protection des libertés et mettre fin aux soupçons sur l'indépendance de la justice. Instaurer, en bref, un vrai service public de la justice, qui s'adresse à tous et qui puisse être reconnu comme impartial.

— Vous supprimez les instructions individuelles du garde des sceaux aux procureurs et vous donnez des garanties de nominations aux magistrats du ministère public. Diriez-vous qu'il s'agit d'instaurer l'indépendance du parquet ?

— En travaillant sur cette réforme, nous avons eu deux soucis. Le premier, c'était de lever le soupçon à propos des pressions politiques subies par les parquets. Le

second, c'était de maintenir la possibilité, pour le gouvernement, d'avoir une politique pénale. Nous avons donc étudié plusieurs hypothèses. Il s'agissait d'un travail difficile et minutieux puisque nous touchions à un système très ancien qui est étroitement lié à nos traditions historiques.

« Pour lever le soupçon, nous avons décidé qu'il n'y aurait plus aucune instruction du garde des sceaux dans les affaires particulières. Nous avons en outre décidé d'accorder des garanties de nominations aux magistrats du parquet : désormais, les procureurs généraux et les procureurs seront tous nommés sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le garde des sceaux ne pourra donc nommer un magistrat du parquet sans l'autorisation expresse du CSM.

« Dans un second temps, s'est posée la question de la responsabilité de ces procureurs plus indépendants. Je ne crois pas que l'on puisse concevoir, en France, dans

une société participative, qu'un corps social obtienne l'indépendance sans accepter la mise en jeu de sa responsabilité. Nous donnons donc au CSM un pouvoir plus grand dans le contrôle disciplinaire des magistrats, nous autorisons les chefs de cour à saisir directement le Conseil et nous ouvrons aux justiciables la possibilité de s'adresser également à lui par le filtre de commissions régionales *ad hoc* s'ils ont des griefs sérieux à faire valoir. Pour éviter tout corporatisme, le CSM sera composé majoritairement de non-magistrats.

« Si un procureur n'applique pas les directives générales du garde des sceaux ou classe un dossier sans raison, il faut malgré tout que le gouvernement prenne ses responsabilités. Le garde des sceaux aura donc un pouvoir d'action propre qui ne passera pas par des instructions particulières : il pourra saisir directement un tribunal pour contester un classement sans suite ou introduire un pourvoi ou un appel. Il pourra également demander

sement et de liquidation judiciaire doit être amélioré. Un espace de coopération judiciaire au sein duquel les magistrats pourront conduire leurs enquêtes et échanger des informations doit être créé.

— Une justice soucieuse de sécurité : les juridictions doivent être informées de l'affectation des moyens des services de police judiciaire (spécialement des services économiques et financiers) et de l'utilisation de leurs emplois. Des affectations de fonctionnaires spécialisés auprès des magistrats seront envisagées pour mener à bien dans la durée des enquêtes particulières.

L'évaluation judiciaire dans leur carrière deviendra effective. Les enquêtes administratives relatives au comportement de l'officier de police judiciaire associeront l'inspection générale des services au service d'enquête compétent.

● UNE JUSTICE AU SERVICE DES LIBERTÉS :

— La présomption d'innocence : dès la première heure de garde à vue, la personne mise en cause pourra demander la présence d'un avocat, sauf pour les affaires de terrorisme, le trafic de stupéfiants et toutes les formes de criminalité organisée. Le contentieux de la liberté et de la déten-

tion sera réservé à un juge du siège, distinct du juge d'instruction. Des délais légaux dans le déroulement de l'enquête et de l'instruction seront instaurés. L'instauration d'audiences publiques pour certains actes de procédures permettra le débat contradictoire sur les charges (mise en détention, mise en liberté). Les images des personnes menottées ou entravées et les sondages sur la culpabilité seront prohibés. Le droit à la réparation de l'atteinte à la présomption d'innocence sera étendu.

— Les nouveaux enjeux des libertés : la protection des atteintes à la vie privée sera améliorée par

la répression renforcée des écoutes téléphoniques sauvages. Un réexamen de la loi sur l'informatique et les libertés sera entamé. Le droit sera adapté au développement du réseau Internet et des nouvelles technologies de l'information. La procédure de la cour d'assises sera réformée pour permettre un nouvel examen des décisions des cours.

● UNE JUSTICE INDÉPENDANTE ET IMPARTIALE :

— Le parquet : il sera indépendant et responsable. Il ne pourra recevoir aucune instruction du garde des sceaux dans les affaires individuelles. Tous les magistrats du parquet, y compris les pro-

curateurs et avocats généraux près la Cour de cassation seront nommés sur proposition du garde des sceaux après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature. Les décisions de classement sans suite seront motivées et notifiées au plaignant.

Un recours contre les décisions de classer sera ouvert aux justiciables devant une commission près la cour d'appel, après rejet d'un recours hiérarchique devant le procureur général. Un rôle accru sera donné aux procureurs généraux qui veilleront à l'application des directives de politique pénale du garde des sceaux.

— Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : sa composition sera profondément modifiée. Il est proposé que le président de la République, président du Conseil et le garde des sceaux, vice-président, ne prennent pas part au vote. Le CSM comprendra vingt et un membres, dont onze seront extérieurs au corps judiciaire, nommés par les plus hautes autorités de l'Etat. Les dix magistrats seront élus par leurs pairs, de façon à favoriser une représentation pluraliste des opinions des magistrats. Le CSM verra ses pouvoirs disciplinaires accrus.

— Le garde des sceaux : il définit la politique judiciaire par des di-

que la liberté de la presse est quelque chose d'extrêmement important. L'opinion a le droit d'être informée, notamment lorsque les dossiers concernent des personnes qui ont des responsabilités publiques ou une notoriété particulière. Je pense, par exemple, aux élus.

« D'ailleurs, même si l'on voulait brider l'information, elle se diffuserait de toute façon. Il y aura toujours des fuites et des informations clandestines. Je préfère que l'on organise la diffusion de ces informations à des moments précis, de façon contradictoire, afin de protéger ceux qui sont mis en cause en leur permettant de se défendre. Aujourd'hui, on a le plus mauvais des systèmes : on ne dit rien, mais tout « fuite » de divers côtés.

— Un parquet plus indépendant, une police judiciaire mieux contrôlée, un juge chargé de la détention distinct du juge d'instruction. Vous êtes-vous inspirée du rapport de la commission Delmas-Marty ?

— La commission Delmas-Marty a énormément influencé l'ensemble des réflexions sur la justice depuis près de sept ou huit ans. Elle a clairement distingué les principes des modalités d'application : j'essaie de m'inspirer de cette méthode en fixant, dans cette communication, des principes avant d'élaborer des textes minutieux et ciselés. Je souhaite travailler maintenant en collaboration avec le Par-

couper pas forcément les clivages traditionnels entre la droite et la gauche. Vous attendez-vous à un débat difficile ?

— Chacun apportera sa contribution. Le système que je propose a le mérite d'être équilibré puisqu'il associe à la réforme du parquet des progrès en matière de libertés publiques et une amélioration du fonctionnement de la procédure pénale. Le président de la République fera connaître son sentiment, à la suite de la communication en conseil des ministres, ce qui est naturel puisqu'il s'agit d'une réforme constitutionnelle et qu'il a des responsabilités particulières dans ce domaine. Je m'attends à un débat politique intense.

« Je comprends les craintes de ceux qui sont opposés à la réforme du ministère public : c'est un souci légitime que de redouter que le gouvernement se débarrasse de sa responsabilité. En France, le pouvoir procède du suffrage universel, il appartient donc au Parlement, dont le gouvernement est l'émanation. L'architecture de ma réforme n'esquive pas cette responsabilité. Il s'agit d'une réforme profonde. Ce qui est en jeu, c'est le pacte démocratique. Quand les citoyens n'ont plus confiance en leur justice, c'est la société qui, peu à peu, se déchire. »

Propos recueillis par Anne Chemin et Cécile Prieur

De la garde à vue au droit familial, des propositions dans tous les domaines

● UNE JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS :

— Une justice plus accessible à tous : la politique d'aide à l'accès au droit doit être développée en favorisant l'implantation des conseils départementaux de l'aide juridique. L'accueil des justiciables dans les maisons de justice et du droit sera renforcé, la résolution des conflits par la médiation, la conciliation et la transaction, sera développée. Un effort de codification sera réalisé. La réforme de la carte judiciaire sera engagée en tenant compte des réalités locales.

— Une justice plus rapide : les procédures civiles seront simplifiées, des « contrats de procédures » seront institués. Le recours à l'exécution immédiate des décisions de première instance doit être étudié. Le traitement en temps réel des procédures et les transactions pénales, menées par le parquet sous le contrôle du juge, seront favorisés.

— Une justice plus actuelle : la procédure de divorce par consentement mutuel et la prestation compensatoire seront révisées. Le règlement des successions doit être accéléré. La saisie immobilière sera réformée ainsi que la loi de 1966 sur les sociétés commerciales, et les procédures de redres-

ment sera réservé à un juge du siège, distinct du juge d'instruction. Des délais légaux dans le déroulement de l'enquête et de l'instruction seront instaurés. L'instauration d'audiences publiques pour certains actes de procédures permettra le débat contradictoire sur les charges (mise en détention, mise en liberté). Les images des personnes menottées ou entravées et les sondages sur la culpabilité seront prohibés. Le droit à la réparation de l'atteinte à la présomption d'innocence sera étendu.

— Les nouveaux enjeux des libertés : la protection des atteintes à la vie privée sera améliorée par

la répression renforcée des écoutes téléphoniques sauvages. Un réexamen de la loi sur l'informatique et les libertés sera entamé. Le droit sera adapté au développement du réseau Internet et des nouvelles technologies de l'information. La procédure de la cour d'assises sera réformée pour permettre un nouvel examen des décisions des cours.

● UNE JUSTICE INDÉPENDANTE ET IMPARTIALE :

— Le parquet : il sera indépendant et responsable. Il ne pourra recevoir aucune instruction du garde des sceaux dans les affaires individuelles. Tous les magistrats du parquet, y compris les pro-

curateurs et avocats généraux près la Cour de cassation seront nommés sur proposition du garde des sceaux après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature. Les décisions de classement sans suite seront motivées et notifiées au plaignant.

Un recours contre les décisions de classer sera ouvert aux justiciables devant une commission près la cour d'appel, après rejet d'un recours hiérarchique devant le procureur général. Un rôle accru sera donné aux procureurs généraux qui veilleront à l'application des directives de politique pénale du garde des sceaux.

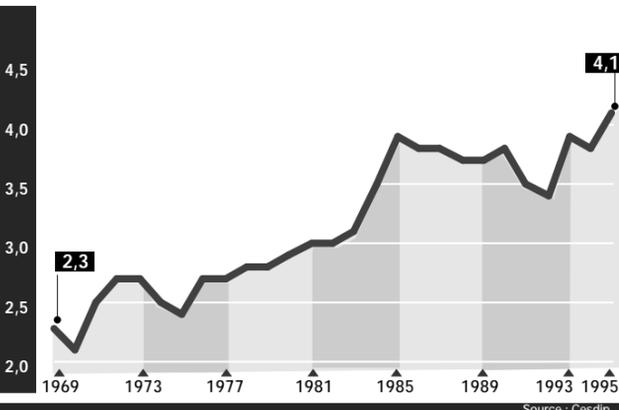
— Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) : sa composition sera profondément modifiée. Il est proposé que le président de la République, président du Conseil et le garde des sceaux, vice-président, ne prennent pas part au vote. Le CSM comprendra vingt et un membres, dont onze seront extérieurs au corps judiciaire, nommés par les plus hautes autorités de l'Etat. Les dix magistrats seront élus par leurs pairs, de façon à favoriser une représentation pluraliste des opinions des magistrats. Le CSM verra ses pouvoirs disciplinaires accrus.

— Le garde des sceaux : il définit la politique judiciaire par des di-

Une durée doublée en vingt-cinq ans

DURÉE MOYENNE DE DÉTENTION PROVISOIRE

en mois



Malgré l'adoption de plusieurs lois sur la détention provisoire, depuis les années 70 la durée n'a cessé de s'allonger.

Le gouvernement va s'attaquer aux déséquilibres de la carte judiciaire

DANS sa communication, Elisabeth Guigou annonce son intention de s'attaquer à l'un des sujets tabous de l'organisation de la justice française : la carte judiciaire. Chacun la sait ancienne, et surtout déséquilibrée, mais la réformer n'est pas aisé : au nom de l'aménagement du territoire, les élus locaux défendent vigoureusement « leur » tribunal dès que des rumeurs de suppression courent les ministères. Le garde des sceaux a donc choisi une démarche souple fondée sur des « réponses de proximité » : au lieu de demander la disparition pure et simple des petites juridictions, elle souhaite développer les chambres détachées, les audiences foraines ou les détachements de magistrats entre juridictions.

La carte judiciaire actuelle est le fruit de plusieurs siècles d'histoire. Certains tribunaux sont les héritiers

Les prestations compensatoires

Dans sa communication, Elisabeth Guigou annonce une réforme de la prestation compensatoire, qui est accordée, dans le cadre d'un divorce, à celui des deux conjoints disposant des plus faibles revenus. Lorsqu'elle est accordée sous forme de rente – le plus souvent pour une durée indéterminée –, cette prestation n'est révisable que dans des cas « d'extrême gravité » et se transmet aux héritiers.

Chaque année, un millier d'actions en révision sont enregistrées, mais bien peu aboutissent. Le chômage, par exemple, ne permet pas de réviser le montant de la prestation (Le Monde du 18 octobre). Le projet de loi devrait permettre d'élargir les conditions de révision. Il permettra aussi au juge de mettre un terme à cette prestation lorsque le débiteur sera décédé, afin d'éviter que ses héritiers en supportent les conséquences.

A. C.

Les classements sans suite devront désormais être motivés

EN DONNANT au parquet des garanties d'indépendance, Elisabeth Guigou modifie profondément l'équilibre du système judiciaire français. Pour éviter que la liberté des procureurs dans les affaires individuelles conduisent à des décisions arbitraires ou contestées, le gouvernement de Lionel Jospin a décidé de renforcer les possibilités d'intervention des citoyens sur le cours des procédures. Les projets de loi à venir accorderont donc une place nouvelle au justiciable.

La première mesure concerne les classements sans suite. En vertu du principe de l'opportunité des poursuites, les procureurs classent actuellement plus de 80 % des procédures. Face à cette décision, le justiciable est totalement démuné : s'il ne peut porter plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction, ce qui est fréquent, il est obligé de se contenter de cette fin de non-recevoir qui n'est, le plus souvent, pas motivée.

Pour mettre fin à cette situation, les classements devront désormais être motivés. Ils pourront en outre faire l'objet d'un recours. Le justiciable qui « justifiera d'un intérêt », pourra contester la décision du procureur en s'adressant, dans un premier temps, au procureur général, qui est le supérieur hiérarchique du procureur. Si sa requête n'aboutit

A. C.

des places fortes où s'exerçait le droit de justice des seigneurs médiévaux, d'autres sont nées à la fin du XIX^e siècle avec la révolution industrielle. « Le réseau actuel exprime largement des réalités démographiques, économiques et sociales disparues et ne correspond pas à la carte des besoins de la fin du XX^e siècle », notait en 1994 un rapport du directeur de l'Institut géographique national, Jean-François Carrez. Il traduit une capacité remarquable des juridictions à survivre à la disparition des causes qui les avaient successivement fait naître. »

DU SIMPLE AU TRIPLE

Cette histoire mouvementée a donné naissance à d'énormes déséquilibres. Entre les dix tribunaux de grande instance les plus chargés et les dix les moins chargés, le nombre de décisions rendues par magistrat du siège varie actuellement du simple au triple. Dans les tribunaux d'instance, les disparités sont plus fortes encore : l'écart moyen varie de 1 à 8. « Les écarts sont d'une telle ampleur et leurs conséquences sur le travail des juridictions si importantes, conclut-il le rapport Carrez, qu'il faut considérer que la justice n'est, d'ores et déjà, pas rendue uniformément sur le territoire français. »

Bien que ce constat ait été partagé par bien des gardes des sceaux, la carte judiciaire n'a guère bougé. En 1926, la première réforme d'ampleur de l'organisation des juridictions avait été vaincue par la résistance des milieux judiciaires. En 1991, les projets de départementalisation d'Henri Nallet s'étaient révélés décevants. « Les résultats ne paraissent pas suffisamment concluants pour que l'expérience soit confirmée ou étendue » notait le rapport Carrez. Une consultation sur la carte judiciaire avait été lancée, en 1996, par le garde des sceaux d'Alain Juppé, Jacques Toubon, mais elle n'était pas achevée lorsque la droite a perdu les élections législatives, en juin.

AFIN d'éviter les incarcérations abusives, Elisabeth Guigou souhaite que la détention provisoire ne soit plus confiée au juge d'instruction, mais à un autre juge. Ce nouveau magistrat, dont le nom n'a pas encore été choisi, ressemble un peu au « juge des libertés » proposé, en 1990, par la commission « justice pénale et droits de l'homme » présidée par Mireille Delmas-Marty : au terme d'une audience publique et contradictoire, il sera chargé de statuer sur la détention. Ce nouveau personnage de la procédure pénale interviendra également si la procédure traîne en longueur : lorsque les délais légaux d'enquête auront été dépassés, il pourra organiser une audience publique et contradictoire sur le dossier.

En engageant une nouvelle réforme de la détention provisoire, Elisabeth Guigou s'attaque à une « zone chroniquement instable » de la procédure pénale, selon le mot d'un directeur de recherche du CNRS, Philippe Robert. « Le droit de la détention avant jugement est en réforme de manière récurrente depuis 1789 » écrit-il dans un livre paru aux éditions L'Harmattan. Remodelé sous la Constituante, cette phase clé de la procédure a fait l'objet de plusieurs textes sous le Directoire et l'Empire, de nombreux projets sous la Monarchie de juillet, de quatre lois sous le second Empire et d'une réforme – finalement annulée – en 1933...

« MAL NÉCESSAIRE »

Cette frénésie législative s'est poursuivie sous la V^e République. Depuis les deux grandes lois de 1970 et 1975, qui ont instauré le contrôle judiciaire et obligé le juge à motiver ses décisions, le Parlement n'a cessé de remettre l'ouvrage sur le métier : les règles de la détention provisoire ont été modifiées en 1984, 1985, 1987, 1989, 1993 et 1996... Deux de ces textes – la loi Badinter de 1985 et la loi Chalandon de 1987, qui confiaient le placement sous mandat de dépôt à une collégialité – n'ont jamais été appliqués : elles ont été purement et simplement abrogées par leurs successeurs.

Malgré cet intense effort législatif, la détention provisoire demeure

un des points noirs de la procédure pénale française. Depuis une trentaine d'années, sa durée moyenne s'est allongée : de 1970 à 1995, elle est passée de 2,1 mois à plus de quatre mois (voir graphique). Aujourd'hui, la France reste très en retard sur ses voisins européens : les statistiques du Conseil de l'Europe montrent qu'en 1996, les seuls pays d'Europe de l'Ouest qui affichaient des taux supérieurs à ceux de l'Hexagone – 32,5 pour 100 000 habitants – étaient la Lettonie, la Moldavie, la Pologne, le Portugal et la Turquie. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Italie, la Norvège, l'Angleterre et la Suisse se si-

tion provisoire et dans 42 % des cas, elle la couvre au « sens large ». Les juridictions prononcent très rarement des peines plus courtes que la détention provisoire : cela arrive dans seulement 4 % des dossiers.

Pour beaucoup, la difficulté française à clarifier le débat sur ce « mal nécessaire », selon le mot de Philippe Robert, renvoie à l'ambiguïté de l'un des personnages centraux de notre procédure pénale : le juge d'instruction.

Ce magistrat, dont l'existence a été consacrée par le code d'instruction criminelle de 1808, cumule, aujourd'hui encore, deux fonctions : il est enquêteur lorsqu'il interroge un témoin ou lorsqu'il organise une re-

cherche même des investigations lui impose de bâtir des hypothèses sur la culpabilité des uns et l'innocence des autres. » La commission proposait donc une nouvelle distribution des rôles : le juge d'instruction conservait ses tâches d'enquêteur, mais ses fonctions juridictionnelles – et notamment la détention provisoire – étaient confiées à un « juge des libertés ».

DISTRIBUTION DES RÔLES

Sept ans plus tard, la commission de réflexion sur la justice, présidée par Pierre Truche, aboutissait, elle aussi, à la même conclusion. « La commission estime que le pouvoir de mettre en détention doit être séparé de celui d'enquêter », soulignait, en juin, le rapport de la commission installée par le président de la République. Plutôt que d'instituer un juge des libertés, elle optait pour une collégialité dont le juge d'instruction était exclu. « Elle a été estimée indispensable par la commission unanime, ajoutait-elle, parce qu'il s'agit de la plus grave des mesures possibles, lourde de conséquences pour la présomption d'innocence, et ce, quelle que soit l'issue de la procédure. »

En ôtant la détention provisoire aux juges d'instruction pour la confier à un autre magistrat du siège, Elisabeth Guigou s'inscrit dans la logique tracée par la commission Delmas-Marty, puis, par la commission Truche.

Cette ébauche de distinction entre les fonctions juridictionnelles et les fonctions d'investigation a un précédent : en 1993, le garde des sceaux de Pierre Bérégovoy, Michel Vauzelle, avait fait voter une réforme confiant les placements sous mandat de dépôt à un juge « délégué » par le président du tribunal. L'expérience avait cependant été trop courte pour que l'on puisse en faire un véritable bilan : quatre mois après l'entrée en vigueur du texte, les élections législatives avaient porté au pouvoir une nouvelle majorité. A peine arrivé place Vendôme, le garde des sceaux du gouvernement Balladur, Pierre Méhaignerie, avait fait abroger cette disposition.

A. C.

La réforme de la détention provisoire, point noir de la procédure pénale

Vers la fin du magistrat « à la fois Maigret et Salomon »

Un avocat dès la première heure de garde à vue

Afin de renforcer les droits des personnes mises en cause, Elisabeth Guigou a choisi d'instituer la présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue, à l'exception des affaires de terrorisme et de criminalité organisée. Cette réforme, qui reprend une proposition de la commission Truche, avait déjà été adoptée en 1993, lors de la réforme du code de procédure pénale initiée par Michel Vauzelle. Elle n'était cependant jamais entrée en vigueur parce que son successeur, Pierre Méhaignerie, l'avait supprimée pour s'en tenir à l'intervention de l'avocat à partir de la vingtième heure de garde à vue.

En 1993, le Conseil constitutionnel avait précisé que la présence de l'avocat lors de la garde à vue constituait un droit imprescriptible qui ne pouvait être supprimé, même pour les personnes soupçonnées de terrorisme ou de trafic de stupéfiants. Le Conseil a toutefois accordé au législateur la possibilité de limiter les « modalités d'exercice » de ce droit et de le faire varier en fonction des circonstances.

tuaient nettement en deçà des taux français. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que la détention provisoire pèse apparemment très lourd sur le déroulement ultérieur de la procédure, et notamment sur la condamnation.

Dans une étude récente sur des personnes qui ont été placées sous mandat de dépôt puis libérées, trois chercheurs du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), Pierre Tourmier, France-Line Mary et Carlos Portas, montrent qu'en cas de condamnation, il existe une corrélation très étroite entre la durée de la détention provisoire et celle de la peine. Dans 54 % des cas, la sanction prononcée par les juges couvre, « au sens strict », la déten-

constitution sur les lieux de l'infraction ; il est juge lorsqu'il rend des décisions sur les libertés publiques comme le placement en détention provisoire ou sur écoutes téléphoniques.

« Ce magistrat incarne à la fois Maigret et Salomon » résume joliment Robert Badinter.

Conscient de cette confusion des rôles, la commission « justice pénale et droits de l'homme », présidée par Mireille Delmas-Marty, avait dénoncé, en 1990, une « incompatibilité de fonctions ». « Elle tient au fait que le juge, dans ses fonctions juridictionnelles, doit jouer le rôle d'un arbitre neutre et "paraître tel aux yeux de tous", comme le rappelle à l'occasion la Cour européenne, notait le rapport. Or, la lo-

Les juges d'instruction divisés sur la mise en détention

FAUT-IL SÉPARER les pouvoirs de mise en détention des fonctions d'investigation ? La réforme d'Elisabeth Guigou, qui instaure un juge des libertés chargé de décider du placement en détention, divise les magistrats. « Sans une bonne connaissance du dossier, on ne peut pas apprécier du bien-fondé d'un placement en détention », affirme Edith Boizette, juge d'instruction de la galerie financière à Paris.

Pour la magistrate, la réforme risque de réinstaurer les défauts du système qui avait fonctionné pendant six mois, en 1993 : le place-

ment sous mandat de dépôt était alors confié à un juge « délégué » désigné par le président du tribunal. « Face à la complexité de certains dossiers, les juges délégués se contentaient de prendre l'avis du magistrat instructeur et de s'y conformer », note M^{me} Boizette, qui ne gère que deux détentions provisoires pour soixante-seize dossiers.

Ce n'est pas le cas de Christiane Berkani, juge d'instruction chargée des mineurs à Paris, qui a actuellement trente personnes en détention pour une centaine de dossiers.

Le rejet « clair et net » de l'AFMI

L'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), qui affirme regrouper 200 des 600 juges d'instruction français, a exprimé son « rejet clair et net » de la proposition d'Elisabeth Guigou de séparer les fonctions de mise en détention des fonctions d'instruction. Le secrétaire général de l'AFMI, Jean-Paul Albert, estime que cette proposition a déjà fait « la preuve de son inefficacité en 1993 ». « Comment un juge autre que le juge d'instruction pourra-t-il apprécier le contenu d'un dossier difficile et complexe ? », s'interroge M. Albert, qui assure que « ce système ne peut que bloquer les petites juridictions qui manquent déjà de juges du siège ».

M. Albert regrette que M^{me} Guigou ait écarté l'idée de déléguer la mise en détention à une collégialité de magistrats, estimant que la justice ne se donne pas les moyens de se réformer en profondeur. En avril, l'AFMI avait proposé que le placement en détention soit confié, à la demande de la personne mise en examen, à une collégialité de trois magistrats dont le juge d'instruction.

Farouchement opposée à la réforme, elle assure que « ce n'est jamais une facilité pour un juge de mettre en détention ». « Il faut être attentif aux demandes de remises en liberté, vérifier les fins de mandat de dépôt. Et puis personne ne reste insensible devant une personne qui se bat pour garder sa liberté. Les juges ne prennent jamais cette décision avec légèreté. » La magistrate est persuadée que « cette mesure n'apportera rien de bon ».

« DOUBLE CASQUETTE »

« En saucissonnant les fonctions, on déresponsabilisera les magistrats, poursuit-elle. Face à un placement en détention contesté, le juge d'instruction pourra dire que cela ne le concerne pas, et le juge délégué qu'il n'est pas responsable du contenu de l'enquête. »

Tous ne sont pas aussi catégoriques. Premier juge d'instruction au tribunal de Bordeaux, Joël Mocaer est favorable à la réforme, qui devrait mettre fin à la confusion née de « la double casquette du magistrat instructeur qui doit quitter son rôle de super-jlic pour mettre sa robe de juge quand il place en détention ».

« A l'instruction, on est dans une logique de fonctionnement de l'enquête, explique-t-il. On est forcément proche des policiers, qui poussent souvent à l'incarcération. Parfois, on manque de la distance que pourrait avoir un autre magistrat extérieur au dossier. »

Dans la même logique, Patrice de Charette, président du tribunal de Saintes (Charente), défend le projet, qu'il a lui-même expérimenté en tant que juge délégué en 1993. « A l'époque, j'étais très surpris de la réaction des juges d'instruction, qui étaient plutôt satisfaits. Ils disaient que cela permettait de clarifier leurs relations avec les personnes mises en examen, et que cela facilitait l'instruction. » M. de Cha-

rette, qui s'était illustré en 1975, à Béthune, en plaçant un chef d'entreprise en détention dans une affaire d'accident du travail, est aujourd'hui un fervent partisan de la réforme.

« Je pense que cela peut éviter le placement en détention qui se transforme en chantage à l'aveu. Et puis le fait de placer un échelon supplémentaire de décision avant le placement en détention peut conduire les juges d'instruction à réfléchir à leur pratique. »

« Cette réforme ne peut être que positive, poursuit Claude Parodi, qui a, lui aussi, assumé les fonctions de juge délégué quand il était président du tribunal de Marseille. La mise en détention constitue parfois un mode de pression sur les mis en examen, il faut absolument la contrôler. A Marseille, en 1993, nous avions refusé 7 % des demandes qui nous étaient soumises. Mais, surtout, la réforme induisait une forme d'autocontrôle des juges d'instruction, qui hésitaient à nous soumettre des cas qui auraient pu être litigieux. Nous prenions systématiquement le temps de regarder en détail les dossiers qui nous étaient soumis, affirme Claude Parodi. Quand il s'agissait d'un début d'instruction, on disposait des procès-verbaux des policiers et des gendarmes, on était efficace. Pour les autres, on se penchait dessus en conséquence. »

Entre les réticences des uns et l'enthousiasme des autres, les magistrats se rejoignent au moins sur un point. Pour fonctionner, la réforme nécessitera une augmentation des effectifs des magistrats du siège, notamment dans les petites juridictions. A ce titre, les magistrats doutent que l'augmentation de soixante-dix magistrats prévue dans le budget de la justice de 1998 suffira à pallier la surcharge de travail occasionnée par la réforme.

C. P.

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS au sommaire du mois de novembre

Maladies anciennes et nouvelles

Révolution dans les transports

Le groupe PC du Palais-Bourbon s'oppose à la CSG mais ne veut pas gêner le gouvernement

Pour financer la Sécurité sociale, les taxes sur le tabac ont été augmentées

Les députés ont poursuivi, mardi 28 octobre, l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Ils ont notamment adopté l'une

des dispositions principales du texte qui augmente le taux de la CSG pour les revenus d'activité et d'épargne, et réduit, en contrepartie, les co-

tisations maladie des salariés. Les députés communistes se sont prononcés contre ce basculement, rejoignant sur ce point l'UDF et le RPR.

SCRUTÉS et épiés jusque dans leurs mimiques, disséqués dans leurs moindres silences et ruptures d'intonation, pourchassés dans les couloirs, les députés communistes sont les incontournables vedettes de la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998. Vedettes, ils le sont évidemment restés mardi 28 octobre, puisque l'Assemblée nationale a entamé l'examen, article par article, du texte, en se prononçant sur les dispositions prévoyant le basculement des cotisations d'assurance-maladie sur la contribution sociale généralisée (CSG), dont le taux est, par voie de conséquence, porté de 3,4 à 7,5 %.

Le groupe communiste avait déposé un amendement supprimant l'article 3 du texte fixant l'augmentation de la CSG. C'est donc devant un Hémicycle frissonnant que Jacqueline Fraysse (PC, Hauts-de-Seine) a pris la parole, mardi après-midi. Mme Fraysse a critiqué le principe d'une hausse de la CSG, mais a pris acte de la mise à contribution plus accentuée des revenus d'épargne. « C'est un pas important », a-t-elle estimé, tout en jugeant qu'il fallait faire davantage en s'attaquant aux revenus des placements des entreprises.

Mme Fraysse livrait alors la décision du groupe : l'amendement serait retiré, mais les députés communistes voteraient contre l'article. Une façon de rester ferme sur ses principes, tout en se montrant accommodant pour ne pas gêner le gouvernement. Une heure et demi plus tard, l'article était mis au vote lors d'un scrutin public. Comme annoncé, les députés communistes se prononçaient contre, tout comme les élus RPR et UDF. De leur côté,

Rouler ses cigarettes va coûter plus cher

Les « rouleurs » sont dans le collimateur de l'Assemblée nationale. Les députés ont été presque unanimes, mardi 28 octobre, pour voter l'amendement de Claude Evin (PS, Loire-Atlantique), l'un des rapporteurs du projet, imposant une taxe supplémentaire de 7 % sur les « tabacs à fine coupe » à rouler.

Explication : les jeunes consommateurs de plus en plus de tabac à rouler, en raison de son prix relativement moins élevé. Ainsi, un sachet de cinquante grammes de tabac blond qui, selon les utilisateurs, permet de confectionner une soixantaine de cigarettes, a le prix d'un paquet de vingt. Or les « tabacs à fine coupe » contiennent « plus de goudron et plus de nicotine », a assuré Denis Jacquet (UDF-DL, Meurthe-et-Moselle). Cette nouvelle taxe va contribuer à aligner le prix du tabac à rouler sur celui des cigarettes.

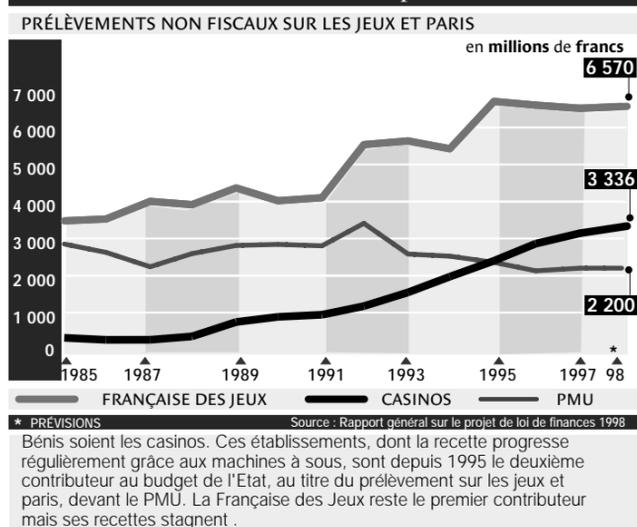
Les députés communistes cherchent à s'unir face au projet Chevènement

M. Braouezec souhaite une nette rupture avec les précédentes politiques d'immigration

À QUELQUES SEMAINES de l'examen en séance publique de son projet de loi sur l'immigration, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a poursuivi sa tournée explicative auprès des groupes de la majorité en rendant visite, mardi 28 octobre, aux députés communistes. Un « débat très bien, très contradictoire », a commenté à la sortie leur président de groupe, Alain Bocquet, qui a assuré que le ministre de l'intérieur avait « laissé la porte ouverte ». « M. Chevènement nous a indiqué que l'on pourrait travailler avec son cabinet pour faire évoluer son texte », a-t-il ajouté, en ne citant cependant, à titre d'exemple, que les certificats d'hébergement.

Soucieux de parvenir à une position commune de son groupe sur ce sujet, le député du Nord a ajou-

La bonne santé des casinos profite à l'Etat



Bénévoles soient les casinos. Ces établissements, dont la recette progresse régulièrement grâce aux machines à sous, sont depuis 1995 le deuxième contributeur au budget de l'Etat, au titre du prélèvement sur les jeux et paris, devant le PMU. La Française des Jeux reste le premier contributeur mais ses recettes stagnent.

les députés PS et RCV votaient tous pour. L'article était finalement adopté à 141 voix contre 66.

L'orage était passé. Pour autant, le Parti socialiste restait inquiet. Mardi soir, un communiqué du bureau national appelait « l'ensemble des forces qui constituent la majorité gouvernementale à maintenir leur cohésion face à la tentative d'offensive politique de la droite », et apportait son « total soutien » aux propositions de Martine Aubry sur le financement de la Sécurité sociale. Le matin même, Julien Dray (PS, Essonne), qui s'était exprimé la veille en séance publique, était « désavoué par son groupe », selon les termes du président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault. Le chef de file de la Gauche Socialiste avait déploré que la « logique Juppé (...) reste malgré tout celle du gouvernement ».

« BESOGNES DE POLICE »

Le suspens entretenu par les communistes, a quelque peu éclipsé l'opposition. Celle-ci a estimé, à plusieurs reprises, que les travailleurs indépendants allaient être pénalisés par le basculement de la CSG. Elle s'est livrée à une subtile bataille sur les casinos, reprochant au gouvernement d'avoir, à la demande des professionnels, baissé l'assiette des revenus des jeux sur laquelle s'applique la CSG. Elle a surtout multiplié les incidents de séance, mardi après-midi, reprochant au ministre de la solidarité et de l'emploi une attitude ici trop « rigide », là trop « véhémente ». Le ton s'est emballé lorsque Mme Aubry a jugé « pitoyable » l'une des interventions de Jean-Luc Préel (UDF-AD, Vendée). Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), impérial en président de séance, a dû user de toute son autorité pour faire revenir la paix dans les travées.

Mettant largement à profit la bonhomie du président de la séance de soirée, André Santini (UDF, Hauts-de-Seine), les députés se sont longuement penchés

sur les méfaits du tabac et les 60 000 morts que son usage entraîne chaque année en France. Ils ont voté l'article 5 du projet créant une taxe additionnelle de 2,5 % au profit de la Caisse nationale d'assurance-maladie, qui devrait rapporter 1,3 milliard de francs en 1998. M. Gremetz, qui s'y est opposé, a vu dans cette « nouvelle imposition » qui « pénalise les contribuables » un risque de suppression d'emplois dans l'industrie française du tabac.

Par ailleurs, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, ayant annoncé que la dotation du fonds de lutte contre le taba-

« J'espère qu'ils vont s'abstenir »

Martine Aubry et Alain Bocquet, président du groupe communiste, semblent avoir trouvé, au cours d'une entrevue, mardi 28 octobre, un compromis permettant au gouvernement d'obtenir la neutralité des députés communistes sur le projet de financement de la Sécurité sociale. « Je pense, j'espère, qu'ils vont s'abstenir », a confié Mme Aubry dans les couloirs. En écho, M. Bocquet a déclaré : « Je ne désespère pas qu'il y ait des amendements qui puissent être adoptés. » Il s'agirait d'un amendement spécifiant que la mise sous conditions des ressources des allocations familiales, à laquelle les communistes sont opposés, n'ira pas au-delà de 1998, a indiqué le président de la commission des affaires sociales, Claude Bartolone (PS). Une telle précision n'est en effet pas contradictoire avec le projet du gouvernement de remettre en chantier la politique familiale, au cours de l'année 1998, en accordant, notamment, une aide pour le premier enfant, ce que réclament les communistes.

gisme allait passer de 20 à 50 millions de francs, les députés ont renoncé à un amendement qui spécifiait que 30 % du produit de la nouvelle taxe sur les tabacs soit affecté à des actions de lutte contre le tabagisme. Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie) s'est lancé ensuite sans succès dans un réquisitoire contre la consommation de psychotropes en proposant, en vain, qu'un dépistage de ces produits soit effectué en cas d'accident de la circulation, comme c'est la règle dans sept pays européens. M. Kouchner a suggéré de ne pas confondre la prévention de la santé avec des « besoins de police », même s'il

estime que le Parlement devra se saisir du problème de la toxicomanie.

Le gouvernement a trouvé une nouvelle recette de 300 millions de francs en faisant voter une disposition déplaçant la cotisation personnelle d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants. Les députés ont ensuite adopté la création de deux prélèvements sociaux nouveaux de 2 %, l'un sur les produits du patrimoine, l'autre sur les produits de placements, en remplacement de l'actuel prélèvement de 1 % sur ces mêmes produits. M. Accoyer s'est indigné du fait que les taux de taxation de « l'épargne populaire » deviennent « dissuasifs ». « L'épargne populaire » (livret A, livret d'épargne populaire, etc.) n'est pas concernée, lui a répliqué Mme Aubry, qui, dans la foulée, a fait voter un amendement faisant passer de 80 francs à 160 francs le seuil en-deça duquel les prélèvements sociaux ne sont pas mis en recouvrement.

Les députés de l'opposition se sont ensuite élevés contre une disposition du projet augmentant la taxe sur les dépenses promotionnelles des laboratoires pharmaceutiques. « L'industrie pharmaceutique est déjà en perte de vitesse, vous voulez la pénaliser davantage » par une taxe d'un montant de 300 millions de francs, a protesté Jean-Luc Préel (UDF, Vendée), soutenu par M. Accoyer qui s'inquiète de voir la France rétrogradée au neuvième rang mondial pour les mo-

lécules innovantes. Le niveau d'action promotionnel de cette industrie est trop important (14,5 % du chiffre d'affaires, contre 12 % seulement en Allemagne), a répondu Claude Evin (PS, Loire-Atlantique). Les députés ont néanmoins décidé d'encourager les médicaments génériques en adoptant le principe d'un abattement de 40 % du chiffre d'affaires réalisé au titre de ces spécialités. La discussion du projet de loi, qui devait s'achever mercredi soir, va sans doute se prolonger jusqu'à jeudi.

Caroline Monnot et Fabien Roland Levy

Grünen allemands et Verts français partagent leurs expériences

Daniel Cohn-Bendit est mal reçu à Paris

IL ÉTAIT l'invité de leur collège exécutif, le 17 octobre, et vient les voir « régulièrement » : Daniel Cohn-Bendit n'a pas oublié la France et, avec elle, les Verts. Jeudi 30 octobre, les Verts iront, de leur côté, discuter avec les Grünen, à Bonn, à la veille d'un congrès « crucial » pour les écologistes allemands : le 15 novembre, à Kassel, ces derniers adopteront en effet leur programme pour les élections législatives de septembre 1998, au terme desquelles les écologistes allemands espèrent pouvoir gouverner avec les sociaux-démocrates du SPD. D'ici là, avant le sommet sur l'emploi de Luxembourg, tous les députés Verts du Parlement européen organisent un « contre-sommet sur l'emploi », du 6 au 8 novembre. La ministre française de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, s'y rendra.

Leçon de choses, leçon de textes... Contextes politiques obligent, écologistes français et allemands ont décidé de renouer les liens. « Il y a toujours eu, chez les Verts français et les écolos d'autres pays européens, une crainte de l'impérialisme allemand des Grünen », dit Jean-Luc Bennaïm, secrétaire national du mouvement, mais aujourd'hui, les complexes hexagonaux face aux aînés d'outre-Rhin « s'effacent ».

« On estime qu'on est aussi institutionnel et militants que les Grünen, même si, c'est vrai, on n'est pas aussi nombreux », explique Yves Cochet, un des députés du mouvement. Les Verts allemands, qui représentent la troisième force électorale en Allemagne, sont crédités de 10 % d'intentions de vote. Mais les Verts français ont désormais une ministre, quand leurs voisins doivent se contenter pour le moment de rêver au... ministère des affaires étrangères. La délégation française évoquera donc l'accord électoral avec le PS, et l'expérience de Dominique Voynet.

L'échange est de bon procédé. Et la proximité d'élections européennes toujours propices aux dialogues de toutes sortes. « On peut bien le dire aujourd'hui : en juin 1984, à notre création, les Verts allemands nous ont aidés, y compris financièrement », sourit M. Cochet. Il n'est pas certain pourtant que,

lors des élections européennes de 1999, Daniel Cohn-Bendit reçoive la monnaie de ces pièces. L'adjoint au maire de Francfort a, en effet, été favorablement reçu, le 17 octobre, alors qu'il venait renouveler officiellement, devant le collège exécutif, son souhait de conduire la liste « verte européenne, citoyenne, écologique, sociale et solidaire » de ses amis français au scrutin de 1999.

Certains ont mis les formes, brouillant les pistes sur leur propre désir rentré de candidature. « Sur l'euro, je crois que le débat ne se pose pas dans tes termes en France. Sinon, je te verrai très bien comme tête de liste », a dit Marie-Anne Isler-Béguin, porte-parole. « Je suis favorable à ce que la liste de 1999 soit conduite par une femme, qui partage nos positions », a jugé, pour sa part, Alain Lipietz, autre porte-parole. Denis Baupin, conseiller de la ministre, a rappelé, lui, qu'« on pourra aussi penser à Dominique Voynet ».

« TU N'ES PAS MAÎTRISABLE »

Le débat s'est ensuite nettement animé. « Des personnalités mondaines qui se plantent devant l'électeur, on connaît : Kouchner, Lalonde... », a enchaîné M. Baupin. « Tu donneras une image centrée à notre liste », a poursuivi Francine Bavay, qui représente l'aile gauche du mouvement. Jean-Luc Bennaïm a été plus ferme encore : « Ta venue est une bonne chose, mais tu n'es pas le sauveur des Verts. Tu n'es pas maîtrisable. Tu ne défendras pas le bon programme. » « Jamais je ne serai sur une liste avec un éradicateur ! », a même lancé M. Lipietz, en évoquant de récentes prises de position de M. Cohn-Bendit sur l'Algérie.

« Demandez donc aux Grünen de prendre un Français sur leur liste ! » « Marie-Anne Isler-Béguin ne vaut pas Cohn-Bendit, a répondu vertement l'ancien leader de mai 1968. Je suis incontrôlable, je suis un mauvais homme de parti. Mais pendant les meetings que j'ai faits pendant les législatives avec vous, pas mal d'électeurs étaient d'accord avec moi. » De l'un ou l'autre du Rhin, les Verts ont pris l'habitude de se dire les choses en face.

Ariane Chemin

M. Hue réfute les rumeurs sur le changement de nom du PCF

LE SECRÉTAIRE NATIONAL du Parti communiste français, Robert Hue, a fermement réfuté les rumeurs sur un éventuel changement de nom du PCF devant le comité national réuni mardi 28 octobre, pour débattre de l'avenir de la presse communiste. « Rien, absolument rien aujourd'hui ne me semble justifier un changement de notre nom. C'est extravagant », a déclaré M. Hue. Dans son édition du 23 octobre, Le Monde avait fait état de déclarations du publicitaire Jacques Séguéla affirmant avoir été consulté sur un éventuel changement de nom du PCF. Le Monde précisait aussi que le PC démentait cette information. « La question n'est pas nouvelle », a affirmé M. Hue. « Elle a été posée en son temps », lors des congrès du parti. « La réponse a été apportée par l'immense majorité des communistes, et sans ambiguïté : nous avons décidé que le Parti communiste resterait le Parti communiste français. » Pierre Zarka, directeur de L'Humanité, a déclaré sur France-Info qu'il était prêt à quitter le Parti, s'il changeait de nom.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE** : les cotes de popularité de Jacques Chirac et de Lionel Jospin restent stables : le président de la République gagne un point et le premier ministre en perd un par rapport au mois de septembre, selon un sondage BVA (réalisé du 23 au 25 octobre, auprès d'un échantillon représentatif de 945 personnes), à paraître jeudi 30 octobre dans Paris-Match.

■ **CUMUL** : les orientations du gouvernement sur la limitation du cumul des mandats seront connues au cours de « la deuxième quinzaine de novembre », a-t-on assuré, mardi 28 octobre, dans l'entourage de Lionel Jospin. Celui-ci a reçu le président du Parti radical, Thierry Cornillet, ainsi que le secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennaïm.

■ **ASSEMBLÉE** : Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne) et Louis Mermaz (PS, Isère) ont été désignés respectivement rapporteurs du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France et du projet de réforme du code de la nationalité, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, mardi 28 octobre.

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE** : les militants du FLNKS ont accepté, mercredi 29 octobre, de lever un barrage devant l'une des mines dont ils bloquaient l'accès, après discussion avec les représentants du syndicat majoritaire dans ce secteur (Le Monde du 29 octobre). En revanche, ils ont établi un premier barrage routier sur l'un des principaux axes de communication du territoire. - (Corresp.)

■ **INDUSTRIE** : l'activité manufacturière continue de progresser à un rythme soutenu, indique l'Insee dans ses Informations rapides du 29 octobre.

Jean-Baptiste de Montvallan

JUSTICE Le ministre de la défense, Alain Richard, a rendu publics, mercredi matin 29 octobre, les conclusions de l'enquête de ses services sur l'assassinat de Yann

Piat. Le « général » présenté comme la source des auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat* ne correspond à « aucun militaire en activité ou retraité », indique-t-il sur la base de

cette enquête, réfutant la thèse impliquant des services de l'Etat dans le meurtre de la députée. ● LE TRIBUNAL des référés avait condamné, mardi soir, Flammarion à supprimer

les passages du livre mettant en cause François Léotard, désigné sous le pseudonyme de « l'Encornet ». L'éditeur a décidé de retirer le livre lui-même « tant que la lumière

n'aura pas été faite » sur la mort de Yann Piat. ● DANS UN LIVRE rédigé en quelques jours, intitulé *Pour l'honneur* (Grasset), M. Léotard s'interroge sur l'état de la démocratie.

Flammarion retire de la vente « L'Affaire Yann Piat »

Condamné à supprimer les passages accusant François Léotard, l'éditeur renonce à « poursuivre la publication » de l'ouvrage d'André Rougeot et Jean-Michel Verne. Le président de l'UDF réplique dans un livre, « Pour l'honneur », et saisira le garde des sceaux d'une plainte pénale

LE TRIBUNAL des référés de Paris a ordonné, mardi 28 octobre, que l'ouvrage *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, soit retiré de la vente tant que ne seront pas occultées une quinzaine de pages mettant en cause François Léotard sous le pseudonyme de « l'Encornet ». La décision est assortie d'une astreinte de 5 000 francs par infraction qui serait constatée vingt-quatre heures après la signification du jugement à l'éditeur.

Cependant, le tribunal des référés précise qu'il s'agit d'une décision « nécessairement provisoire ». Aussi accorde-t-il à M. Léotard un délai de un mois pour saisir le tribunal correctionnel, qui devra statuer, non plus sur l'urgence, mais sur le fond du litige qui oppose l'ancien ministre de la défense à MM. Rougeot et Verne ainsi qu'aux éditions Flammarion. Passé ce délai, la décision deviendrait caduque. Dans le cas contraire, le jugement de référé continuera à produire ses effets jusqu'à décision contraire de la juridiction saisie.

Aussitôt après la lecture du jugement, M^e Jean Veil, avocat de François Léotard, a annoncé qu'il entamerait, mercredi 29 octobre, la



procédure particulière prévue pour la poursuite des écrits mettant en cause un ministre dans l'exercice de ses fonctions. La loi exige que la plainte soit déposée par le ministre de la justice et que l'affaire soit jugée par un tribunal correctionnel.

De leurs côtés, les éditions Flam-

marion ont publié un communiqué (lire ci-dessous) annonçant leur décision « de renoncer purement et simplement » à poursuivre la diffusion de *L'Affaire Yann Piat* « tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur cette troublante affaire ». Cette lumière, le tribunal des référés leur avait demandé de l'appor-

ter en consacrant l'audience du 24 octobre à l'examen des éléments, fournis par les auteurs et l'éditeur à l'issue d'un délai de dix jours, pour prouver soit leur bonne foi, soit les affirmations contenues dans l'ouvrage, selon lesquelles François Léotard, désigné sous le pseudonyme de « l'Encornet », aurait commandité l'assassinat, en 1994, de Yann Piat, députée UDF du Var.

« RESPONSABILITÉ »

Après avoir analysé l'ensemble des documents remis au tribunal, les juges constatent : « Les allégations relatives au rôle supposé de "l'Encornet" dans l'assassinat de Yann Piat reposent à ce jour essentiellement sur les indications verbales ou écrites fournies aux débats par André Rougeot, qui se borne à produire une transcription faite par lui-même des propos qu'aurait tenus son informateur mais ne donne, en ce qui concerne celui-ci, aucune précision permettant de déterminer la réalité et la sincérité de ses accusations. » Les magistrats ajoutent que les documents et témoignages soumis « n'apparaissent pas de nature à corroborer l'imputation précise faite [à M. Léotard] d'être l'un des comman-

itaires de l'assassinat du député du Var ».

Pour expliquer la faiblesse des éléments fournis, la défense avait invoqué le secret des sources reconnu aux journalistes. Mais le tribunal estime que ce secret « n'affranchit pas les journalistes de toute

En conclusion, le jugement souligne qu'il existe « un déséquilibre flagrant entre une accusation d'une gravité extrême et des éléments d'enquête manifestement dépourvus de tout lien consistant avec cette accusation ». Les magistrats en déduisent que les auteurs et l'éditeur

Le président de l'UDF saisit le garde des sceaux

Ayant obtenu satisfaction, en référé, devant le tribunal civil de Paris, François Léotard s'appretait, mercredi 29 octobre, à poursuivre les auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat* sur le terrain pénal. Mis en cause en sa qualité de ministre de la défense (il fut de 1993 à 1995), puisqu'il est accusé d'avoir utilisé des services de l'armée pour faire assassiner la députée (UDF) du Var, M. Léotard est, pour cela, contraint d'user d'une procédure d'exception : il doit faire transcrire sa plainte en diffamation par le garde des sceaux, afin que celui-ci ordonne au parquet d'engager des poursuites contre les auteurs. La ministre de la justice ne dispose, en l'espèce, d'aucun pouvoir d'appréciation, et doit se borner à satisfaire la demande de l'ancien ministre, qui devait être adressée à Elisabeth Guigou « mercredi ou jeudi », a indiqué l'avocat de M. Léotard, M^e Jean Veil.

responsabilité en cas de publication d'information mettant en cause un tiers ». Il ajoute : « En se retranchant derrière un tel secret, ils se mettent au contraire dans le cas de ne pouvoir établir la vérité des faits et le sérieux de l'enquête qu'ils affirment avoir menée. »

« sont actuellement dans l'incapacité d'apporter la preuve des allégations diffamatoires et qu'ils ne peuvent (...) prétendre instaurer devant les juges du fond un débat sérieux sur la bonne foi ».

Maurice Peyrot

« Une zone de non-droit »

VOICI le texte du communiqué des Editions Flammarion, diffusé mardi 28 octobre, annonçant l'arrêt de la publication de *L'Affaire Yann Piat*.

« Afin de couper court aux actuelles polémiques et aux déclarations inconséquentes de prétendus informateurs, Flammarion, en accord avec les auteurs, a décidé de renoncer purement et simplement à poursuivre la publication [du] livre [*L'Affaire Yann Piat*], tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur cette troublante affaire. »

Des personnalités politiques ont cru pouvoir se reconnaître sous des pseudonymes, elles l'ont fait savoir et ont saisi la justice. Il s'en est

suivi de nombreuses prises de position qui révèlent que, pour tous les observateurs et acteurs de la vie politique, les pratiques affairistes en vigueur dans le sud-est de la France en font une zone de non-droit.

La justice a demandé aux auteurs et à leur éditeur d'apporter des éléments démontrant l'existence de preuves à l'appui de leurs propos.

Le rôle des journalistes n'a jamais été de suppléer les institutions policières et judiciaires. Dans un dossier qui, curieusement, est couvert à propos de la mort de Yann Piat par le secret-défense, les pressions dont les auteurs ont été l'objet et les obstacles qu'ils ont rencontrés leur ont rappelé que certains domaines, où ils avaient pu pénétrer à l'occasion de leur enquête, leur étaient fermés dès lors qu'une action judiciaire était en cours. »

L'enquête de la DPSD ne met en cause aucun militaire

« L'AFFIRMATION la plus grave du livre [d'André Rougeot et Jean-Michel Verne] selon laquelle des militaires auraient pu prendre part à la préparation de l'assassinat de Madame Yann Piat, ne repose sur aucun fondement. » C'est la conclusion apportée par l'enquête de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), diligentée par le ministre de la défense, Alain Richard, qui précise, en outre, dans un communiqué publié mercredi 29 octobre, que « le « Général », dont les auteurs font une description détaillée, ne correspond à aucun militaire en activité ou retraité ».

Toutefois, le ministre de la défense ajoute que « si d'autres éléments, non connus à ce jour, faisaient apparaître l'implication d'un militaire », dans des faits qui justi-

fieraient une action judiciaire, « le ministre de la défense prêterait son entier concours au déroulement des procédures définies par la loi ».

C'est le 8 octobre que la DPSD a été chargée de mener une enquête interne aux armées après la parution du livre sur l'assassinat de Yann Piat.

Une enquête antérieure, ordonnée en 1996, au moment des premiers articles dans *Le Canard enchaîné*, n'avait abouti à aucun élément probant à l'époque, en dépit du fait que, déjà, des noms de cadres, voire d'anciens cadres militaires avaient fait l'objet de rumeurs persistantes.

Aujourd'hui, le ministre de la défense ne cache pas que la DPSD a porté son attention, comme *Le Monde* l'indiquait dans ses éditions des 10 et 11 octobre, sur le milieu des membres ou des an-

ciens membres des services de renseignement ayant des attaches en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Dans le cadre de son enquête, la DPSD a été amenée à interroger de nombreuses personnes, qui ont été appelées à fournir des informations.

« GROSSIÈREMENT FANTASISTES »

Selon le ministère de la défense, il résulte de la nouvelle enquête de la DPSD qu'« aucun élément tangible n'autorise à mettre en cause un ou plusieurs militaires dans la fourniture d'informations, d'arguments ou de documents ayant permis aux auteurs d'élaborer leur thèse ». « La plupart des informations à caractère militaire figurant dans le livre sont inexactes », ajoute le communi-

« Il apparaît donc vraisemblable,

conclut le ministère de la défense, que le récit des intéressés a été construit à partir d'informations parcellaires non contrôlées, recueillies auprès de sources dénuées de crédibilité, qu'on a « déguisées » en militaires pour éviter l'interrogation sur l'origine d'autres fuites ».

Selon certains des enquêteurs de la DPSD, les affirmations contenues dans le livre sont « grossièrement fantaisistes » et pourraient émaner de « plusieurs candidats crédibles » à « des opérations de manipulation ». Ces enquêteurs n'excluent pas que des personnes proches de l'extrême droite dans le Var aient pu monter un scénario en particulier contre M. Léotard et que les auteurs du livre soient tombés dans leur piège.

Jacques Isnard

Elus et patrons veulent chasser la mauvaise réputation du Var

TOULON

de notre correspondant
Répondant aux propos récemment tenus par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui avait exposé son intention de « restaurer les principes républicains dans le Var », le président (FD) du conseil général de ce département, Hubert Falco, s'est insurgé contre « une désinformation [qui] ne fait pas partie des principes républicains et ne sert pas la démocratie. » Proche de François Léotard, M. Falco a estimé que « le Var n[était] pas un département de neuf cent mille crapules et voyous qui assassinent, magouillent et sont adhérents directs au club des "tous pourris". »

« Il y a eu dans le Var, depuis la période des affaires et de l'odieux assassinat de Yann Piat, plus de contrôles judiciaires de police, d'audits de la Chambre régionale des comptes que partout en France, a poursuivi M. Falco, et rares sont les collectivités qui se sont engagées aussi loin dans la transparence, dans l'orthodoxie et dans la rigueur de la gestion. » Le courroux du président du conseil général du Var est assez représentatif de celui de la classe politique varoise, particulièrement à droite où le ressac des affaires est perçu comme un facteur supplémentaire d'érosion d'un électoral déjà perturbé.

Avec 4 800 entreprises créées en 1996 (ce qui est le meilleur score de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Var connaît une dyna-

mique qui laisse augurer d'une économie de relance. « Néanmoins, il suffit de prononcer le mot « Var » pour provoquer un sourire chez les investisseurs potentiels, explique Gérard Cerruti, président de l'Union patronale du Var. J'en ai même fait l'expérience lors d'une récente réunion nationale du CNPF. » Regrettant que « ce département n'ait jamais su imposer une image, une notoriété », cet entrepreneur assure que « cette marginalisation a réveillé la concu-

rence et la pugnacité des entreprises, leur créativité et leur savoir-faire. » « Nous assistons à un rassemblement des organismes consulaires qui ont mis en place, avec d'autres partenaires, un conseil économique varois chargé de coordonner et de doper les actions économiques », indique-t-il.

Sous la lame de fond, certaines habitudes se modifient et rares sont les entrepreneurs qui, à l'instar de ce chef d'entreprise, estiment que « l'ancien système n'était

pas parfait, mais il permettait de répartir le travail entre les entreprises locales et d'éviter le dumping des grandes sociétés nationales. » « Tout le monde savait qu'il fallait verser une "participation", précise-t-il, mais on y sauvait l'emploi. »

DÉFICIT CULTUREL

Les temps ont changé. Pour avoir trop longtemps entretenu un système économique essentiellement alimenté par des commandes publiques, le Var a

généralisé une forme d'autarcie économique doublée d'un « déficit culturel », aujourd'hui stigmatisé par un journaliste économique du crû, Alain Perrier. Fondateur d'un mensuel « économique et culturel des 500 000 habitants de l'aire toulonnaise » baptisé *Métropole*, celui-ci estime que « même si le Var a créé 15 000 emplois en six ans, son repliement sous le soleil et sur le tourisme en a fait un lieu de passage. D'où ce vide culturel savamment entretenu qui

se traduit par un effondrement du nombre des cadres » qui favorise, selon lui, des pratiques situées aux marges de la loi. Succédant à Jean-Charles Marchiani, qui avait affiché sa « morale chrétienne » et à qui était prêtée une stratégie politique ambiguë à l'égard du Front national, le préfet Hubert Fournier est discret mais a la volonté d'être « un homme de terrain, de dialogue, voire de pédagogie ». « Il est nécessaire, dit-il, que la légalité soit comprise de tous comme un signe d'équité, de bonne santé républicaine. »

le représentant de l'Etat n'a, de fait, pas hésité, lors de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie du Var, à préciser qu'il avait « déjà pu constater combien certaines pratiques antérieures étaient condamnables ».

Pour cette raison, il était « impératif que l'action, comme les méthodes, soit irréprochable », prévient le préfet, et que règnent « la discipline et les règles afin que les investisseurs aient une image de clarté, de transparence et de crédibilité. » M. Fournier ne fait pas mystère de sa « vigilance accrue, notamment par le biais du contrôle de la légalité. » « Le Var n'est pas une zone de non-droit », éprouvait le besoin de rappeler un magistrat du parquet il y a quelques jours, en débutant son réquisitoire.

Jean-Louis Saux

★ Pour l'honneur, de François Léotard. Editions Grasset, 120 pages, 75 francs.

José Lenzini



BIBLIOGRAPHIE

COLÈRE, bien sûr, mais aussi lassitude et pessimisme vis-à-vis d'un monde qui ne tourne pas aussi rond que l'ancien cadet de la droite avait pu le croire. Comme souvent chez François Léotard, l'homme politique laisse parler l'homme, et celui-ci, cette fois, a pris comme un coup de vieux. Écrit en quelques jours, après la publication de *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, le livre du président de l'UDF n'est évidemment pas une réponse. On ne répond pas « à l'imposture ». C'est, mieux que cela, une réplique, avec ce que ce terme suppose de théâtral.

L'homme se fait violence pour parler à ceux qui, de droite ou de gauche, ont pu imaginer l'ancien ministre de la défense dans le rôle de commanditaire d'un meurtre. Alors qu'une première décision de justice vient de lui donner acte de sa requête, François Léotard n'a pas voulu

« attendre sur le pas de [sa] porte qu'un juge viennois [lui] dire [qu'il] a raison ». Car, remarque-t-il, « ce n'est pas non plus une petite histoire que d'être accusé d'avoir fait, par militaires interposés, assassiner une femme ». Un pas a été franchi, en effet : « Assassin, on n'avait pas encore osé. » Alors, M. Léotard s'interroge. Sur ses propres responsabilités, en tant que président d'une grande famille politique : « Peut-être avons-nous trop parlé des droits de l'homme, tout en acceptant, sans mot dire, l'absence des avocats dans les commissariats, la présomption de culpabilité, le déballeage public de l'instruction judiciaire, la politisation de la magistrature, l'intervention si fréquente du pouvoir dans les procédures. »

Se sentant étranger dans son propre pays, il s'interroge sur l'état de la démocratie. Il renvoie aussi cette question, aux journalistes en premier lieu, en pointant ce qu'il appelle « cette sorte de porosité entre la presse d'extrême droite et celle qui – au nom légitime de l'ironie – se prétend au service de plus nobles causes. »

De manière plus vague encore qu'il ne l'avait

La direction de l'Ensam pose ses conditions à la rentrée des élèves de Cluny et de Lille

La reprise des cours est soumise à l'engagement de mettre fin aux dérives du bizutage

Le directeur de l'Ecole nationale des arts et métiers (Ensam) a adressé, le 27 octobre, une lettre aux élèves des centres de Cluny (Saône-et-Loire)

et de Lille, fermés depuis le 14 octobre, pour leur proposer de reprendre les cours à condition de respecter « une règle de bonne conduite » qui

mette fin aux excès de l'« usinage ». Il se heurte toujours aux résistances de la société des anciens, qui rechigne à faire évoluer la tradition.

QUINZE JOURS après la fermeture des deux centres de Cluny (Saône-et-Loire) et de Lille à la suite de dérives dans la pratique de « l'usinage », Guy Gautherin, directeur général de l'Ecole nationale des arts et métiers (Ensam), tente de dénouer la crise qui secoue cet établissement (*Le Monde* des 16 et 21 octobre). Bien qu'aucun accord n'ait pu être conclu avec l'association des élèves dans l'élaboration d'une charte sur l'évolution des pratiques de la tradition des « gadz'arts », il a adressé, le 27 octobre, une lettre à chacun des 1 200 élèves des centres de Cluny et de Lille pour leur proposer de reprendre les cours dès le lundi 3 novembre.

Ce retour est conditionné par la signature d'un engagement individuel à respecter « une règle de bonne conduite », telle qu'elle avait été définie en début d'année. Mais, cette règle n'ayant pas été suivie, le directeur général avait prononcé, le 14 octobre, la fermeture de deux des huit centres de l'Ensam. Qualifiée « d'arbitraire », cette décision avait été dénoncée par la société des ingénieurs, garante du maintien des traditions.

La partie de bras de fer engagée entre la direction, les élèves et la société des anciens est loin d'être terminée. Sans préciser les sanctions prévues en cas de refus, M. Gautherin souligne toutefois que « les écarts par rapport à la règle ne pourront être acceptés sous peine d'une nouvelle crise aux conséquences infiniment plus graves pour tous ».

Dans sa détermination à mettre fin aux « dérapages » de l'usinage (*Le Monde* du 12 septembre), le directeur bénéficie d'un appui sans faille du ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre. Lors d'une rencontre, le 24 octobre, ce dernier a fermement rappelé à Jean Truffey, président de la société des anciens, sa volonté de mettre fin aux pratiques en vigueur à l'Ensam. Il l'a d'ailleurs assortie de menaces sur le maintien de la qualité d'association reconnue d'utilité publique de ce réseau « d'entraide » de 27 000 membres.

Les responsables de cette société ont jusqu'à présent refusé de se rallier aux propositions d'évolution de la tradition. Au contraire, une partie d'entre eux, notamment parmi les plus jeunes, ont encoura-

gé et soutenu financièrement les manifestations parisiennes des 23 et 24 octobre, qui ont rassemblé 600 élèves devant l'hôtel Matignon. Dans une lettre adressée aux anciens d'Ile-de-France, Albin Cantalupo, responsable de la jeune génération, écrit notamment : « Les élèves ont montré une cohésion et une résistance exemplaire tout au long de cette crise. Nos valeurs et leur transmission sont en jeu. Nous ne pouvons pas laisser les élèves assurer seuls leur défense. »

« TRADITIONS OBSOLETES »

C'est justement la forme du respect de ces « valeurs » qui continue d'inquiéter les responsables de l'Ensam. Dans le nouveau centre franco-allemand de Metz, ouvert cette année en collaboration avec l'université de Karlsruhe, deux étudiants allemands ont demandé leur rapatriement en dénonçant les « insupportables excès de l'usinage ». Les responsables de ce programme ont aussitôt exprimé leur déception et leurs inquiétudes sur le maintien de cet échange.

« Nous avions à plusieurs reprises mentionné que ce type de traditions françaises obsolètes pourrait mettre

en danger le programme pour la partie allemande », ont-ils écrit, le 17 octobre. Un point de vue identique aurait été adopté par les responsables des universités de San Sebastian et de Saragosse, avec qui l'Ensam a également conclu des accords.

Si ces arguments ont renforcé le ministère et la direction de l'école, ils ne semblent pas, pour le moment, avoir influé sur le comportement de l'association des élèves et celle des anciens. Alors qu'une médiation conduite par Louis Castex, directeur du centre de Paris, a récemment échoué, M. Allègre attend toujours une prise de position ferme et définitive de la société des ingénieurs pour inciter les élèves à « rentrer dans le rang ». Elle seule paraît en mesure de débloquent la situation dans la mesure où l'adhésion à son association reste conditionnée par le respect des traditions. L'issue de ce bras de fer est fixée au 22 novembre, jour de la Sainte-Cécile, qui marque le terme de la période d'usinage par une cérémonie de « baptême » et de réconciliation des promotions.

Michel Delberghe

Le procès de Maurice Papon devrait reprendre vendredi 31 octobre

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

« Sauf complications », Maurice Papon devrait être en état de comparaître de nouveau à son procès à partir du vendredi 31 octobre. Tel est l'essentiel du contenu du rapport d'expertise médicale que le professeur René Pariente, chef du service de pneumologie de l'hôpital Beaumont, à Paris, a déposé, mardi 28 octobre, au greffe de la cour d'assises de la Gironde.

Lundi 27 octobre, le président de la cour, Jean-Louis Castagnède, avait demandé ce rapport, compte tenu de l'état de santé de l'accusé. Pris d'un malaise, mercredi 22 octobre, durant le témoignage de Maurice Druon, Maurice Papon avait été emmené le lendemain à l'hôpital Haut-Levêque de Bordeaux. Il souffrait d'une double bronchite, qui a évolué en bron-

cho-pneumonie. L'ancien ministre, âgé de quatre-vingt-sept ans, avait subi en 1996 un triple pontage coronarien.

Mercredi 29 octobre, en début d'après-midi, M. Castagnède, maître de l'ordonnancement des débats, devrait suivre les recommandations du professeur Pariente et reporter l'audience à vendredi. Il semble acquis que Robert Paxton et Henri Amouroux, deux spécialistes de l'histoire de Vichy, seront présents à cette date à la barre.

« C'est de nouveau sur les rails, je suis optimiste », a commenté M^e Arno Klarsfeld, qui a regretté la libération de Maurice Papon « qui décide quand il veut venir et quand il ne le veut pas ».

Un autre avocat des parties civiles, M^e Michel Zaoui, s'est dit « serein » au sujet de la suite du

procès et s'est inscrit en faux contre certains de ses confrères qui voyaient dans les maladies de M. Papon des manœuvres de la part de la défense. « A quatre-vingt-sept ans, on a le droit d'être malade », a-t-il déclaré.

CALENDRIER À REFAIRE

La cour doit désormais remettre totalement à plat le calendrier des audiences. Six jours ont été perdus du fait de l'état de santé de l'accusé et quinze témoins n'ont pu être entendus à temps. Compte tenu de ces retards et de possibles nouvelles interruptions, la fin du procès, prévue pour le 23 décembre, devrait être reportée à la mi-janvier. Les trente avocats des parties civiles craignent une trop longue période de vacances entre leurs plaidoiries et celles de la défense, ce qui donnerait un avan-

tage à cette dernière. Ils demanderont en conséquence que toutes les plaidoiries ainsi que le réquisitoire du parquet général soient regroupés en début d'année. A moins que M. Castagnède décide, comme il en a tout loisir, de ne pas interrompre le procès durant les vacances.

Pour de nombreux avocats des parties civiles – et il semble que cette position soit aussi celle du parquet général –, les interruptions passées et, éventuellement, à venir, du procès ne nuisent pas inéluctablement à la bonne tenue de celui-ci. « Compte tenu de l'importance historique de ce qui se passe à Bordeaux, estime une partie civile, les quelques jours, voire même les semaines, supplémentaires du calendrier sont secondaires. »

José-Alain Fralon

Gilles Ménage relaxé des poursuites en diffamation engagées par « Le Monde »

GILLES MÉNAGE, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, a été relaxé, mardi 28 octobre, des poursuites en diffamation engagées par Edwy Plenel, directeur de la rédaction du *Monde*, Jean-Marie Colombani, directeur de la publication, et la SA *Le Monde*. Le litige concernait les propos tenus par Gilles Ménage sur Europe 1, le 6 mars, soit deux jours après qu'un arrêt de cassation eut ouvert la voie à un procès pour atteinte à l'intimité de la vie privée dans l'affaire des écoutes de l'Elysée. Mis en examen dans cette affaire, Gilles Ménage s'était refusé à dire à Jean-Pierre Elkabbach pourquoi Edwy Plenel avait été placé sur écoutes, tout en ajoutant que, durant la période où il fut mis sur écoutes, « M. Plenel [était] très actif au moment

de l'affaire Greenpeace, il [s'occupait] de la Nouvelle-Calédonie dans un sens qui [était] toujours le même, le sens de la déstabilisation systématique. » Plus tard, il ajoutait : « Il a une stratégie de déstabilisation politique. »

Dans son jugement, la 17^e chambre correctionnelle de Paris, présidée par Martine Ract-Madoux, constate qu'une telle imputation « porte à l'évidence atteinte à l'honneur et à la considération de M. Plenel, qui trahirait ainsi l'ensemble des obligations qui constituent la déontologie et la charte du journaliste ». Cependant, les magistrats ont estimé que M. Ménage a « pu légitimement vouloir assurer sa défense et révéler à l'opinion publique sa version des faits qui lui étaient reprochés et les éléments dont il disposait même s'il mettait

ainsi en cause les qualités professionnelles de M. Plenel ».

En conséquence, le tribunal accorde à M. Ménage le bénéfice de la bonne foi avant d'ajouter : « C'est précisément à cause de la notoriété des enquêtes du journaliste, du crédit accordé par le lecteur à ses révélations et donc au pouvoir qu'il détient sur l'honneur et la réputation d'autrui que le journaliste doit, à l'instar du responsable politique, supporter la critique et la répartition même violente de la personne qu'il met en cause. »

Le tribunal a par ailleurs rejeté la constitution de partie civile de Jean-Marie Colombani, directeur de la publication, et de la SA *Le Monde*, qui n'ont pas démontré, selon le tribunal, « un préjudice distinct » de celui invoqué par Edwy Plenel.

RAFAL

Face à la gare St-Lazare

Habille les hommes

GRANDS ou FORTS

15, place du Havre
Paris 8^e - Tél. : 01-43-87-34-64

NICE
18, av. J.-Médecin
C.C. CAP 3000

LYON ROURY
80, rue E.-Herriot

L'opposition critique le plan gouvernemental en faveur de la sécurité

UNE VOLÉE de réactions défavorables ont accueilli dans l'opposition l'engagement manifesté par le gouvernement Jospin, le week-end dernier lors du colloque de Villepinte, en faveur de la sécurité quotidienne des Français (*Le Monde* daté 26-27 octobre). « Après avoir ferrailé vingt-cinq années contre l'« idéologie sécuritaire », les socialistes s'aperçoivent, par la grâce d'un colloque et de calculs électoraux, que le droit à la sécurité figure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », a ainsi affirmé le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, dans une tribune publiée par le *Figaro* du 29 octobre.

Reprochant au gouvernement socialiste de s'attribuer la « paternité » des politiques menées par lui-même et par son prédécesseur Charles Pasqua, l'ancien ministre de l'intérieur a considéré que le colloque

constitue un « Canossa idéologique des socialistes ». En écho, Eric Raoult a redouté que le « virage à 180 degrés » effectué, selon lui, par le gouvernement, ne soit qu'« une opération de communication ». S'exprimant dans le *Parisien* du 29 octobre, l'ancien ministre (RPR) de la ville a estimé que « toutes » les propositions qu'il avait avancées en juillet 1995 « ont été reprises par la gauche », alors qu'il avait été à l'époque « traité de crypto-fasciste ».

« GRAND REVIREMENT »

« Il ne faudra pas que (...) le gouvernement et sa majorité socialiste reculent après avoir fait des effets d'annonce », a déclaré Jacques Barrot, député (UDF-FD) de la Haute-Loire, sur RTL. L'ancien ministre des affaires sociales a toutefois précisé « soutenir tout ce qui va dans le bon sens et dans le sens de l'Etat », estimant que « nous n'aurions pas la

montée de l'extrémisme aujourd'hui si l'Etat fonctionnait mieux ». Parlant d'un « grand revirement », le député et maire (apparenté UDF) de Lyon, Raymond Barre, s'est félicité de ce que le gouvernement « prenne conscience du problème de sécurité ». De son côté, le Front national a affirmé que « ce n'est pas en s'attaquant aux substituts de la carence gouvernementale que sont les polices municipales et autres sociétés de gardiennage que l'on résoudra les problèmes ».

« On peut mettre des lunettes de gauche ou des lunettes de droite, les problèmes d'insécurité existent et donc il faut mener des politiques de sécurité », avait par avance répondu Lionel Jospin, lundi 27 octobre à Toulouse, en affirmant que la politique de son gouvernement n'est pas inspirée « par une approche sécuritaire » mais par « une volonté de sécurité ».

La corruption à la Réunion jugée en appel

L'ancien maire de Saint-Denis a affirmé que le financement « parallèle », impliquant des cadres de la CGE, était de sa seule responsabilité

SAINT-DENIS-DE-LA RÉUNION

de notre correspondant

La cour d'appel de La Réunion examine, depuis lundi 27 octobre, en seconde instance le dossier de corruption de la mairie de Saint-Denis, dans lequel sont impliqués plusieurs élus et anciens élus de l'île, ainsi que de hauts cadres et dirigeants d'entreprises locales et métropolitaines, notamment ceux de la Compagnie générale des eaux (CGE).

Le 10 décembre 1996, le tribunal correctionnel de Saint-Denis avait rendu un premier jugement dans cette affaire de corruption. Les condamnations les plus sévères touchaient deux figures de la vie politique et du monde patronal réunionnais : Gilbert Annette (apparenté socialiste), ancien maire de Saint-Denis et député lors de sa comparution, et Jacques de Châteaueux, jeune PDG du Groupe des sociétés de Bourbon, un empire réalisant 5 milliards de francs de chiffre d'affaires, orienté vers l'industrie agroalimentaire, la grande distribution et le transport maritime.

L'ancien député et maire – il a été remplacé à l'Assemblée nationale, au mois de juin, par son successeur à la mairie, Michel Tamaya – avait été condamné à trente mois d'emprisonnement, dont douze fermes, à une amende de 200 000 francs et à cinq ans de privations des droits civiques. M. de Châteaueux avait été condamné à deux ans de prison, dont un ferme, à une amende de 1 million de francs et à la perte de ses droits civiques pour trois ans. Les deux cadres de la CGE, Jean-Dominique Deschamps et Jean-Pierre Tardieu, accusés d'avoir versé plus de 3 millions de francs à des élus de Saint-Denis par l'intermédiaire d'une société installée à Djibouti, avaient été condamnés à deux ans de prison avec sursis, à 500 000 francs d'amende et à la privation des droits civiques pour trois ans.

« J'AI COMMIS UNE FAUTE »

Cette relative mansuétude à leur égard suscita une vive polémique sur l'île, à tel point que le parquet de Saint-Denis décida de faire appel du jugement les concernant. En plus de ces quatre prévenus, vingt autres personnes avaient été condamnées par le tribunal correctionnel de Saint-Denis. Treize ont décidé de ne pas faire appel, dont Louis Nicollin, président du club de football de Montpellier (un an de prison avec sursis et 500 000 francs d'amende).

Lors de la première journée d'audience, Gilbert Annette, aujourd'hui au chômage, a créé une petite surprise en indiquant au président Gérard Thibault-Laurent que le financement « parallèle » mis en place à la mairie de Saint-Denis était de sa seule responsabilité. « C'est moi qui ai fixé la barre des 3 % à ne pas dépasser. J'ai commis une faute. Je suis le seul à avoir pris cette décision », a-t-il fait

valoir, tout en niant l'existence d'un « pacte de corruption ». L'argent récolté, a plaidé M. Annette, a servi à renflouer les caisses de la fédération locale du Parti socialiste et surtout à calmer des « impatiences sociales » dans certains quartiers du chef-lieu qui avaient explosé en 1991.

M. Annette a donc légèrement modifié son système de défense. Lors de sa comparution en première instance, le député avait admis l'existence de ce financement occulte, mais se disait étranger à l'organisation mise en place pour récolter les fonds, ce travail revenant à l'un de ses adjoints, Jules Raux, l'ex-trésorier de la fédération du PS. Devant la cour d'appel, M. Raux a souligné lui aussi qu'il n'existait pas de pacte de corruption, les entreprises étant sollicitées après l'attribution des marchés qui, a-t-il soutenu, « n'étaient pas truqués ». La défense de l'ancien député a cependant été affaiblie par le témoignage du principal intermédiaire de ces affaires de corruption, René Gastaldi. « J'ai été recruté en 1989 par la mairie de Saint-Denis, mais le système de corruption existait déjà. Je suis entré dans un costume qui était déjà taillé. Mon rôle ? J'allais collecter des sommes précises déjà négociées », a-t-il expliqué à la barre.

Entendus mardi 28 octobre, Jean-Pierre Tardieu et Jean-Dominique Deschamps, les deux cadres de la CGE, ont expliqué qu'ils avaient versé de l'argent aux élus de Saint-Denis pour entretenir des « relations amicales » avec la municipalité. M. Tardieu a affirmé avoir refusé une première sollicitation formulée par le directeur régional de la CGE-Réunion, Bernard Bordeaux. « M. Bordeaux est venu me voir à Paris en m'expliquant que ses interlocuteurs avaient souhaité que la Compagnie les aide à éponger leurs dettes en versant 1 million de francs pendant quatre années. (...) Comme je le sentais très engagé, j'ai accepté de recevoir Jules Raux et [René] Gastaldi. Les sommes demandées étaient illégales. Je me trouvais dans une situation difficile à laquelle je n'étais pas habitué. Bien qu'il soit chronologiquement proche de la négociation du contrat concernant l'assainissement, mon seul souci était de maintenir des relations amicales avec la commune. »

Pour sa part, M. Deschamps a fait valoir qu'il s'était « mis à la disposition de Tardieu et Bordeaux ». A la barre, il a ajouté : « Je n'ai demandé la décision à personne. Pour moi, il s'agissait d'honoraires qui ont pour base un contrat quasi-fictif au début et totalement fictif après. Je m'en suis rendu compte plus tard. Quand on voit les résultats, il est évident que je ne détenais pas un grand savoir-faire dans ce domaine. »

Les réquisitions du parquet sont attendues mercredi 29 octobre.

Alix Dijoux

DÉPÊCHES

■ **VIOLENCE** : un millier de personnes ont défilé, mardi 28 octobre à Melun (Seine-et-Marne), pour protester contre la violence après trois semaines d'incidents dans différents quartiers. Les maires de sept des huit communes de l'agglomération se sont associés au cortège qui s'est rendu à la préfecture pour remettre une pétition des habitants. Des manifestants ont été reçus pendant une demi-heure par le directeur du cabinet du préfet.

■ **JUSTICE** : des peines de cinq à douze ans de prison ont été requises, mardi 28 octobre, à l'encontre de sept pédophiles présumés, jugés devant le tribunal correctionnel de Draguignan (Var) pour s'être adonnés au « tourisme sexuel ». « Ce sont des prédateurs sexuels, des chasseurs d'enfants », a lancé le procureur Pierre Arpaia, qui a estimé dans son réquisitoire que les soins suivis par les prévenus avaient été inutiles. Le jugement devait être prononcé mercredi 29 octobre.

■ **Les actuels ou anciens dirigeants de cinq boîtes de nuit parisiennes** (le Palace, le Queen, l'Entracte, le Kit-Kat, le Scorpion) ont été renvoyés, mardi 28 octobre, devant le tribunal correctionnel de Paris pour « facilitation d'usage de stupéfiants » par le juge d'instruction Anne Demortière. Ils se voient reprocher d'avoir laissé se dérouler et prospérer un trafic d'ecstasy à l'intérieur de leurs établissements.

■ **RACKET** : deux garçons de seize et dix-sept ans, soupçonnés d'extorsion de fonds sur des adolescents, ont été écroués, mardi 28 octobre, à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault). Les deux mineurs se livraient depuis plusieurs mois au racket de jeunes des communes d'Alleins et Mallemort (Bouches-du-Rhône), notamment à la sortie d'un collège. Certaines de leurs victimes avaient finalement osé porter plainte le 25 octobre.

La nouvelle implantation de l'écurie d'Alain Prost provoque une polémique

L'ancien champion de formule 1 ne s'installera pas à Versailles, ville RPR, mais à Guyancourt, commune socialiste, à la suite d'une bévue administrative. Alors que le maire de la préfecture des Yvelines a porté plainte, les Nivernais tentent de préserver l'avenir du circuit de Magny-Cours

PENDANT sa brillante carrière sportive, Alain Prost savait admirablement jouer de sa rivalité avec les autres pilotes. Devenu patron de l'écurie de formule 1 « Prost Grand Prix », le quadruple champion du monde des conducteurs semble déployer, dans la gestion de ses affaires, l'habileté qui lui a valu, sur les circuits, le surnom de « Professeur ». Alors que la saison de F1 s'est achevée le 26 octobre en Espagne sur une honorable sixième place de son écurie, pour sa première participation au championnat du monde des constructeurs, la monoplace que conduira Olivier Panis en 1998 sera mise au point dans de nouveaux locaux dont la construction va débiter à Guyancourt, en région parisienne. Cette installation sera l'épilogue d'un feuilleton qui a mis en concurrence plusieurs collectivités locales.

Après une année passée à Magny-Cours (Nièvre) dans les locaux de l'écurie Ligier, qu'il a rachetée il y a un an, Alain Prost a souhaité se rapprocher de ses partenaires financiers et, surtout, de l'usine Peugeot Sport, son nouveau motoriste, implanté à Vélizy (Yvelines). C'est donc logiquement en Ile-de-France qu'Alain Prost a recherché, dès le début de 1997, des terrains pour réimplanter ses bureaux de recherche et de développement.

Informé de cette démarche, Etienne Pinte, le maire (RPR) de Versailles, a pris contact avec celui qui n'a jamais caché ses liens avec l'ancienne majorité. La reprise de

l'écurie Ligier par Alain Prost avait été facilitée par le cabinet de Guy Drut, ministre de la jeunesse et des sports dans le gouvernement d'Alain Juppé. La ville de Versailles propose à l'ancien champion une implantation sur des terrains que souhaite libérer le groupe public d'armement GIAT-Industries, en pleine restructuration. L'emplacement est idéal, sur le plateau de Satory, en bordure de la rocade A 86, à quelques kilomètres de Vélizy. Les négociations progressent d'autant plus rapidement que la ville de Versailles, le conseil géné-

ral des Yvelines et le conseil régional d'Ile-de-France sont prêts à lui verser des subventions.

Il ne manque que l'agrément du comité de décentralisation, cet organisme consulté par le ministre de l'aménagement et du territoire avant tout transfert d'une activité entre la province et la région parisienne. Celui-ci rend un avis favorable le 24 juillet, quelques semaines après le changement de gouvernement. Le plaidoyer d'Etienne Pinte auprès de ses amis dans les différents ministères, avant les élections législatives, ne

semble pas étranger à une décision qui cause une certaine surprise, dans la mesure où les pouvoirs publics encouragent plutôt les mouvements en sens inverse.

Ni le maire de Versailles ni les responsables de GIAT-Industries ne connaissent alors le contenu d'une lettre au préfet des Yvelines, rédigée une semaine plus tôt par la directrice du patrimoine. Dans ce courrier, Maryvonne de Saint-Pulgent – écartée de ses fonctions depuis par Catherine Trautmann – indique que les terrains de Satory font partie du domaine royal de

Versailles, et qu'à ce titre ils sont « classés et inaliénables », c'est-à-dire qu'ils doivent rester propriété de l'Etat.

Informé de cette correspondance, Alain Prost pressent des difficultés administratives qui risquent de l'empêcher d'être prêt à temps pour la saison 1998. Et même si le patron d'écurie a fait son deuil de toute aide publique depuis le changement de majorité, il reste – malgré d'ultimes menaces de départ vers l'Angleterre – décidé à s'installer en Ile-de-France. Robert Nadaus, maire (PS) de

Guyancourt et président du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Saint-Quentin-en-Yvelines, lui propose immédiatement plusieurs terrains sur la ville nouvelle.

« C'EST UN SIGNAL »

Alain Prost dépose ainsi une nouvelle demande de permis de construire pour une parcelle de 30 000 mètres carrés à Guyancourt, quasiment en face de Chalenger, l'énorme siège du groupe Bouygues. Le dossier est très vite instruit par les responsables de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle. Le permis de construire est délivré le 10 septembre par le préfet des Yvelines. Aucune faveur particulière, y compris financière, ne lui est accordée. Mais Alain Prost est assuré de pouvoir s'installer dans sa nouvelle usine dans les délais prévus.

« Nous avons sans doute emporté la décision grâce à notre expérience dans l'accueil des grandes sociétés, explique Robert Nadaus. Mais Alain Prost a également pu être sensible à la présence d'entreprises comme Matra, Thomson, Dassault. Il profitera également du pôle de recherche automobile qui se met en place autour du technocentre de Renault. » Les ressources fiscales et les embauches créées par l'implantation de l'écurie Prost n'ont évidemment qu'un impact relatif sur la ville nouvelle, qui compte près de 75 000 emplois pour 150 000 habitants. « Mais cette arrivée pourrait marquer la sortie de la crise, dit Robert Nadaus. La dernière entreprise importante que nous avons accueillie est déjà là depuis deux ans. Prost, c'est un signal. »

La satisfaction de Robert Nadaus n'a d'égale que le dépit d'Etienne Pinte. Un rapport des ministères de la culture et de la défense l'a convaincu de la bévue, reposant sur une erreur d'interprétation, de la directrice du patrimoine. Le maire de Versailles n'a donc pu empêcher Alain Prost de s'installer... aux portes mêmes de sa cité. « Tous les services de l'Etat étaient derrière nous sauf un, explique Etienne Pinte. L'implantation de l'écurie Prost aurait été un moyen de montrer que la ville de Versailles est rentrée dans la modernité. Des activités de pointe sont indispensables pour attirer des entreprises. »

Etienne Pinte vient de porter plainte pour abus de pouvoir contre l'ancienne directrice du patrimoine.

C. de C.

Les désillusions des élus de la Nièvre

LES EFFORTS du département de la Nièvre et de la région Bourgogne auront été vains : Alain Prost va quitter les installations de Magny-Cours pour une nouvelle usine en Ile-de-France, « afin de donner les moyens à mon écurie et à mes pilotes de devenir champions du monde de formule 1 d'ici trois ans », dit-il. Pour le retenir à côté de Nevers, les élus socialistes nivernais proposaient de prendre à leur charge près du quart des 55 millions de francs nécessaires à la relance de l'ex-écurie Ligier (Le Monde du 28 juin). Ces sommes se seraient ajoutées aux subventions déjà accordées par les collectivités locales à l'entreprise de Guy Ligier, l'ami de François Mitterrand. Le risque est grand pour les élus de connaître d'autres désillusions après le départ

de l'écurie française. Le département gère le circuit automobile de Magny-Cours, dans lequel il a déjà investi une centaine de millions. Les deux tiers du chiffre d'affaires annuel (100 millions) de cette installation, rénovée sur fonds publics à la fin des années 80, sont générés par le Grand Prix de France de formule 1.

Si la Fédération internationale de l'automobile (FIA) a officiellement attribué l'organisation de la course au circuit nivernais jusqu'en 2001, l'édition 1998 du Grand Prix de France n'a même pas été inscrite au calendrier de la FIA. Pour la rétablir, Max Mosley, le président de la FIA, fait de la modification de la loi qui autorise le libre accès des télévisions au circuit un préalable.

Au risque de déficit d'exploitation

du circuit s'ajoutent les menaces sur le technopôle consacré aux métiers de l'automobile, mis en place à Magny-Cours autour de l'écurie Ligier en 1989. Alain Prost va partir à Guyancourt avec près de 100 salariés et il en restera plus de 300 dans les autres petites usines situées à quelques kilomètres de Nevers. Mais, en l'absence d'une entreprise phare comme une écurie de F1, ces emplois sont menacés.

ESSAIS PRIVÉS

Les élus ont donc obtenu un geste d'Alain Prost. L'ancien champion avait exprimé « sa volonté de continuer à participer à la vie et au développement du site de Magny-Cours dans les années à venir ». Il a effectivement signé le 14 octobre un accord avec la société anonyme du

circuit et le groupement d'intérêt économique (GIE) du technopôle, dans lequel il s'est engagé à continuer à utiliser le circuit pour ses essais privés. Ceux-ci seront l'occasion d'inviter plusieurs centaines de personnes à se rendre à chaque fois dans la Nièvre pour des opérations de relations publiques avec ses partenaires. La soufflerie de l'ancienne usine Ligier sera à la disposition de l'école d'ingénieurs de Nevers. Alain Prost va monter avec les gestionnaires du circuit un centre de perfectionnement à la conduite. Il a également confirmé sa volonté d'assurer la promotion d'un circuit qui assurera par ailleurs la distribution de produits dérivés à son nom.

La politique est-elle soluble dans les TGV ?

Y AURAIT-IL, du moins au stade des objectifs et des vœux, des TGV de droite et d'autres de gauche ? On est tenté de poser la question après les propos du chef de l'Etat – rapportés par Philippe Seguin, maire RPR d'Epinal (Vosges) – qui, lundi 27 octobre en Lorraine, a déclaré que le TGV-Est était une « nécessité absolue » (Le Monde du 29 octobre). Ce faisant, Jacques Chirac réaffirme une orientation ancienne que le gouvernement de Lionel Jospin n'a, depuis quatre mois, à aucun moment remise en question. Catherine Trautmann, ancien maire de Strasbourg, ne l'aurait d'ailleurs pas toléré.

Cependant, on ne peut s'empêcher de remarquer que ce futur TGV-Est européen a, comme solides soutiens, les principaux élus locaux – départementaux et régionaux – d'Alsace, de Lorraine, de Champagne-Ardenne, voire d'Ile-de-France, tous proches de l'actuelle opposition. En outre, cette « nécessité absolue » demeure, a ajouté le président du RPR, quels que soient « les armoiriers des uns et les tentatives des

autres de faire reconnaître d'autres projets comme le TGV-Rhin-Rhône ».

Ce projet Nord-Sud, en effet, a repris du lustre avec le changement de majorité et l'annonce officielle de l'abandon du canal à grand gabarit du même nom. Les principaux héritiers du TGV Rhin-Rhône ne sont autres que trois fortes personnalités du gouvernement : Jean-Pierre Chevènement, Dominique Voynet et Pierre Moscovici, chacun œuvrant par ailleurs activement pour que la région de Franche-Comté, tenue par la droite, vire à gauche en mars 1998.

IMAGINATION FERROVIAIRE

Coincé, le conseil régional d'Alsace, pour sa part – ce préside le centriste Adrien Zeller –, n'a pas pu ne pas prendre parti dans ce débat cornélien. Adeptes d'un jugement de Salomon, il a voté une motion demandant à l'Etat « de finaliser avant la fin de l'année, comme il s'y est engagé, le plan de financement d'une première phase substantielle du TGV-Est (...) puis celui de la première phase du TGV-Rhin-Rhône ».

De l'Ouest à l'Est et de l'Ile-de-France au Sud, les projets et plans sur la comète fleurissent. L'imagination ferroviaire des lobbies et des responsables est aussi prolifique que restent étriquées les disponibilités budgétaires de l'Etat, des collectivités locales et de l'Europe.

Le TGV-Rhin-Rhône, c'est-à-dire Ruhr-Méditerranée, a tout juste refait surface que déjà les hommes de l'Ouest montent à l'assaut. Il faut, disent-ils en substance, prolonger la voie nouvelle vers Rennes ou Nantes au-delà du Mans, car c'est indispensable pour rattracher la façade atlantique à l'Europe lotharingienne. Le gouvernement oublie-t-il que Brest ou Lorient, avec leurs arsenaux, traversent une crise terrible ?

Mais cette nouvelle offensive de la Bretagne et des Pays de la Loire intervient au moment précis où, en grande pompe, la France et l'Italie, par la voix des chefs d'Etat et de gouvernement, et avec la bénédiction du ministre communiste Jean-Claude Gaysot, s'accordent « pour donner rapidement une impulsion aux études de franchissement

des Alpes » pour un TGV mixte – fret et voyageurs – entre Lyon et Turin. Quant à Jordi Pujol, le charismatique président de la Generalitat de Catalogne, il n'a pas voulu être en reste. Il a assuré, dimanche 26 octobre, que le gouvernement espagnol respectera son engagement de construire, pour 2004, une ligne TGV complète Madrid-Barcelone-frontière française. Selon lui, le tronçon actuel Nord-Sud Madrid-Séville n'est qu'un « détour » à la rentabilité aléatoire. Par conséquent, il est probable que l'UDF Jacques Blanc, son voisin de la région Languedoc-Roussillon, réclamera, comme il le fait régulièrement, la réalisation rapide de la ligne Avignon-Perpignan...

Pour l'heure, la délégation à l'aménagement du territoire (Datar) ne sait pas très bien comment faire pour s'y retrouver dans ces volte-face et pour définir un schéma précis des priorités. Elle presse Lionel Jospin de lui tracer une feuille de route « claire et nette ».

François Grosrichard

Christophe de Cheney

La côte basque cherche une alternative aux camions

BAYONNE

de notre correspondant

Bariatou, petit village basque, serait resté dans l'anonymat s'il n'était devenu point frontière sur l'autoroute A 63 et donc, en cas de grève des routiers, un point chaud. Mais le Pays basque étant le passage obligé entre la France et l'Espagne, Bariatou est toute l'année un péage très fréquenté par les poids lourds : la société des Autoroutes du sud de la France (ASF) en a dénombré 5 900 par jour en 1996, les deux sens cumulés, et déjà 6 200 pour 1997. « Et ce ne sont là que des moyennes », insiste Ghislaine Paturel, animatrice de l'Association de défense des victimes des nuisances de l'A 63. Lors des pointes, nous avons comptabilisé jusqu'à 8 000 camions par jour et autant de pots d'échappement sous nos fenêtres à Guéthary. »

Sur ce prolongement de la fameuse nationale 10, qui traverse l'Aquitaine de part en part, le trafic des véhicules légers est à peu près étale, autour de 24 500 passages par jour. De plus, celui des imposants semi-remorques venus du nord de l'Europe ou remontant d'Espagne semble appelé à de nouveaux records, compte tenu de l'essor des échanges avec la péninsule ibérique et vers le Maghreb. Aussi, les riverains de la côte basque craignent-ils un élargissement de cet axe européen avec trois voies par sens, contre deux aujourd'hui.

C'est d'ailleurs ce qu'envisage une étude menée sur le schéma d'aménagement du Pays basque.

Bernard Lemaire, sous-préfet de Bayonne, écarte cependant cette éventualité : « Un tel projet n'existe pas, tout au plus ont été créées des voies de déchargement dans les côtes. » N'en demeurent pas moins les gaz d'échappement et les nuisances sonores dans un secteur assez urbanisé. Paradoxalement, selon la loi Barnier sur l'environnement, seule une « modification significative » de cette voie routière pourrait aboutir à la pose de protections phoniques. Pour l'heure, les ASF participent simple-

ment aux frais d'installation de doubles vitrages sur les maisons.

Dans une région touristique, où déjà réapparaît le fantôme d'un TGV atlantique fendant les vertes collines basques par des voies nouvelles, l'alternative aux camions paraît inexistant : la géographie laisse peu d'espaces entre mer et montagne et le trafic SNCF est handicapé par une rupture de charge à Hendaye, les chemins de fer espagnols ayant un écartement plus large qu'en France. L'association contre les nuisances en appelle donc à une réflexion plus large sur la politique des transports, sur sa conception dans le cadre européen,

et s'interroge sur la nécessité d'autant d'échanges : « Il faut revoir le pourquoi de toute cette circulation, souhaite Ghislaine Paturel. Probablement 40 % des poids lourds circulent à vide. Dans les Alpes, la vallée du Rhône ou sur la Côte d'Azur, les couloirs à camions ne sont jamais que la rançon des productions déterritorialisées, des flux tendus et d'une fiscalité sur les stocks inadaptée. Alors, on construit sans cesse, mais les nouvelles infrastructures attirent le trafic, qui demande de nouveaux axes, et ainsi de suite. »

MIEUX UTILISER LA MER

Rejetant le spectre d'une côte basque devenue l'« otage du trafic », les 250 familles adhérant à l'association proposent de rééquilibrer la concurrence entre les modes de transport, mais également une meilleure utilisation de la mer. Depuis juin 1995, le port de Bayonne n'importe-t-il pas directement des voitures du Portugal ? Autre hypothèse défendue par la province espagnole de Navarre et relayée par Michel Inchauspé, député RPR des Pyrénées-Atlantiques, un nouvel axe routier reliant le sud des Landes à Pampelune : il utiliserait les routes du Pays basque intérieur, exactement sur les traces de ces autres voyageurs aux lourdes suites que furent ici Charlemagne et Napoléon.

Michel Garicoix

Les poids lourds interdits sur les quais de Bordeaux

Avant la fin de l'année, un arrêté municipal interdira la circulation des camions de plus de 7,5 tonnes sur les quais et ponts de pierre de Bordeaux. Un vieil arrêté d'interdiction existait déjà mais n'avait jamais été appliqué. Désormais, les poids lourds devront contourner la ville et emprunter soit la grande ceinture (la rocade), soit la petite (les boulevards). Seuls les véhicules assurant une desserte locale dans le centre-ville seront acceptés. Les poids lourds ne représentent que 10 % de la circulation sur les quais, mais cette décision devrait améliorer l'environnement et la sécurité et diminuer la pollution.

Ce geste politique s'inscrit dans un « projet urbain » plus global lancé par Alain Juppé en octobre 1996 : transports en commun en site propre – le tramway dont la première tranche est attendue pour 2002 –, nouveaux franchissements de la Garonne, aménagement des quartiers et des places, illumination des monuments historiques, ravalement des façades. Si cet arrêté a obtenu un consensus, la prochaine étape, le réaménagement du franchissement de la Garonne à partir du centre-ville, fait l'objet de plus de débats. – (Corresp.)

Le secteur des déchets pourrait créer 40 000 emplois

LE TRAITEMENT des déchets, qui représente aujourd'hui 112 000 emplois directs, pourrait en créer plus de 40 000 supplémentaires à l'horizon 2002, selon une étude rendue publique mercredi 29 octobre par le cabinet BIPE Conseil : 15 000 emplois dans la gestion des déchets industriels banals, 14 000 dans la collecte sélective, 6 000 dans le tri, 4 000 dans les déchetteries et 1 400 dans l'incinération. Cette projection, qui reste à « affiner » selon les auteurs, est conditionnée à un « strict respect du calendrier fixé par les lois et réglementations financières », c'est-à-dire l'application par les collectivités locales de la loi du 13 juillet 1992, qui prévoit la mise en œuvre de plans départementaux d'élimination des déchets, et de divers décrets pris ultérieurement. A cela s'ajouteraient un flux annuel équivalent à environ 20 000 emplois à temps plein pour la réalisation des travaux (construction des déchetteries, des usines d'incinération, etc).

La CGT de Creys-Malville redoute

« l'arrêt du nucléaire »

LES EMPLOYÉS de la centrale nucléaire de Creys-Malville (Isère), qui protestent depuis une semaine contre la décision de fermeture du surgénérateur, continuaient leur action, mercredi 29 octobre, devant le site nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil, également en Isère. 300 personnes filtraient les entrées en ne laissant pénétrer dans la centrale que les agents chargés de sa conduite et ceux d'astreinte. Les manifestants dénoncent le silence du gouvernement et de la direction d'EDF sur les conditions de fermeture du surgénérateur. « Nous voulons des explications sur notre devenir et disposer d'informations claires », affirme Didier Garnier, responsable CGT à Creys-Malville (Le Monde du 29 octobre). Le syndicat souhaite également, à travers l'action conduite sur le site de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil, sensibiliser les personnels des centrales nucléaires contre les risques de « désengagement » dans le nucléaire. « Le gouvernement s'attaque à Creys-Malville considéré comme un symbole par les écologistes. Cette fermeture n'est que le premier maillon vers l'arrêt du nucléaire », déclare la CGT. – (Corresp. rég.)

L'Italie frappée au cœur

Un mois après les tremblements de terre qui ont frappé Assise et ses lieux saints, la ville de saint François pense ses plaies. Tous les bourgs et les villages dans un rayon de 30 kilomètres sont dévastés. Une catastrophe pour l'industrie touristique. Un drame humain pour des milliers de sans-logis

G IULIO DI BAZZOFFIA ne décolère pas. Non seulement son parking est vide, mais en plus il ne peut plus nourrir ses oiseaux pour se distraire. A Assise, ville désertée par les touristes en raison du tremblement de terre, ce gardien excentrique de la porte Moiano remâche sa rancœur. « C'est de leur faute. Ils ont empoisonné mes oiseaux, mes colombes, mes merles, mes pigeons, tous ceux qui venaient manger dans la main de saint François. On les a tués, je ne sais pas pourquoi. Parce que nous sommes devenus des bêtes, parce que nous ne sommes plus civilisés. Le Bon Dieu nous a punis. Le tremblement de terre, c'est la malédiction divine, la volonté de saint François. » Giulio n'en démord pas et se lamente, avec des grands gestes, sur un monde devenu fou.

Il ne connaît pas la prédiction de l'un des premiers disciples du saint, qui, visitant le chantier de la basilique édifiée immédiatement après la mort du « Poverello », en 1226, avait annoncé : « François ne l'aurait pas voulu. Elle est trop luxueuse. Un jour ou l'autre, il la fera s'écrouler. » Heureusement, le magnifique édifice est resté debout, n'ayant subi extérieurement que quelques dommages. De grandes feuilles de plastique disposées sur le toit claquent au vent. Des échafaudages métalliques se sont élevés le long des murs. La basilique inférieure, située au-dessus du tombeau de saint François, n'a apparemment pas souffert des secousses telluriques. Seules quelques petites craquelures sont visibles. Néanmoins, un pont métallique est en construction afin de vérifier avec précision l'état de la voûte, sur laquelle s'est effondrée une partie de celle de la basilique supérieure, la plus touchée par le séisme.

Son accès est interdit. Des sacs remplis de caoutchouc mousse et des matelas ont été disposés sur le sol afin que les débris se détachant de la voûte ne se fracassent pas en cas de nouvelles secousses. Un inventaire total des dégâts n'a pas encore été effectué avec précision. Cependant, aucun vitrail n'est tombé, et, s'il peut y avoir quelques fentes, elles ne semblent pas importantes. Les vingt-huit fresques peintes par Giotto sur les murs latéraux n'ont pas souffert non plus. Les dommages les plus graves ont été provoqués par l'effondrement d'une partie de la voûte située à l'entrée, et représentant les quatre docteurs de l'Eglise, ainsi que la chute des morceaux de l'arc de plein cintre sur lequel elle s'appuie, et où figurent les saints. Cette portion de la nef centrale a été attribuée à Giotto, tandis que la deuxième voûte, située au-dessus de l'autel, a été peinte par Cimabue. Là aussi, une partie est tombée sur le sol, et le reste est lézardé.

Pour le moment, seuls les débris provenant de la nef ont été ré-

cupérés. Ceux du transept sont encore à terre. Une passerelle a été construite afin de pouvoir accéder facilement à la zone endommagée et préserver ce qui peut l'être. Les gravats sont minutieusement recueillis et emportés à proximité d'une immense tente blanche qui sert d'atelier de restauration. Une quarantaine de volontaires placés sous la direction du ministère des biens culturels ont entrepris une tâche titanessque qui, selon la restauratrice Paola Passalacqua, prendra certainement plusieurs années. « Tout dépendra des moyens et de l'argent dont on disposera. » D'abord, tout est passé au tamis. Puis chaque morceau est soigneusement épousseté et catalogué en fonction de l'endroit supposé de sa provenance ou selon sa couleur, avant d'être placé dans des caisses qui s'amoncellent sur les étagères. Alors commence le travail de reconstitution à l'aide de photos. Il faut tenter de reconstituer ce gigantesque puzzle. Un travail de bénédictins, si l'on peut dire.

Des dommages supplémentaires ont été occasionnés aux précieux débris lors de la tentative de sauvetage des deux moines et des membres du génie civil de Pérouse, qui ont péri lors du second effondrement provoqué par la deuxième secousse, la plus forte, le 26 septembre, à 11 h 40 (5,8 sur l'échelle de Richter). Ils étaient venus

constater les dégâts provoqués par la première onde sismique (5,5 sur l'échelle de Richter) survenue dans la nuit vers 2 h 30 du matin. Au total, douze personnes ont été tuées au cours du séisme. « Un grand malheur dont la signification profonde reste un mystère », selon padre Lauro. « Il faut que le temps passe pour pouvoir comprendre, car tout cela fait partie du mystère de Dieu. Le Seigneur permet tout pour le bien de l'humanité. » Même les tremblements de terre ! Pour ce membre de la communauté franciscaine, forte d'une cinquantaine de moines, la prédiction du disciple de saint François est absurde. « Ces deux basiliques ont été voulues par un proche de san Francesco, et ce sont les princes de l'Europe tout entière qui les ont construites, non les moines. Ce lieu saint permet aussi aux idées du bienheureux de se propager à travers les âges, ce qui prouve leur validité, même si saint François ne s'est jamais érigé en modèle. »

La basilique inférieure a été rouverte au public, le 26 octobre, le temps d'une commémoration, un mois après la catastrophe. Mais les cinq millions de visiteurs qui se rendent chaque année à Assise devront patienter longtemps avant de pénétrer dans la basilique supérieure. Les touristes sont rares pour le moment. Un véritable désastre pour cette industrie qui, selon Giorgio Mencaroni, président des hôteliers d'Ombrie, a subi des pertes de l'ordre de 700 milliards de lires (environ 2,5 milliards de francs), puisque le déficit est de 80 %. « Cela me déplaît de venir pleurer, parce ce n'est pas dans nos habitudes, précise-t-il. Certes, l'Italie a été touchée au cœur, mais le cœur vert de l'Italie continue de battre. » La plupart des hôtels sont fermés par absence de clients.

Toutes les églises sont closes en attendant de savoir si elles peuvent être réouvertes sans risque et afin de permettre un inventaire des dégâts, qui semblent moindres par rapport à ceux de la basilique Saint-François. Dans la ville, les dommages extérieurs sont



peu visibles. « A l'intérieur, dit-on, le séisme a en revanche laissé des traces. » Quelques ruelles sont barrées afin de pouvoir consolider les murs. La presque totalité des deux mille habitants du centre historique préférèrent dormir ailleurs : dans le camp de toile aménagé autour du stade ou dans la vallée, chez des amis, dans les familles. La terre continue de trembler, même si les secousses sont moins fortes. Les gens ont peur. « Le mont Subasio, qui domine Assise, serait descendu de 6 mètres », croit savoir Giulia, qui, pour rien au monde, ne dormirait chez elle. L'armée américaine procède à l'installation d'un camp de maisons préfabriquées à Capodacqua, à quelques kilo-

« Il faut que le temps passe pour pouvoir comprendre, car tout cela fait partie du mystère de Dieu. »

Padre Lauro, franciscain d'Assise

mètres. Les travaux ont été interrompus par la découverte d'une nécropole datant sans doute du I^{er} ou du II^e siècle après J.-C.

Assise est meurtrie, touchée dans ce qu'elle a de plus cher : le lieu de sépulture de saint François. A Foligno, à une quinzaine de kilomètres, la vie a repris ses droits. Les dégâts sont moindres, même si la population a été psychologiquement ébranlée par la chute du clocheton de l'hôtel de ville lors d'une secousse plus violente, survenue le 14 octobre.

L'AMPLEUR du tremblement de terre est surtout visible lorsque l'on remonte la vallée du Chianti en direction de la province des Marches. L'épicentre est situé juste à la frontière entre l'Ombrie et les Marches, au bourg de Colfiorito. L'onde sismique s'est propagée jusqu'au-delà de Serravalle, sur l'autre versant de la chaîne des Apennins. Tous les bourgs et les villages sont dévastés dans un rayon de 30 kilomètres. Partout des blessures, des plaies béantes le long des routes envahies par les véhicules de secours et d'assistance : maisons éventrées, fissurées, aplaties. Des murs crevés, des toits percés recouverts de bâches de plastique, des poutres enchevêtrées, des fenêtres aveugles et des pièces ouvertes sur le vide laissant apparaître des lits prêts pour la nuit. Dans les rues, des tas de gravats empêchent tout accès, lorsque les villages ne sont pas interdits à d'autres personnes que les sauveteurs. C'est le désert. La vie s'est retirée. Seuls quelques aventureux viennent rechercher ce dont ils ont besoin.

A Cesi, une nouvelle route a été tracée à la hâte pour contourner le village. Maria Giuseppina Amici contemple ce qui reste de sa demeure en discutant avec un pompier de la manière de récupérer ce qui peut encore l'être. « C'est sûr, il faudra tout raser, même cette aile que nous avions entièrement rénovée l'an dernier. Dites à tout le monde que ce dont nous avons besoin, ce ne sont pas des vêtements ou de la nourriture, mais d'une maison, d'un toit, le plus vite possible, avant l'hiver, avant la neige. » Maria Giuseppina ne pleure plus, ne se lamente plus. Elle veut tout effacer et reconstruire, et elle repart s'occuper de son exploitation agricole, de ses 750 moutons, qui, eux, n'attendent pas. A l'entrée de Cesi, le moulin avec son toit refait à neuf n'est plus qu'une ruine.

Toutes les vieilles maisons n'ont pas résisté. Comme les vieux ponts, comme les vieilles églises. Celle de Dignano, village perché sur la colline, s'est en grande partie effondrée, laissant voir son orgue superbe du XVII^e siècle. « On venait de le remettre en état. Il n'avait été utilisé que deux fois. » L'harmonium

de substitution gît sous un arbre, inerte et triste, non loin de la carcasse métallique qui supportait les cloches. Ces dernières ont été récupérées à peine endommagées, comme le grand crucifix, qui, lui, a beaucoup plus souffert. Des contreforts de métal entourent désormais ce qui reste du lieu de culte afin qu'il ne s'écroule entièrement. A Taverna, Annifo, Colfiorito, c'est partout le même spectacle de la vie brisée, suspendue, écrasée, et ces hasards incompréhensibles qui font qu'un bâtiment reste intact alors qu'un autre, pratiquement identique, juste à côté, est épargné.

S ELLANO, plus à l'ouest, a été frappée plus tard, lors de la grande secousse du 14 octobre, dont les ondes ont été ressenties jusqu'à Rome. Un peu comme si la foudre s'était abattue sur cette bourgade de villégiature estivale, dont le clocher est fendu en deux comme d'un coup de serpe. Filippo est formel : « Ce fut une explosion. J'ai vu des flammes courir dans les airs. Personne ne nous croit, mais quelques jours auparavant il y avait une forte odeur de soufre. Je suis sûr qu'il y a un volcan qui se réveille. »

Au sommet de la colline qui domine Colfiorito, là où les sismologues de l'Institut national de géophysique ont installé leur base d'enregistrement et d'auscultation des entrailles de la terre, les scientifiques sont catégoriques : « Il n'y a pas de volcans, les seuls qui existent sont au sud de l'Italie. » Sur une carte de la péninsule épinglée sur une porte de la caravane, une chaîne de points jaunes ou rouges désigne les zones sismiques. Concentrés dans la partie orientale de la Sicile, ils remontent tout au long de la colonne vertébrale de l'Italie : les Apennins, avec une plus forte concentration au sud. Entre 1986 et 1995, 3 500 séismes d'une magnitude supérieure à 2,5 sur l'échelle de Richter ont été recensés. Selon Alessandro Amato et Massimo Di Bona, il s'agit sans doute d'un phénomène d'« extension du massif rocheux lié au déplacement vers l'est de la plaque adriatique ». Les deux scientifiques expliquent que cette fameuse plaque butte sur les Alpes et opère donc une rotation en direction de l'ancienne Yougoslavie. Toute la « Botte » a tendance à se déplacer vers l'est, formant ainsi une dépression de plus en plus large et de plus en plus profonde dans la mer Tyrrhénienne entre la Sardaigne et Naples.

Nul ne sait quand l'ajustement des masses rocheuses sera terminé. Quand la terre pourra retrouver sa tranquillité et les habitants leur sérénité. Pour le moment, tous mènent une vie précaire dans des camps d'urgence faits de tentes et de caravanes. Rien ne manque, mais tout transpire l'ennui, en dépit des noms fleuris donnés aux passages constitués par les alignements de roulottes. A proximité de tous les villages et des centres urbains, les camions et les bulldozers s'activent pour installer sur des terre-plein des baraques de chantier qui seront les nouveaux logis des sinistrés. La vie reprendra vaille que vaille dans ces parallélépipèdes gris, en attendant que s'effacent les morsures de la catastrophe. 40 000 personnes sont directement touchées par ce drame, ainsi que 77 communes, et 560 monuments ont subi des dommages. Pour le moment, les autorités parlent de 4 000 milliards de lires de dégâts. Mais il faudra encore des mois pour avoir une idée complète de l'amplitude du sinistre. Neuf mille maisons d'habitation sont d'ores et déjà considérées comme inutilisables, sans parler des édifices publics. Michelangelo, le Sicilien, a trouvé le parti qu'il pouvait tirer du désastre. Il a acheté une machine à café et s'est installé à proximité du camp de Serravalle pour... réchauffer les cœurs.

Michel Bôle-Richard

Dessin : Yves Hamel

Justice, ne pas se tromper de réforme

par Antoine Garapon, Tiennot Grumbach, Lucien Karpic, Nicole Maestracci, Sylvie Perdrille

FACE au constat d'une dégradation des valeurs démocratiques et d'une perte de confiance des citoyens envers la justice, soupçonnée de partialité, on ne peut que se réjouir qu'une réforme de la justice se donne pour objectif d'en restaurer le fonctionnement démocratique.

Au centre du projet évoqué, figure l'indépendance des magistrats du parquet, ou selon la formule consacrée, la rupture du « cordon ombilical » qui les relie au ministre de la justice.

Comme celles des juges, la nomination et la carrière des procureurs échapperaient au pouvoir politique pour être garanties par un organisme indépendant, le CSM. Les magistrats du parquet pourraient exercer leur fonction (décider des poursuites, choisir les procédures adaptées à la nature des affaires, requérir devant les juridictions, diriger l'activité de la police judiciaire...) sans recevoir d'instructions particulières.

Ces orientations constituent un indéniable progrès et méritent d'être saluées et concrétisées.

Mais précisément parce qu'il s'agit d'une réforme ambitieuse, espérée de longue date, revendiquée par deux syndicats de magistrats représentatifs d'une forte majorité du corps judiciaire, il serait désastreux qu'elle déçoive l'attente de l'opinion publique. La demande va, certes, vers une institution qui soit à l'abri des pressions partisans, mais aussi moins opaque, moins complexe, plus accessible et équitable, en bref une justice compétente qui garantisse à chacun le respect de ses droits.

Or il n'est pas certain que l'indépendance accrue des magistrats du parquet constitue, en elle-même et à elle seule, la garantie pour le justiciable d'une justice mieux rendue.

Tout en étant indépendants, les magistrats du siège, faut-il le rappeler, sont soumis à plusieurs limites : ils ne sont pas maîtres de leur saisine, leurs décisions sont rendues à l'issue d'un débat contradictoire, elles doivent être motivées et sont susceptibles de recours.

Au contraire, les magistrats du

parquet décident seuls de l'opportunité des poursuites, ils choisissent la procédure selon laquelle la personne poursuivie sera jugée (comparution immédiate, ouverture d'une information...), ils maîtrisent seuls l'audience c'est-à-dire le choix de la date, et des juges devant lesquels l'affaire sera traitée.

Toutes ces décisions du parquet, dont on sait à quel point elles sont déterminantes pour l'issue des procès, ne sont en l'état ni débattues, ni motivées, ni sujettes à recours.

Déjà critiquable aujourd'hui,

La demande va vers une institution qui soit à l'abri des pressions partisans, mais aussi moins opaque, moins complexe, plus accessible et équitable, en bref une justice compétente qui garantisse à chacun le respect de ses droits

cette situation pourrait-elle perdurer dans l'hypothèse d'un parquet définitivement émancipé du pouvoir politique, lequel est en principe conduit à rendre compte de ses décisions devant la représentation nationale ?

Quelle serait la légitimité d'un parquet responsable devant lui-même, soumis à la seule raison des hommes ? Comment garantir qu'il exercera l'action publique au nom de l'intérêt général ?

La gestion de la carrière des magistrats par un CSM, même rénové, ne saurait totalement rassurer. Il n'est pas souhaitable que la prégnance des intérêts corporatistes vienne se substituer à la dépendance au pouvoir politique.

Il est vrai que le danger pourrait être en partie évité si le nouveau CSM était composé majoritairement de non-magistrats. Mais leur nomination par les corps constitués, telle qu'elle est envisagée, garantit-elle que cet organisme sera à l'écoute des nouvelles attentes de la société à l'égard de sa justice ? Il faudrait imaginer une procédure de nomination qui permette à toutes les

forces vives de la société civile d'être sinon représentées, au moins entendues.

On peut en outre se demander s'il est judicieux que le CSM, même pluraliste, soit le détenteur de l'ensemble des pouvoirs jusqu'à présent dévolus au ministre de la justice. Une telle concentration des compétences, sans contre-pouvoir, pourrait à terme recéler plus d'inconvénients que d'avantages.

L'organisme qui évalue les magistrats et gère leur carrière ne devrait pas être celui qui contrôle l'action judiciaire. L'idée, souvent avancée, de rattacher au

ministres de la justice ont signé des circulaires incitant les parquets à requérir des peines alternatives évitant le recours à l'incarcération. On ne sache pas que le nombre des réquisitions en ce sens aient notablement augmenté ; il en est de même concernant les circulaires sur la lutte contre le travail clandestin et dans bien d'autres domaines. Or les disparités de traitement selon les tribunaux ne s'expliquent pas seulement par la diversité des caractéristiques sociales, économiques et culturelles des départements.

Il en résulte pour les profanes, les justiciables au premier chef, un sentiment d'arbitraire qui, bien au-delà des affaires politico-judiciaires, alimente la défiance des citoyens envers ces institutions qui, précisément, sont destinées à garantir le respect de leurs droits. Redonner un contenu à une politique judiciaire définitive et évaluée démocratiquement relève d'une ambition beaucoup plus vaste, contrairement aux apparences, que la réforme du CSM et du statut du parquet.

Définir une politique judiciaire suppose la capacité de l'expliquer, la garantie de sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, l'évaluation de son application et surtout qu'il en soit rendu compte de manière transparente aussi bien localement que devant la représentation nationale. L'idée fait d'ailleurs l'objet d'assez longs développements dans le rapport de la commission Truche, sous la dénomination de « politique d'action publique », à laquelle sont assignés un objectif (« inscrire le traitement individuel des contentieux dans un cadre d'ensemble visant à une application cohérente de la loi, en fixant des priorités compte tenu des circonstances et veillant au respect de l'égalité entre les citoyens ») et des voies de contrôle démocratique local et national.

Ces interrogations sur les réformes envisagées laissent apparaître que la question de l'intensité des liens entre le parquet et le garde des sceaux pourrait bien n'être que subsidiaire. La question essentielle, si l'on accepte de se placer du point de vue du citoyen, est plutôt celle de la transparence des décisions à tous les

stades de la procédure. Ce qui signifie, pour le justiciable, la possibilité d'en connaître les motifs et de les discuter devant d'autres magistrats.

Comment ne pas observer que la commission Truche, partant de prémisses apparemment opposées en écartant l'idée d'une rupture du lien entre l'exécutif et le parquet, propose de remédier au soupçon qui pèse sur le fonctionnement actuel de la justice par la définition d'une politique d'action publique assortie d'une possibilité de recours contre les classements sans suite ?

La question de l'intervention du garde des sceaux dans les affaires individuelles deviendrait, si elle obéissait à des règles claires et connues de tous, un problème secondaire à condition qu'aucune exception tirée de la raison d'Etat ne vienne justifier le rétablissement d'éventuelles instructions secrètes.

L'indépendance n'est pas un

Quelle serait la légitimité d'un parquet responsable devant lui-même, soumis à la seule raison des hommes ?

problème d'affaiblissement des pouvoirs mais d'organisation des conflits et d'instauration de contre-pouvoirs. Pour l'institution judiciaire qui confond trop souvent indépendance et individualisme, indépendance et secret, il s'agirait d'une véritable mutation culturelle.

C'est à ce prix que l'indépendance enfin acquise de la justice prendra sens et légitimité.

Antoine Garapon est magistrat,
Tiennot Grumbach, est avocat,
Lucien Karpic est sociologue,
Nicole Maestracci est magistrat,
Sylvie Perdrille est magistrat.

ÉGALITÉ DEVANT LES SOINS

Il faut féliciter les journalistes qui ont fait l'enquête sur les risques encourus à l'hôpital et *Le Monde* d'en avoir fait largement état. L'importance de cette enquête n'échappe à personne. Elle touche à la qualité des soins dans les établissements hospitaliers français. Ces soins coûtent chaque jour aux Français près d'un milliard. La vraie question est donc : « Pourquoi ne fait-on rien ? »

J'y vois deux explications. La première est que les mesures prises sont inadaptées. M. Kouchner annonce par exemple une réforme des études médicales. Il a raison : il faut réformer les études médicales ; mais cela ne changera rien aux problèmes hospitaliers.

De même, en augmentant le nombre de médecins hospitaliers, on ne fera que diminuer l'expérience de certains d'entre eux et augmenter les surcoûts qui pèsent sur la collectivité.

La seconde explication est l'absence de politique hospitalière et l'insuffisance de courage politique. Par courage politique, j'entends celui qui privilégie l'intérêt général par rapport aux pressions des collectifs et des élus locaux, ou encore aux corporatismes notamment médicaux.

Il est vrai qu'il faut un grand courage pour transformer ou fermer un hôpital. Des expériences anciennes comme celles de Concarneau ou plus récentes comme celles des maternités de La Mure ou de Pithiviers en sont des exemples.

Aujourd'hui, le temps n'est plus aux enquêtes, aux analyses mais aux décisions et aux bonnes décisions. L'Agence nationale de l'accréditation et de l'évaluation pour la santé a un rôle considérable à jouer. Il est temps : dix-huit mois ont été nécessaires pour l'installer.

Encore faut-il qu'elle aille dans la bonne direction : règlement des vrais problèmes sans dérive bureaucratique.

Encore faut-il que les Français comprennent que l'hôpital à la porte de chacun compromet en fait la qualité des soins, ce dont risquent surtout de pâtir les moins informés : c'est un vrai problème d'égalité de tous devant les soins.

Professeur Michel Huguier, chef du service de chirurgie générale et digestive de l'hôpital Tenon, Paris

Votre sens des affaires doit être inné. En effet, l'ABR, le double Airbag⁽²⁾, la climatisation⁽³⁾, le détecteur de pluie⁽⁴⁾ et l'anti-démarrage codé sont acquis.



PEUGEOT 605 A PARTIR DE 135 000 F TTC⁽¹⁾

(1) Prix spécial pour une 605 - 2.0l. essence, A.M. 98 avec ABR, double Airbag⁽²⁾, climatisation⁽³⁾, détecteur de pluie⁽⁴⁾, anti-démarrage codé - au lieu de 160 000 FTTC (tarif conseillé au 18/09/97). Offre spéciale valable du 1^{er} octobre au 31 décembre 1997 dans le Réseau Peugeot affichant l'opération. (2) Coussins gonflables de sécurité. (3) Réfrigération régulée avec filtre à pollen. (4) Essuie-vitre avant automatique à détecteur de pluie. Modèle présenté : 605 - 2.0l. essence, A.M. 98 avec les options peinture métallisée et toit ouvrant.

605
PEUGEOT



PEUGEOT. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

Le nucléaire : un enjeu de puissance entre Pékin et Washington

par Elisabeth Fouquaire-Brillet

DANS le face-à-face sino-américain qui résulte de l'effondrement de l'empire soviétique, les ventes de technologies et d'équipements nucléaires civils constituent un véritable enjeu de puissance entre la Chine et les Etats-Unis.

Mardi 28 octobre, le président chinois, M. Jiang Zemin, va entamer une visite officielle aux Etats-Unis. Plus de huit ans après les événements tragiques de la place Tiananmen, et leurs conséquences néfastes sur les relations sino-américaines, Chinois et Américains entendent ainsi montrer qu'une page est tournée. Après plusieurs années de tensions parfois très vives, ils semblent en effet s'être engagés sur la voie du dialogue. Parmi les points sensibles qui devraient être évoqués lors de cette rencontre au sommet, le dossier du nucléaire occupera certainement une place centrale. La teneur des discussions portera essentiellement sur les conditions de l'entrée en vigueur d'un accord de coopération nucléaire signé le 23 juillet 1985 entre les deux pays.

L'administration Reagan s'était alors engagée à fournir aux Chinois des technologies et des équipements nécessaires au développement d'un programme nucléaire civil en Chine. L'enjeu de cet accord était d'autant plus important pour Pékin qu'au début des années 80

l'électronucléaire avait été défini comme un axe prioritaire de la politique énergétique chinoise. Or cet accord n'est jamais entré en vigueur. Peu de temps après sa signature, le Congrès américain s'y est opposé, dénonçant la présence d'experts chinois dans des infrastructures nucléaires au Pakistan, soupçonné de vouloir se doter d'armes nucléaires. Les Etats-Unis posaient ainsi la question des limites de la coopération nucléaire avec la Chine, le risque étant que les Chinois transfèrent ces technologies duales vers des pays tiers. Dès lors, Washington s'est employé à convaincre Pékin de se conformer aux règles de la non-prolifération nucléaire. Dans cette perspective, les Etats-Unis ont mis en œuvre une politique de sanctions économiques orchestrée par des campagnes de presse dénonçant l'irresponsabilité de la Chine dans le domaine de la prolifération nucléaire. De ce point de vue, l'accord de 1985 s'est révélé être une formidable monnaie d'échange. Devenue membre de l'Agence internationale pour l'énergie atomique en 1984 (condition préalable à la signature de l'accord), la Chine, décidée à acquérir des hautes technologies nucléaires, a adhéré au traité de non-prolifération nucléaire en 1992. Ces gages de respectabilité lui ont permis d'accroître ses propres exportations de technologies nu-

cléaires civiles, et de prendre progressivement pied sur le marché nucléaire mondial. Or la plupart de ses clients sont des pays en développement (Algérie, Iran, Irak, Syrie, Pakistan, Ghana, Inde) qui, pour la plupart, appartiennent au monde musulman.

Selon certaines estimations, le parc électronucléaire en Asie devrait doubler en moins de vingt ans. Ce marché est d'autant plus prometteur pour Pékin qu'il se situe dans sa propre zone d'influence

Dans le nouveau contexte international, les exportations nucléaires chinoises sont devenues un instrument de pression considérable pour Pékin. En 1995, au plus fort des tensions entre les deux pays relatives à la vente de cent cinquante chasseurs F-16 américains à Taiwan, le gouvernement chinois a rendu officielle la conclusion d'un accord sino-iranien portant sur la construction d'une centrale nucléaire en Iran.

Au-delà de ces aspects stratégiques, les exportations nucléaires chinoises dans les pays en développement sont devenues très préoccupantes pour Washington, qui voit

dans la Chine un redoutable concurrent pour l'industrie nucléaire américaine. Ses inquiétudes sont d'autant plus grandes que les Chinois dévient aux seuls Américains la légitimité de fixer les règles internationales en matière d'exportation nucléaire. Tandis que Was-

hington entend interdire les transferts de technologies nucléaires à des pays susceptibles de nuire aux Etats-Unis, la Chine prône le respect du traité de non-prolifération, qui engage les puissances nucléaires à aider les Etats non nucléaires à se doter d'une capacité nucléaire civile (centrales électronucléaires, médecine nucléaire, etc.).

Aujourd'hui, tout porte à croire que les Américains vont privilégier le dialogue et la coopération dans le domaine du nucléaire avec Pékin. Les Chinois sont tout aussi demandeurs de hautes technologies nucléaires occidentales qu'ils l'étaient dans les années 80. La réussite de

leur programme de modernisation dépend très largement de leur capacité à répondre aux besoins énergétiques croissants d'une économie en pleine expansion. Mais ils disposent à présent de formidables moyens de pression sur Washington. Outre leur capacité industrielle à développer leurs exportations de technologies et d'équipements nucléaires, les Chinois sont en mesure de gagner une part importante d'un marché que les Etats-Unis voudraient interdire.

Par ailleurs, la Chine est devenue un véritable partenaire des Etats-Unis dans le domaine de la non-prolifération. En 1993-1994, la coopération entre Pékin et Washington pour interdire à la Corée du Nord l'accès aux technologies nucléaires dites proliférantes a clairement montré la volonté chinoise de limiter le nombre de pays dotés d'une capacité nucléaire militaire.

En refusant plus longtemps d'honorer l'accord de coopération nucléaire signé en 1985, les Etats-Unis prennent le risque de voir le marché nucléaire chinois leur échapper au profit de ses concurrents (France et Canada, en particulier). D'autre part, le marché nucléaire asiatique pourrait devenir pour la Chine, au cours des prochaines décennies, un nouveau point d'ancrage de sa politique d'exportations nucléaires, et venir ainsi concurrencer les constructeurs américains. Selon certaines estimations, le parc électronucléaire en Asie devrait doubler en moins de vingt ans. Ce marché est d'autant plus prometteur pour Pékin qu'il se situe dans sa propre zone d'influence.

Le dossier sensible de la coopération nucléaire sino-américaine a évolué de manière spectaculaire au cours des derniers mois. Dans le courant de l'été, la Chine a annoncé qu'elle ne fournirait pas de réacteur nucléaire à l'Iran, levant ainsi l'une des causes de tensions majeures

entre Pékin et Washington. Toujours au cours de l'été, l'administration Clinton s'est efforcée de rassurer un Congrès républicain très réticent à entreprendre toute coopération nucléaire avec la Chine. Elle a déclaré qu'il n'existait pas de preuve tangible quant à la livraison de matériels nucléaires proliférants au Pakistan. Enfin, le 10 septembre dernier, la Chine a adopté une nouvelle loi destinée à renforcer le contrôle de l'Etat sur les exportations nucléaires, conformément aux demandes américaines. En réalité, il s'agit davantage de gestes symboliques que de réelles concessions. En effet, l'accord de coopération nucléaire sino-iranien était déjà enterré. Quant à la loi adoptée quelques semaines avant le départ de Jiang Zemin pour Washington, elle ne fait qu'entériner une structure de contrôle à l'exportation déjà très contraignante depuis plusieurs années.

En définitive, après s'être progressivement ralliée à la ligne de non-prolifération, offrant même à Bill Clinton la victoire politique que représentait la conclusion du traité d'interdiction totale des essais nucléaires juste avant l'élection présidentielle de 1996, la Chine permet aujourd'hui à l'administration Clinton d'honorer l'accord de 1985 sans perdre la face. Ces évolutions témoignent d'une réelle volonté de dialogue et d'entente entre les deux pays.

Tandis que certains brandissent le spectre du « clash » entre civilisations, on ne peut que se réjouir que ces deux grandes puissances occidentale et asiatique semblent ainsi reconnaître leur communauté de destin.

Elisabeth Fouquaire-Brillet est spécialiste de la Chine, chercheur au Crest-Ecole polytechnique.

Commerçants, industriels, prestataires de services, ne laissez pas les autres décider à votre place.



Elections du 17 novembre, c'est d'abord pour vous que vous votez

Vos représentants à la Chambre de Commerce et d'Industrie sont comme vous commerçants, industriels, prestataires de services. Vos intérêts sont aussi les

VOTER PAR CORRESPONDANCE JUSQU'AU 13 NOV. C'EST FACILE !

leurs. Le 17 novembre dans votre bureau de vote, ou jusqu'au 13 novembre par correspondance, choisissez ceux qui vous défendront le mieux.

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

OPA sur l'art

Marwan Hoss

SOUS le titre « OPA de Sotheby's et Christie's sur l'art contemporain », le Monde daté du 2 octobre a publié un article évoquant la modification des structures du marché de l'art introduites par les nouvelles politiques commerciales de ces maisons anglo-saxonnes de ventes aux enchères. Celles-ci ont pour cible les galeries dont le travail est de promouvoir la création vivante. Je vous livre un exemple qui complète votre enquête. Christie's a édité et distribue depuis quelques jours, à l'intérieur d'une chemise-enveloppe sur papier glacé - impression rouge, noir et or -, un catalogue de plusieurs pages pour préparer l'an 2000. Les textes sont en français et en anglais. « For the Millennium ». La question est simple : comment prendre le contrôle du marché de l'art ?

La réponse est sans ambiguïté : par la gestion internationale et directe des artistes « actifs », prédisent-ils. Il faut savoir satisfaire sa clientèle et pour cela s'adapter aux exigences du profit. Christie's a au moins le mérite de sa transparence. Il décide, pour des raisons évidemment culturelles et pédagogiques, d'exercer, pour le salut public, un pouvoir international sur les artistes, quitte à devoir se plier en trois colonnes : 1^{re} colonne : Art du XIX^e, de l'Impressionnisme aux Nabis ; 2^e colonne : Art du XX^e, des Fauves aux Nouveaux Réalistes ; 3^e colonne : Art Contemporain, du Minimalisme au Brit Pop !

Pour cela, il faut assurer et rassurer. Christie's met en place un collège de « jeunes experts » et des « spécialistes chevronnés ». Le tout pour « faciliter le processus de recherche et d'acquisition de sa clientèle ». Il précise même qu'il lui prépare « des ventes en soirée ». Plus, il catégorise « les véritables tendances actuelles » pour, bien entendu, comme il l'imprime dans le catalogue, mieux représenter les mouvements dans « leur contexte et intégralité ».

Le manifeste édité est abondamment illustré d'œuvres superbes ; mentionnant pour chaque œuvre reproduite le prix record et la liste des « spécialistes » à contacter par les « clients », au cas où, mais ceci

sur d'autres feuilles, translucides. Il assène enfin un scoop : « Le XX^e siècle fera d'ici peu partie du passé ». Ainsi l'évolution du goût des collectionneurs permettra, grâce à Christie's, aux « découvreurs de prendre des risques ».

La question est simple : comment prendre le contrôle du marché de l'art ? La réponse est sans ambiguïté : par la gestion internationale et directe des artistes « actifs »

Le calcul et la manœuvre sont d'une grande subtilité ! Les dirigeants de cette noble maison ont beaucoup réfléchi, se sont certes concertés plusieurs fois, et ont finalement opté pour la plus intelligente et la plus humble stratégie : en additionnant tous ces atouts, le résultat est possible ! Favoriser la création d'une banque d'assurance. De la culture de l'argent ou de l'argent de la Culture.

Que devient, dans cette stratégie, les collectionneurs ? des robots ; les artistes ? Des fournisseurs ; les conservateurs de musée ? Des étudiants en culotte courte ; les directeurs de galerie seraient des incompetents ombrés par le profit ; les historiens d'art, peut-être des humanistes prétentieux. Puis-je donner un conseil à Christie's ? Il faudrait qu'il envisage dès maintenant, avant la fin de l'an 2000, de se pencher avec autant de sérieux sur l'an 3000. Ce serait un coup d'avance de génie. Mais que fera alors Sotheby's ?

Marwan Hoss est galeriste, vice-président du Comité d'organisation de la FIAC.

Balkans, Dayton An II

UN AUTOMNE électoral s'achève dans les Balkans, alors que l'application de l'accord de paix de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine, pivot de la vie politique régionale, qui va avoir deux ans en novembre, reste d'une telle fragilité qu'il pourrait être remis en cause. Dayton, deux années sans combats. Deux années, pourtant, d'une situation qualifiée de « ni guerre ni paix » par les partisans d'une réunification de la Bosnie, qui paraît toujours aussi improbable. Deux années, par ailleurs, qui n'ont pas provoqué de transformation sensible de la politique des chefs de file ex-yougoslaves, Belgrade et Zagreb.

Dans cette ère « daytonienne », une première période-clé, au cours des six premiers mois de 1996, marqua la destruction des bunkers et des tranchées, le retour des combattants dans les casernes et à la vie civile. Ensuite, après une nouvelle année d'intransigeance ultranationaliste et d'hésitations occidentales, il y eut un nouveau tournant. En juin 1997, un commando occidental arrêté en Slavonie orientale l'ancien maire serbe de Vukovar et le transfère dans la prison du Tribunal pénal international (TPI) à La Haye. Une nouvelle procédure – les actes d'accusation et les mandats d'arrêt sont tenus secrets – a été instaurée. En juillet, des soldats britanniques tuent l'ancien chef du parti de Radovan Karadzic dans la région de Prijedor, haut lieu de la « purification ethnique », et envoient à La Haye un de ses lieutenants, responsable avec lui de l'ouverture de trois « camps de la mort ».

En ex-Yougoslavie, l'atmosphère change. Pour la seconde fois depuis l'éclatement du conflit, après les raids aériens qui avaient forcé le pouvoir serbe à accepter les négociations en 1995, les Occidentaux ont montré leur détermination face à ceux qui transforment la paix en une continuation de la guerre. Car leurs objectifs n'ont pas varié : la division ethnique de l'ex-Yougoslavie, et particulièrement de la Bosnie-Herzégovine.

LE RÈGNE DES NATIONALISTES

En un été, les cartes sont partiellement redistribuées. Pour la première fois, les menaces se précipitent pour les « criminels de guerre ». Washington lance un nouvel effort diplomatique pour réduire le pouvoir de nuisance de Pale. L'objectif est de diviser la République serbe. Le tour est joué grâce aux ressentiments de Banja Luka à l'égard de Pale et au surprenant revirement de Biljana Plavsic, l'ex-égérie de M. Karadzic.

Puis les Occidentaux renouent avec une politique hésitante au mois d'août. A Sarajevo, des officiers ont reçu l'ordre de leurs capitales de se tenir prêts, mais Washington, Paris et Londres tâtonnent, consultent. La décision est prise d'organiser les élections municipales bosniaques et d'attendre le résultat des scrutins en République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro). Le bilan n'est

pas fameux. En Bosnie-Herzégovine, l'opposition multiethnique est certes parvenue à conserver son bastion de Tuzla, les Musulmans ont infligé une défaite aux séparatistes mafieux croates à Mostar, mais les nationalistes règnent toujours en maîtres, y compris à Sarajevo. Si le camp de M^{me} Plavsic a renforcé son emprise sur la région de Banja Luka, c'est avec le soutien de partis nationalistes. Et si le parti de M. Karadzic recule aussi dans l'est de la République serbe (RS), c'est souvent au profit du Parti radical serbe (ultranationaliste) de Vojislav Seselj, son allié. Un scrutin législatif doit encore avoir lieu en novembre pour tenter d'offrir le Parlement à M^{me} Plavsic, et des élections présidentielles (présidence de la RS et délégué serbe à la présidence bosniaque) seront organisées en décembre.

Les résultats des élections sont également contrastés en RFY. La victoire de Milo Djukanovic au Monténégro est un sérieux revers pour Slobodan Milosevic. Mais ce dernier a été confortablement élu à la tête de la fédération yougoslave par le Parlement. Et le scrutin en Serbie a couronné la carrière politique de Vojislav Seselj, chef des milices parmi les plus sanglantes qui aient sévi dans la région et étrangement épargné par le TPI. Si l'élection a été invalidée faute de votants et reportée à décembre, elle illustre les valeurs en vogue en Serbie, y compris au sein des protestataires de l'hiver dernier. Comme en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, les vrais démocrates sont marginalisés.

L'heure, pour les diplomates spécialistes des Balkans, est relativement grave. « Les Américains sont découragés. L'OTAN ne partira pas en juin 1998, mais Washington risque d'arriver à la conclusion que seule une stabilité par la division ethnique peut permettre de quitter la région », note un diplomate européen. « Nous avons été surpris par la capacité de résistance et de nuisance des Serbes et des Croates de Bosnie-Herzégovine au processus de paix, c'est vrai, constate un diplomate américain. Mais nous avons aussi été déçus par Sarajevo. Les dirigeants musulmans, que nous traitons en alliés, mènent souvent la politique du pire. »

La population bosniaque est déçue. Déçue que les arrestations de Prijedor n'aient pas été suivies d'actions du côté de Pale. Déçue par le Parti d'action démocratique (SDA) du président Alija Izetbegovic, dont les élans nationalistes n'illustrent guère la volonté revendiquée de préparer la réunification du pays. Le congrès du SDA, fin août, a été marqué par un regain d'influence des éléments les plus radicaux, accusés pêle-mêle d'être les chefs d'une nouvelle mafia ou des relais de Téhéran. A Sarajevo, on commence à douter que M. Izetbegovic, qui incarnait un équilibre entre les clans du SDA, contrôle encore ses hommes.

Une scène estivale, lors du mariage d'un ancien commandant de

l'unité d'élite des « Cygnes noirs », est significative. Autour d'un banquet à Hadzici, près de Sarajevo, les chefs du SDA boivent allègrement et évoquent précisément la préparation du congrès. Les radicaux, emmenés par le clan Cengic, et les modérés, par le fils et conseiller du président, Bakir Izetbegovic, s'affrontent. Soudain M. Cengic s'énerve, se dresse et pointe un doigt menaçant vers Bakir Izetbegovic : « N'oubliez jamais, toi et ton père, que nous ne vous soutenons pas ! Nous vous faisons exister, c'est tout ! Sans nous [l'aïe dure du parti], c'est fini ! Dis ça à ton père ! »

« RÉCOMPENSE À L'AGRESSION »

Alors, pour la première fois depuis deux ans, des responsables évoluent vers l'idée d'un « Dayton 2 ». Si Washington campe officiellement sur l'application du traité actuel, les multiples obstacles au processus de paix et les ambiguïtés de la position bosniaque découragent les meilleures volontés. « Il y a un an, chacun souhaitait ardemment un nouveau Dayton pour réformer le traité dans le sens de la réunification de la Bosnie, commente un diplomate. Aujourd'hui, c'est l'in-

verse, on craint qu'un nouveau Dayton entérine la partition. » Une hypothèse serait de consacrer la « cantonalisation » du pays selon des sous-frontières ethniques.

Rien de tel n'est encore à l'ordre du jour. Javier Solana, le secrétaire général de l'OTAN, vient de se déclarer « choqué par les appels à l'abandon des accords de paix de Dayton », estimant qu'un partage du pays « violerait tous [les] principes » occidentaux. « Adandonner Dayton serait absurde et trahirait la majorité du peuple bosniaque, a-t-il dit. Ce serait une récompense à l'agression et à l'extrémisme. »

Le tournant de l'été va-t-il alors être confirmé au cours des prochains mois ? Chacun s'accorde aujourd'hui à voir en Radovan Karadzic le symbole de l'échec de Dayton. Lui parti, Pale pourrait assouplir sa position sur le fonctionnement des institutions communes et le retour des réfugiés. Et la population, elle, ne croira en une justice d'après-guerre que lorsqu'un commanditaire des « crimes de guerre », et non un exécutant, sera à la barre des accusés.

Rémy Ourdan



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La justice et le pacte démocratique

EN décidant d'engager une réforme ambitieuse de la justice, le gouvernement tire les leçons de dix ans d'errances et de partialité. Jour après jour, les « affaires » ont en effet révélé les archaïsmes du système judiciaire français : un juge d'instruction qui abuse parfois de la détention provisoire, une procédure pénale qui fait peu de place à la défense, mais surtout, des procureurs étroitement soumis au bon vouloir du garde des sceaux, ce qui soit pour leur carrière ou pour la conduite des affaires individuelles. Comment s'étonner, dans ces conditions, de la partialité choquante de l'action publique ?

Pendant sa campagne, Lionel Jospin avait annoncé à plusieurs reprises que l'éthique républicaine et la modernisation des institutions figureraient parmi ses priorités. En accomplissant un geste politique fort en faveur de la justice, il respecte ses engagements : le programme du Parti socialiste précisait en effet clairement que le lien entre le garde des sceaux et les procureurs devait être coupé dans la conduite des affaires individuelles et que les libertés publiques – notamment la détention provisoire – devaient être renforcées. Seule la réforme du Conseil supérieur de la magistrature est un peu en-deça des promesses faites pendant la campagne.

En accordant plus d'autonomie aux procureurs, Elisabeth Guigou engage une petite révolution qui devrait renforcer

considérablement l'impartialité de nos institutions. Le mérite de sa réforme est d'accompagner cette liberté accordée au parquet de nouvelles responsabilités : un élargissement du champ disciplinaire, une plus grande transparence des décisions des procureurs, des possibilités de recours contre les classements sans suite, et celles, pour le garde des sceaux, de contester les décisions du ministère public en saisissant publiquement une commission. Au secret des interventions occultes, devrait donc succéder une claire répartition des rôles entre la magistrature et le politique.

Dans l'entretien qu'elle a accordé au *Monde*, Elisabeth Guigou souligne, à juste titre, l'importance de cette réforme. « Ce qui est en jeu, explique-t-elle, c'est le pacte démocratique. Quand les citoyens n'ont plus confiance en leur justice, c'est la société qui, peu à peu, se déchire ». Il faut donc désormais espérer que cette réforme permettra de réconcilier les Français avec leur justice, mais aussi, plus largement, avec leurs institutions et leurs élus. On ne peut donc que se féliciter de constater que, pour une fois, le gouvernement et le chef de l'Etat sont sur la même ligne, ce dernier allant même jusqu'à encourager Elisabeth Guigou à « aller plus loin » dans une réforme qu'il souhaite « globale » et « concrète ». En sachant que dans ce domaine tout particulièrement, c'est aux actes et pas seulement aux intentions que l'opinion publique jugera l'action du gouvernement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Grellsamer, Erik Izraelowicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

L'indépendance de la Birmanie

LE 6 JANVIER 1948, la nouvelle « République de l'Union birmane » accédera au statut d'Etat souverain et indépendant et cessera de faire partie de l'empire britannique : telle est la disposition essentielle du traité anglo-birman du 17 octobre dont le texte vient d'être publié à Londres.

Ainsi l'Angleterre fait un pas de plus dans la voie où elle s'était engagée hardiment en février dernier en décidant de quitter les Indes. A certains égards, l'octroi de l'indépendance à la Birmanie est peut-être un événement plus marquant encore : alors que l'Inde et le Pakistan acceptaient, en se détachant, d'accéder au statut de dominion, la Birmanie a choisi, à la suite des élections d'avril dernier à l'Assemblée constituante de Rangoun, de se séparer complètement du Commonwealth, ce que n'a encore osé faire aucun autre territoire bri-

tannique. L'Angleterre n'a fait aucun geste pour l'en empêcher : elle consent aujourd'hui volontairement un transfert inconditionnel de la souveraineté aux représentants du nationalisme birman – événement qui aura, n'en doutons pas, un retentissement considérable dans l'Asie du Sud-Est.

En signant le nouveau traité, M. Attlee et M. Thakin Nu, chef du gouvernement provisoire birman, ont déclaré que celui-ci serait « une base solide pour l'amitié anglo-birmane ». Il y a là davantage qu'une simple formule protocolaire. L'Angleterre, habituée à l'expérience déjà longue de ses relations avec ses dominions, a appris à préférer les ajustements pratiques aux constructions systématiques. Elle forme des liens élastiques, plutôt que des cadres rigides.

(30 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le jeu ambigu d'Elf au Congo

Suite de la première page

Cette stratégie est confortée par la politique étrangère du gouvernement qui n'entend plus s'ingérer dans les conflits en Afrique. Mais, une fois ces principes affichés, la réalité est diverse, comme le racontait au *Monde* en juin le nouveau « Monsieur Afrique » du groupe, Jean-François Gavalda : « Les contacts avec les chefs d'Etat dépendent de la taille du pays. Au Gabon, avec un million d'habitants, Bongo connaît tout le monde. C'est normal qu'il rencontre le patron d'Elf, la première entreprise du pays. Au Nigeria comme en Angola, c'est différent, car les pays sont plus grands. Nous traitons plus avec les ministres du pétrole. » Partout, en cas de conflit, la prudence est de

mise. « Quand vous arrivez dans une famille et que deux personnes se battent, même si vous avez un avis sur le litige, vous ne vous en occupez pas. Vos deux amis pourraient se liguer contre vous. »

Elf assure avoir joué cette partition de neutralité durant la guerre civile du Congo, ce pays de 2,6 millions d'habitants, quatrième producteur africain de pétrole après le Nigeria, l'Angola et le Gabon. Le groupe a régulièrement démenti les multiples rumeurs de soutien aux deux belligérants, puis d'avoir privilégié le futur vainqueur. Au mois de juin, le président en titre, Pascal Lissouba, dans un entretien à *Libération*, reprochait au premier investisseur du pays de ne pas avoir contribué à la stabilité du pays. Plus récemment et plus explicitement, le président déchu affirmait, dans *Le Figaro* du 29 octobre, que « Sassou Nguesso aurait promis des conditions financières plus avantageuses à Elf, qui a besoin d'argent pour amortir de coûteux

projets ». Il est évident que le retour de Denis Sassou Nguesso au pouvoir n'est pas pour déplaire au groupe français. Pendant ses douze années de présidence, jusqu'en 1992, les relations entre la compagnie pétrolière et le régime marxiste-léniniste ont été des meilleures. Le groupe régnait alors sans partage sur le pétrole du pays, l'italien Agip étant l'autre bénéficiaire. L'arrivée de Pascal Lissouba au pouvoir s'était fort mal passée, le pétrolier français ayant soutenu jusqu'au bout son prédécesseur. Les relations se sont alors tendues, le nouveau président du Congo ouvrant son domaine minier à l'américain Occidental Petroleum. Après cette crise, les relations se sont progressivement normalisées, le professeur Lissouba venant même à l'automne 1996 inaugurer la plate-forme pétrolière de NKosa. La firme française a continué d'obtenir des permis, mais elle a dû se résoudre à voir arriver d'autres prospecteurs comme l'anglo-néerlandais Shell ou les américains Chevron et Exxon.

Aujourd'hui, le retour au pouvoir de Sassou Nguesso intervient dans un environnement pétrolier totalement modifié. Depuis le début de la décennie, ce continent n'est plus un domaine réservé à quelques compagnies, dont Elf. Les Américains ont quitté leur base pour chercher de nouveaux champs et le golfe de Guinée apparaît comme l'une des provinces

pétrolières les plus prometteuses, au même titre que la mer Caspienne. Les « majors » sont présentes dans la région. Les compagnies japonaises et australiennes arrivent dans leur sillage. La compétition est rude. Tous les arguments sont utilisés pour obtenir des permis d'exploration. En Angola, lors de chaque mise aux enchères de blocs pétroliers, les concurrents n'hésitent pas à rappeler régulièrement au gouvernement d'union nationale le trop long soutien d'Elf à l'Unita au début de la décennie.

Simultanément, l'importance des investissements pour explorer les fonds sous-marins oblige à une double pratique contradictoire de concurrence et de coopération : compétition pour être opérateur sur les permis, partenariat pour financer les projets. Toutes les alliances sont envisageables et la carte du domaine minier de cette zone révèle de multiples combinaisons au gré des permis.

A l'influence politique se substitue progressivement, selon les pays, une concurrence sur la compétence technologique et la capacité financière. L'un des privilèges d'Elf en ce domaine est son avance dans la connaissance géologique du terrain. De son expertise dépendra avant tout le maintien ou non de sa forte position dans la zone.

Dominique Gallois

RECTIFICATIFS

BAADER

Dans notre page Horizons-Histoire consacrée à « La fin sanglante de la bande à Baader » (*Le Monde* daté 19-20 octobre), le nom du politologue interviewé est Tobias Wunschik, et non Wunschlik, comme indiqué par erreur. Par ailleurs, la légende photographique

est erronée : le début du procès de la bande à Baader a eu lieu le 21 mai 1975 et non le 21 mai 1977.

EXÉCUTIONS

Contrairement à ce qui a été écrit dans la rubrique « En vue » (*Le Monde* du 11 octobre), l'Etat du Texas n'a pas exécuté soixante et onze condamnés à mort depuis le début de l'année, mais trente et un.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 27-mardi 28 octobre sont publiés :

● **Médecine** : un arrêté modificatif relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication du protocole au traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, fait à Washington le 7 septembre 1977.

● **Législatives** : plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, relatives à des demandes d'annulation d'élections législatives. Deux d'entre elles annulent les

élections de François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle) et de Jean-Jacques Weber (UDF-FD, Haut-Rhin) (*Le Monde* daté 26-27 octobre).

Au *Journal officiel* du mercredi 29 octobre sont publiés :

● **Mariage** : une loi modifiant le code civil pour l'adapter aux stipulations de la convention de La Haye sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux et organiser la publicité du changement de régime matrimonial obtenu par application d'une loi étrangère.

● **Jussieu** : un arrêté fixant les modalités du contrôle financier de l'Etablissement public du campus de Jussieu.

● **Comptes de campagne** : un avis relatif à la publication générale des comptes des partis et groupements politiques au titre de l'exercice 1996.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Antoine Blanca a été nommé ambassadeur au Pérou, en remplacement de Bernard Prague, décédé en juin, par décret publié au *Journal officiel* daté 27-28 octobre.

[Né le 4 juin 1936 à Alicante (Espagne), docteur ès lettres, Antoine Blanca a été enseignant (1957-1966), puis secrétaire général de la Fédération nationale Léo-Lagrange (1966-1977) et parallèlement membre du

comité directeur de la SFIO (1967-1969), puis du Parti socialiste (1973-1979). Conseiller au cabinet de Pierre Mauroy premier ministre (1981-1984) et ambassadeur itinérant pour les pays d'Amérique latine à partir de novembre 1982, il fut nommé ministre plénipotentiaire au tour extérieur en janvier 1984. Ambassadeur en Argentine de 1984 à 1988, Antoine Blanca a été ensuite détaché auprès de l'Office des Nations unies à Genève (1989-1993), puis observateur permanent de la France auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA) à Washington et parallèlement représentant permanent de la France auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1993-1996). Depuis mars 1997, il était chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère des affaires étrangères pour les relations avec le public.]

Samuel Le Caruyer de Beauvais, ambassadeur aux Philippines, a été nommé ambassadeur à Palau en résidence à Manille, par décret publié au *Journal officiel* daté 27-28 octobre.

[Né le 3 juillet 1937 à Paris, Samuel Le Caruyer de Beauvais est diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été notamment en poste à Rangoun (1964-1966), Pékin (1966-1967 et 1975-1977), New Delhi (1967-1969), Londres (1969-1975) et à l'administration centrale, avant d'être ambassadeur au Bangladesh (1982-1985), directeur des identités et échanges culturels (1985-1987), puis directeur général adjoint des relations culturelles, scientifiques et techniques au Quai d'Orsay (1987-1991), ambassadeur à Malte (1991-1994). Il est ambassadeur aux Philippines depuis novembre 1994.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Yann Tanguy, professeur agrégé de droit public, spécialiste du droit de l'urbanisme, a été élu, jeudi 23 octobre, président de l'université de Nantes (Loire-Atlantique). Il remplace Jacques-Henri Jayez, qui était arrivé au terme de son mandat.

[Né le 19 mars 1946 à Redon (Ille-et-Vilaine), Yann Tanguy, docteur d'Etat et agrégé de droit public, a effectué l'essentiel de sa carrière à l'université de Nantes, où il a été successivement assistant (à partir de 1974), maître-assistant (à partir de 1979) et maître de conférences (à partir de 1984). En 1990, il a été nommé professeur à l'université Rennes-I avant de rejoindre à nouveau l'université de Nantes, en 1993.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marion et Alexandre MOATTI, leurs filles, **Elise et Sonia** ont la joie d'annoncer la naissance de

Charles,

à Paris, le 27 octobre 1997.

Remerciements

Alban LEVY

remercie tous les amis et toutes les personnes qui par leur présence l'ont chaleureusement entouré d'une écharpe d'amour lors de son accident.

Sa maman, Katy, se joint à lui pour les nombreux soutiens qu'elle a reçus. Merci à l'équipe pédiatrique de l'hôpital Bécclère pour sa gentillesse.

Décès

— Le docteur Edy Catach, son époux, Irène, François et Laurent, ses enfants, Benjamin, Lucie, Léa et Rose, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Nina CATACH, née **ABIGNOLY**, docteur ès lettres, directeur de recherche au CNRS, chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu à Paris, le 25 octobre 1997.

Sa force et sa joie de vivre nous accompagneront à jamais.

— L'équipe « Histoire et structure des orthographe et des systèmes d'écriture » (CNRS) a la tristesse de faire part du décès de

Nina CATACH, directeur de recherche au CNRS, fondatrice et ancienne directrice de l'équipe HESO.

— L'Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture (AIROÉ) a le regret de faire part du décès de

Nina CATACH, présidente de l'AIROÉ.

— Les Editions Nathan et Larousse, Leur président, Bertrand Eveno, Et leurs collaborateurs, ont appris avec tristesse le décès de

M^{me} Nina CATACH,

survenu le 25 octobre 1997.

Ils présentent leurs très sincères condoléances à sa famille et à ses proches. (*Le Monde* du 29 octobre.)

— Le président, Et les membres du conseil d'administration de Nestlé-France ont le regret de faire part du décès de

M. Dominique DASTE, ancien secrétaire général de Nestlé-France et administrateur de nombreuses sociétés faisant partie du groupe Nestlé en France, survenu le 25 octobre 1997, dans sa soixante et onzième année.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité, jeudi 30 octobre, au Cap-Ferret.

— Sa famille, Ses amis ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marie KARLESKIND.

18, rue de Moret, 77810 Thomery.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

— Marie-Hélène Montès, Christine Montès, Jean-Marc Baton et leur fils Jules, Denise Montès, Charles et Odette Lecoine, Ainsi que toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Jean MONTÈS,

survenu le 24 octobre 1997, en sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Vigor, à Marly-le-Roi (Yvelines).

— François et Marie-France Rouchard, Pierre et Claudine Rouchard, leurs enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Thérèse ROUCHARD, née **DANO**,

survenu le 24 octobre 1997.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, passage du Champ-à-Loup, 75018 Paris. 134, rue de la Grand-Font, 16000 Angoulême.

— Aillas (Gironde).

M. et M^{me} Olivier Aubert, Simon, Victor, Julien, M. et M^{me} Nicolas Gigon, Louise et Paul, M. et M^{me} Lorentz Guermava, M^{me} Sarah Thibau, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Jean Thibau, M. et M^{me} Jean Mongie, ses frères et sœurs, leurs enfants et petits-enfants, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques THIBAU.

Ses obsèques religieuses sont célébrées ce jour, mercredi 29 octobre 1997, à 16 heures, en l'église d'Aillas, où l'on se réunira.

Un registre sera à disposition pour recueillir vos messages de sympathie.

— Les enfants de François Pradelle ont la grande tristesse de faire part du décès de leur mère,

Lucie VAISSET, épouse **CRÉHANGE**,

survenu à l'âge de soixante-seize ans, le 22 octobre 1997, à Saint-Didier (Vaucluse).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— L'Association française pour le commerce et les échanges électroniques a le regret de faire part du décès de son administrateur,

M. François-Henri de VIRIEU.

AFCEE, 2, rue de Viarmes, 75001 Paris.

(*Le Monde* du 28 octobre.)

Remerciements

Dimanche 12 octobre 1997

Joséphine SPANO

venait d'avoir quinze ans.

Sandra Topin, sa mère, Garance Spano, sa sœur, Nicole Topin, sa grand-mère, Tito Topin, son grand-père, Roger Spano, son père, Quentin et Rebecca, Raymonde Gilet, son arrière-grand-mère, Angèle, Margot, Suzanne, Frédérique et Stéphane Malingue, Thomas, Louise, Rose, Eve, Laurence et Quentin Lemaire, Jean-Marie et Tony.

Nous tous, sa famille, ses amis, remercions la jeunesse du cours Edgar-Poe, la jeunesse de Montmartre, celle de Paris, et tous ceux, si nombreux et si affectueux qui pour notre Joséphine ont déposé des roses.

Pour Joséphine, merci à vous.

Manifestations du souvenir

— Le Consistoire de France lance un appel à l'occasion de la journée

Hommage aux Justes de France, qui sera célébrée à **Thonon-les-Bains**, le **2 novembre**, pour que tous ceux qui ont connaissance du sauvetage de juifs ou non-juifs menacés d'arrestation suivie de déportation (entre 1940 et 1945) fassent connaître d'urgence leurs noms (ou ceux de leurs descendants). Ainsi, par leur présence ou leur mémoire, ils seront associés à l'hommage qui leur sera rendu à Thonon-les-Bains.

S'adresser au Consistoire de France, 19, rue Saint-Georges, 75009 Paris. Tél. : 01-49-70-88-00. Fax : 01-42-81-03-66.

Colloques

LES MUTATIONS DE L'ÉTAT-NATION A L'AUBE DU XXI^e SIÈCLE

Colloque international organisé par la commission de Venise (Conseil de l'Europe), l'Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'Etat en Europe (université Nancy-II) et la faculté de droit de Nancy.

6, 7 et 8 novembre 1997. Palais des congrès de Nancy.

Renseignements : M^{me} Webert. Tél. : 03-83-35-88-70. Fax : 03-83-35-88-81.

Conférences

Conférences de l'Etoile

Six mercredis de suite à 20 h 30 : temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17^e. Entrée libre, libre participation aux frais. Introduction par le pasteur A. Houziaux. **Le droit à la désobéissance, jusqu'où ?** Le 12 novembre. Jean-François Burgelin ; Hélié de Saint-Marc ; Mgr Gaillot.

Le pouvoir de l'économie de marché, jusqu'où ? Le 19 novembre. Louis Schweitzer ; Jean-Baptiste de Foucauld ; Etienne Petimengin, pasteur.

Le devoir d'ingérence, jusqu'où ? Le 26 novembre. Rony Brauman ; Philippe Moreau Desfarges ; Alain Houziaux.

Le pouvoir de l'Etat, jusqu'où ? Le 3 décembre. Pierre Truche ; Antoine Garapon ; Gilles Benheim, rabbin.

Le droit de l'étranger, jusqu'où ? Le 10 décembre. François Bayrou ; Alain Touraine ; Mgr de Berranger.

La mondialisation, jusqu'où ? Le 17 décembre. Jacques Attali ; Jean Boissonnat ; Michel Wagner, pasteur.

Débats

— Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, ce jeudi 30 octobre, à 20 h 30, débat contradictoire : « **La moitié des Israéliens restera-t-elle juive ?** » Tél. : 01-42-71-68-19.

Dans le monde plus de 70 journalistes sont emprisonnés. Leur crime : avoir voulu nous informer. Des médias de toute l'Europe se mobilisent pour obtenir leur libération. Aidez-nous en écrivant aux autorités concernées.

Bon à découper et à renvoyer à : Reporters sans frontières. 5 rue Geoffroy Marie 75009 Paris, qui se chargera de le faire parvenir à l'Ambassade.

Monsieur l'Ambassadeur de Birmanie, Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de Win Tin arrêté le 4 juillet 1989.

A notre connaissance, ce journaliste n'a fait qu'exercer son métier, garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je vous demande donc d'intervenir auprès de votre gouvernement afin d'obtenir sa libération immédiate.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Nom : Prénom :

Adresse :

Signature :

ÉCRIRE ICI POUR LIBÉRER LÀ-BAS

nom : **WIN TIN**
chef d'accusation : **JOURNALISTE**
condamnation : **15 ANS**
parrain : **LE MONDE**



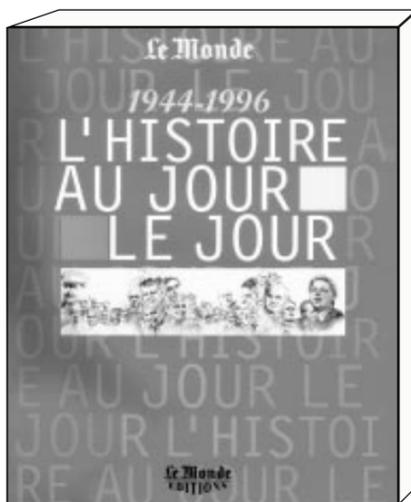
Chaque jour défendre la liberté d'être informé

Retrouvez nos offres d'emploi

3615 LEMONDE

CARNET DU MONDE

Téléphones : **01-42-17-39-80** **01-42-17-38-42**
01-42-17-29-96
Fax : **01-42-17-21-36**



L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR 1944-1996

En vente en librairie

Le Monde ÉDITIONS

Les archives du quotidien au service de l'histoire
La grande encyclopédie du Monde avec chronologies, cartes et index (1 242 pages, 400 F)

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires.** **Patricia Dailey, Mercedes Allende-Salazar, Emilie Zum Brunn** : « **La mystique et ses hôtes** ». 4 et 18 novembre 1997, 19 heures-21 heures. Espace Jussieu, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris-5^e.

Florence Dupont : « **Rhétorique et théâtre : corps et voix imaginaires sur les scènes romaines** ». 4 et 18 novembre 1997, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris-5^e.

Egидиu Berns, Maria Bonnafous-Boucher et Yvon Pesqueux : « **Libéralisme, gouvernementalité et souci de soi** ». 4 et 13 novembre 1997, 16 heures-18 heures, amph A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Stéphane Arguillère : « **Atelier de traduction : introduction à la lecture des textes philosophiques en langue tibétaine** ». 5 et 19 novembre 1997, 17 heures-19 heures, annexe de la V^e section de l'EPHE, bât. du Crous, 29, rue Daviel, Paris-13^e.

Gérard Bras et Sylvie Dreyfus : « **Spinoza et la question de l'affirmation** ». 4 et 18 novembre 1997, 20 h 15-22 heures, salle Jean-XXIII. USIC, 18, rue de Varenne, Paris-7^e.

Monique David-Ménard, Sylvie Dreyfus et Michel Tort : « **Comment des théories peuvent-elles se confronter dans le champ de la psychanalyse ?** » 5 et 12 novembre 1997, 20 h 30-22 h 30, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

Marc Lachièze-Rey : « **Le vide, l'espace** ». 4 novembre 1997 : conférence de L. Mayet et I. Smadja : « **L'espace de Newton à Einstein, d'après le livre "Les Concepts d'espace" de Max Jammer** ». 18 novembre 1997 : « **Espaces mathématiques** », 18 heures-20 heures, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5^e.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : **01-44-41-46-85**. Autres renseignements : **01-44-41-46-80**.

Communications diverses

— **Cours d'hébreu moderne, 50 classes, 20 professeurs, 8 niveaux, du dimanche au jeudi. Grand choix d'horaires. Centre agréé à la formation continue. Préparation au baccalauréat. Nouveau : Ouïpan intensif, novembre, décembre, janvier, 3 cours hebdomadaires.**

Renseignements au 01-49-95-95-92.

Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, 75009 Paris, métro Cadet.

TRANSPORTS Les syndicats représentant les salariés et les chefs d'entreprise du secteur de transport routier de marchandises se sont quittés, mercredi 29 octobre, sans être

parvenus à un accord. ● LES SYNDICATS tentent d'obtenir un salaire minimum de 10 000 francs sur une base de travail hebdomadaire de 200 heures (contre 169 heures dans

le droit commun et 240 heures actuellement dans le cadre du « contrat de progrès »). ● DANS LE TRANSPORT DE VOYAGEURS par la route, les négociations, qui portaient

jusqu'à présent sur le congé de fin d'activité à 55 ans, vont inclure l'instauration d'un salaire minimum. ● LE GOUVERNEMENT, qui envisage la nomination d'un médiateur, a demandé

aux partenaires sociaux de se retrouver jeudi 30 octobre. ● LES ROU-TIERS menacent de déclencher, à partir du 2 novembre, une action susceptible de paralyser le pays.

Les routiers réclament 10 000 francs pour 200 heures par mois

Syndicats et organisations patronales se sont quittés sans accord, mercredi 29 octobre.

Le gouvernement envisage la nomination d'un médiateur avant que les conducteurs ne dressent des barrages, à partir de dimanche soir

APRÈS DES NÉGOCIATIONS marathon de plusieurs heures, les syndicats des salariés et des transporteurs routiers se sont quittés sur un « constat de rupture », mercredi 29 octobre à 3 heures du matin. Faute d'accord sur de nouveaux salaires minimum, les syndicats menacent de déclencher, à partir du dimanche 2 novembre, une action « longue et dure » susceptible de paralyser le pays comme durant l'automne 1996. Les routiers menacent de dresser une trentaine de barrages à partir de dimanche soir avec, pour cibles principales, dans un premier temps, des dépôts pétroliers et des centres de production automobiles, afin de ne pas pénaliser les usagers de la route rentrant des vacances scolaires.

« C'est une rupture de la part du patronat, qui ne peut définir un taux de salaire horaire ni aller plus loin dans la revalorisation des mini-

ma mensuels », a précisé Joël Le Coq (CFDT) à la sortie de la table ronde hébergée par le ministère des transports. Roger Poletti (FO) a expliqué que « le patronat a arrêté les négociations, car il refuse d'aller plus loin ». « Devant le niveau inacceptable des propositions patronales, la CFDT demande à tous ses syndicats, militants, adhérents de préparer activement l'action qui devient inévitable à partir du 2 novembre », informe par voie de tracts, depuis plusieurs jours, le principal syndicat de la profession (18 % aux dernières élections).

GARANTIES MENSUELLES

FO a déjà préparé un texte en anglais appelant les routiers d'outre-Manche à ne pas se rendre en France à partir de dimanche soir, et à soutenir le conflit.

Les syndicats tentent d'obtenir un salaire minimum de

10 000 francs sur une base de travail hebdomadaire de 200 heures (contre 169 heures dans le droit commun et 240 heures actuellement dans le cadre du « contrat de progrès » de 1994). Les dernières propositions patronales avaient permis, mardi 28 octobre, de relancer la négociation. Les deux fédérations patronales, l'UFT (Union fédérale qui regroupe la FNTR, le CLTI et la FFOCT) et l'UNOSTRA (qui représente les petites et moyennes entreprises), avaient rapproché leurs points de vue. Elles proposent, désormais, une hausse des salaires basée sur un calcul annuel des rémunérations mais avec des garanties mensuelles, auxquelles les syndicats sont extrêmement attachés.

Le patronat propose, par étapes d'ici la fin de l'an 2000, une « garantie annuelle » de 120 000 francs pour tous les chauffeurs du secteur marchandises. La proposition

patronale est modulée selon les différentes catégories : plus avantageuse pour les conducteurs longue distance, elle prévoit une hausse des salaires de 3 % au 1^{er} novembre 1997 pour toutes les autres catégories de personnel.

Les syndicats avaient demandé de suspendre les négociations pour examiner ces propositions. Joël Le Coq avait alors estimé que, « pour la première fois, on nous fait des propositions sérieuses, et sûrement améliorables ». De même, Michel Caillaud (FNCR, autonomes), avait jugé la proposition patronale « intéressante en termes de chiffres, d'étapes et de calendrier », tout en se disant a priori « contre l'annualisation du temps de travail », même si elle pourrait se négocier contre « des contreparties ».

Mais, quelques heures plus tard, les négociateurs se séparaient sans accord. Le représentant des

pouvoirs publics qui présidait aux débats, Hubert Perrin, a demandé aux partenaires sociaux de se retrouver, jeudi 30 octobre, ce qu'ils ont accepté. En cas d'échec, le gouvernement n'exclut pas de nommer un médiateur. « Il n'y a pas rupture », a affirmé Philippe Choutet, secrétaire général de l'UFT, en évoquant la prochaine réunion. « Rien n'est perdu », estime Christian Rose, pour l'UNOSTRA.

SOLIDARITÉS

Forts des avancées patronales, les syndicats font désormais jouer les solidarités entre les différents secteurs du transport. Ils tentent d'élargir la négociation sur le salaire minimum au secteur des transports de voyageurs, qui doit se mettre aussi en grève à partir de dimanche. Les syndicats et le patronat du transport de voyageurs inter-urbain (FNTV) négocient, pour le moment, sur un autre front : celui du congé de fin d'activité à 55 ans. Jean-Claude Gayssot, le ministre des transports, a rappelé, lundi 20 octobre, qu'il souhaitait que cet accord, négocié pour le transport de marchandises à l'issue du conflit de l'hiver 1996-1997, soit adapté au secteur du transport des voyageurs.

Il a précisé que « l'Etat respecterait ses engagements notamment en ce qui concerne sa participation financière ». Dans ce secteur, syndicats et patronat devaient également se réunir à nouveau, jeudi 30 octobre. La FNTV est prête à inclure dans la négociation « un salaire minimum annuel garanti de 85 000 francs sur une base de 169 heures », en contrepartie d'un accord plus global sur la flexibilité du travail.

Christophe Jakubyszyn

Zèle des contrôleurs

Les contrôleurs des transporteurs routiers, seul corps de fonctionnaires chargés de faire respecter sur route et dans les entreprises les réglementations spécifiques à la circulation des poids lourds, ont entamé, mardi 28 octobre, une grève du zèle. « Nous immobilisons tous les camions dès qu'est dépassée, ne serait-ce que d'une minute, la durée légale de travail, ou dès que la surcharge dépasse 2 % du poids », explique un représentant du syndicat autonome des contrôleurs des transports terrestres.

Ils dénoncent, comme les syndicats et le patronat du secteur, « les carences de l'Etat en matière de contrôle des transports ». Au nombre de 380, les effectifs sont « sensiblement les mêmes qu'il y a vingt ans, alors que le trafic poids lourds a crû de façon exponentielle et que les réglementations et habilitations ont décuplé ». Ils revendiquent la « création immédiate de 500 postes supplémentaires », alors que le budget du ministère des transports ne prévoit qu'une dizaine d'embauches en 1998.

Le souvenir amer du conflit de novembre 1996

SI LES CHAUFFEURS routiers semblent prêts à se mobiliser à nouveau cette année, c'est parce que le long conflit de 1996 leur a laissé un goût amer d'inachevé. Malgré près de deux semaines de barrages routiers, ils avaient dû renoncer à l'une de leurs revendications majeures : une véritable revalorisation de leurs salaires. A l'origine du mouvement déclenché le lundi 18 novembre 1996, un mot d'ordre : « Le paiement à 100 % de tous les temps de travail » et notamment de ces temps morts non rémunérés pendant lesquels le chauffeur attend un chargement ou un déchargement de son camion.

Un « contrat de progrès » avait été conclu, en 1994, entre syndicats et patronat, qui prévoyait de ramener l'ensemble du « temps de service » (conduite et attente) à 240 heures par mois au 1^{er} octobre 1995, puis à 230 heures au 1^{er} janvier 1997, et enfin aux fameuses 200 heures début 1999.

A l'automne 1996, on était loin du compte. Le contrat de progrès n'avait été signé que par un tiers des entreprises de transport routier, et n'était appliqué que par 5 % d'entre elles, selon les syndicats. La guerre des prix, qui sévit dans ce secteur depuis sa libéralisation, en 1987, avait empêché une revalorisation des salaires. Ceux-ci avaient même décroché de l'évolution générale en 1992, entraînant la « smicardisation » aujourd'hui dénoncée par les syndicats de chauffeurs. Dans l'incessant bras de fer que se livrent industriels et distributeurs, le coût du transport est souvent une variable d'ajustement des prix. Une situation favorisée par la prolifération des patrons-chauffeurs, propriétaires de leur camion, prêts à se vendre à n'importe quel tarif pour rouler.

Conscients de sa marge de manœuvre quasi inexistante en matière de salaires, le patronat avait habilement détourné l'attention sur une autre revendication des syndicats, la retraite à 55 ans, dont

il approuvait le principe. Une façon d'attirer à la table de négociation le gouvernement, appelé à participer au financement de cette mesure. La manœuvre devait réussir, puisque, après avoir constaté durant cinq jours que les grévistes ne faiblissaient pas, le premier ministre, Alain Juppé, nommait, le 23 novembre, un médiateur, Robert Cros.

REJET

Le 27 novembre, après six séances de négociations, un protocole d'accord était élaboré, précisant notamment les modalités de financement de la « cessation anticipée d'activité » à 55 ans (le mot « retraite » étant tabou pour le gouvernement Juppé depuis sa défaite face aux cheminots en 1995). Mais la base rejetait le texte, estimant que ses revendications immédiates d'amélioration des conditions de travail et des salaires étaient escamotées. Les patrons ne proposaient, en effet, que 1 % d'augmentation, les réintégrations de primes consenties par ailleurs équivalant à « des augmentations de 4 % à 8 % ».

Le 29 novembre, le gouvernement sortait de l'impasse en annonçant un décret réformant les temps de travail. Le patronat troquait au finish son 1 % d'augmentation contre une prime de 3 000 francs à verser en fin d'année – mais qui, n'ayant rien d'obligatoire, ne sera finalement payée que par un nombre infime d'entreprises. Tandis que la CFDT, première organisation de la profession, se contentait du compromis obtenu – la retraite à 55 ans était son idée –, FO et la CGT regrettaient la non-satisfaction de leur revendication initiale de « 200 heures par mois payées 10 000 francs ». C'est le mot d'ordre de cette année, où ces deux derniers syndicats apparaissent d'ailleurs plus en pointe que la CFDT.

Pascal Galinier

Le prix de la Réunion Téléphone baisse.

Reposez-vous sur une autre façon de travailler.



285 FHT*

Une heure de Réunion Téléphone avec
5 participants répartis dans 5 villes de France

* Soit 342 F TTC au 1.10.97, prix hors frais de réservation et d'utilisation du service : communication nationale grande distance en tarif normal, en France métropolitaine. Pour toute information complémentaire, appelez le **N° Vert 0 800 812 800**




Nous allons vous faire aimer l'an 2000.

Deux candidats au rachat des centrales de Westinghouse

LE GROUPE AMÉRICAIN Westinghouse devait achever, mercredi 29 octobre, de recueillir les offres pour le rachat de sa division énergie, qui comprend des centrales conventionnelles et nucléaires. D'après cette information dans son édition du 28 octobre, le *Wall Street Journal* indiquait que deux candidats étaient sur les rangs : le premier formé par GEC-Alsthom et Framatome, le second constitué par l'allemand Siemens avec son nouvel allié britannique BNFL (British Nuclear Fuels). La valeur de la division énergie à céder est estimée à 4 milliards de dollars (24 milliards de francs).

S'étant recentré sur la communication et ayant acquis la chaîne de télévision CBS, le groupe américain a annoncé, depuis plusieurs mois, son intention de se séparer de ces centrales, qui réalisent 3,08 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Westinghouse a alors décidé de mettre sa division énergie en Bourse. Le processus devrait se concrétiser à l'automne si une cession n'est pas réalisée d'ici là. Parallèlement, la perspective de voir les Etats-Unis lever l'embargo sur les équipements nucléaires en Chine devrait contribuer à valoriser l'entité.

DÉPÊCHES

■ **CAISSE DES DÉPÔTS : Philippe Lagayette, directeur général de l'institution, ne demandera pas le renouvellement de son mandat, qui expire au début du mois de décembre.** Selon un communiqué, publié mercredi 29 octobre, M. Lagayette, 54 ans, « souhaite donner une orientation nouvelle à son activité professionnelle ». Il pourrait se porter candidat à la succession de Jacques de Larosière, qui quitte la présidence de la BERD à la fin janvier 1998.

■ **GLAXO WELLCOME : le groupe pharmaceutique britannique, numéro deux mondial, a annoncé, mardi 28 octobre, le remplacement de son directeur-général Richard Sykes par Robert Ingram, 54 ans, actuellement directeur-général de la filiale américaine.** Richard Sykes demeurera président du conseil d'administration du groupe, numéro deux mondial du secteur, derrière le suisse Novartis. Cette décision a surpris, car le successeur de M. Sykes, présenté au mois de janvier, devait être Sean Lance, jusqu'alors directeur de l'exploitation. Ce dernier a décidé de quitter le groupe.

■ **BRISTOL MYERS SQUIBB : le groupe pharmaceutique américain a annoncé, mardi 28 octobre, l'ouverture d'un centre de recherche pharmaceutique à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) qui devrait accueillir une cinquantaine de salariés.** Il s'agit du second centre européen de Bristol Myers Squibb dédié exclusivement à la recherche appliquée, après celui de Moreton, au Royaume-Uni. L'investissement s'élève à 80 millions de francs.

■ **VIRGIN : le groupe britannique, propriétaire de la société de transport ferroviaire West Coast Main Line, a annoncé, mardi 28 octobre, son intention de doter la Grande-Bretagne de ses premiers trains pendulaires à grande vitesse, avec l'annonce d'un investissement de 750 millions de livres (7,27 milliards de francs).** La firme, propriété du milliardaire Richard Branson, est actuellement dans la « phase finale » du processus de sélection du fournisseur de 55 trains pendulaires, qui devraient entrer en service en 2002.

■ **VIRGIN EXPRESS : la compagnie aérienne à bas coûts, propriété du britannique Richard Branson, sera bientôt cotée à la Bourse de Bruxelles et sur le Nasdaq, la Bourse américaine pour les valeurs de croissance.** Au total, 2,14 millions d'actions nouvelles de la société seront mises en vente dans le cadre d'une offre « globale », qui comporte d'une part une offre publique destinée aux investisseurs américains et canadiens, et d'autre part un placement international réservé aux investisseurs institutionnels.

■ **SABENA : la compagnie aérienne belge a pris une participation minoritaire dans la compagnie indépendante City Bird, la première compagnie à bas coûts à faire des vols transatlantiques.** Les deux compagnies exploiteront ensemble, à partir du 1^{er} mai 1998, des vols réguliers vers trois destinations américaines.

■ **VOLVO : le constructeur suédois de camions a signé un protocole d'accord, mardi 28 octobre, avec Mitsubishi, selon lequel il vendra les camions légers de son partenaire japonais dans son réseau.** Par ailleurs, les deux groupes vont développer et produire en commun des camions de gamme moyenne. Mitsubishi achètera à Volvo des composants destinés à sa gamme lourde.

■ **GEC-Alsthom : European Gas Turbines (EGT), filiale de GEC-Alsthom, a remporté plusieurs commandes pour la fourniture de turbines à gaz en Turquie, au Bangladesh et en Malaisie, pour un montant total de 500 millions de francs, a annoncé, mardi 28 octobre, le groupe franco-britannique.**

■ **SOROS : le fonds d'investissement du financier américain, Quantum Partners, a acquis, les 20 et 21 octobre derniers, 1,17 million de titres Worms et C^e, soit environ 2 % du capital, à un prix de revient moyen de 501 francs.** Ces achats sont réalisés dans le cadre de l'OPA lancée sur Worms et C^e par l'italien IFIL et les AGF, qui prend fin le 20 novembre.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBANQUE

Le Conseil d'Administration de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IMMOBANQUE s'est réuni le 20 octobre 1997 sous la présidence de Monsieur Patrice DUMAS, afin d'examiner les comptes au 30 juin 1997.

Dans un contexte qui demeure marqué par le faible niveau des investissements immobiliers professionnels, IMMOBANQUE a enregistré, à ce jour, un volume de production de crédit-bail signé ou en cours de signature de 174 millions de francs. Le montant des loyers facturés au premier semestre s'élève à 258 millions de francs contre 270 millions de francs au titre des six premiers mois de 1996 et le résultat financier brut s'établit à 53 millions de francs contre 59 millions de francs au 30 juin 1996.

Le résultat net comptable au 30 juin 1997 ressort à 51 millions de francs, à comparer à 57 millions de francs au 30 juin de l'exercice précédent et 101 millions de francs pour l'ensemble de l'année 1996. Ce résultat a été déterminé après reprise de 12 millions de francs de réserve latente sur les opérations de crédit-bail et un complément de dotation de 10 millions de francs à la provision sur le patrimoine locatif, portant le montant global de cette dernière à 60 millions de francs.

Conformément à la méthode déjà utilisée par la Société, la provision sur le patrimoine locatif a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité prenant notamment en compte les caractéristiques propres de ce patrimoine ainsi que le maintien durable de sa détention, réaffirmé par IMMOBANQUE : pour autant que la nouvelle analyse dont cette valeur fera l'objet au 31 décembre 1997 ne conduise pas à un ajustement du niveau de cette provision, et sauf événement exceptionnel, le résultat de l'exercice devrait s'inscrire dans la tendance de celui enregistré au premier semestre.

Pechiney lamine tous ses coûts pour s'approcher du niveau nord-américain

Usine par usine, les méthodes de travail sont révisées

Lancé en mars 1996, le plan Challenge, qui vise à réduire de 20 % les coûts de Pechiney d'ici à la fin de 1998, commence à porter ses fruits. Les

usines repensent leur façon de travailler. La rentabilité se redresse dans les principaux métiers du groupe d'aluminium et d'emballage, qui

pense réaliser 40 % de son objectif à la fin de l'année. Il veut désormais porter ses efforts sur sa politique commerciale.

DIX-HUIT MOIS après avoir annoncé un important programme de réduction de coûts, baptisé Challenge, Pechiney est en train d'en mesurer les premiers effets. « A la fin de l'année, nous aurons atteint 40 % de notre plan », assure Jean-Dominique Senard, directeur financier du groupe d'aluminium et d'emballage.

L'objectif que s'est fixé le groupe français est ambitieux : il entend, d'ici à la fin de 1998, réduire ses coûts de 20 % afin d'économiser 4 milliards de francs par an. L'équivalent de 2 700 emplois doivent être supprimés en France, soit par mesure d'âge (prétraite progressive, FNE), soit par reclassement ou temps partiel. S'il réussit à réaliser ces économies, le groupe pense qu'il aura comblé une grande partie de son retard face à ses grands concurrents nord-américains, Alcan et Alcoa.

Usine par usine, chacun a été prié de donner ses idées pour améliorer la production et couper les coûts. Toutes les suggestions, portant parfois à peine sur 50 000 francs de réduction de coûts, ont été prises en compte. « Cela nous a obligés à repenser totalement notre façon de travailler, à remettre en cause des habitudes que nous ne discutons même plus », dit Bernard Couzon, direc-

teur de l'usine Softal (filage). Chaque atelier a sa feuille de route. Mois par mois, chacun mesure ses résultats et les compare aux objectifs arrêtés. Malgré les inquiétudes liées au plan social, ce mouvement est en train de provoquer un véritable sursaut dans l'entreprise. D'autant que le groupe n'hésite pas, parallèlement à son programme d'économies, à investir pour renforcer la productivité et assurer l'avenir des sites.

Cette politique s'applique à tous les métiers du groupe : l'emballage, la production d'aluminium, mais aussi la transformation d'aluminium (laminage, filage). L'usine de laminage d'Issoire (Puy-de-Dôme), la plus rentable de la filière chez Pechiney, a ainsi été une des premières à bénéficier d'investissements. A côté d'un programme d'économies de 141 millions de francs, le site va recevoir 500 millions de francs supplémentaires en deux ans.

BATEAUX ET AUTOMOBILES

Producteur de tôles fortes (alliages à base d'aluminium très techniques et épais) pour l'aéronautique, Issoire va consacrer une grande partie de ses nouveaux équipements à ce marché en pleine croissance. Déjà numéro deux mondial sur ce marché, en équipant un avion sur quatre dans

le monde, il entend s'y développer encore. Il a signé récemment des contrats avec Boeing, jusqu'alors très fidèle aux producteurs nord-américains.

Bien que le secteur du laminage soit en surcapacité en Europe, la direction pense qu'il existe des possibilités de croissance en dehors de l'aéronautique. Elle a choisi de miser sur des créneaux très techniques à forte valeur ajoutée, comme les tôles aluminium pour les bateaux à grande vitesse. Pechiney espère aussi conquérir une place dans l'automobile, où il a pris du retard face à ses principaux concurrents. Il s'est fixé un objectif de 20 % de parts de marché en Europe, en gagnant d'abord une position importante en Allemagne.

Cette volonté de reconquête se retrouve dans le difficile secteur du filage. Cette branche fabrique des profilés d'aluminium sur mesure pour la mécanique, le bâtiment, la construction électrique. Selon le plan Challenge, elle doit réaliser 120 millions d'économies d'ici à la fin de 1998. Selon les sites, le programme est plus ou moins facile à réaliser. Pagny, en Provence, Ham, en Picardie, qui sont spécialisés sur le marché du BTP, sont plus affectés que l'usine de Nuits-Saint-Georges, en Bourgogne, engagée sur le marché

plus porteur de l'industrie. Tout en repensant ses méthodes de production pour mieux maîtriser ses dépenses, Pechiney est en train de mettre au point un deuxième volet d'amélioration portant sur les recettes. Au début de 1998, le groupe souhaite lancer un nouveau plan pour redéfinir ses offres de produits et relancer sa politique commerciale. Pour l'instant, il n'a arrêté aucun objectif chiffré.

Même si le redressement de Pechiney se dessine, de nombreux problèmes restent encore en suspens, notamment sociaux. Pour l'instant, le groupe a surtout eu recours aux mesures d'âge. Tous les salariés pouvant bénéficier d'une prétraite sont partis. Mais il reste plus de 1 000 emplois à supprimer.

Malgré les mesures d'accompagnement, ces réductions d'effectifs, qui vont être mises en œuvre l'an prochain, risquent de ne pas passer sans mal. Il faudra aussi convaincre les salariés restants de poursuivre leurs efforts au-delà de 1998. Car, pour Pechiney, le plan Challenge n'est pas une parenthèse pour se remettre à niveau, mais le début d'un processus visant à améliorer en permanence sa façon de travailler.

Martine Orange

Les salariés d'EDF-GDF discutent des 35 heures après avoir obtenu les 32 heures

LES CINQ ORGANISATIONS syndicales d'EDF-GDF (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC) se réuniront dans les prochains jours avec la direction des deux groupes pour préparer un calendrier de négociation concernant les augmentations de salaires et la perspective d'une diminution du temps de travail à 35 heures.

Les syndicats se trouveront face à une situation apparemment décalée. Ils devront évoquer des augmentations de salaires pour l'année... 1997, et envisager une réduction du temps de travail inférieure à celle qu'ils ont obtenue dans l'entreprise, un accord ayant été signé pour la semaine à 32 heures au mois de janvier.

Cette réunion a été décidée à la suite de la conférence sur l'emploi du 10 octobre entre gouvernement et patronat. Depuis quinze jours, des rencontres bilatérales entre syndicats et présidents d'EDF et de GDF ont été organisées afin de préparer les discussions à venir. Cependant les rencontres ne devraient déboucher réellement sur des propositions qu'au lendemain des élections des représentants du personnel, prévues le 20 novembre.

Côté direction, il s'agit de préparer une adaptation de l'accord de réduction du temps de travail à 32 heures – avec la création de 15 000 emplois d'ici trois ans – à la future donne des 35 heures. Selon les termes de l'accord, les 142 000 agents ont la possibilité de travailler

32 heures par semaine au lieu de 38 actuellement, payées au moins 35 heures. Les embauches de jeunes se font à 32 heures.

Cet ajustement de forme plus que de fond n'interviendra qu'une fois la nouvelle loi votée. D'ores et déjà, la direction n'entend pas revenir sur cet accord, qui a été signé à ce jour par le tiers des unités d'EDF-GDF, soit 64 centres sur 188. En embauchant 2 140 personnes, dont 1 500 personnes à 32 heures par semaine, ce mouvement a permis d'infléchir la courbe de l'emploi. Fin août, le solde était négatif de 900 personnes ; il ne l'est plus, au 20 octobre, que de 300.

AUGMENTATIONS DE SALAIRES

Dans le même temps s'engagera une négociation sur des augmentations de salaires pluri-annuelles, programmée sur trois ans, jusqu'en 1999. L'accord ne devant pas intervenir avant mars prochain, un à-valoir serait rapidement versé aux salariés, d'autant que la dernière augmentation remonte à août 1996.

« Nous voulons un geste significatif sur les salaires, soit une augmentation d'au moins l'inflation », affirme de son côté la CFDT, qui soutient la direction dans sa démarche de regrouper, dans une même négociation, l'évolution de l'emploi, les salaires et la durée du temps de travail. La CFDT, un des trois syndicats, avec la

CGC et la CFTC, à avoir ratifié l'accord de janvier, insiste sur la dynamique de la démarche. La perspective d'une réduction légale du travail à 35 heures devrait avoir un effet positif sur les embauches, dont l'objectif fixé à 15 000 pourrait être porté à 20 000. Le principe est de rendre l'accord encore « plus attractif ». L'une des idées serait de passer directement à 32 heures payées 37 heures, plutôt que 35 heures, afin de développer les embauches. Même souhait de ne pas briser le dynamisme à la CGC, qui se demande si le financement prévu pour aider les entreprises privées à réduire la durée du travail s'appliquera aux firmes publiques.

Pour la CGT et FO, la perspective de la future durée légale du travail annule « le cœur de l'accord » de janvier 1997 que les deux organisations syndicales ont refusé de signer. Pour la CGT, syndicat majoritaire, « la réduction à 35 heures, sans perte de salaire, n'a rien à voir avec le processus de temps partiel imposé, d'annualisation ou d'aménagement du temps de travail avec perte de salaires ». Jusqu'à présent, s'alignant sur la position nationale, aucune section CGT n'avait signé d'accord local. Le principe a été écorné, lundi 27 octobre, au Centre national d'équipement hydraulique (CNEH), implanté au Bourget-du-Lac, en Savoie.

Dominique Gallois

United Airlines a retrouvé la sérénité grâce à son RES

CHICAGO

de notre envoyée spéciale

Dans moins de trois ans, le 12 avril 2000, United Airlines redeviendra une entreprise américaine

REPORTAGE

Les actions des salariés ont plus que quadruplé en trois ans

comme les autres. Les conditions qui avaient assorti la prise de contrôle par 70 000 des 90 000 salariés de la première compagnie aérienne mondiale, le 12 juillet 1994, disparaîtront : les employés, qui avaient fait d'importantes concessions salariales – de 8,25 % pour les cadres à 15,7 % pour les pilotes – en échange de 55 % des actions de la compagnie, retrouveront leurs salaires de 1993 ; la direction, qui avait garanti l'emploi, ne sera plus tenue par ses engagements.

A moins que salariés et direction décident de renouveler l'expérience. « Des discussions avec les syndicats vont bientôt commencer », commente John Edwardson, le numéro deux de la compagnie. Les pilotes et les cadres y sont favorables. Les hôtes et les stewards, qui avaient refusé, en 1994, de participer au rachat de l'entreprise,

considérant leur rémunération insuffisante pour la réduire, campent sur leur position. Les mécaniciens et le personnel au sol hésitent. « Les jeunes employés préfèrent recevoir du cash », remarque John Edwardson.

La formule adoptée par United Airlines a, pour l'instant, enrichi tout le monde. L'action a plus que quadruplé, passant de 22 dollars au moment du rachat de l'entreprise par ses salariés (RES) à près de 100 dollars aujourd'hui. Mais les salariés actionnaires doivent garder leurs actions jusqu'à la retraite. En attendant, les résultats atteignent des niveaux records : en 1996, la compagnie a dégagé un bénéfice de 960 millions de dollars, pour un chiffre d'affaires de 16,4 milliards de dollars. Elle devrait faire encore mieux en 1997. « Nous prévoyons pour cette année une marge avant impôt de 11,5 % du chiffre d'affaires, contre 10,4 % en 1996 », explique Doug Hacker, vice-président et directeur financier du groupe.

Le RES n'est pas étranger au succès de United. Les concessions salariales, ainsi que d'autres avantages contractuels et fiscaux, lui ont permis d'économiser 4,8 milliards de dollars en cinq ans et neuf mois. Comme convenu, pilotes, mécaniciens et personnel au sol ont obtenu une augmentation de salaire, de 5 % au 1^{er} juillet 1997, et

d'un montant équivalent au 1^{er} juillet 1998. Les 22 000 hôtes et stewards sont parvenus, le 2 octobre, à un accord avec la direction sur la durée exceptionnellement longue de dix ans.

C'est également grâce au RES que la compagnie de Chicago a pu créer, en octobre 1994, Shuttle by United, une compagnie à bas coûts dont la mission était de reprendre des parts de marché sur la côte ouest où Southwest lui avait taillé des croupières. Shuttle by United n'aurait jamais vu le jour si les pilotes n'avaient pas accepté d'y avoir des rémunérations inférieures de 7 %. La petite compagnie a regagné le terrain perdu par United, et est devenue bénéficiaire.

RÉSEAU MONDIAL

Le RES a conduit la compagnie à fortement s'endetter (encore 16 milliards de dollars de dettes aujourd'hui) et, du coup, à investir prudemment. « Jusqu'en 1999, nous avons décidé de ne pas accroître notre flotte », explique Monte Brewer, vice-président. Dans ces conditions, la politique d'alliances a pris toute son importance, pour faire passer l'international de 38 % de son chiffre d'affaires aujourd'hui à 50 %.

En mai 1997, United Airlines et ses partenaires traditionnels – Lufthansa, Air Canada, Thai, SAS, aux-

quels vient de s'ajouter Varig – se sont alliés au sein de Star Alliance. Grâce à ce réseau mondial, chacune de ces compagnies est en mesure d'offrir plus de 600 destinations à ses clients. Et de récupérer les passagers de ses partenaires sur les lignes qu'ils ne desservent pas. « L'impact de nos alliances sur notre résultat devrait représenter, en 1997, environ 160 millions de dollars », considère Doug Hacker.

A partir de 1999, United Airlines pourra à nouveau développer sa flotte. Mais si les modalités liées au RES ne sont pas reconduites, la compagnie enregistrera une forte hausse de ses coûts. « Il y a une raison plus psychologique qui justifie la reconduction du RES : les salariés doivent se comporter comme des actionnaires pour que la compagnie donne le meilleur d'elle-même », estime John Edwardson. Mais, sur ce plan, la fin de RES devrait être sans conséquence à court terme. Les salariés restent, quoi qu'il en soit, actionnaires à 55 % de leur compagnie. Ce pourcentage diminuera au fil des départs à la retraite. Mais leur participation à la gestion (présence au conseil d'administration, à différents comités de direction) est garantie jusqu'à ce que leur part au capital descende sous les 20 %.

Virginie Malingre

Canal Plus lance une chaîne exclusivement consacrée à l'emploi

Après l'expérience avortée de Télé Emploi en 1994, l'initiative de la télévision privée s'ajoute aux programmes de La Cinquième consacrés au monde du travail et à la formation. Le service public envisagerait la création d'une chaîne du même type

PEUT-ON trouver un emploi en regardant la télévision ? Une nouvelle chaîne de télévision, baptisée « Demain ! », qui voit le jour mercredi 29 octobre sur le bouquet numérique de CanalSatellite, puis sur les réseaux câblés de la CGV (groupe Canal Plus), pourrait tenter d'y répondre. Elle s'adresse en priorité à tous ceux qui n'ont pas d'emploi, mais aussi à ceux qui souhaitent changer de travail, compléter leur formation, créer leur entreprise, etc. Faisant siennes de réelles ambitions de service public, cette chaîne est pourtant détenue à 100 % par le groupe privé Canal Plus, qui compte y consacrer 30 millions de francs par an, sans réel espoir d'atteindre un jour un équilibre financier.

Pour Martine Mauléon, directrice générale de la chaîne et animatrice de l'émission « Le journal de l'emploi » sur Canal Plus, « l'important, c'est de faire changer les mentalités, expliquer qu'à côté des grandes entreprises il existe un tissu économique de PME. Notre propos sera aussi bien de donner des conseils à des chefs d'entreprise que d'expliquer comment obtenir des aides des communes ou de l'Europe pour fonder son entreprise », explique-t-elle. Déjà avec « Le journal de l'emploi », ajoute-t-elle, « nous avons pu proposer, grâce à des mailings aux entreprises, quelque 1 500 offres d'emploi par semaine,

dont 70 % ont été pourvues ». De façon très concrète, Demain ! mettra en pratique les conseils déjà prodigués aux téléspectateurs de la région de Limoges, grâce à un partenariat conclu avec le conseil régional du Limousin. « Je cherchais un partenaire qui tienne le même langage, qui cherche à revitaliser ses zones rurales, accueillir des démarches innovantes, mais surtout qui ne cherche pas à faire la publicité du conseil régional. Il existe aujourd'hui 500 entreprises financièrement saines dans le Limousin, qui risquent de mourir faute de repreneur, dit Martine Mauléon, en assurant que « vingt-deux usines-ateliers de 1 000 mètres carrés sont disponibles gratuitement, dans cette région, pour des entrepreneurs qui auraient un projet ».

Elle compte également installer des télévisions branchées sur Demain ! dans différents lieux publics du Limousin, comme les bureaux de poste, les lycées, les maisons de chômeurs, etc. Avec l'ANPE, la chaîne compte, non pas diffuser des offres d'emploi – « ce qui ne sert à rien » selon Martine Mauléon –, mais diffuser des forums ou des informations pratiques. « Avec cette chaîne, nous ne sommes pas condamnés à la course à l'Audimat, mais à des bilans plus durs, comme le nombre d'entreprises reprises ou le nombre d'emplois fournis », explique-t-elle.

Même aux Etats-Unis où

coexistent des dizaines de chaînes thématiques, ce type de chaîne pourtant très ciblée n'a pas vu le jour. C'est donc une première, même si une expérience a déjà été tentée dans l'Hexagone, avant la naissance de La Cinquième, pendant trois semaines, entre mars et avril 1994. Lancée en un temps record à l'initiative du gouvernement Balladur, cette chaîne, Télé-Emploi, diffusée de 7 heures à 19 heures avant ARTE, proposait des offres d'emplois, des reportages et même une fiction au nom peu équivoque, « Bouge-toi ».

Cette expérience, qui a coûté 35 millions de francs, a permis de montrer 50 programmes sur les 800 proposés, mais son audience était restée très faible, de 50 000 à 150 000 téléspectateurs en moyenne, compensée par un grand nombre d'appels téléphoniques quotidiens (jusqu'à 10 000) émanant de chômeurs ou d'em-

ployeurs. Jean Boissonnat, président du comité de sélection de Télé-Emploi, avait tiré deux enseignements de cette expérience : « D'une part, l'emploi concerne tous les Français pas seulement les chômeurs. D'autre part, la télévision n'est pas contrainte à renoncer à être un spectacle pour participer à une action d'intérêt collectif. »

SPÉCIFICITÉ

C'est en fait à La Cinquième, la chaîne publique du savoir et de la connaissance qu'a échoué la tâche de mettre sur écran le problème de l'emploi et de la formation. Cette spécificité est d'ailleurs indiquée noir sur blanc dans le cahier des charges de cette chaîne, qui a consacré 85 millions de francs l'an dernier aux programmes sur l'emploi et la vie sociale (soit 17,6 % de sa grille de programmes). « Comment répondre au problème de l'emploi, qui est par essence un

L'ANPE multiplie les partenariats audiovisuels

Même s'il est « difficile d'évaluer concrètement l'impact » de la diffusion d'offres d'emploi à la télévision, l'ANPE multiplie ses partenariats dans le domaine audiovisuel. Trois accords ont ainsi été signés dans la radio, avec France Inter, BFM et Fun Radio où un conseiller de l'agence répond chaque mois aux questions que se posent les jeunes. L'ANPE fournit également des offres ou des informations dans les émissions consacrées à l'emploi, à « Télé Matin » sur France 2, ainsi que sur France 3 et La Cinquième. « La télévision permet de toucher un plus grand nombre de personnes et des publics différents. Une offre d'emploi peut ainsi être diffusée sur tout le territoire national », précise-t-on à l'ANPE.

Nicole Vulser

La presse veut le maintien de l'abattement des 30 % des journalistes

L'INTERSYNDICALE des journalistes et les éditeurs de quotidiens restent attachés au maintien de l'abattement de 30 % – dont la suppression a été votée par l'Assemblée nationale – et refusent de discuter de la mise en œuvre du fonds de compensation spécifique des journalistes. L'intersyndicale, reçue lundi 27 octobre par Francis Brun-Buisson, chef du Service juridique et technique de l'information (SJTI), a refusé de discuter des modalités de mise en œuvre du fonds de compensation. Elle a demandé à être reçue par le premier ministre, Lionel Jospin, pour obtenir le maintien de l'abattement fiscal de 30 %.

Les quatre syndicats d'éditeurs de presse régionale et nationale (syndicat de la presse parisienne, syndicat de la presse quotidienne régionale, syndicat des quotidiens départementaux et syndicat de la presse hebdomadaire régionale) ne veulent pas non plus débattre du fonds de compensation et se déclarent eux aussi attachés au maintien de l'abattement. Ce fonds spécifique, d'un montant de 100 millions de francs, est prévu au budget 1998. Il est destiné à compenser la hausse de l'impôt qu'entraînerait pour les journalistes la suppression de l'abattement, actuellement plafonné à 50 000 F.

Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a indiqué, devant la commission des affaires culturelles du Sénat, que la compensation de la suppression de l'abattement de 30 % pour les journalistes, serait « organisée en concertation avec les organisations syndicales et patronales ». « On peut envisager de l'effectuer au stade du calcul de l'impôt ou ultérieurement par l'entremise des entreprises de presse, selon des modalités fixées dans des accords d'entreprise », a souligné M^{me} Trautmann en ajoutant que l'objectif était « de ne pas pénaliser les jeunes journalistes, les pigistes et les petits salaires ». D'autre part, une grève des syndicats FO et CFTC de l'Agence France Presse pour le maintien de l'abattement a perturbé le fil France de l'agence, mardi 28 octobre.

TF 1 nie être en position dominante sur le marché publicitaire

SOUS le coup d'une plainte, pour abus de position dominante, déposée le 24 décembre 1996 par Canal Plus auprès du Conseil de la concurrence, TF 1 a choisi la présentation de ses conditions générales de vente (CGV), lundi 27 octobre, pour répliquer à la chaîne cryptée. « TF 1 est loin d'être en position dominante. Nous n'avons jamais empêché nos concurrents de progresser. La position dominante est liée à la position économique de l'entreprise. TF 1 se place derrière le service public et Canal Plus dont les chiffres d'affaires sont liés à la redevance, à la publicité et aux abonnements », a plaidé Claude Cohen, directrice de TF 1 Publicité, régie publicitaire de la Une.

Pour faire pièce à Canal Plus, TF 1 argue que « sa part de marché publicitaire est la conséquence de son audience ». Ferme sur ses positions, la Une n'entend pas non plus ouvrir ses écrans aux publicités de Canal Plus. « Nous refusons Canal Plus car c'est une chaîne hertzienne dont les tranches en clair sont en concurrence frontale avec TF 1 », a précisé Claude Cohen. En revanche, signale la directrice de TF 1 Publicité, « nous acceptons la publicité pour CanalSatellite car il s'agit d'un bouquet crypté vendu sur abonnement ».

A son tour, elle a dénoncé l'attitude de Canal Plus « qui a toujours refusé les publicités pour Télévision par satellite (TPS) ». Aux demandes de TPS, dit-elle, « Canal Plus a prétendu n'avoir plus de place dans ses écrans. Un

argument en contradiction avec le fait d'accuser TF 1 d'empêcher Canal Plus de se développer ». L'attitude de TF 1 à l'égard des spots de Canal Plus n'est pas partagée par toutes les chaînes généralistes. Ainsi, France Espace, régie publicitaire de France Télévision, continuera à accepter les publicités en faveur de la chaîne cryptée.

« PAS DE CHANGEMENT FONDAMENTAL »

La présentation des CGV de TF 1 Publicité était la première depuis le départ, cet été, de Corinne Bouygues de la présidence de la régie. Pour 1998, TF 1 Publicité a repeint ses CGV en bleu et blanc : le bleu pour les périodes très demandées par les annonceurs, le blanc pour celles moins recherchées. En clair, TF 1 Publicité veut inciter financièrement les annonceurs à étaler leurs achats d'espace sur l'année. De même, la régie publicitaire a innové pour mettre un terme « au surbooking des écrans ». La régie accordera « une prime de bonification » aux annonceurs dont les achats d'espace seront conformes aux réservations. TF 1 Publicité a renoncé à la prime de parts de marché, dite prime sectorielle, contestée par certains annonceurs et concurrents. Des « primes d'accompagnement » l'ont remplacée.

TF 1 Publicité a mis en place un système de prime de progression de volume d'investissement publicitaire assortie d'une clause de part de marché baptisée pour l'occasion

« part d'investissement ». Grâce à elle, TF 1 espère encore attirer plus de 50 % des investissements publicitaires des plus gros annonceurs, alors même que sa part d'audience est tombée à 37 %. Toutefois, la régie semble avoir été contrainte à lâcher du lest. Ainsi, les tarifs dégressifs de TF 1 Publicité seront accordés aux annonceurs même si leur chiffre d'affaires publicitaire investi sur la chaîne privée en 1998 est en retrait de 3 % par rapport à 1997.

Les CGV, présentées pour la troisième année consécutive, ont mis en évidence la stabilité de France Espace et M 6 Publicité, respectivement régies publicitaires de France Télévision et de M 6. Pour 1998, les CGV préparées par France Espace « ne comportent pas de changement fondamental ». « Nous ne sommes pas en situation défensive, fait savoir la régie de France Télévision, ce n'est donc pas à France Espace de changer. » Les premiers mois de 1997 donnent raison à France Espace.

Sur cette période, France Télévision a recueilli 30,1 % (+0,6 %) du marché publicitaire investi à la télévision. M 6 gagne 0,8 % avec 17,1 % de parts du marché publicitaire. En revanche, TF 1 est en léger retrait avec 50,1 % contre 51,7 % l'an dernier. Toutefois, la Une conserve plus de la moitié des investissements publicitaires à la télévision.

Guy Dutheil

Bataille de chiffres autour d'un « cadeau » de deux minutes

A MAINTES reprises, Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), s'est défendu d'avoir offert « un cadeau » à TF 1 en autorisant, sans contrepartie, la chaîne privée à allonger de deux minutes la durée de ses écrans publicitaires. « TF 1 a simplement rejoint le régime commun » aux autres chaînes, s'évertue-t-il à expliquer. Ces dernières ne devraient d'ailleurs pas tenter de remettre en cause l'attribution des deux minutes à TF 1. Ainsi, Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, ne souhaite pas « regarder dans le rétroviseur ». « M 6 n'était pas favorable à cette mesure, car elle ne serait pas anecdotique », rappelle-t-il. Mais il s'interroge : « Y avait-il urgence à rétablir TF 1 dans le droit commun alors que la Une rassemble la moitié du marché publicitaire de la télévision ? »

Selon une étude récente d'une régie publicitaire concurrente de TF 1, la possibilité de porter de 4 à 6 minutes les écrans de publicité de coupure dans les téléfilms et les fictions a déjà rapporté 130 millions de francs

bruts à la chaîne privée au premier semestre de 1997. En marge nette, le gain de TF 1 s'établirait, selon les spécialistes, à plus de 80 millions de francs pour cette période. Un montant supérieur aux 67 millions de francs de recettes publicitaires supplémentaires dégagés par TF 1 à l'issue des six premiers mois de 1997 par rapport à la même période de l'an dernier. En clair, la chaîne privée aurait, pour une large part, maintenu la croissance de ses recettes publicitaires grâce aux deux minutes accordées sans contrepartie par le CSA. A défaut, les revenus de TF 1 tirés de la publicité auraient théoriquement stagné, voire légèrement régressé.

TF 1 Publicité, régie publicitaire de la Une, s'insurge contre ces évaluations. « Tous les calculs de nos concurrents sont faux, car ils se contentent de mesurer la durée supplémentaire et d'additionner », fait-elle savoir. Selon la régie de la Une, « il est impossible de mesurer le chiffre d'affaires généré par les deux minutes, car tous les écrans de la chaîne ne sont pas pleins. Il y a donc eu des transferts de spots

d'un écran à un autre ». Pourquoi alors avoir réclamé au CSA le rétablissement des deux minutes, se demandent les concurrents de TF 1 ?

160 A 200 MILLIONS SUR UN AN

D'après un spécialiste, « le montant du chiffre d'affaires généré par les deux minutes est substantiel ». Pour preuve, en septembre, la manne due à l'allongement de la durée des spots s'est élevée à 43,6 millions de francs bruts. En un an, les deux minutes pourraient rapporter entre 160 et 200 millions de francs nets à TF 1. Selon ce spécialiste, « le CSA n'a pas d'expertise du marché publicitaire et n'a pu prendre la mesure de la valeur de l'avantage commercial consenti à TF 1 ». « Sans les deux minutes, la Une n'aurait pas connu de croissance et aurait donc dû la chercher ailleurs », ajoute-t-il.

Selon l'étude réalisée par la régie concurrente de TF 1, la Une n'a pas attendu avril pour allonger la durée de ses écrans. Un constat confirmé par le CSA. Dès janvier, TF 1 s'est servi des deux minutes durant les fictions

et films de prime time. A partir de février, le rythme s'est accéléré. En pratique, la Une a « transféré des spots d'écrans moins chers vers des écrans plus chers ». Ainsi, le dimanche 3 octobre, la durée de l'écran de coupure de 21 h 35, où le spot est facturé 550 000 francs, a été portée à 6 minutes. A l'inverse, l'écran de 20 h 37, facturé 520 000 francs par spot, n'a duré que 3 min 50 s.

Ce principe des vases communicants irait en partie à l'encontre des souhaits des annonceurs qui « demandent aux chaînes de désencombrer les écrans et préfèrent des écrans courts », argumente une régie publicitaire. Toutefois, ces mêmes annonceurs sont les premiers à exiger que leurs spots soient placés dans les écrans les plus regardés. Auparavant, la Une faisait de ses écrans courts, autolimités à 4 minutes, un argument commercial. Pour séduire les annonceurs et les attirer vers ses écrans allongés de deux minutes, la chaîne privée a dû changer son discours.

G. D.

DÉPÊCHES

■ **RADIO** : Chante France, réseau dont le groupe Lagardère cherchait à se défaire depuis plusieurs mois pour se mettre en conformité avec la loi anti-concentration, a été racheté par la société de capital investissement IDI (Institut de développement industriel). Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a donné son accord à cette cession.

■ **Fun radio lutte contre le tabac**. Du 27 octobre au 8 novembre, les animateurs de Fun radio s'associent à la campagne « Je ne fume plus, je fume encore », en répondant et en soutenant les auditeurs qui arrêtent de fumer.

■ **TELEVISION** : Canal Plus Pologne a porté plainte, mardi 28 octobre, auprès du tribunal de Varsovie contre la chaîne de télévision payante HBO Polska pour « non-respect de la loi polonaise sur la radio-télévision, utilisation de systèmes de cryptage largement piratés et concurrence déloyale ». Canal Plus Pologne, lancée en mars 1995 et qui compte 200 000 abonnés, reproche à HBO Polska de diffuser depuis septembre 1996 des programmes de télévision à péage sur le câble sans avoir obtenu de concession et en recourant à « des techniques de filtres et non à des décodeurs ».

■ **Le groupe MIH, présent dans le capital de Canal Plus** à hauteur de 4,9 % depuis l'apport des actions de NetHold au groupe français de télévision cryptée, aurait cédé tout récemment 4 % à la Bourse de Johannesburg (Afrique du Sud). La direction de Canal Plus n'a pas souhaité commenter, mardi 28 octobre 1997, cette information.

■ **MULTIMEDIA** : Alain Giffard rejoint le cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, comme conseiller technique chargé des technologies et de la société de l'information. Agé de quarante-cinq ans, M. Giffard a notamment travaillé au ministère de l'éducation nationale avant de rejoindre l'institut Mémoire de l'édition contemporaine.

■ **PRESSE** : l'éditeur anglo-néerlandais Reed Elsevier a annoncé, lundi 27 octobre, son intention de mettre en vente le groupe IPC Magazines, maison d'édition britannique qui possède plus de soixante-dix titres et a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs. La célèbre revue *New Scientist*, qui fait partie d'IPC Magazines, sera exclue de la mise en vente, le groupe ayant décidé de conserver ce titre, a indiqué un communiqué de Reed Elsevier. Le néerlandais VNU serait intéressé.

■ **L'agence de presse italienne AGI** (Agenzia Giornalistica Italia), détenue majoritairement par le groupe public des hydrocarbures ENI, a annoncé, lundi 27 octobre, qu'elle a conclu un accord de trois ans avec Reuters pour la diffusion, en Italie, des informations économiques internationales de l'agence britannique.

■ **La Société des journalistes (SDJ) de l'Agence France Presse (AFP)** estime que le gouvernement n'a pas de projet de réforme du statut de l'agence (*Le Monde* du 23 octobre). Selon la SDJ, « le premier ministre, Lionel Jospin, n'a pas "encouragé" » le PDG à présenter un projet de modification du statut de l'agence mais il lui a « simplement suggéré d'exposer son point de vue et d'éventuels projets devant les instances compétentes ». Le PDG de l'AFP, Jean Miot, avait réaffirmé, lundi 27 octobre sur LCI, que le statut de l'agence ne doit pas être « réécrit » mais « modernisé » et « amendé ». La SDJ entend « suivre avec la plus grande attention ce dossier pour éviter toute remise en cause de son indépendance ou de sa vocation mondiale ».

■ **Le prix Pierre Mille 1997**, d'un montant de 10 000 francs, a été attribué à Catherine Tardrew, reporter au *Parisien*. Patronné par la délégation générale à la langue française, il récompense chaque année un journaliste francophone (français ou étranger).

■ **PUBLICITÉ** : Alain Grangé-Cabane quitte l'Union des annonceurs (UDA) pour prendre la présidence de la Fédération des industries de la parfumerie à compter du 1^{er} janvier. Cet énarque était vice-président délégué général du syndicat professionnel depuis 1985. Le nom de son successeur n'est pas encore connu. L'UDA est présidée par Pascal Houssin, président de Kraft Jacobs Suchard.

■ LA BOURSE de Tokyo a terminé mercredi 29 octobre sur une hausse de 3,26 %. L'indice Nikkei a gagné 544,35 points pour finir à 16 857,04 points.

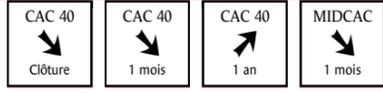
■ WALL STREET s'est ressaisie, mardi, avec un gain de 337,17 points (4,7 %), la plus forte hausse en points de son histoire, après avoir plongé la veille de 7,8 %.

■ AVEC 1,2 MILLIARD d'actions traitées sur la journée et plus de 3 millions d'actions par minute durant la dernière demi-heure, Wall Street a battu un record d'échanges.

■ ENVIRON 550 milliards de francs, soit plus de deux fois les bénéfices attendus pour 1998 par les sociétés cotées, sont partis en fumée à la Bourse de Paris depuis le 3 octobre.

■ EN HAUSSE de plus de 50 centièmes en cours de journée, le Matif a réduit ses gains à 6 centièmes, à 98,58, en clôture en raison du rebond de Wall Street.

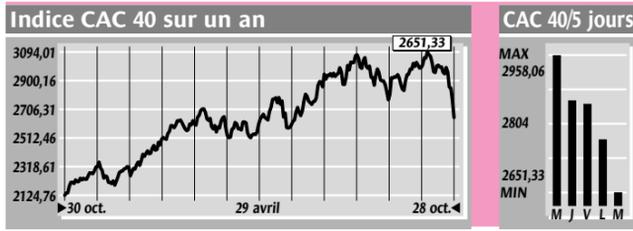
LES PLACES BOURSIÈRES



Vive reprise à la Bourse de Paris

DANS LE SILLAGE de Wall Street et des places asiatiques, la Bourse de Paris a également effectué un spectaculaire rebond dès les premières transactions. En hausse de 5,07 % au début des échanges, l'indice CAC 40 s'appréciait de 4,15 % à 2 761,49 points quelques minutes plus tard. En dix minutes d'échanges, il s'est échangé 1,3 milliards de francs.

La veille, à l'issue d'une séance très volatile, la Bourse avait terminé en très forte baisse, mais très au-dessus de son plus bas du jour et près de son plus haut, bénéficiant du brusque retournement à la hausse de Wall Street après un fort recul initial. L'indice CAC 40, qui avait perdu 2,79 % lundi, reculait encore de 4,27 % à 2 651,33 points. Il avait ouvert en baisse de 10,5 % à 2 478,53 points à 10 h 30, sa cotation ayant été différée compte tenu du nombre de réservations à la baisse, et a touché un plus bas du jour de 2 475,01 pts (-10,64 %) juste avant l'ouverture de Wall Street, qui était attendu en forte baisse. Le volume a totalisé



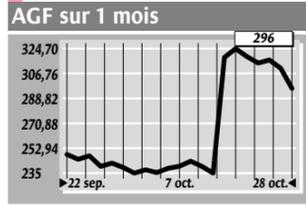
20,67 milliards de francs (dont 16,29 milliards de francs sur le CAC), un niveau record selon la SBF. Le sentiment que le marché était revenu à des cours d'achat et le re-

tournement de New York, qui, en quelques minutes, a effacé des pertes de 2,65 % pour gagner ensuite plus de 1 %, ont cette fois provoqué une reprise des valeurs françaises.

AGF, valeur du jour

L'ACTION AGF a terminé mardi 28 octobre à la Bourse de Paris sous la barre des 300 francs qui correspond au prix de l'OPA que s'approprié à lancer le groupe italien Generali sur la compagnie d'assurances française. L'action AGF a perdu 4,67 % à 296 francs. Depuis le 13 octobre, date de l'annonce par Generali de son projet d'OPA hostile, le cours des AGF est resté constamment au-dessus des 300 francs. Selon les opérateurs, l'action AGF a fait l'objet de nom-

breuses opérations d'arbitragistes qui jouent la prime qu'ils touchent en apportant à l'OPA les titres achetés sous les 300 francs.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 29/10	Var. %	Var. % 31/12
Galeries Lafayette	2750	+10	+48,97
Gr.Zannier (Ly) #	138,40	+9,92	+18,08
Via Banque	170	+9,67	-1,16
Vallourec	397	+9,66	+44,36
Coflexip	645	+9,32	+134,54
Pathe	1060	+9,27	-15,20
Rexel	1578	+9,20	+0,19
ISIS	680	+8,97
Eramet	245	+8,88	-9,92
Zodiac ex.dt divid	1240	+8,77	-21,81
Dassault Systemes	184,50	+8,72	+54,19
BAISSES, 10h15			
Legrand	1117	-3,70	+26,35
Jean Lefebvre	310	-1,58	+14,60
Interball	163	-0,60	-28,16
Klepierre	745	-0,53	+7,34

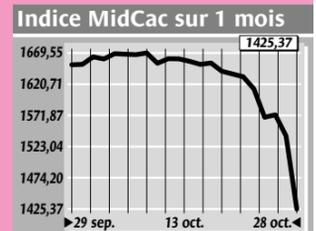
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 10h15	Cours au 29/10	Var. %	Var. % 31/12
Boiron (Ly)	292	+9,98	-3,94
L.D.C.	907	+9,93	-4,02
Brûche Pasq.(Ns)#	620	+9,92	-6,62
Norbert Dentres.#	599	+9,30	-17,94
M6-Metropole TV	535	+9,18	+23,84
BAISSES, 10h15			
Groupe J.C.Darmon	222	-10,44	-5,53
Gpe Guillin # Ly	187,10	-9,61	+10,05
LVL Medical Gpe #	610	-8,27	+117,08
Nomax #	148	-7,50	-1,39
Trouvay Cauvin #	85	-6,59	-19,04

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	28/10	27/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1804,55	1886,55	-4,35
Ind. gén. SBF 250	1723,50	1804,20	-4,47
Ind. Second Marché	1665,67	1774,60	-6,14
Indice MidCac	1425,37	1539,58	-7,42

Valeurs indus.	1966,72	2059,92	-4,52
1 - Energie	2633,93	2782,34	-5,33
2 - Produits de base	1929,62	2041,34	-5,47
3 - Construction	1723,17	1825,77	-5,62
4 - Biens d'équip.	1382,75	1458,05	-5,16
5 - Automobile	2193,25	2291,72	-4,30
6 - Biens consom.	3084,43	3161,55	-2,44
7 - Indus. agro-alim.	1338,59	1405,60	-4,77
Services	1840,73	1927,59	-4,51
8 - Distribution	3425,96	3596,90	-4,75
9 - Autres services	1203,99	1258,61	-4,34
Sociétés financières	1335,81	1396,04	-4,31
10 - Immobilier	721,55	746,18	-3,30
11 - Services financ.	1385,38	1448,36	-4,35
12 - Sociétés invest.	1572,44	1648,03	-4,59



Rebonds importants à New York et Tokyo

AU LENDEMAIN du redressement spectaculaire de Wall Street, la Bourse de Tokyo s'est reprise, mercredi 29 octobre, de 3,34 %, le revirement à la hausse des valeurs américaines ayant porté un coup d'arrêt à la dégringolade. L'indice Nikkei 225 s'est envolé de 544,35 points, à 16 857,04 points.

La veille, en effet, Wall Street a enregistré une hausse record, profitant d'une chasse aux bonnes affaires à l'issue d'une journée en montagnes russes qui a vu le Dow Jones plonger à son plus bas niveau depuis mai. L'indice new-yorkais affichait, en clôture, 7 498,32 points, la plus forte hausse en termes de points, au lendemain de la plus forte baisse : lundi, il avait chuté de 554,26 points, obligeant les responsables à écourter la séance.

La Bourse de Londres a terminé en forte baisse, mais en nette reprise par rapport au plus bas de la matinée, grâce à la spectaculaire remontée de Wall Street. L'indice Footsie a perdu 1,76 %, à 4 755,4 points. La Bourse de Francfort a plongé de 8,04 %, selon le DAX à la criée et de 5,83 %, à 3 645,69 points, selon l'indice DAX électronique.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 28/10	Cours au 27/10	Var. en %
Paris CAC 40	2625,37	2769,64	-5,50
New-York/DJ indus.	7283,20	7161,15	+1,68
Tokyo/Nikkei	16312,70	17038,40	-4,45
Londres/FT100	4675,20	4840,70	-3,54
Francfort/Dax 30	3567,22	3879,12	-8,74
Frankfort/Commer.	1207,81	1310,04	-8,46
Bruxelles/Bel 20	2737,77	2737,77
Bruxelles/Général	2208,37	2240,11	-1,44
Milan/MIB 30	1240	1240
Amsterdam/Gé. Cbs	544,30	590,80	-8,54
Madrid/Ibex 35	491,25	555,47	-13,07
Stockholm/Affarsal	2307,90	2307,90
Londres FT30	2975,40	3193,10	-7,32
Hong Kong/Hang S.	9059,89	10498,20	-15,88
Singapour/Strait t	1497,03	1619,90	-8,21

NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

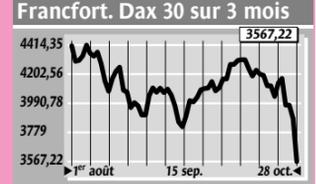
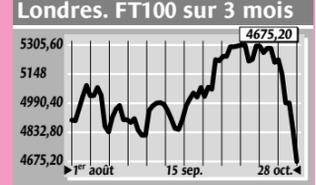
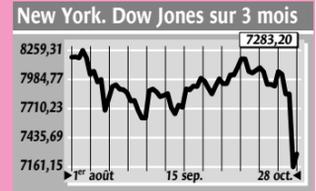
	28/10	27/10
Alcoa	69,37	69
Allied Signal	36,37	33,75
American Express	77,25	74,50
AT & T	48,18	45,25
Boeing Co	47,93	43,50
Caterpillar Inc.	54,25	52,81
Chevron Corp.	81	79
Coca-Cola Co	57,43	53,31
Disney Corp.	82,18	77,75
Du Pont Nemours&Co	55,75	53,18
Eastman Kodak Co	59,75	58,06
Exxon Corp.	60,50	58,06
Gén. Motors Corp.H	66,56	63,93
J.P. Electric Co	66	61,93
Goodyear T & Rubbe	61	61
Hewlett-Packard	63,62	59,50
IBM	99,06	90,06
Intl Paper	47,50	47,62
J.P. Morgan Co	111,43	108
Johnson & Johnson	57,25	55
Mc Donalds Corp.	46	44,06
Merck & Co.Inc.	89,62	85
Minnesota Mng.&Mfg	93,25	92,25
Philip Morris	39,50	37,31
Procter & Gamble C	69,50	65,68
Sears Roebuck & Co	41,25	40
Travelers	69,93	65
Union Carb.	46,18	47,25
Utd Technol	68,50	69,75
Wal-Mart Stores	34,56	31

LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

	28/10	27/10
Allied Lyons	4,73	5
Barclays Bank	14,50	15,45
B.A.T. industries	5,16	5,40
British Aerospace	14,77	16,20
British Airways	5,72	6,15
British Petroleum	8,26	8,69
British Telecom	4,51	4,64
B.T.R.	2,01	2,15
Cadbury Schweppes	5,69	6,16
Eurotunnel	0,57	0,61
Forde
Glaxo Wellcome	11,65	12,50
Granada Group Plc	8,02	8,38
Grand Metropolitan	5,31	5,73
Guinness	5,31	5,71
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,79	7,01
H.S.B.C.	13,90	14,61
Imperial Chemical	8,50	9,23
Legal & Gen. Grp	4,82	4,75
Lloyds TSB	7,25	7,15
Marks and Spencer	5,85	6,18
National Westminster	8,82	9,24
Peninsular Orienta	6,70	6,90
Reuters	6,11	6,56
Saatchi and Saatchi	1,19	1,28
Shell Transport	4,03	4,19
Tate and Lyle	4,43	4,61
Zeneca	18,33	19,15

FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

	28/10	27/10
Allianz Holding N	386,50	405,50
Basf AG	54,90	59,90
Bayer AG	57,10	63,15
Bay hyp&Wechselbk	69	75,50
Bayer Vereinsbank	95	103
BMW	1125	1320
Commerzbank	56,50	61,10
Daimler-Benz AG	112	124,80
Degussa	75	81,50
Deutsche Bank AG	108	114,45
Deutsche Telekom	29,90	31,10
Dresdner BK AG FR	68	76
Henkel VZ	85	98
Hoechst AG	64,50	72,45
Karstadt AG	530	574
Linde AG	990	1100
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	486	528
Mannesmann AG	718	769
Metro	65	74,70
Muench Rue N	480	543
Preussag AG	460	484
Rwe	73	78,40
Sap VZ	487	506,50
Schering AG	152	167,80
Siemens AG	99,50	110,70
Thyssen	373	402
Veba AG	88,65	94,10
Viag	766	826
Volkswagen VZ	782	850



LES TAUX



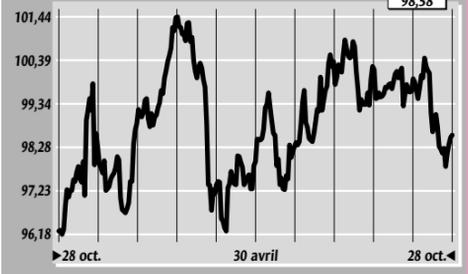
Repli du Matif

LE MARCHÉ obligataire français cédaît du terrain, mercredi 29 octobre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, perdait 10 centièmes, à 98,48. Cette baisse était prévisible après le net rebond de Wall Street et l'amélioration généralisée qui s'ensuivit sur les places boursières. Déjà mardi, alors qu'il gagnait plus de 50 centièmes en cours de séance, le contrat notionnel avait terminé la

séance sur un gain de 6 centièmes alors que la Bourse américaine repartait à la hausse, diminuant ainsi l'attrait des titres obligataires des deux côtés de l'Atlantique.

A Wall Street, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans s'est tendu à 6,25 %, contre 6,14 % en début de séance, et 6,12 % lundi soir. L'annonce d'une baisse de la confiance des consommateurs américains en octobre avait également pesé sur l'obligataire américain.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 28/10	Vente 28/10	Achat 27/10	Vente 27/10
Jour le jour	3,3750	3,3750
1 mois	3,45	3,56	3,47	3,58
3 mois	3,64	3,75	3,56	3,66
6 mois	3,74	3,85	3,72	3,82
1 an	3,92	4,04	4,05	4,17
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5059	3,5176
Pibor Francs 3 mois	3,6250	3,6758
Pibor Francs 6 mois	3,7715	3,8398
Pibor Francs 9 mois	3,8906	4,0039
Pibor Francs 12 mois	4,0586	4,1875
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5313	4,5625
Pibor Ecu 6 mois	4,6042	4,6615
Pibor Ecu 12 mois	4,7292	4,8073

MATIF

Echéances 28/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	299456	98,58	99,50	98,54	99,04
Mars 98	956	98,32	98,54	98,32	98,38
Juin 98	2	97,96	97,96	97,96	97,96
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	45363	96,25	96,33	96,23	96,31
Mars 98	53864	95,96	96,07	95,94	96,01
Juin 98	20990	95,72	95,87	95,72	95,81
Sept. 98	9361	95,54	95,66	95,54	95,62
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	930	97,66	98,24	97,66	98,14
Mars 98

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Echéances 28/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	55186	2630	2715	2467	2530
Nov. 97	12482	2638	2722	2476,50	2506,50
Déc. 97	1166	2647	2713	2480	2545
Mars 98	2	2539,50	2539,50	2539,50	2539,50

LES MONNAIES



Légère hausse du dollar

LE DOLLAR gagnait du terrain face au franc et au deutschemark, mercredi 29 octobre, dès les premiers échanges entre banques à Paris. Le billet vert s'échangeait à 5,8277 francs et 1,7390 deutschemark contre respectivement 5,8045 francs et 1,7320 deutschemark au cours des dernières transactions interbancaires de la veille. Quelques heures plus tôt à Tokyo, la remontée spectaculaire de Wall Street et le coup de fouet que cela a donné aux places

asiatiques n'ont pas profité au dollar. Le marché n'a pas été très actif car les cambistes hésitent à s'engager sur le dollar, incertains qu'ils sont de la durabilité de la reprise de Wall Street et de Hongkong. Le dollar se traitait en fin de journée à 120,45/55 yens contre 120,50/60 yens mardi soir à New York. Wall Street et le discours que doit prononcer le président de la Fed, Alan Greenspan, devant le Congrès aujourd'hui sont dans la ligne de mire du marché.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

||
||
||

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 29 OCTOBRE

Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 10h15



+3,63%
CAC 40 : 2747,58

Table of stock prices for French companies (VALEURS FRANÇAISES) including B.N.P., Renault, and others.

Table of stock prices for various international companies (VALEURS ÉTRANGÈRES) including Union Assur.Fdal, Valeo, and others.

Table of stock prices for international companies (VALEURS ÉTRANGÈRES) including ABN Amro, Adecso, and others.

Table of stock prices for international companies (VALEURS ÉTRANGÈRES) including Hoechst, I.B.M., and others.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15
MERCREDI 29 OCTOBRE

Table of bond prices (OBLIGATIONS) including Nat.Bq. 91-02, CEPME 9% 89-99, etc.

Table of stock prices for French companies (ACTIONS FRANÇAISES) including Arbel, Baccarat, Bains C.Monaco, etc.

Table of stock prices for international companies (ACTIONS ÉTRANGÈRES) including Elyo, Finaxa, Gaillard, etc.

Table of stock prices for international companies (ACTIONS ÉTRANGÈRES) including Bayer, Commerzbank, Fiat, etc.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15
MERCREDI 29 OCTOBRE

Table of stock prices for French companies (VALEURS) including Acial, AFE, Aigle, etc.

Table of stock prices for French companies (VALEURS) including Cardif SA, C.E.E., C.F.P.I., etc.

Table of stock prices for international companies (VALEURS) including NSC Groupe Ny, Onet, P.C.W., etc.

Table of stock prices for international companies (VALEURS) including Eridania-Béghin, Crédit Gén.Ind., etc.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 28 octobre

Table of SICAV and FCP prices (VALEURS) including Agipi, Bred Banque Populaire, Cdc-Gestion, etc.

Table of SICAV and FCP prices (VALEURS) including Prévoyance Ecur, Fonds communs de placements, Cnc, etc.

Table of SICAV and FCP prices (VALEURS) including Crcdit Mutuel, Crcdit Lyonnais, Crcdit Paris, etc.

Table of SICAV and FCP prices (VALEURS) including Kales Dynamisme, Kales Équilibre, etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15
MERCREDI 29 OCTOBRE

Table of bond prices (OBLIGATIONS) including Nat.Bq. 91-02, CEPME 9% 89-99, etc.

Table of stock prices for French companies (ACTIONS FRANÇAISES) including Arbel, Baccarat, Bains C.Monaco, etc.

Table of stock prices for international companies (ACTIONS ÉTRANGÈRES) including Elyo, Finaxa, Gaillard, etc.

Table of stock prices for international companies (ACTIONS ÉTRANGÈRES) including Bayer, Commerzbank, Fiat, etc.

SPORTS Le championnat professionnel de basket-ball (NBA) 1997-1998 débute aux Etats-Unis vendredi 31 octobre sur une interrogation : les Chicago Bulls, vainqueurs de cinq

des sept précédentes éditions, gagneront-ils un sixième titre grâce ou malgré leur trio de vedettes, Jordan, Rodman et Pippen ? Réponse à partir du 31 mai 1998 lors de la phase fi-

nale. ● **CETTE SAISON** est aussi d'importance pour Olivier Saint-Jean (21 ans, 1,98 m, 103 kilos), qui débute sous le maillot des Sacramento Kings après avoir disputé

pendant trois saisons le championnat universitaire. ● **DANS UN ENTRETEN** au « Monde », le premier Français a avoir jamais joué en NBA explique que cette aventure va lui

rapporter 20 millions de francs en trois ans. ● **RECONNU** comme un espoir du meilleur championnat au monde, Olivier Saint-Jean n'a jamais été sélectionné en équipe de France.

Olivier Saint-Jean à la découverte du basket-ball professionnel américain

Le championnat 1997-1998 de la National basketball association (NBA) commence le 1^{er} novembre. L'équipe des Sacramento Kings alignera le premier joueur français ayant jamais évolué à ce niveau

ATLANTA
correspondance

Il a ouvert la voie. Olivier Saint-Jean est le premier et, à ce jour, le seul joueur français évoluant dans le championnat de basket-ball américain, la NBA. Il a été « drafté », c'est-à-dire choisi, par les Sacramento Kings (Californie), le 25 juin dernier, à Charlotte, lors de la grande journée de sélection des espoirs. Il avait jusque-là passé trois saisons en championnat universitaire sous le maillot de Michigan State puis de San Jose State. Il n'a jamais joué professionnellement en France et n'a jamais été sélectionné en équipe nationale A.

« **Vous débutez samedi 1^{er} novembre votre carrière professionnelle en NBA...**

– C'est vrai, mais les choses sérieuses ont commencé pour moi de-



OLIVIER SAINT-JEAN

puis déjà plusieurs mois. Je peux même dire que je suis en NBA depuis le jour où, en juin dernier, j'ai été « drafté », c'est-à-dire sélectionné, par l'équipe des Sacramento Kings. Je fais, depuis, totalement partie de cette vaste entreprise qu'est la National basketball association, même si je n'ai pas encore

participé au moindre match de la saison régulière.

– **Comment les choses ont-elles évolué pour vous depuis le jour de la « draft » ?**

– Très vite. Et sans vraiment de répit. Le lendemain de la « draft », qui a eu lieu à Charlotte, j'ai pris un avion pour Sacramento, où m'attendait une conférence de presse. Je suis ensuite retourné à San Jose, où j'étais jusque-là étudiant, pour rejoindre mon épouse. Et nous sommes partis passer trois semaines en France. Il s'agissait pour moi de faire de la représentation, me faire connaître du public, rencontrer les médias. Le monde du basket me connaissait, mais le reste du pays a sûrement découvert mon existence le jour où un club de NBA m'a ouvert ses portes.

– **Les choses sérieuses ont commencé à votre retour aux Etats-Unis ?**

– Oui, puisque j'ai participé à plusieurs tournois d'été avec les Sacramento Kings. Et j'ai été convié, comme tous les autres nouveaux joueurs, à un séminaire organisé par la NBA en Virginie. Trois jours de conférences du matin au soir, sans sortir de l'hôtel. Très intéressant. C'est une sorte de formation au statut de joueur de basket professionnel. La NBA est très attentive à son image. Elle veille donc à ce que ses joueurs, notamment les débutants, rentrent bien dans le moule. Pendant ce séminaire, ses représentants ont beaucoup insisté sur le comportement que nous devons avoir sur le

terrain, mais aussi face au public et aux médias. Ils attendent de nous une attitude extrêmement professionnelle. On nous a également prévenu des risques qui nous attendaient, l'argent, la notoriété, les sollicitations... Et puis, il nous a été fortement conseillé de poursuivre nos études jusqu'à leur terme.

– **Vous allez écouter le conseil ?**

– Bien sûr, mais je n'avais pas attendu ce séminaire pour décider de finir mes études. Je sais que le basket-ball n'est pas une chose éternelle. Je vais donc achever mes études d'histoire de l'art en suivant des cours pendant l'été. En étant « drafté », on est plus ou moins assuré d'un contrat de trois années. Mais la suite est plus aléatoire. S'imaginer que la gloire et la fortune nous sont désormais acquises est, à mon sens, une grave erreur.

– **Le basket américain a pour-tant la réputation de généreusement récompenser ses joueurs...**

– C'est vrai, l'argent ne manque pas. Et il est possible de gagner des sommes colossales. Mais tout le monde n'est pas Michael Jordan. Les « rookies », c'est-à-dire les débutants, ont un contrat de trois ans pour environ 4 millions de dollars. La première année, mon salaire sera donc de 1 million de dollars, soit 6 millions de francs. Mais les impôts vont m'en prendre à peu près la moitié. Et puis, ce premier contrat représente une période de travail de trois ans. C'est-à-dire trois fois rien dans toute une existence. Les gens se font une idée du basket américain à travers l'exemple de Michael Jordan ou Shaquille O'Neal. Mais la réalité est souvent plus banale : je

ne me promène pas avec des billets de 100 dollars dans la poche.

– **Sur le plan du jeu, quelle est la différence la plus immédiate entre le basket en NBA et celui joué en Europe ou dans les universités américaines ?**

– La taille. Les gars sont vraiment grands. Ce qui ne les empêche pas d'être rapides et très forts musculairement.

– **On dit aussi que la vie dans une équipe de NBA n'a pas grand-chose à voir avec celle d'un club français ?**

– La NBA est une énorme entreprise dont la finalité est de gagner le plus d'argent possible. Et chacune de ses vingt-huit équipes est également, mais à plus petite échelle, une entreprise identique. L'ambiance à l'intérieur est donc forcément très professionnelle. En France, le basket-ball reste une affaire familiale. Aux Etats-Unis, c'est un « business ».

– **A Sacramento, quel sera votre rôle sur le terrain ?**

– Ailier ou deuxième arrière. Et j'ai joué vingt à vingt-cinq minutes par match, au cours de l'avant-saison, un temps de jeu plutôt satisfaisant pour un « rookie ». Mais mon rôle n'a plus rien à voir avec celui que j'avais en université. Je n'ai pas besoin de marquer vingt-cinq points pour faire gagner l'équipe. Je n'ai même pas besoin d'en marquer un seul. Je dois simplement faire ce que l'entraîneur me dit de faire.

Propos recueillis par
Alain Mercier

Les grandes dates de la saison NBA 1997-98

■ **31 octobre 1997** : début de la saison régulière. Les vingt-neuf équipes sont réparties en deux conférences (Est et Ouest) et, à l'intérieur de chacune d'entre elles, en deux divisions (Atlantic et Central à l'est, Midwest et Pacific à l'ouest). Toutes les équipes disputent 82 matches en saison régulière.

Et rencontrent au moins deux fois chacune des autres équipes du championnat.

■ **23 avril 1998** : début des play-off. Sont qualifiées les huit

meilleures équipes de chaque conférence. Le premier tour des play-off se joue en trois victoires, le second en quatre.

■ **16 mai 1998** : début des finales de conférence, virtuelles demi-finales du championnat. Elle se jouent en quatre victoires.

■ **31 mai 1998** : finales NBA. Elles se disputent en quatre victoires, soit un maximum de sept rencontres, et opposent le vainqueur de la finale de conférence Est à celui de la finale de conférence Ouest.

Les Chicago Bulls restent en première ligne

Une question, toujours la même, agite l'Amérique du basket aux premiers jours de l'automne. Les Chicago Bulls, vainqueurs de cinq des sept dernières finales NBA, resteront-ils encore les maîtres du jeu ? En juin 1997, Michael Jordan et les siens y ont répondu avec éloquence, en écartant les Utah Jazz de Karl Malone et John Stockton de la route d'un deuxième titre d'affilée. Mais le début de la nouvelle saison, vendredi 31 octobre, relance une nouvelle fois le débat. Et rajoute, comme de coutume, une poignée de questions nouvelles. A bientôt trente-cinq ans (il les aura en février prochain), Michael Jordan saura-t-il garder bon pied bon œil ? Dennis Rodman, l'éternel mauvais garçon du basket américain, passera-t-il plus de temps sur le terrain que sur le banc de l'infamie ? Scottie Pippen, opéré en fin d'été d'une sérieuse blessure au pied, retrouvera-t-il à temps la bonne allure ? Autant d'interrogations auxquelles tous les rivaux des Bulls tentent de s'accrocher, faute d'avoir pu trouver sur le terrain, ces deux dernières années, le moyen de les vaincre.

Arnaud Clément poursuit ses classes à l'Open de Paris

ARNAUD CLÉMENT vient juste de battre, mardi 28 octobre, le Suisse Marc Rosset au premier tour de l'Open de tennis de Paris. Un exploit ? « L'exploit, je l'ai réalisé au premier tour du tournoi de Lyon il y a deux semaines en battant Patrick Rafter », dit le jeune Français, en 9⁸ place au classement

mondial. Marc Rosset, classé neuvième il y a deux ans et présentement 26^e, ne dit rien qui puisse démentir son vainqueur : « J'ai perdu cinq premiers tours avant de venir ici. Que je joue contre ma grand-mère ou un joueur local, je suis capable de perdre. Clément ou Sampras, en ce moment, cela ne fait aucune différence. »

En cette presque fin de saison, Arnaud Clément n'en est pas moins le jeune Français en pointe avec un tennis fait de concessions. Il est petit (1,73 m), il compense par une farouche volonté qui le propulse aux pires endroits du court dans les pires déplacements possibles. Essayer d'être là, malgré tout. On le compare à Michael Chang, il rit : « Je veux essayer d'être moi. »

Arnaud Clément est d'Aix-en-Provence, il a dix-neuf ans, il porte des lunettes sur le nez – il est astigmate –, et un bandana sur le front pour éviter que la sueur ne tombe sur lesdites lunettes. Il tourne sur le circuit depuis deux ans à la grâce d'un marché avec ses parents. Il voudrait en faire un métier. D'accord pour un an, avait dit la famille, qui posait comme condition le très célèbre « passe ton bac d'abord ». Arnaud a obtenu le bac scientifique.

Elevé auprès de ses parents, joueurs de tennis, le garçon a échappé à la filière fédérale. Il a deux entraîneurs, avec lesquels il développe un tennis plein d'effets et de variations : « Je fais en sorte que mon adversaire ne s'habitue pas à mon jeu », explique-t-il. Au pays des serveurs à plus de 200 km/h, il pratique la mise en jeu protéiforme. Gauche-droite, liftée, bro-

sée, caressée, claquée, coupée, elle gambade autour des 170 km/h, mais donne le vertige. Arnaud ne tient jamais en place autour de son coup droit déroulé et de son revers frappé. Seule sa volée toute gentille est d'une naïveté attendrissante. Depuis deux ans sur le circuit, il se fait connaître aujourd'hui parce qu'il est plus patient. « Si l'entraînement marchait bien, il fallait que le match soit aussi bien, alors j'étais nerveux sur le terrain. J'étais trop exigeant, maintenant je suis plus cool. »

Lundi 3 novembre, Arnaud Clément commencera son service militaire au bataillon de Joinville. Trois semaines de classes, le temps des vacances de fin de saison. En janvier, le crapahutage sur le circuit, l'Australie d'abord, et un objectif, entrer parmi les cent meilleurs mondiaux. Fait-il partie de la relève ? A lui de le confirmer dès le deuxième tour du tournoi de Bercy, par exemple contre le Tchèque Petr Korda.

Les autres Français vont bien. Mardi, Fabrice Santoro a posé un nouveau jalon sur sa saison magique en battant le Suédois Magnus Larsson (0-6, 6-4, 7-6). Il était 117^e joueur mondial en janvier, il termine l'année en 29^e après avoir gagné le premier tournoi de sa carrière à Lyon. Il est heureux. Son corps l'a laissé en paix et il ne gâche pas autant. Tennis offensif, culot au filet, vélocité dans le tricotage des jambes, il s'est même remis de sa défaite en Coupe Davis en septembre contre Filip Dewulf, celle qui a précipité l'équipe de France en deuxième division.

Cédric Pioline, lui, n'a plus mal au bras, qui expédie Lionel Roux aux vestiaires à grand coups de somptueux revers (6-2, 6-4). L'autre performance du jour revient à Nicolas Escudé, vainqueur du Brésilien Gustavo Kuerten, tête de série n° 11 (7-6, 6-3). Jeu réfléchi, tête bien froide, face au vainqueur de Roland-Garros, et donc beaucoup plus habile sur terre battue, le Français a su prendre sa chance au terme d'un match spectaculaire, donc jubilant. Un peu de bonheur, tout simplement.

Bénédicte Mathieu

Inspirés d'un dessin original de Jean Puiforcat, réinterprétés en métal argenté, les couverts Nantes ont la modernité d'une architecture parfaite et la simplicité d'une beauté très épurée. Couverts de table : fourchette ou cuillère 220 F, couteau 330 F.



Boutiques Puiforcat, Paris 8^e, 2, avenue Matignon, tél : 01 45 03 10 10 et 22, rue François 1^{er}, tél : 01 47 20 74 27.
Monte-Carlo, 2, avenue des Spélèques, tél : 00 377 03 30 01 10.

Liste des points de vente : Puiforcat, 23, avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine-St-Denis, tél : 01 40 17 85 10.

De nouvelles variétés d'ormes pourraient être implantées dans les villes

La réussite du lancement d'Ariane-5 doit effacer l'échec de l'an dernier

Seize mois ont été nécessaires pour corriger les erreurs commises, passer au peigne fin l'ensemble du programme. Du succès de cette nouvelle campagne dépend l'avenir de ce lanceur lourd, qui devra rapidement augmenter ses performances

Le 4 juin 1996, le premier exemplaire de la fusée Ariane-5, Ariane 501, fer de lance d'un programme européen de 38 à 40 milliards de francs, explosait en vol. Les enquêteurs concluaient quelques semaines plus tard à une

défaillance informatique ayant entraîné « la perte totale des informations de guidage et d'attitude ». En clair, une énorme bourde avait été commise faute de ne pas avoir adapté la chaîne de pilotage aux conditions de vol de ce

lanceur plus vélocé que son prédécesseur Ariane-4. Pour préparer le tir du deuxième exemplaire d'Ariane (502) prévu pour le jeudi 30 octobre, l'Europe a revu sa copie. Elle a réorganisé ses structures et passé au peigne

fin l'ensemble du lanceur, ce qui a multiplié les glissements de calendrier. Coût de cette opération : 2 milliards de francs, comprenant l'achat du lanceur 503 reconfiguré pour un tir de qualification au printemps 1998.

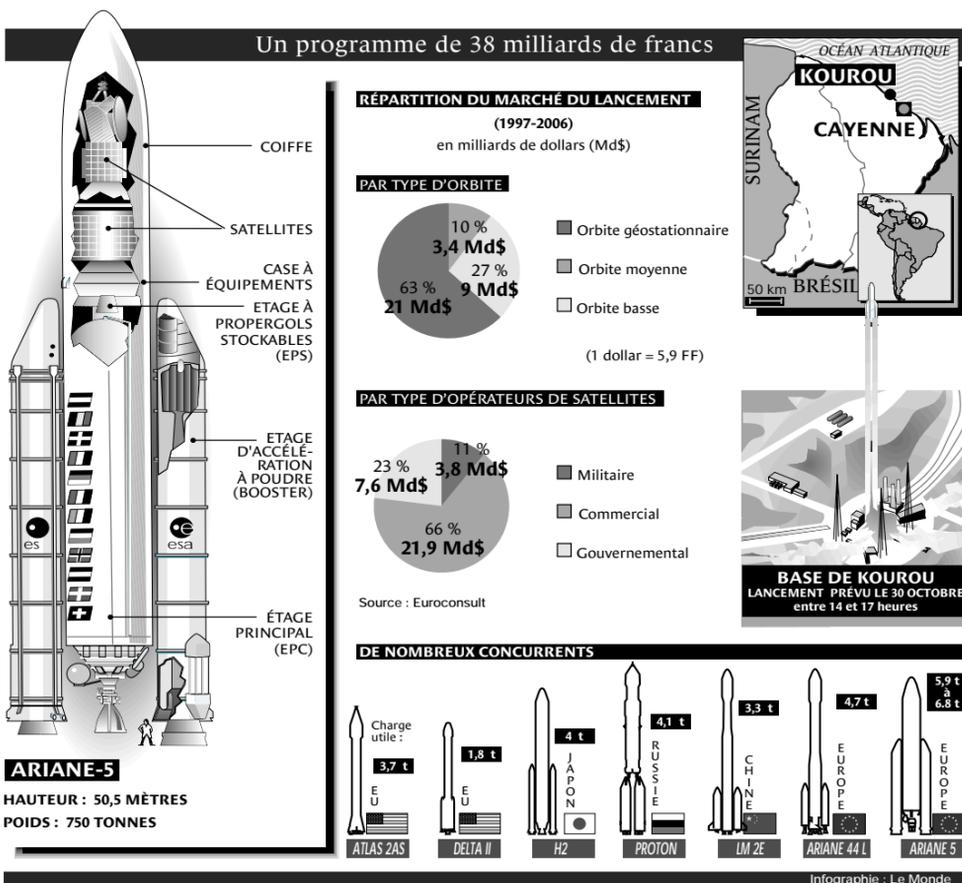
« JE SUIS prêt à y aller à pied s'il le faut. » Comme Jean-Pierre Le-dey, PDG d'Europropulsion, la société qui construit les deux énormes fusées à poudre (boosters) qui assurent le décollage d'Ariane-5, ils sont des centaines à tenir le même discours. Tous veulent assister au 502, le deuxième tir d'Ariane-5, recueillir en direct le moindre frémissement de la fusée européenne, observer sur les courbes le plus petit écart et enfin « savoir si l'enfant est bien né ». Difficile de ne pas comprendre l'impatience et l'inquiétude de ces hommes dont la vie s'est - pour un instant - arrêtée le 4 juin 1996.

C'était le début de l'après-midi à Kourou (Guyane). Le temps était ensoleillé, le ciel serein, prêt à enregistrer ce que l'on espérait être un nouveau succès d'Ariane. Hélas, malgré un décollage sans histoire, le premier exemplaire du nouveau lanceur explosait après seulement trente-sept secondes de vol. Consternation. Non que ce genre d'incident fût impossible. Tous les lanceurs - la Saturne américaine des missions lunaires exceptée - ont connu de semblables mésaventures. Même après des dizaines de tirs réussis, une fusée reste une machine fragile, « à la merci d'un composant à deux sous » ou d'une erreur de conception. Pour de telles raisons les précédentes versions d'Ariane ont mordu par sept fois la poussière, Ariane-1 l'ayant fait dès son deuxième lancement en 1980.

TRAVAIL DE FOURMI

Pour Ariane-5, le vol fut si bref qu'on en a pratiquement rien su. Sauf la confirmation rapidement avérée que les ingénieurs avaient omis de reconfigurer le logiciel de la chaîne de pilotage du lanceur. Parfait pour gérer un vol d'Ariane-4, ce programme était mal adapté à un Ariane-5 plus vélocé.

Sous le choc de ce qu'il faut bien appeler une bêtise, l'Europe spatiale fit corps. Pas question de « jouer les tribunaux d'exception » ni de désigner « le ou les coupables ». Jean-Marie Luton, alors directeur général de l'Agence spatiale européenne, rappela : « Il n'y a pas un coupable. Nous sommes tous coupables. Et, comme chaque fois qu'il y a eu un problème, la famille Ariane doit réagir ensemble. »



La fusée Ariane-5 se compose de deux étages. Le premier, propulsé par le moteur cryogénique Vulcain, brûle de l'oxygène et de l'hydrogène liquides. Sa poussée, environ 100 tonnes, n'étant pas suffisante, il est aidé au décollage par deux boosters à poudre de 540 tonnes de poussée chacun. Un deuxième étage, plus modeste, affine la trajectoire du lanceur dans la phase finale du vol. Pour ce tir, Ariane-5 n'emportera pas de satellites, mais des capsules technologiques. Le programme de développement de ce lanceur est estimé entre 38 et 40 milliards de francs, dont la majeure partie est payée par la France (46,2%), l'Allemagne (22%) et l'Italie (15%). Il faut ajouter à ces sommes les 2 milliards de francs qu'a coûté l'échec de l'an dernier et les 6,7 milliards de francs pour l'amélioration des performances du lanceur.

L'ordre ne fut pas transgressé. Les enjeux étaient trop importants et jeter l'opprobre sur l'un plutôt que l'autre n'aurait rien changé à l'affaire, d'autant que la commission d'enquête internationale réunie sur cet échec ne fut tendre pour personne. Seize mois ont passé depuis ce tir raté, seize mois que les 6 000 personnes des 250 firmes européennes impliquées dans ce programme de 38 à 40 milliards de francs ont utilisé pour passer le lanceur au crible. « La copie a été entièrement revue, insiste Serge Petit, directeur du programme Ariane-5 à l'Aérospatiale, architecte industriel de l'engin. Chacun a été amené à se poser la question : Est-ce que je n'ai pas

oublié quelque chose ? » Ce travail de fourmi a moins porté sur l'origine de l'accident du mois de juin - dont les causes ont été « corrigées dans le mois qui a suivi » - que sur le lanceur lui-même. Bien que, selon Michel Mugnier, directeur des lanceurs au Centre national d'études spatiales (CNES), « aucune anomalie autre que celle ayant conduit à l'accident » n'ait été « découverte », bien que le lanceur soit considéré « comme plutôt sain », les ingénieurs « ont traité la petite bête ». Pilotage, guidage, navigation, comportement thermique, bon fonctionnement des équipements de secours et dimensionnement des structures ont été passés au peigne fin

afin de mieux cerner les marges du lanceur, « savoir jusqu'où il pouvait aller ».

« Ces recherches n'ont rien amené de fondamental », constate Serge Petit. « Mais on a torturé les modèles autant qu'on le pouvait et même inventé des pannes particulièrement vicieuses pour voir comment le lanceur se comporterait dans ces cas. »

« RAFALE DE MISES EN GARDE »

Comme Ariane-5 a été, dès l'origine, conçu comme un engin robuste, il est, en principe, plus tolérant. « Mais c'est comme une voiture, lance un ingénieur. Nous savons que la tenue de route est bonne jusqu'à 150 kilomètres-heure

et on a envie de savoir comment elle se comporte à 170. » Tout cela a conduit à quelques modifications, mais aussi à la découverte de comportements inadmissibles, preuve que la plus attentive des vérifications n'est pas sans faille. Ainsi a-t-il fallu changer le moteur Vulcain du premier étage du 502 après la découverte d'un défaut de fabrication sur un autre de la même série, destiné au 504, le quatrième exemplaire du lanceur Ariane-5. Cette affaire, révélée en juin 1997 pendant le Salon du Bourget par Roger Vignelles, PDG de la Société européenne de propulsion (SEP), qui fabrique ces moteurs, avait pour origine la décision unilatérale d'un sous-traitant de la SEP de changer ses procédures de fabrication.

« Une rafale de lettres de mise en garde » fut aussitôt envoyée à toutes les sociétés participant au programme, pour éviter que ne soient prises de semblables libertés. Le message a été bien reçu. Mais cela n'a pas empêché que le deuxième exemplaire d'Ariane-5, torturé au-delà de toutes limites, ne révèle encore quelques faiblesses, supposées ou réelles.

Celle de fixations de canalisations d'alimentation du moteur principal, pas satisfaisantes sur les moteurs du 503 et du 504 - mais en définitive conformes sur le modèle 502. Celle, encore, d'un possible problème au cas où l'un des calculateurs de bord venait à avoir « des vapeurs » au moment de la séparation des boosters d'avec le lanceur (il sera corrigé dès le vol 504). Celle, enfin, révélée par le calcul, d'un possible phénomène de « battement » de la tuyère du Vulcain, dû au comportement particulier des vérous de son système de braquage. L'affaire a été réglée et un dispositif de filtrage de certaines fréquences de vibration installé.

Tout devrait donc être prêt pour le tir du 30 octobre. Mais Serge Petit croise les doigts, car il sait que, « quelles que soient les simulations, rien ne remplace un essai en vol. C'est indispensable pour valider les modèles de calcul ». Fataliste, il ajoute : « Je pense que nous avons fait le maximum, même si on sait qu'il y a des scénarios de pannes tordues pour lesquelles le lanceur ne se récupérera pas. »

Jean-François Augereau

NAGUÈRE très répandu dans les massifs forestiers et dans les plaines européennes, l'orme, champêtre (*Ulmus minor*), diffus (*Ulmus laevis*) ou de montagne (*Ulmus glabra*), faisait aussi partie du paysage familier de nos villes, où son tronc élancé comme sa couronne altière lui valaient une place de choix. Voilà une trentaine d'années encore, Paris en comptait environ 30 000 - dont la moitié dans le bois de Vincennes -, ce qui en faisait la troisième espèce urbaine, après le platane et le marronnier.

Mais, au début des années 70, une épidémie foudroyante, « importée » par des grumes provenant d'Amérique du Nord, décima la quasi-totalité des peuplements d'Europe. Une poignée d'arbres seulement survécurent au bois de Vincennes, tandis que le long des voies de la capitale ne subsistait qu'un millier de plants. Le coupable : un champignon microscopique - *Graphium ulmi*, d'où le nom de graphiose donné à cette maladie - colporté par des insectes coléoptères, le grand et le petit scolytes de l'orme.

Le recours aux armes chimiques comme l'injection de fongicides dans le tronc des arbres étant aussi coûteux que délicat - ce qui le réserve à des spécimens remarquables -, les agronomes ont entrepris de rechercher et de sélectionner des variétés d'ormes qui soient génétiquement tolérantes à la graphiose. Un hybride résistant, le *Sapporo gold*, a ainsi été obtenu aux États-Unis, par croisement de deux espèces asiatiques.

HYBRIDES PLUS RÉSISTANTS

L'INRA, pour sa part, a choisi de s'intéresser à des variétés conservant, autant que possible, les qualités et l'aspect des ormes européens, aux feuilles plus grandes et d'un vert soutenu. Ses chercheurs étudient ainsi le comportement de variétés hybrides, obtenues aux Pays-Bas, dont le patrimoine génétique est pour un huitième d'origine asiatique, la plupart de leurs caractères héréditaires restant ceux d'ormes champêtres ou de montagne.

Depuis 1983, plus de 500 plants hollandais ont été repiqués dans le bois de Vincennes. Il a ainsi été possible d'observer, en milieu naturel, la réaction des divers types génétiques à l'agression des parasites. Dans le même temps, des clones de ces arbres, produits par bouturage, ont été soumis à des inoculations contrôlées du champignon pathogène dans les centres d'Angers et de Nancy de l'Institut.

« Ces travaux ont mis en évidence plusieurs types d'ormes présentant une résistance à la graphiose suffisante pour pouvoir envisager raisonnablement, dans quelques années, leur réimplantation en zone urbaine », se félicite Jean Pinon, qui dirige l'équipe de pathologie forestière de Nancy. Mais, ajoute-t-il, « il faut absolument augmenter le nombre de variétés cultivables ». L'INRA a ainsi engagé des démarches en vue de la commercialisation d'un nouvel hybride tolérant à la graphiose, sélectionné parmi les arbres venus des Pays-Bas.

La renaissance de l'orme est-elle désormais assurée ? « Les hybrides résistants sont intéressants à titre ornemental, mais ils ne peuvent pas remplacer la diversité des ormes autochtones, adaptés aux climats et aux paysages d'Europe », estime Eric Collin, du groupement de Nogent-sur-Vernisson (Loiret) du Cemagref. Cet établissement public de recherche en agriculture et environnement a été chargé de coordonner un programme européen de conservation des ressources génétiques des ormes (*Le Monde* du 7 juin).

Pour repeupler non plus les villes mais, sur une plus grande échelle, les campagnes ou les forêts, les agronomes placent leurs espoirs dans la sélection d'arbres indigènes naturellement résistants plutôt que dans la culture de plants hybrides. Mais l'éventuel retour de l'orme des champs ne se profile qu'à un horizon encore lointain.

J.-F. A.

Pierre Le Hir

Le marché des lanceurs fait l'objet d'une compétition sans merci

ARIANE-5 n'a pas encore effectué son premier vol de qualification que déjà ses pères s'interrogent sur ses aptitudes à dominer, comme le fit Ariane-4, le marché des services de lancement. Cette réflexion est sage. Non que le doute mine l'esprit de ceux qui ont la charge de promouvoir le lanceur lourd européen mais, tout simplement, parce que le spatial est un domaine où il vaut mieux prévenir que subir. De fait, explique un spécialiste, « on entre, pour la première fois depuis vingt ans, dans une période où l'offre de lanceurs sera plus importante que la demande ».

Pour gagner, Ariane-5 n'a d'autre solution que de réduire ses coûts. Aujourd'hui, le prix du kilo en orbite pour les satellites géostationnaires (télécommunications, télévision directe) se négocie entre 20 000 et 30 000 dollars selon le lanceur utilisé. Toutes ces dernières années, l'Ariane-44 L, la plus puissante des Ariane-4, a fort bien tiré son épingle du jeu en affichant des prix situés plutôt dans la partie basse de cette fourchette. Pas étonnant, dans ces conditions, qu'Arianespace, la société chargée de la promotion, ait conquis plus de la moitié des services civils de lancement.

Au tournant du prochain siècle, les lanceurs, quelle que soit leur origine, devront être dans un premier temps plus économiques d'au moins 25 %. Les Européens l'ont compris, qui, pour garder leurs parts de marché, ont développé un lanceur plus puissant, plus fiable : Ariane-5, capable de mettre simul-

tanément en orbite deux gros satellites géostationnaires. La capacité actuelle du nouveau lanceur européen devrait en effet lui permettre d'embarquer une charge de 5,9 à 6,8 tonnes, là où l'Ariane-44 L piétine à un peu plus de 4,7 tonnes. Quant à son prix, il devrait être d'environ 120 millions de dollars, alors que la filière Ariane-4

12 milliards de francs, que la barre des 18 000 dollars par kilo en orbite pourra être atteinte. Les promoteurs du lanceur conviennent que d'ici là les prix varieront entre 25 000 et 30 000 dollars.

« Même à 18 000 dollars le kilo », la partie n'est pas forcément gagnée. Depuis longtemps, les concurrents d'Ariane ont réagi. A

tionnelles en 1998 et 2001, mais assure aussi la promotion à prix réduit, via la société ILS (International Launch Services), du puissant lanceur russe Proton, dont elle envisage de développer une version économique.

Boeing-McDonnell Douglas n'est pas en reste qui, pour maintenir la compétitivité de ses lanceurs, prolonge la famille des Delta avec les programmes Delta-3 et Delta-4, tout en préparant le lancement, dès 1998, à partir de la plate-forme off-shore Sea Launch, de fusées russo-ukrainiennes Zenit bon marché.

110 SATELLITES PAR AN

S'y ajoutent enfin, pour ne parler que des Américains, les efforts consentis par le gouvernement pour financer de nouveaux systèmes de transports spatiaux particulièrement économiques : l'Evolved Expandable Launch Vehicle (EELV) du département de la défense (DoD), dont les objectifs sont de réduire les coûts de 25 % à 50 %, et le Reusable Launch Vehicle (RLV) de la NASA, un projet de véhicule réutilisable qui réduirait les prix d'un facteur 10 pour l'orbite basse !

La synergie entre les besoins commerciaux, administratifs et militaires étant particulièrement forte aux États-Unis, les promoteurs d'Ariane ont du souci à se faire. D'autant que d'autres concurrents, le Longue-Marche chinois et le H-2 japonais, pointent leur nez avec la bénédiction discrète mais appuyée des Améri-

Le poids des constellations

Conscients du fait que le marché des satellites est un monde qui change vite, les Européens ont compris qu'il leur fallait rapidement améliorer les performances d'Ariane pour qu'elle puisse embarquer sans difficultés les plus gros engins en lancement double. De 5,9 tonnes aujourd'hui, Ariane devrait passer à 11 tonnes en 2006-2007. Mais, les promoteurs du lanceur viennent aussi de réaliser qu'un marché énorme auquel ils avaient peu cru, celui des multimédias et de ses « constellations » est en train d'émerger.

Près de 900 satellites sont à lancer pour le compte de Globalstar, Iridium, Teledesic, Skybridge, etc. Or Ariane-5 est aujourd'hui peu adaptée au lancement en grappe de ces petites charges dont le poids ne fait, il est vrai, qu'augmenter avec le temps. Pour pallier cette erreur, les Européens ont certes créé, via l'Aérospatiale, Arianespace et les Russes, la société Starsem pour utiliser à de telles fins le lanceur Soyouz. Mais ils travaillent aussi à la conception d'un nouvel étage intelligent (Versatile) qui, pour un coût de 13 millions de francs, pourrait coiffer la fusée européenne et larguer bientôt une grosse gerbe de ces satellites.

oscille entre 90 et 110 millions de dollars.

Sur le papier, c'est imparable. Ariane-5 peut et doit gagner la partie face aux « vieilles » Ariane-4 dont la mission s'arrêtera en 2002. Mais ce n'est qu'après le tir des quatorze premières Ariane-5, commandées en juin 1995 par Arianespace pour un montant de

commencer par les Américains, soucieux de reconquérir le pré carré qu'ils ont perdu. La politique des deux grands de l'aéronautique américaine est, de ce point de vue, toute d'agressivité commerciale. Ainsi, Lockheed-Martin met la dernière main à de nouvelles versions de sa fusée Atlas - la 2AR et la 2AS - qui pourraient être opéra-

Madagascar, continent en péril

L'irruption de la Grande Ile sur le marché du voyage permet d'espérer l'arrêt du saccage de ses splendeurs naturelles

APRÈS le Vietnam et Cuba, une autre destination originale, un autre astre finissant du socialisme s'inscrit sur l'horizon de nos désirs de voyage : l'île rouge, la Grande Terre, plus vaste que la France et sous-peuplée (14 millions d'âmes), mais surexploitée. Les forêts profondes qui, il y a peu, recouvraient presque entièrement Madagascar n'occupent plus que 15 % du sol.

Dès l'avion, la calvitie insulaire galopante saute aux yeux, avec d'immenses brûlis et un riche humus emporté par les fleuves, ensanglantant l'océan Indien des kilomètres à la ronde. Les amis de la nature se désolent de voir que sur les places de Tananarive des enfants vendent comme animaux d'appartement de doux lémuriers arrachés aux dernières sylves.

C'est que l'île figure parmi les dix pays les plus pauvres du monde, avec un revenu annuel *per capita* de 1 500 francs. Mais 75 % des adultes sont alphabétisés, parmi lesquels deux millions de francophones. La méchante impression d'arrivée s'efface vite devant le dialogue facile, la bonne humeur générale, le teint pain brûlé des beautés locales, la débauche de fruits et fleurs inconnus sans parler des grenouilles rouges sautant le long de rizières bien peignées.

Dans cette contrée au peuplement afro-asiatique mais à la langue unique, les mâles règnent tandis que, traditionnellement, les femmes gouvernent. Au XIX^e siècle, même la petite île de Nosy Be avait sa reine, et bien sûr la Grande Ile, qui eut quatre souveraines, dont la dernière, Ranavalona III, finit dans un roman de Proust tout en faisant la réclame de galettes nantaises.

L'incendie du palais royal, qui était à « Tana » ce que la tour Eiffel est à Paris, a suscité un deuil

national spontané après une ruée populaire pour sauver le sarcophage de Ranavalona (*Le Monde* du 16 février 1996). Heureusement, l'historienne de l'art Michèle Peux venait de publier son travail illustré, *Le Palais de la reine*, qui aidera à reconstituer le monument chéri. En attendant, reste, sur la crête rocheuse dominant la cité, le spectacle d'un dôme de verre et cinq tours à clochetons – du dernier chef-ministre du royaume malgache.

En 1996, les premiers charters ont atterri à « Tana », et le chiffre des visiteurs étrangers, majoritairement français a dépassé pour la première fois les cinquante mille. Dans l'Hexagone, colloques universitaires et semaines malgaches des grands magasins ont attisé la curiosité du public. Cette année, les III^es Jeux culturels et sportifs de la francophonie ont fait découvrir Madagascar à plus de 2 000 jeunes de quarante nations et à des millions de téléspectateurs des cinq continents.

LA « LÉMURIE » DES SAVANTS

Les autorités malgaches tablent sur l'effet « locomotive » de l'implication dans les Jeux de personnalités comme Bernard Pivot ou les romanciers Antonine Maillet et Amine Malouf. Les écologistes nationaux comptent sur l'afflux de touristes exigeants pour obliger l'Etat à arrêter enfin le saccage de l'écosystème insulaire.

L'argument-massue en faveur de l'île est sa complète originalité naturelle, de l'arbre du voyageur aux trente races de lémuriers. Et encore l'oiseau-éléphant a disparu ! Les biologistes tiennent cette terre pour un continent en soi, que certains nomment la « Lémurie ».

Pourtant, le produit agricole le plus célèbre de Madagascar, celui

du pays est le premier exportateur mondial, n'est pas indigène : la vanille a en effet été apportée du Mexique. Cette orchidée qui ressemble à un gros haricot a trouvé ici un terreau qui lui a permis d'exprimer toute sa fragrance. Le « roi de la vanille » est un Chinois, mais on croise encore des planteurs français souvent nés *in situ* et dont les intérêts n'ont pas été compromis par l'indépendance en 1960.

Des ci-devant colons, les Malgaches disent : « *C'est notre dix-neuvième tribu.* » Les brutalités coloniales, du renversement de la dynastie unificatrice en 1897 aux meurtrières fusillades antinationalistes de 1947, ne sont pas oubliées, mais les Malgaches n'en ont pas tenu comptable le peuple français.

Dépayement et surprises, généralement bonnes (mais attention quand même aux lestes voleurs à la tire sur les marchés !), sont garanties à Madagascar, à commencer par les choses simples, comme la pitance quotidienne à base d'un riz du terroir aussi goûteux que celui de Camargue. Il y a des nourritures plus rares, mais renseignez-vous, ne faites pas comme cette cliente du restaurant Colbert qui s'insurgea contre la présence au menu de « *grenadins de perroquet* » jusqu'à ce qu'on lui assure qu'il s'agissait d'une variété de poisson du cru...

La meilleure façon d'appréhender l'île écarlate est peut-être d'aller passer une journée dans le parc de Tsimbazaza, créé vers 1820 aux environs de Tana. A « Tsim », on trouve la plupart des plantes malgaches, un lac naguère dévolu au bain des soldats, des lémuriers joueurs et un musée ethnographique. Cependant, un vieux routier estime que le meilleur moyen d'aborder le sixième continent dans toute sa remuante humanité est de « *prendre le train Tananarive-Tamatave : 372 kilomètres en trente-neuf gares. Se munir de provisions, oublier sa montre et ouvrir yeux, nez et oreilles. On ne sait jamais combien d'heures ça dure, mais on est sûr de voir défilier tout le kaléidoscope de Madagascar.* »

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz



PARTIR

Un clipper en mer d'Andaman

FIDÈLE RÉPLIQUE des clippers du XIX^e siècle, le *Star Flyer* met, cet hiver, le cap sur la Thaïlande et la Malaisie où, jusqu'en avril prochain, il déploiera ses 3 365 m² de voiles dans la mer d'Andaman et le détroit de Malacca. Deux itinéraires au choix : Phuket-Singapour *via* les îles Surin, Similan, Phang Na, Langkawi et Malacca, ou Singapour-Phuket *via* Pangkor, l'archipel de Butang, les îles Phi-Phi, Phang Nga et l'île Khai Nok. Compter 9 550 F par personne en cabine extérieure double (sans l'avion) pour une semaine (supplément de 600 F pour le nouvel an). Possibilité d'enchaîner les deux circuits (réduction de 1 650 F sur la seconde croisière).

★ Renseignements au tél. : 01-39-21-10-98. En vente chez Asia, Alternative Travel, Forum Voyages, Best Tours, Nouvelles Frontières, dans les agences Havas Voyages et les agences spécialisées dans la croisière.

Trêves de novembre

AUX CITADINS STRESSÉS qui ne résisteraient pas à l'appel du 11 novembre et à la tentation de faire le pont et de décréter unilatéralement une trêve des pics de pollution, Interhome, spécialiste européen de la location individuelle, propose deux escapades oxygénantes, du 8 au 12 novembre. La première à destination d'Antibes pour, dans un 2 pièces pouvant héberger jusqu'à 4 personnes, savourer les charmes de la Côte d'Azur et les attraits de la Provence : 2 011 F soit 503 F par personne. La seconde à Saint-Jean-Luz pour, également dans un 2 pièces (1 613 F, soit 403 F par personne si on l'occupe à quatre), respirer l'air tonique de la Côte basque et profiter, éventuellement, du centre de thalasso voisin.

★ Interhome, renseignements au tél. : 01-53-36-60-00.

Aventures boréales

ROYAUME DE L'EXTRÊME, la Norvège du Nord déploie sous les yeux des visiteurs mer, montagne et terres inviolées. Aux violentes tempêtes de neige succèdent les cieux pastel balayés par les diaphanes aurores boréales. Des circuits de 6 jours proposent, du 28 décembre au 11 avril, de découvrir la magie de l'Arctique en hiver, de Tromsø à Alta, avec mini-croisière sur l'Express Côtier et balade « traîneau/motoneige » jusqu'au cap Nord. Prix à partir de 8 490 F par personne en chambre double (8 860 F pour le Nouvel An) avec l'avion de Paris, les déplacements en car, l'hébergement (3 nuits en demi-pension) et le bateau en demi-pension. Extension possible, également à bord de l'Express Côtier, vers les îles Lofoten : 3 jours/3 nuits, à partir de 2 520 F.

★ Plusieurs voyagistes programment ce circuit. Se renseigner auprès de l'Office du tourisme de Norvège, tél. : 01-53-23-00-50.

Tourisme culturel, un salon à Nantes

PREMIER SALON spécifiquement consacré au tourisme culturel, industriel et naturel, « 3 jours à Nantes » se tiendra à la Cité des congrès de cette ville, les jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 novembre. Les deux premières journées sont réservées aux professionnels, seule la troisième étant ouverte au public. Un rendez-vous qui a pour but d'affirmer l'existence de ce tourisme en présentant l'offre disponible, d'organiser des rencontres entre les exposants (collectivités territoriales, institutions culturelles, réceptifs, T. O. et entreprises) et les professionnels du voyage (voyagistes, autocaristes, comités d'entreprise, associations). Mais aussi de réfléchir à la conception, à la production et à la commercialisation du tourisme culturel : ateliers (payants), conférences et présence de spécialistes de la mise en valeur des lieux culturels. Objectif : constituer une filière de formation et d'emploi pour les métiers du tourisme culturel.

★ Cité des Congrès, 5, rue de Valmy, Nantes. De 10 à 19 h. Les 6 et 7 novembre, journées professionnelles (entrée 100 F). Ouvert au public le 8 novembre (entrée 30 F, catalogue 70 F). Renseignements au 02-51-88-20-00.

Carnet de route

● **Voyage** : Ylang-Tour propose une semaine à Madagascar pour 8 500 F. Tél. : 01-40-61-03-03.

● **Séjour** : un établissement traditionnel, hôtel-restaurant, au centre de Tananarive, le Colbert. Tél. : 00-261-2-202-02.

● **Lectures** : *Madagascar, la nature dans tous ses états*, d'Annick Desmonts, Guides Olizane, Genève, 145 F. *Ranavalona, dernière reine de Madagascar*, de Marie-France Barrier, Baland, 140 F.

Week-ends en pays de Loire

Marcher à pas vifs sous les hautes futaies de la forêt de Bercé, glisser en barque, entre saules et roseaux, sur les chenaux de la Brière peuplée d'oiseaux migrateurs, partir à bicyclette vers les greniers à sel du pays blanc, ou baguenauder à l'arrivée des chalutiers sur les quais du Croisic... Le temps d'un week-end, changer d'air. Le programme se déroule, en aval des grands châteaux princiers de Touraine, pour goûter la douceur d'un automne riant à l'écart des sites trop fréquentés. Avec une sélection de « *56 week-ends et séjours* », les pays de Loire incitent à l'escapade bouclée au pied levé. On choisit, catalogue en couleurs à l'appui (80 pages), parmi les huit thèmes proposés : « *Patrimoine, culture et*

histoire », « *Un p'tit tour de ville* », une virée « *à la campagne* », une cure de « *thalassothérapie* », etc. Chaque formule inclut l'hébergement et se réserve auprès du comité régional du tourisme (tél. : 02-40-89-89-89), qui informe, conseille et envoie, gratuitement sur demande ladite brochure.

Ainsi, de Fontevraud à l'île d'Yeu, de Guérande au vieux Mans, de Nantes à Solesmes, les cinq départements des Pays de la Loire (Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée), suggèrent toutes sortes de balades gourmandes et culturelles, à pied, à cheval, à vélo... ou en automobile, et assurent au promeneur le vivre voire le couvert pour un budget dérisoire. Il reste des disponibilités pour le pont du 11 novembre.

A la présentation générale s'ajoute un choix de saison, regroupant 24 formules, sous le titre « *Escapades automnales en pays de Loire* » avec des « offres spéciales » affichant 5 % à 30 % de remise.

Là, on loge au Manoir des Claiés, bâtisse du XV^e siècle sise à Asnières-sur-Vègre, pittoresque bourgade de la Sarthe. Jean Anneron, le maître des lieux, a aménagé trois chambres d'hôtes à l'ombre des murs centenaires (168 F le week-end, du samedi matin au dimanche soir, par personne, en chambre double, avec

petit déjeuner). C'est l'une des cent seize adresses labellisées *Bienvenue au château*, où l'on est accueilli en « *ami* » dans une demeure privée de l'ouest de la France (catalogue sur demande). Ici, en plein cœur de la Mayenne angevine, on peut louer un gîte rural 4 étoiles (1 050 F pour

3 jours) aménagé dans les communs d'une demeure XVIII^e siècle. A Missillac, la chambre avec vue sur green se réserve au Manoir de la Bretesche (600 F par personne, en chambre double, avec petit déjeuner et accès au parcours 18 trous). Cet « *hôtel du patrimoine* » est sur les terres des barons de la Roche-Bernard. Une étape

choisie parmi une dizaine d'antiques maisons, abbayes réhabilitées et établissements balnéaires du début du siècle, que cautionne la direction régionale des affaires culturelles. A Oudon, l'Hôtel du Port, ancien relais de poste, sert une cuisine goûteuse à base de produits du terroir (menus de 75 F à 125 F) et loge, conformément à la tradition, une poignée de clients (5 chambres à 250 F). C'est l'une des quinze « *auberges de village* » répondant à une nouvelle charte imaginée en pays de Loire et destinée à promouvoir l'hôtellerie rurale de bon confort (3 à 6 chambres rénovées, avec sanitaires privés). A l'heure du départ, *Pays de Loire*, une bible, signée Guide bleu Hachette, alourdira avec profit le sac de voyage.

Florence Evin

UNE RENTRÉE AUX COULEURS *Le Monde*

Un choix de stylos et de cartables, de qualité, marqués avec élégance et discrétion.

LES CARTABLES

marqués LE MONDE, ils sont en simili de haute qualité. Format 38 x 29,5 cm



Le cartable 2 soufflets, dont un à fermeture Eclair, porte-stylos. Tourniquets automatiques 290 F

Noir S3004N
Bleu S3004B



Le cartable 3 soufflets, dont un à fermeture Eclair. Ferme à clé 290 F

Noir S326N
Bleu S326B

LES STYLOS

gravés LE MONDE, ils vous sont garantis par la marque Rotring.



Le Triopen 3 fonctions : surligneur fluo, stylo bille noir et portemine (0.7).... 295 F

Acier PO2712
Noir mat PO2711



Le Roller Esprit, moderne, de haute qualité 180 F

Acier P33010
Canon de fusil P33015



Le stylo plume Esprit, moderne, toujours qualité Rotring 225 F

Acier P33052
Canon de fusil P33062

LE CARNET MÉTREUR

format 13 x 9 cm avec un crayon papier. Couverture cartonnée.

Couverture noire : « LE MONDE et l'encrier » 25 F

CARNN



Couverture blanche : « LE MONDE en boîte » 25 F

CARNB

BON DE COMMANDE

Valable jusqu'au 31 décembre 1997 et dans la limite des stocks disponibles.

Articles	Réf	Qté	P.U.	M. total
Cartable à tourniquets	S3004N		290 F	
	S3004B		290 F	
Cartable à clé	S326N		290 F	
	S326B		290 F	
Triopen	PO2711		295 F	
	PO2712		295 F	
Roller	P33010		180 F	
	P33015		180 F	
Stylo plume	P33052		225 F	
	P33062		225 F	
Carnet mètreur	CARNB		25 F	
	CARNN		25 F	

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] []
Ville :
N° de téléphone : (facultatif)

Montant des articles
 normal* 30,00 F
 Colissimo** 45,00 F
Montant total à régler

MODE DE RÈGLEMENT :

Par chèque à l'ordre du Monde

* Délais de livraison : 2 à 3 semaines
** Délais de livraison : 1 à 2 semaines

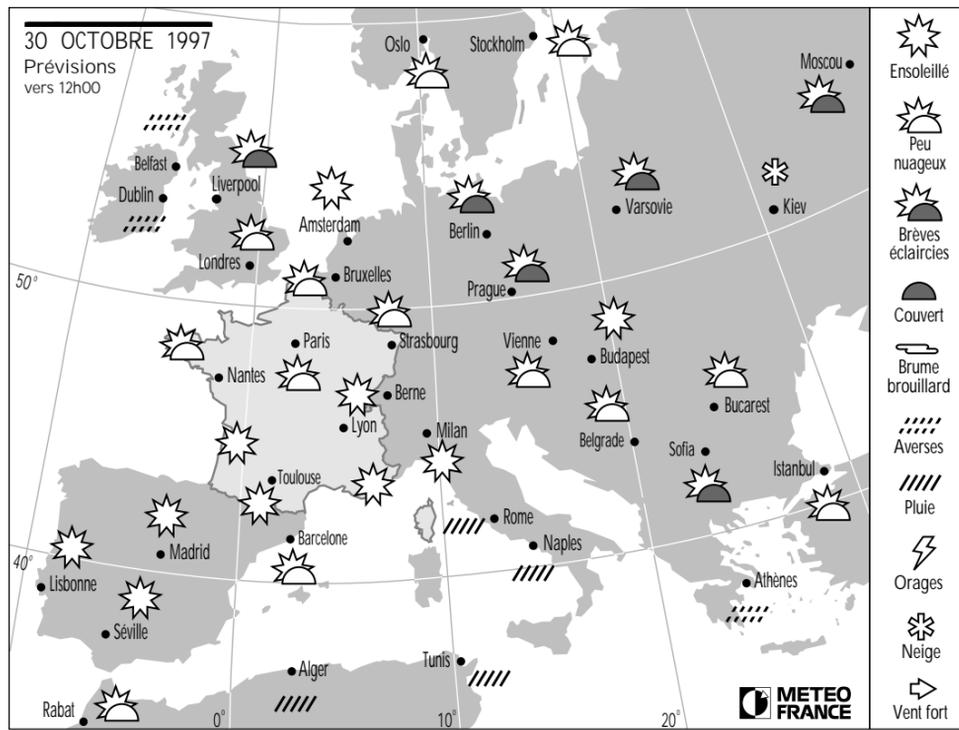
Ce bon de commande est à renvoyer à :

LE MONDE BOUTIQUE, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 PARIS Cedex 05

Tous ces objets sont en vente à la Boutique du MONDE du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 13 h.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le : 01-42-17-29-97.

Tarifs valables uniquement pour la France métropolitaine, nous consulter pour l'étranger.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ AÉRIEN. Depuis le 26 octobre, Air Liberté est devenu l'appellation officielle d'Air Liberté TAT European Airlines, avec un numéro de téléphone unique pour la réservation, le 0-803-805-805.

■ ASIE. Cathay Pacific augmentera, à partir de dates échelonnées entre le 28 octobre et le 22 novembre, la fréquence de ses vols au départ de Hongkong à destination de Kuala-Lumpur, (2 vols supplémentaires/semaine), Jakarta (un vol additionnel 2 vols/jour), Singapour (une liaison supplémentaire/semaine) et Manille (4 fréquences nouvelles).

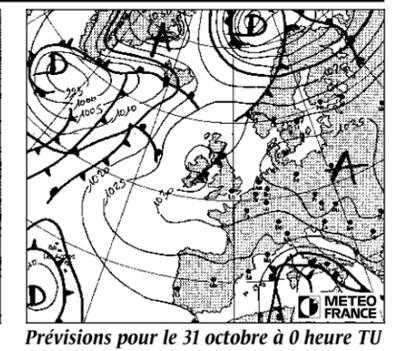
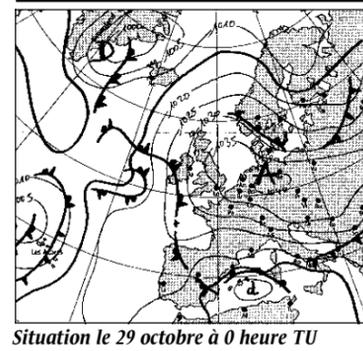
■ HOTELS. La chaîne Mercure vient d'ouvrir un hôtel à Chonburi, à une heure en voiture de Bangkok, un autre à Barcelone, sur les Ramblas et un troisième devrait accueillir les voyageurs à Budapest d'ici la fin de l'année.

PRÉVISIONS POUR LE 30 OCTOBRE 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	-2/5 N	
AJACCIO	6/16 C	NANTES	2/8 S
BIARRITZ	6/14 S	NICE	8/17 S
BORDEAUX	3/12 S	PARIS	-1/7 S
BOURGES	-2/7 S	PAU	4/13 S
BREST	3/10 N	PERPIGNAN	6/13 S
CAEN	1/7 S	RENNES	2/8 S
CHERBOURG	1/9 N	ST-ETIENNE	-3/3 S
CLERMONT-F.	-5/5 S	STRASBOURG	-3/5 S
DIJON	-1/5 S	TOULOUSE	1/13 S
GRENOBLE	0/7 S	TOURS	-1/7 S
LILLE	-2/6 S	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	0/10 S	CAYENNE	23/32 S
LYON	-1/6 S	FORT-DE-FR.	26/30 S
MARSEILLE	5/12 S	NOUMEA	20/24 S

PAPEETE	24/29 C	KIEV	-2/2 *	VENISE	-1/7 N	LE CAIRE	17/26 N
POINTE-A-PIT.	25/30 S	LISBONNE	12/19 S	VIENNE	-2/6 S	MARRAKECH	14/28 N
ST-DENIS-RÉ.	21/24 C	LIVERPOOL	4/9 N	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/23 C
EUROPE		LONDRES	2/9 N	BRASILIA	19/28 N	PRETORIA	14/27 N
AMSTERDAM	3/9 S	LUXEMBOURG	-2/7 N	BUENOS AIR.	12/17 C	RABAT	13/23 S
ATHENES	10/16 P	MADRID	3/15 S	CARACAS	26/30 S	TUNIS	17/21 P
BARCELONE	8/15 N	MILAN	1/13 S	CHICAGO	2/13 C	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	8/13 P	MOSCOU	-5/2 N	LIMA	20/22 C	BANGKOK	24/32 N
BELGRADE	-3/5 S	MUNICH	-3/4 N	LOS ANGELES	15/24 S	BOMBAY	24/31 S
BERNE	-5/5 S	NAPLES	11/18 P	MEXICO	13/22 P	DJAKARTTA	26/32 N
BRUXELLES	3/8 N	OSLO	0/4 N	MONTREAL	-1/6 S	DUBAI	23/31 S
BUCAREST	-4/3 S	PALMA DE M.	9/15 C	NEW YORK	6/12 N	HANOI	18/26 N
BUDAPEST	-2/7 N	PRAGUE	-3/6 N	SAN FRANCIS.	14/18 C	HONGKONG	19/25 S
COPENHAGUE	5/9 C	ROME	7/14 P	SANTIAGO/CHI	9/15 P	JERUSALEM	18/27 S
DUBLIN	9/13 P	SEVILLE	12/23 S	TORONTO	1/7 N	NEW DEHLI	19/24 P
FRANCFORT	-3/8 S	ST-PETERSB.	-2/5 N	WASHINGTON	4/15 S	PEKIN	5/13 S
GENEVE	-2/5 N	STOCKHOLM	3/6 N	ALFRIQUE		SEOUL	3/9 S
HELSINKI	3/7 N	TENERIFE	14/20 N	ALGER	12/17 P	SINGAPOUR	26/32 C
ISTANBUL	7/11 S	VARSOVIE	-2/5 N	DAKAR	27/31 S	SYDNEY	17/25 S
				KINSHASA	23/27 P	TOKYO	13/22 C



PRATIQUE

Comment prévenir le risque de paludisme lors des voyages tropicaux

AU HUITIÈME RANG parmi les maladies qui dévastent l'humanité, le paludisme a provoqué plus de deux millions de morts en 1996. Pendant la même année, trois millions de personnes se sont envolées de France vers des destinations dites tropicales, dont une bonne partie sont impaludées. Une étude récente (*Le Monde* du 4 avril 1997) atteste du désarroi des voyageurs et montre qu'un tiers d'entre eux partent sans protection efficace, tandis que d'autres, en route vers des destinations sans risque palustre, prennent consciencieusement d'inutiles médicaments.

En attendant des réformes (enseignement de la médecine des voyages dans les facultés, indications loyales dans les brochures des voyagistes et application des directives européennes assez claires en ce domaine...), quels sont les moyens disponibles pour gérer soi-même les précautions à prendre ?

Première chose, écarter les idées fausses héritées sans doute de notre passé colonial : quand on a le palu, c'est pour la vie ; la quinine fait avorter ; la Nivaquine rend aveugle ; tous ces médicaments attaquent le foie ; on peut encore attraper le paludisme en France ; pas de problème, je ne suis jamais piqué par les moustiques... !

Le paludisme qui tue - le plus fréquent - est lié au parasite protozoaire plasmodium *falciparum*, transmis lors de la piqûre du moustique anophèle femelle. La présence ou l'absence de tels moustiques infectés dans une région donnée dépend de plusieurs facteurs :

- Chaleur et humidité. Nécessaires à la survie des moustiques, surtout s'ils coexistent et sont permanents au cours de l'année. Il n'y a généralement pas de paludisme dans les pays chauds et secs (type Arabie saoudite) et bien peu dans les zones à saison froide très marquée (type nord du Sénégal).
- Altitude. Il n'y a jamais de paludisme au-dessus de 2 000 mètres : inutile de prendre des médicaments si l'on se rend à Bogota (2 650 m), en Colombie, ou à La Paz (3 700 m), en Bolivie.
- Urbanisation. Hormis en Afrique noire, il n'y a pas de risque paludéen dans les grandes villes des pays tropicaux (Bangkok, Hanoi ou Caracas), même si les campagnes sont fortement impaludées.
- Insularité. Dans la lutte contre les maladies vectorielles, les îles bénéficient d'un atout naturel. Le paludisme a été éradiqué des îles qui n'avaient pas la malchance d'être at-

teintes par le facteur suivant : la pauvreté. En Martinique ou en Guadeloupe, le paludisme a disparu comme chassé par l'augmentation du PNB par habitant, tandis que Haïti, où les conditions naturelles sont similaires mais qui est l'un des pays les plus pauvres de la planète, reste fortement touché.

- Horaires. La maladie ne se transmet qu'entre le coucher et le lever du soleil, avec un très net maximum en milieu de nuit. On peut donc ignorer le problème si l'on ne doit passer que la journée dans une zone même dramatiquement impaludée, comme par exemple, le Triangle d'or, en Asie du Sud-Est.

Ces notions de base ne constituent qu'une partie de la réflexion très technique qui doit déboucher sur une attitude préventive sûre. Il est nécessaire de faire appel aux ressources de notre système de santé, même s'il connaît bien des lacunes en ce domaine spécifique.

- Serveurs téléphoniques dits de « conseils aux voyageurs » : ils représentent plus un danger qu'un service. Leur contenu ne fait l'objet d'aucun contrôle. Aucun serveur ne pourrait intégrer toutes les caractéristiques

propres à chaque voyage, et à chaque voyageur. Et l'utilisateur se croit à tort exempté d'avoir recours à un médecin.

- Centres spécialisés en médecine des voyages :
 - par téléphone : triste exception à la règle déontologique qui interdit de faire de la médecine à distance et punit de lourdes peines ordinaires ceux qui s'y livrent, cette pratique est à éviter ;
 - sur rendez-vous : Il existe en France métropolitaine une centaine de centres de vaccinations internationales et des consultations spéciali-

après le retour. Lariam (méfloquine) sera obligatoirement prescrit après un examen médical complet. Le traitement (un comprimé par semaine) doit débuter une semaine au moins avant le départ, durer pendant tout le séjour (maximum trois mois) et pendant le mois suivant le retour. A titre exceptionnel, on peut être amené à prescrire de la Nivaquine seule ou, à l'opposé, pour les zones de résistance extrême, de la doxycycline (type Vibramycine). Il n'existe à ce jour aucun vaccin reconnu comme efficace, même à titre expérimental.

sées rattachées à la plupart des services hospitaliers de maladies infectieuses et tropicales. Ces centres ne devraient pas être sollicités en première intention : ils ne pourraient pas accueillir les millions de voyageurs en partance pour des zones « à risque infectieux aggravé » ; inconnus du médecin spécialiste, les patients se trouvent dans une circonstance éphémère, le voyage, qui pourtant met en jeu la globalité de l'individu, seule connue du médecin de famille.

- Consultation du médecin généraliste : seul le médecin généraliste (ou le médecin du travail pour les voyages professionnels) constitue le recours logique. En Suisse, plus de 90 % des voyageurs consultent leur médecin avant leur départ : les médecins suisses sont devenus de ce fait aussi compétents en médecine des voyages qu'ils le sont pour les autres problématiques de santé. En 1996, seuls 40 % des voyageurs français avaient consulté leur généraliste avant un départ sous les tropiques.

Dr Alain Fisch
(Chef de service aux urgences en médecine tropicale au centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges, Val-de-Marne)

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97239

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Ancien compagnon de nos nuits. - II. Sucre et rendre sans saveur. Mesure réduite. - III. Traverse le lac de Côme. Reprendre sa place. - IV. Contrepoint espagnol. Pièce de grément. - V. Pointe de l'Italie. Salles de quartiers. Bout de cigarette. - VI. Sexuée en électricité. Sexué s'il est nouveau. - VII. A la cave ou près du caveau. L'argon. Passé en cas de besoins. - VIII. Évite bien des longueurs. Mit des pieds à Berthe et grandit Alexandre au XIII^e siècle. - IX. Zélée et entreprenante. Négation. - X. Pur porc ou pur cocon. Appréciation d'adolescent.

VERTICALEMENT

I. Sont en bonne voie pour figurer au calendrier. - 2. Une petite rallonge. Le molybdène. - 3. Sa *Marseille* est presque aussi connue que celle de Rouget de Lisle. Bout de blé. - 4. Pas très net. - 5. En lice. La der-

BRIDGE PROBLÈME N° 1760

L'ÉQUIPE DES AMÉRICAINES

Lors de la sélection pour les Olympiades de Salsomaggiore, une des paires de l'équipe féminine des Etats-Unis avait gagné ce chelem.

♠ R D V 4 3
♥ A V 3
♦ V
♣ D V 4 3

♠ A 10 9 7
♥ 8
♦ 10 9 7 5 4
♣ 10 9 7

♠ 8 6 5
♥ D 5 4 2
♦ R D 8
♣ 6 5 2

♠ 2
♥ R 10 9 7 6
♦ A 6 3 2
♣ A R 8

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	passé	1 ♠	passé
2 ♦	passé	3 ♣	passé
3 SA	passé	4 ♥	passé
4 SA	passé	5 ♦	contre
6 ♥	passé	passé	passé

Ouest ayant entamé le 10 de Carreau pour le Valet et la Dame, quel a été le plan de Tobi Deutsch, en Sud, pour réussir ce PETIT CHELEM À CŒUR ?

Réponse

Tobi Deutsch a fait l'As de Carreau et a joué tout de suite le 2 de Pique pris par l'As d'Ouest, qui a continué Carreau. Avec quelle carte du mort a-t-elle coupé ? Avec

le 3 de Cœur (et non le Valet). Vous allez voir pourquoi.

Après avoir réalisé Roi Dame de Pique (défaussant les deux derniers Carreau), la déclarante tire l'As de Cœur et joue le Valet de Cœur qu'elle laisse courir et qui fait la levée. Deux cas sont à envisager :

1. *Ouest fournit*, et le coup est terminé car la Dame de Cœur tombe quand Sud jouera le Roi (ayant pris la main avec le Roi de Trèfle) ;
2. *Ouest défausse un Carreau* (Dame de Cœur quatrième en Est à l'origine). Sud devant se raccourcir une fois pour être à égalité d'atouts avec Est, il coupe un Pique (Est défausse un Trèfle), puis réalise le Roi de Trèfle et le 8 pour le Valet du mort. Il faut jouer le Valet de Pique maître sur lequel Sud jette l'As de Trèfle si Est ne coupe pas :

♠ V ♣ D 4
♥ R 10 ♣ A

♥ D 5 ♦ D

Remarque : il faut être au mort avec le Valet de Cœur quand Est a la Dame quatrième, sinon on manque de reprise au mort pour se raccourcir...

UN TOP EN DEUX MINUTES

Pour faire un top en tournoi par paires, c'est-à-dire la meilleure note sur la donne, il faut en général réaliser une levée de plus que les autres déclarants. Nicolas et Françoise Fior ont fait le top

sur cette donne en moins de deux minutes.

♠ D V 6 5
♥ 9 8 7 4
♦ 10 7
♣ V 9 6

♠ 9
♥ R 3 2
♦ V 8 6 4 3 2
♣ D 8 7

N	♠ 4 3
O	♥ A D 10 6 5
E	♦ A D
S	♣ 10 5 3 2

♠ A R 10 8 7 2
♥ V
♦ R 9 5
♣ A R 4

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passé	2 ♠	passé
4 ♠	passé	passé	passé

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau, Est prit avec l'As et crut bon de rejouer l'As puis le 5 de Cœur. *Comment Nicolas Fior a-t-il fait le reste des levées* (une de mieux) au contrat de QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le jeu de Nord est très faible, mais la main vaut au moins 5 points avec atout Pique, et l'enchère de « 2 Piques », qui gêne les adversaires, a permis à Sud de bon- dir à « 4 Piques ».

Philippe Brugnion

CINÉMA Pedro Almodovar signe avec son douzième film, *En chair et en os*, son œuvre la plus aboutie à ce jour. Il y montre une triple délivrance, celle d'un personnage de ci-

néma, Victor, d'une nation, l'Espagne, et d'un auteur, lui-même. ● LE RÉALISATEUR espagnol, qui a emprunté au polar et au mélo, a construit un drame à cinq protagon-

nistes, avec au centre un personnage masculin innocent, Victor. ● DANS L'ENTRETIEN qu'il nous a accordé, Pedro Almodovar revient sur la lente maturation de son film,

dont le scénario s'est étendu sur six années. Le film est un succès public important en Espagne avec cinq cent mille spectateurs en deux semaines d'exploitation. ● PARMI les

autres sorties de la semaine, *Copland*, de James Mangold avec Sylvester Stallone et *Le Bassin de J.W.*, du Portugais Joao Cesar Monteiro (*lire page 32*).

Pedro Almodovar au bal de la liberté

En chair et en os. Accomplissement et dépassement de son œuvre, le douzième film de l'auteur de « Femmes au bord de la crise de nerfs » emprunte à Luis Buñuel comme au polar pour construire une narration fluide et inventive autour de cinq personnages dans le Madrid d'aujourd'hui

Film espagnol de Pedro Almodovar. Avec Javier Bardem, Francesca Neri, Liberto Rabal, Angeles Molina, José Sancho. (1 h 39).

Le douzième film de Pedro Almodovar est une magistrale variation sur la dialectique de la peur et de la liberté. Plus exactement sur l'aménagement d'un passage entre peur de la liberté et liberté de se faire peur. Dans l'entre-deux, on aura vu l'œuvre non seulement la plus aboutie mais encore la plus belle du cinéaste, théorie de passion et de cendres qui, sous les oripeaux panachés du polar et du mélo, chante l'épopée d'une triple délivrance : celle d'un personnage de cinéma, Victor, d'une nation, l'Espagne, et d'un auteur, Pedro Almodovar.

Le film, d'ailleurs, commence et finit par une délivrance, au sens étymologique du terme : un accouchement. Le premier, dont l'Annonciation est constituée par un texte rappelant l'état d'exception institué par le franquisme, montre la naissance, la nuit de Noël 1970, d'un enfant dans un bus fantomatique planté dans la rue d'un Madrid déserté. Le second, fruit des amours de cet enfant devenu grand et de la femme qu'il aime, a lieu à la même époque dans la même ville, vingt-six ans plus tard dans un taxi bloqué par une joyeuse circulation. Il vient au monde salué ainsi par Victor, son père : « Tu as de la chance, en Espagne on n'a plus

peur depuis longtemps. » Aux actualités filmées de 1970, on apprendait que la compagnie d'autobus madrilène avait offert à l'enfant né sur ses banquettes un titre de transport à vie. Si Victor, qu'on retrouve aussitôt vingt ans plus tard, ne fait guère usage de cette possibilité, c'est qu'Almodovar lui a visiblement piqué le ticket, circulant avec une souveraine audace dans le réseau complexe de cette histoire construite autour de cinq personnages.

RÉDEMPTION

Victor, donc, beau jeune homme dont la naissance indique assez qu'il est un innocent aux mains pleines en quête de rédemption, dut-elle prendre la forme voluptueuse d'une initiation sexuelle. Elena, ancienne junkie qui expie ses péchés en se consacrant aux enfants déshérités et en vivant avec un paralytique. Celui-ci, David, est devenu champion de basket para-olympique après qu'une balle eut mis un terme à sa carrière de flic. Sancho, son ancien partenaire, macho alcoolique, qui prouve son amour à sa femme Clara en la rouant de coups, laquelle le lui rend tant bien que mal en le trompant à tout bout de champ.

Tout se noue dans une maîtresse séquence : Victor force la porte d'Elena, la désarme alors qu'elle braque un pistolet sur lui, un malheureux concours de circonstances causant à ce moment l'irruption des policiers David et



Pedro Almodovar.

Sancho, ce dernier éméché et nerveux parce que cocu provoquant le jaillissement de la balle qui installera son collègue sur un fauteuil pour le restant de ses jours, et Victor en prison durant quatre ans. Placée sous les auspices des mises en joue hystériques du néo-polar américain et de l'assassinat méta-

physique à la Buñuel – dont *La Vie criminelle d'Archibald de la Cruz* est diffusé par le téléviseur d'Elena –, cette séquence témoigne de la virtuosité d'Almodovar pour s'approprier des influences extérieures à son univers esthétique. Après cette mise en place en deux temps (« il y a vingt ans, la nais-

sance de Victor », puis « il y a quatre ans, le drame se noue entre ses cinq protagonistes »), Victor sort de prison. Il se retrouve au milieu d'un jeu des quatre coins où il a, semble-t-il, moins que jamais sa place. Jeu de mains et de vilains, de caresses et de vengeances, avec des morts qui vont vite, des peurs qui s'installent et des désirs qui s'attisent. Dans Madrid filmé magnifiquement, le feu d'une poêle à frire peut consumer une passion qui s'éteint, l'inquiétante vélocité d'un paraplégique figurer l'impuissance revancharde d'une dictature défaite, une chanson sanctifier l'accomplissement absolu d'un amour.

On a l'impression de se trouver devant un film-somme, qui prend et dépasse l'œuvre antérieure de Pedro Almodovar. C'est à ce titre qu'on peut parler de délivrance à son sujet, alors qu'il démontre une liberté et une maîtrise jamais atteintes. Liberté de l'adaptation, par la formidable transmutation que subit le polar de Ruth Rendell, *L'Homme à la tortue*. Liberté de l'implication personnelle, puisque la trajectoire de Victor recouvre la carrière cinématographique d'Almodovar lui-même, inaugurée au début des années 70, et que ce film peut se lire comme un retour raisonné, épuré, sur ses thèmes et son esthétique. *Attache-moi* (1989) en avait été la première version, on y trouvait déjà un personnage masculin innocent et presque infantile qui, après de longues années d'enfermement,

s'efforçait de reconquérir une femme assujettie à un metteur en scène de porno paraplégique.

Les affinités entre ces deux films permettent de cerner tout ce que le second apporte de nouveau au cinéma d'Almodovar. *Attache-moi* était un huis-clos à la touffeur érotique, *En chair et en os* est un film marqué par la qualité de sa respiration et de son ouverture sur le monde. Un souffle qui affecte le film en largeur (du franquisme à nos jours), en profondeur (la manière exceptionnelle dont se nouent les fils de l'intrigue et les strates du sens) et en longueur (l'éclatement narratif initial permettant à l'action de se rassembler ensuite en un tissu de fiction qui paraît inépuisable). Et encore le renouvellement des acteurs, l'attention portée aux extérieurs, ou l'emploi du format scope. Fritz Lang ne se prétendait bon qu'à filmer les enterrements, ce que fait Almodovar assumant pour la première fois le deuil des morts et de ses propres illusions.

GROTESQUE SURRÉALISTE

Lui qui s'est toujours targué de faire table rase du passé et d'ignorer superbement la loi remet les pendules de l'Histoire et de son histoire à l'heure, en ouvrant son film sur l'évocation d'un décret franquiste. On ne s'étonnera pas que ce film soit aussi le plus expressément buñuelien de son auteur. Non seulement parce qu'il décline des thèmes comme la jouissance de la culpabilité, l'obsession, l'ironie face à la charité ou le grotesque surréaliste. Mais parce que la présence d'acteurs liés plus ou moins directement au cinéma de Buñuel invite à ce constat, d'Angela Molina révélée par *Cet obscur objet du désir* à Liberto Rabal, petit-fils de Francisco, en passant par l'Italienne Francesca Neri dont le personnage d'Elena paraît une synthèse des rôles de Catherine Deneuve dans *Tristana* et *Belle de jour*.

Cette présence de Buñuel aide Almodovar à payer sa dette aux fantômes de la liberté, à acquitter la note du franquisme qui a longtemps fait figure de cadavre dans le placard exquis de son cinéma. Le réalisateur cite *La Vie criminelle d'Archibald de la Cruz*, où le personnage principal se délivre de son obsession en jetant la boîte à musique avec laquelle il croyait réaliser ses vœux criminels. *En chair et en os* est ce film où Almodovar jette la boîte à musique de la Movida, cessant d'exorciser la peur par l'exaltation de la liberté, pour conquérir la liberté par la maîtrise de la peur, c'est-à-dire par la mise en scène elle-même.

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

J. M.

Pedro Almodovar, cinéaste

« Je suis las de l'image maniériste où on m'a enfermé »

« Vous avez déclaré, avant comme après la réalisation de *En chair et en os*, que faire ce film avait été très éprouvant pour vous. Pourquoi ?

– De la rédaction du scénario jusqu'au montage de la musique, faire ce film a été beaucoup plus laborieux, déchirant, problématique que les précédents. Qu'il y ait cinq personnages principaux rendait la structure narrative très délicate, m'obligeant à être infiniment méticuleux sur la façon de distiller les informations et me contraignant à recourir, d'une manière qu'il fallait rendre naturelle, un grand nombre d'ellipses pour éviter les répétitions. J'ai demandé à mes acteurs un engagement total, viscéral, il fallait que leurs corps même expriment la fatalité du destin des personnages.

– Quelle liberté votre scénario laisse-t-il à la mise en scène ?

– La structure du script est aussi solide que possible, précisément pour pouvoir ensuite improviser au tournage. Ce serait impossible dans un cadre narratif trop lâche. Mais ce qui arrive sur le plateau peut profondément modifier le film. Par exemple, le

côté zombi, étrange, de la personnalité d'Angela Molina a profondément transformé le rôle de Clara qu'elle interprète dans le film, l'emmenant vers une tonalité beaucoup plus douce et vulnérable que je ne l'avais prévu.

– Pourquoi aviez-vous envisagé de tourner ce film en Angleterre, et pourquoi, finalement, ne l'avez-vous pas fait ?

– J'avais songé à l'Angleterre parce que les affres de la passion y sont généralement plus occultées qu'en Espagne et que cet élément me paraissait à l'époque important pour la construction dramatique du film. Mais la lente maturation du scénario, qui a pris plus de six ans, m'a fait choisir une autre voie, que je ne regrette pas, celle d'un traitement plus frontal de la passion, et donc celle de l'Espagne.

– Davantage que sur vos autres films, on sent une attention aux décors naturels utilisés de manière réaliste.

– Tout à fait, il y a dans ce film un grand nombre d'éléments – le centre d'accueil pour enfants, l'univers des paraplégiques, les mœurs de la police – auxquels j'ai consacré un effort de documentation et de

recherche beaucoup plus poussé que dans mes films précédents. L'endroit où habite Victor est presque un personnage à part entière, et que j'ai eu beaucoup de mal à trouver : c'est le quartier vétuste de la Ventilla, qui donne l'impression d'un paysage post-nucléaire au cœur même de la ville moderne, à deux pas des tours surnommées les Portes de l'Europe.

– Cette volonté de sortir des studios et ce point de vue documenté traduisent-ils une rupture sinon avec votre univers, du moins avec l'image maniériste qui lui est associée ?

– Cela correspond surtout aux besoins mêmes du film, qui m'imposaient un certain réalisme et une présence de la ville. Mais j'avoue que je suis un peu las de cette image dans laquelle on a tendance à m'enfermer. Cette volonté de changement existait déjà dans mon film précédent, *La Fleur de mon secret*, mais ce que je fais est tellement associé dans l'esprit des gens à la Movida et à une certaine outrance cinématographique que cette évolution est difficile à imposer.

– En chair et en os, qui s'ouvre sur l'évo-

cation de l'état d'exception imposé par Franco en 1970, est votre premier film qui prenne explicitement en compte le politique et l'Histoire.

– C'est vrai. Le film affirme que ce qui a aujourd'hui disparu en Espagne c'est essentiellement la peur, mais rappelle que le temps de la dictature n'est pas si lointain. Cette dimension n'était pas pour autant totalement absente de mes précédentes réalisations, mais elle était sous-entendue, notamment, dans *Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça ?*

– Comment le film a-t-il été reçu en Espagne ?

– Alors que mes films sont d'ordinaire mieux reçus par la critique étrangère, celui-ci a fait l'unanimité des critiques en Espagne et, semble-t-il, du public, puisqu'on compte déjà cinq cent mille entrées en deux semaines d'exploitation, un chiffre supérieur à celui obtenu par les films américains du moment, ce qui est plutôt rare en Espagne. »

Quand Sylvester Stallone redevient un acteur

Copland. Une cité-dortoir, habitée par des policiers, est devenue une ville franche. James Mangold travestit avec succès le genre du western

Film américain de James Mangold. Avec Sylvester Stallone, Robert De Niro, Harvey Keitel, Ray Liotta, Anabella Sciorra. (1 h 35.)

Le deuxième film de James Mangold, après le très intéressant *Heavenly*, se préoccupe en priorité de ressusciter des fantômes et, avec eux, une idée du cinéma qu'on aurait cru obsolète. *Copland* est donc un anachronisme. Et comme tout anachronisme qui a le courage de s'afficher comme tel, il mérite notre attention et, accessoirement, notre enthousiasme. *Copland* vient des années 70, dont James Mangold essaie de retrouver la trace, et du western, dont ce dernier semble ignorer l'acte de décès, pour se contenter de travestir le genre et d'habiller ses cowboys en policiers. *Copland* raconte une histoire de fantôme, ou plutôt

d'un flic que l'on croyait mort, et que l'on retrouve vivant. C'est le sort réservé à Murray Babitch, un flic émérite, qui abat par accident deux fêtards éméchés, bénéficie de la protection de ses collègues, peu désireux de faire plonger l'un des leurs, qui maquillent sa disparition en faux suicide, avant de chercher à l'éliminer.

Dans Garrison, une cité-dortoir du New Jersey, baptisée « Copland » en raison du nombre de policiers qui y habitent, l'ordre est entre de bonnes mains, sauf que la loi en vigueur n'a rien à voir avec celle mentionnée dans le code civil. C'est là que règne Freddy Heflin, le shérif local (Sylvester Stallone), à moitié sourd, obèse, fruste, et guère intelligent. Il se contente de régler la circulation et délègue le reste de son pouvoir à Ray Donlan (Harvey Keitel), un officier corrompu qui a transformé Garrison en une ville franche ; la

loi du silence en échange d'un confort avantageux octroyé à chacun des flics de la communauté.

La manière dont Freddy Heflin va prendre en main son destin de médiocre pour céder aux injonctions de Moe Tilden (Robert De Niro), un inspecteur de la police des polices, est typique du modèle du shérif institué par le western dans les années 50, écoeuré par le sentiment aigu de l'imperfection de la justice humaine et gagné par la tentation de la sécurité personnelle ou familiale.

CHAOS ET CONFUSION

La communauté de Garrison est réminiscente de celle de *My Darling Clementine*, dont James Mangold reprend la structure. Comme dans le film de John Ford, une ville est livrée au chaos et à la confusion, avant de retrouver le sens de l'ordre et de la loi, puis de s'intégrer à un tissu social. Toute la dé-

marche du film consiste à faire disparaître l'enclave de « Copland » pour l'intégrer à l'autre rive de l'Hudson, à effacer l'idée de territoire pour l'intégrer à un pays.

Cette démarche, d'un parfait classicisme, fait de *Copland* autre chose qu'une œuvre de bonne facture ou un simple exercice de style. James Mangold filme Stallone en quinquagénaire lent et alourdi, mal à l'aise dans son corps gras, se réfugiant dans les bras d'Anabella Sciorra, sa maîtresse de passage, comme un gamin maladroit venu chercher un peu d'érotisme et de sommeil. Il y a du Victor Mature (celui du *My Darling Clementine* de Ford justement) chez Stallone, dont on avait fini par oublier qu'il était, à l'époque de *Rocky* et de *La Taverne de l'enfer*, l'un des acteurs les plus doués de sa génération. Il possède, comme Mature, cette capacité à afficher en un regard une immense

détresse, à traîner comme un fardeau une existence complètement gâchée, reflet d'une carrière d'acteur elle aussi ratée.

Car c'est de cela qu'il est question dans *Copland* : un homme qui avait tout pour lui et qui, à la suite d'un banal accident, gamin, se retrouve avec une oreille en moins et une existence gâchée. Freddy Heflin est la réplique du shérif Tucker, interprété par Henry Fonda dans *Du sang dans le désert*, d'Anthony Mann, où il incarnait un homme lâchant son étoile et qui, avec toute la détermination du héros mannien, retrouvait la force de refaire son métier. Le fantôme Stallone, l'acteur comme le personnage qu'il interprète, finit par retourner à la vie. Et comme tous ces personnages vulnérables qui arrivent à surmonter leurs complexes – Stallone est l'acteur qui aura su le mieux les exhiber avec son menton carré, sa pronon-

ciation confuse et son allure de cheval de ferme –, sa résurrection a quelque chose de très émouvant.

Dans sa maison en préfabriqué, Freddy Heflin possède au moins un trésor : une vieille platine stéréo où il écoute encore des disques 33-tours. *Copland* donne souvent l'effet d'un vieux 33-tours qui passerait des airs méconnus : la fin de *L'Épreuve de force*, de Clint Eastwood, plusieurs scènes sorties du *Prince de New York*, de Sidney Lumet, une galerie de personnages sortis de l'univers de Scorsese (Robert De Niro, Ray Liotta, Harvey Keitel, Cathy Moriarty). Faut-il pour autant s'imprégner de cette nostalgie ? Et comment ! *Copland* est l'équivalent d'un disque micro-sillon enregistré en son mono. On les conserve, on les soigne, et on leur apporte l'attention qu'on doit à un art que l'on croyait disparu.

Samuel Blumenfeld

MUSARM Productions présente en accord avec Lévon SAYAN

AZNAVOUR



Bernard Buffet
1996



MUSARM
PRODUCTIONS



Mercedes-Benz

AU PALAIS DES CONGRÈS

DU 4 NOVEMBRE 97 AU 3 JANVIER 98

LOC. : PALAIS DES CONGRÈS, VIRGIN MÉGASTORE, FNAC, 36 15 PALAIS ET PAR TÉL : 01 40 68 00 05

Le grand film des métamorphoses

Le Bassin de J. W. Joao Cesar Monteiro déclenche un torrent d'images sensuelles et ironiques

Film portugais de Joao Cesar Monteiro. Avec Max Monteiro, Hugues Quester, Pierre Clementi, Joana Azevedo, Graziella Determ. (2 h 28.)

Alors voilà, comme dirait le cher Piccoli, *Le Bassin de J. W.* est un film sidérant, époustoufflant, hilarant, éprouvant et géant. Exactement le film que, si vous aimez le cinéma, vous regretterez dans six mois d'avoir loupé, mais ce sera trop tard – ça va être un four commercial, il va disparaître des écrans comme les loups ont disparu des forêts, comme les songes disparaissent au grand jour. Et ce sera bien fait pour vous, on vous avait prévenu. Certes, mais encore ? Et d'abord qui est ce J. W. évoqué par le titre, et de quelle eau est faite ce bassin ? D'aucune eau, J. W. c'est John Wayne, et il s'agit de son déhanchement tel qu'évoqué au détour d'une phrase de Serge Daney – « J'ai rêvé que John Wayne jouait merveilleusement du bassin au pôle Nord ». Donc au pôle Nord on ira, mais pas tout de suite, commençons par le commencement.

C'est-à-dire par la création du monde, la chute de l'ange de lumière ou, pour ce qui est du cinéma, par le théâtre. Soit une courte pièce de Strindberg, jouée sur le palier immense d'un immeuble de Lisbonne, pure splendeur de composition de l'espace, d'ironie abrupte et de chorégraphie minimaliste. Il devient dès lors urgent de foncer au bistrot, où Dieu et Lucifer, le metteur en scène et l'acteur, Monteiro joué par Monteiro et Monteiro joué par Quester – en attendant Monteiro joué par Clementi – peuvent en découdre avec la pudeur et la so-

bricité, le mythe des origines, les turgescences langagières et autres de l'auteur, l'espoir du spectateur en une quelconque orthodoxie narrative. Il ne faudrait pas croire pour autant à un quelconque délire (même briguant le qualificatif « génial »). Comme toutes les réalisations de Joao Cesar Monteiro (*A fleur de mer*, *Silvestre*, *Souvenirs de la maison jaune*, *La Comédie de Dieu*, pour ne citer que les longs métrages distribués en France), *Le Bassin de J. W.* est un film extraordinairement rigoureux. Il se bâtit selon plusieurs lignes conductrices (la mythologie et ses grandes arches tendues entre le sexe et la mort, le théâtre et le paradoxe du comédien, la mémoire du cinéma burlesque ou expressionniste), avec cette logique intérieure qui dynamite posément toutes les conventions de récit. Celui-ci est trop long, 2 h 28, ces artistes se croient tout permis ! C'est vrai, c'est beaucoup trop long. *Ulysse* aussi.

ENTRE RIRE ET TROUBLE

Parmi toutes les références antiques mises en orbite par ce fort peu platonique platonicien qu'est Monteiro, ce sont les libres et sensuelles *Métamorphoses* d'Ovide qui s'imposent pour réfléchir le plus obstinément comment tout est affaire de décors quand c'est soi qui soi-même se trahit – Aragon aussi, tout naturellement, est de la partie. Puisque, autour d'une Ariane enfin sauvée de ce bord où Thésée et Racine l'avaient trop longtemps laissée, ce sont trois images de l'homme qui dansent cette polka pas piquée des alexandrins. Il serait présomptueux d'annoncer ce que « veut dire » *Le Bassin de J. W.* – rien et tout, comme toute œuvre signe de ce nom. On peut du moins es-



Un douteux personnage...

Monteiro, Joao Cesar, cinéaste portugais né à Figueira da Foz en 1939, voyageur érudit, exilé surveillé avec suspicion par les sbires salazaristes (jadis) et les médecins aliénistes (naguère), considéré avec davantage de bienveillance par quelques mécènes. Auteur de courts, moyens et longs métrages, achevés ou pas, depuis 1965, il fut brutalement révéilé à l'affection des cinéphiles français grâce à la distribution en 1991 de *Souvenirs de la maison jaune*,

sayer de noter à la volée un peu de ce qu'on ressent à son contact, entre rire franc et massif et trouble authentique.

On ressent que cela est affaire de chair, pour éprouver comment, via la circumnavigation du marin Henrique, par les mots et le dispositif scénique, un être devient une représentation. La chair ici n'est pas un vain mot : métaphysique et pataphysique sont les deux mamelles où se nourrit – goulûment – Monteiro (en plus, il y met les mains), mais c'est pour voir un peu de quel corps, et de quel désir, peuvent se chauffer des personnages de film. Quitte à embaucher un âne en par-

faite santé pour, ménageant sa monture davantage que le cartésianisme de son public, aller affronter le Grand Nord, lieu de froid extrême puisqu'il s'agit de la télévision.

Celle-ci, lorsqu'elle retrouve Henrique-Monteiro en galante compagnie sur une banquise de soap, n'a plus qu'à laisser le grand cow-boy de nos rêves partir vers de nouvelles aventures, dans le soleil couchant d'une solitude trop fière pour se plaindre. Monteiro est fou, l'affaire est entendue. Et cela risquait de l'enfermer dans une face-à-face avec lui-même dont *La Comédie de Dieu* avait démontré les ressources, mais

aussi les narcissiques périls. L'éveil est ici contourné, l'ensablement spéculaire évité, grâce à Hugues Quester et Pierre Clementi. Impayables, splendides d'élégance revendiquée tandis que, telle Lilian Gish dans *A travers l'orage*, elle se laisse emporter dans le tempo même de *La Valse à mille temps* sur le flot tempétueux d'un film in (com)parable, dans le roulement ternaire, be-bop, du bassin de John Wayne. Pour laisser sur la berge, en lieu et place de la si belle Ariane-Joana Azevedo, ses spectateurs chavirés et enchantés.

Jean-Michel Frodon

Puissance de la légende

Keita ! l'héritage du griot. Un premier film où le récit mythique contamine la réalité sociale

Film burkinabé de Dani Kouyate avec Sotigui Kouyate, Seydou Boro, Abdoulaye Komboudri, Hamed Dicko. (1 h 34.)

Poussé par une mystérieuse obligation, un vieil homme quitte un jour son village pour s'inviter dans une famille de la petite bourgeoisie de Ouagadougou. Djeliba est un griot, un conteur qui entend prendre de narrer au jeune Mabo les origines mythologiques de sa famille. Installé dans un hamac au fond du jardin, il apporte peu à peu le désordre dans l'existence d'un ménage qui a oublié les traditions et imite les Européens. Fasciné par les récits de Djeliba, le garçon s'écarte de l'école pour s'absorber dans un conte où la magie défie la rationalité du discours scolaire.

Keita ! est, comme beaucoup de films africains, fondé sur l'opposition entre la tradition et la modernité, mais le personnage de Djeliba vaut sur son hamac dépasse ce simplisme binaire pour devenir un virus qui va peu à peu gripper toute la machine sociale. Non seu-

lement l'écolier ne suit plus les cours mais il en éloigne ses camarades, reprenant et propageant le récit livré tous les jours en tranches par le griot. L'irruption furieuse et burlesque de l'instituteur accompagné de parents d'élèves excités dans la maison de Mabo témoigne du désordre engendré par la résurgence vivante du passé de la communauté.

La beauté du film de Dani Kouyate réside dans la façon dont la légende recouvre peu à peu l'action contemporaine : récit fondateur de la création de l'empire mandingue, l'histoire de la femme-buffle, de sa fille laide et de l'enfant infirme appelé à devenir le roi est filmée avec un minimum d'effets « fantastiques ». Conséquence directe de la modestie des conditions de production, la simplicité de la mise en scène accentue paradoxalement la dimension surnaturelle et légendaire de ce premier film, dont l'auteur mêle avec une aisance prometteuse humour, critique sociale et imagination.

Jean-François Rauger

Hausse sensible de la fréquentation européenne

LA FRÉQUENTATION EUROPÉENNE remonte, selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Sur la foi des premiers chiffres disponibles, cet organisme basé à Strasbourg annonce des entrées record dans l'Union européenne. C'est l'Espagne, avec +13 % (mais portant sur un volume assez faible), et l'Allemagne, à +10 %, qui enregistreraient les plus fortes progressions, tandis que la France, la Grande-Bretagne et l'Italie connaîtraient elles aussi une amélioration sensible de leur situation. Une projection sur l'évolution globale de l'Europe des Quinze durant l'année 1997 prévoit une hausse des entrées de 5,8 %, avec 742 millions de spectateurs, contre 701 millions en 1996, année déjà bénéfique et qui avait marqué le renversement de la tendance à la chute. Ces chiffres et prévisions sont les meilleurs enregistrés sur le Vieux Continent depuis dix ans. Ils reflètent, dans certains pays, la mise en place de nouveaux mécanismes d'aide aux cinématographies nationales et, partout, le développement des multiplexes. Avec tout de même ce paradoxe : la seule zone où la fréquentation est en recul est la Belgique, et notamment la région de Bruxelles, celle-là même qui a vu l'implantation du premier multiplexe du monde, le Kinépolis.

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Le Monde perdu	1	1 413 688	656		1 512 764
2 Le Pari	2	630 035	500	▽ - 24 %	1 616 398
3 The Full Monty	1	226 542	113		226 542
4 Le Mariage de mon meilleur ami	4	188 683	413	▽ - 22 %	1 535 408
5 Rien ne va plus	2	100 306	252	▽ - 23 %	272 536
6 George de la jungle	2	78 639	243	▽ - 32 %	208 013
7 Le Destin	2	65 298	117	▽ - 1 %	153 387
8 L.A. Confidential	3	60 459	179	▽ - 34 %	352 579
9 Air Force One	4	55 082	307	▽ - 49 %	841 036
10 Volte/Face	7	45 180	213	▽ - 30 %	1 468 091

* période du mercredi 22 au dimanche 26/10 inclus

Source : Ecran total

Remarquable fréquentation, avec 2 992 000 entrées en cinq jours, soit une hausse de 19 % par rapport à la période correspondante de 1996 – qui était pourtant le moment où sortait *Mission impossible*. Celui-ci obtenait d'ailleurs alors un score supérieur à celui du champion actuel, *Jurassic Park 2* de Spielberg (pour lequel la différence entre les colonnes « entrées » et « total de la semaine » tient à de nombreuses avant-premières le mardi soir précédant sa sortie officielle). Le résultat global favorable, qui se traduit par une hausse de 8 % depuis le début de l'année, tient à plusieurs autres facteurs.

D'abord le succès de *The Full Monty* qui, en fréquentation par écran parvient à faire aussi bien que *Le Monde perdu* (avec des moyennes époustoufflantes à plus de 2 000) même si la réussite de la comédie britannique est essentiellement parisienne : le ratio Paris/province s'établit à 2,7 quand il est par exemple 10,4 pour les dinosaures. Si les autres nouveautés enregistrent, eux, des résultats plutôt décevants, plusieurs titres témoignent d'une belle stabilité : ainsi du *Pari*, seul représentant français à ce niveau, du *Mariage de mon meilleur ami* et de *Rien ne va plus*. Et, plus encore, de l'extraordinaire résultat du *Destin* de Chahine, qui conserve le score de sa semaine de sortie pratiquement sans augmenter son nombre de salles. Quant à *Western*, il marche gaillardement vers son million d'entrées.

LES NOUVEAUX FILMS

■ BEAN

Pour sa première apparition sur grand écran, Mr Bean, le personnage de vieux garçon irresponsable popularisé par Rowan Atkinson, surmonte le passage du format du sketch à un plus long récit. Atkinson y interprète un gardien de musée qui, à la suite d'un quiproquo, se retrouve intronisé conservateur d'art et doit participer à l'inauguration à Los Angeles d'une nouvelle salle devant accueillir un tableau impressionniste. Bean provoque autour de lui de multiples catastrophes, ruinant la vie du malheureux historien d'art qui l'héberge, et endommageant gravement la toile dont il est censé assurer la présentation. De nombreux gags restent mémorables : l'arrivée de Bean à l'aéroport de Los Angeles où il se fait passer pour un dangereux terroriste ; ses essais infructueux de cuisiner une dinde dans un four à micro-ondes ; ses tentatives de se reconverter en chirurgien. Il est dommage qu'un scénario très plat (qui reprend le schéma d'un personnage asocial, d'abord rejeté, et ensuite adopté par une famille américaine qui ne peut plus vivre sans lui) et une mise en scène sans inventivité ne tirent pas plus parti d'un aussi grand talent comique. **S. Bd**
Film britannique de Mel Smith. Avec Rowan Atkinson. (1 h 30.)

■ LE CIRQUE DE CALDER

Ce film devrait logiquement tailler des croupières à Steven Spielberg et à sa suite jurassique. Qu'on en juge d'après la figuration : des cohortes d'animaux sauvages, des haltérophiles, des acrobates, des danseuses du ventre, des funambules, des valeurs de sabre. Cette troupe se livre à des cascades époustoufflantes, au rythme d'un effet spécial par minute, après être sortie au grand complet d'une valise. L'histoire est celle du sculpteur Calder, de son cirque miniature, documentarisée par la caméra de Carlos Vilardebo au début des années 60. Mort à New York en 1976, Calder et ses mobiles ont traversé le siècle aux côtés des plus grands. Son cirque, microcosme hétéroclite et méticuleux de fil de fer, de bouchons, de ressorts et d'étoffes, a fait le tour du monde, son créateur n'ayant pratiquement jamais cessé d'en promener le spectacle. Et ce film étrange, que sa désuétude rend sympathique, n'a d'autre vertu que d'inviter à ce spectacle où un vieux monsieur américain agencé et vociférant fait naître de ses gros doigts une féerie minimaliste, en retrouvant l'enfance de l'art. **J. M.**
Film français de Carlos Vilardebo. Avec Alexandre Calder. (0 h 30.)

■ MARTHE OU LA PROMESSE DU JOUR

L'ouverture d'un film en donne souvent le ton. Celle du nouvel opus de Jean-Loup Hubert consiste en un long travelling arrière dans une tranchée soumise au feu de l'ennemi, où des poilus immobiles composent un possible tableau du Musée Grévin. L'artillerie cessant de donner, un premier dialogue s'instaure : « *C'est fini* », dit un des soldats. « *Putain, ça fait chier, j'ai jamais baisé* », répond son compagnon avant de rendre l'âme. C'est donc sous le double élan de la visite muséographique et de la saillie théâtrale que se propulse le film, vers l'arrière évidemment, où Simon, jeune soldat blessé, rencontre l'amour sous les traits de Marthe, une jeune institutrice. Séjour haut en couleurs naturalistes, où les amitiés viriles, les mutilations de guerre, le cynisme du médecin militaire et la passion contrariée du jeune couple devraient logiquement donner à penser que la guerre est une belle saloperie. Sauf que le message comme la réalisation sont à ce point convenus qu'on s'en fiche comme de l'an 14. **J. M.**
Film français de Jean-Loup Hubert. Avec Guillaume Depardieu, Clotilde Courau, Bernard Giraudeau, Thérèse Liotard. (2 h 01.)

DÉPÊCHES

■ **Le box-office américain** laisse augurer d'un nouveau succès : la barre des 5 milliards de dollars (30 milliards de francs) de recettes en salles a été franchie le 24 octobre, soit vingt-neuf jours plus tôt qu'en 1996, qui avait pourtant déjà été une année record. En tête du classement pour la deuxième semaine consécutive figure actuellement *I know what you did last summer*, film d'horreur centré sur quatre adolescents détenteurs d'un (terrible) secret, qui devance le nouveau film avec Al Pacino, *Devil's Advocate*. Loin derrière, on trouve un autre film d'épouvante, *Kiss the girls*, puis le film de Jean-Jacques Annaud, *Sept ans au Tibet*. ■ **Steven Spielberg** est en 1997 la personne la plus puissante d'Hollywood, selon le classement annuel établi par l'hebdomadaire *Entertainment Weekly*. Le producteur-réalisateur, co-fondateur du studio DreamWorks, a évincé de la première place le magnat de la presse Rupert Murdoch, rétrogradé en troisième position. Parmi les dix personnalités les plus puissantes d'Hollywood figurent les patrons de Time Warner, Gerald Levin et Ted Turner, le patron de Walt Disney, Michael Eisner, ainsi que deux vedettes de la télévision, l'animatrice Oprah Winfrey et le comique Jerry Seinfeld.

■ **Trente et un multiplexes** fonctionnent désormais en France, avec l'ouverture simultanée du Gaumont Archamps (11 salles) en Haute-Savoie, de l'UGC Ciné-Cité (15 salles) de Bordeaux et du GCR Villenave-d'Ornon (15 salles), dans la même agglomération. C'est Pathé qui possède le plus d'installations de ce type (9, totalisant 106 salles et 22 896 fauteuils), suivi par UGC (7 multiplexes, 101 salles et 18 950 fauteuils) et Gaumont (7 multiplexes également, divisés en seulement 85 salles mais totalisant 19 303 fauteuils). Quatre autres multiplexes ouvriront leurs portes d'ici la fin de l'année, et on devrait avoir dépassé les 50 en l'an 2000. Selon l'hebdomadaire *Le Film français*, Gaumont devrait être alors le principal opérateur, avec 14 sites, 171 écrans et près de 40 000 sièges.

Alexander Lang présente au Français un « Nathan » bien trop sage

Cette nouvelle création laissera sur leur faim les amateurs de Lessing

Après la création controversée du chef-d'œuvre de Lessing, lors du dernier Festival d'Avignon, dans une mise en scène du Québécois Denis Marleau

servie par Sami Frey, la Maison de Molière s'attaque à son tour à ce traité de tolérance volontiers enseigné aujourd'hui encore dans toutes les écoles

allemandes. La mise en scène comme la distribution de cette nouvelle production n'apportent aucun éclairage particulier à ce texte important.

NATHAN LE SAGE, de Gotthold Ephraïm Lessing. Mise en scène : Alexander Lang. Avec Catherine Ferran, Michel Favory, Thierry Hancisse, Igor Tyczka, Jean-François Rémi, Eric Frey, Céline Samie et Vincent de Bouard. COMÉDIE-FRANÇAISE, Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1^{er}. M^o Palais-Royal. Les vendredi 31 octobre et lundi 3 novembre, à 20 h 30 ; le samedi 1^{er} novembre, à 14 heures. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 3 heures. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 20 février.

Dans la ville de Jérusalem sont aménagés par un manitou invisible des contacts très chauds entre un juif, un musulman et un chrétien. Indéniable actualité. Le critique dramatique et auteur Ephraïm Lessing, un Allemand, qui écrivait cette pièce, *Nathan le Sage*, en 1778, se mesurait-il à des faits actuels, lui aussi ? Non. C'est que, journaliste, il avait une fai-

blesse pour les pièces d'essence religieuse, comme *Jérusalem délivrée*, de Torquato Tasso, ou *Polyeucte*, de Corneille.

Attention : la Jérusalem de cette œuvre est restée si présente dans les consciences allemandes que l'une de ses scènes, appelée « La Parole des trois anneaux », est inscrite au programme obligatoire des écoliers (elle n'en fut supprimée que pendant les années du nazisme). C'est une scène où le dirigeant musulman, le sultan Saladin, convoque l'homme d'affaires juif, très aimé du petit peuple, Nathan, pour lui demander laquelle des trois religions, la chrétienne, la musulmane, la juive, détient la vérité, et pourquoi. Nathan s'en sort par l'exposé d'un conte, style *Les Mille et Une Nuits*, qui affirme la vérité égale de trois anneaux magiques – métaphores des trois croyances. Mais, à y regarder à deux fois, un seul des trois anneaux est le vrai, c'est le juif. Les deux autres sont des copies.

Il y a, dans *Nathan le Sage*, de beaux échanges, des figures expressives. Mais le sérieux de la chose est quelque peu écorné par les ruses du scénario. Comparons : imaginons qu'aujourd'hui un mercenaire catholique intégriste sauve d'un attentat une fille de Nétanyahou. Les deux jeunes gens tombent amoureux. Pendant la cérémonie du mariage, à Jérusalem, dans une synagogue ou une église, au choix, coup de théâtre : pas de mariage, les deux fiancés sont frère et sœur, tous deux les enfants d'un frère peu connu d'Arafat.

Jean-Pierre Miquel, administrateur général de la Comédie-Française, a confié la présentation de *Nathan le Sage* à un metteur en scène allemand, Alexander Lang, qui n'a pas trop su sur quel pied danser. Le décor est un bâtiment rond, genre silo ou château d'eau. Les protagonistes courent autour. Des mamans, palestiniennes ou juives, guettent de la terrasse ce qui se trame en bas,

pas tranquilles. Des touristes débiles traversent le champ, la tête ailleurs. Michel Favory (le juif sage) prend son rôle très au sérieux, la voix ferme, surtout lorsqu'il croit que l'Arafat de l'époque va lui confier le ministère des finances. Vincent de Bouard joue un chef musulman aussi souriant, paisible, qu'un mannequin de défilé de mode. Thierry Hancisse joue un mercenaire catholique dépassé par les événements, qui ne demande qu'à rendre service, c'est un bon cœur. Catherine Ferran, la sœur de Nathan le Sage, penche pour une femme de tête, solide.

L'action de *Nathan le Sage* est située pendant la troisième croisade. S'il faut croire Ephraïm Lessing et son metteur en scène Alexander Lang, l'air de Jérusalem était, en 1190, moins lourd qu'aujourd'hui. Le spectateur, après la pièce, n'en pense pas plus. C'est dire.

Michel Cournot

Une propriétaire, un pompiste, un curé et Jésus-Christ

MONTPARNASSE REÇOIT, d'Yves Ravey. Mise en scène : Joël Jouanneau. Avec Rémy Carpentier, Jean-Pol Dubois, Hervé Pierre, Martine Schambacher, Nalini Salvadoray, Nada Strancar.

THÉÂTRE VIDY-LAUSANNE, 5, avenue Jacques-Dalcroze, Lausanne. Tél. : (41)-02-16-19-45-45. A 19 heures, les mardi, mercredi, jeudi et samedi ; 20 h 30, vendredi ; 17 h 30, dimanche. De 22 à 34 francs suisses. Durée : 3 heures. Jusqu'au 16 novembre. Tournée à Chambéry, Besançon, Lyon (les Ateliers) et Sartrouville.

LAUSANNE

de notre envoyé spécial

Un enfant naît, et son cri déchire l'air, résonne sans fin aux oreilles d'un petit homme tout en rondeurs. La mustache fine et la bretelle avantageuse, c'est le Français tel que le voyait Hollywood dans les années 40. Au prologue, devant le rideau rouge, il nous passe une colère inexplicable qui le conduit au bord de la folie, à cause de cette fille, Willa, qu'il « aime comme un cinglé ».

Et puis la scène 2 arrive, tout est oublié. Le petit homme rond dit son nom : Andy Zwéga. Il cherche un appartement pour Willa et lui. Willa Clausewitz. Une consonance que n'aime pas la propriétaire, tout en angles. Elle n'aime pas non plus les musiciens, ni les enfants, ni les chats. Elle préfère les cafards. Et l'argent liquide. Le petit homme rond dit : « Mon genre, c'est poubelle. » Il a le cœur sur la main, la main sur la pompe (il est pompiste), et sur la pompe il écrit des poèmes pour le bulletin paroissial, qu'il ronéote et distribue : « Dans la nuit, / Sur la route, / Derrière les voitures, sur les parkings, / On entend la voix enrouée d'un homme / Qui a trop fumé de cigarettes, / Regardez cet homme, / C'est le Christ, je l'aperçois qui s'élève, il apparaît devant le signal lumineux / De la station Agip. » Celui qui aperçoit le Christ à tant d'amour pour Willa qu'il lui en reste plein à distribuer aux autres. Au besoin, son curé de choc (soutane, blouson de cuir et casque de moto) le lui soutire à coups de poings. Fitch Nantucket (une ex-doublure de Bogart), escroc et maqueureau à ses heures, l'exploite plus en douceur à la rédaction de ses Mémoires. Quant à la propriétaire, c'est debout qu'elle tente de le croquer. De

tout cela, le petit homme s'accommoderait s'il n'y avait le cri de cet enfant. Le fils de Willa. Pas le sien. *Montparnasse reçoit*, la première pièce jouée d'Yves Ravey, auteur de cinq romans publiés par Gallimard et Minuit, a été créée aux Géméaux, à Sceaux. Montparnasse est le nom d'un personnage, invisible quoique souvent invoqué, chef d'orchestre clandestin ou *deus ex machina* probable. L'action est au présent (indéfini). Les bailleurs indécents et le travail clandestin sont de notre quotidien. Comme l'Histoire, remise dans les caves où rôde le souvenir de la Gestapo ou de l'Indo. Les personnages échappent à leur condition par le second degré et un goût assuré pour le mélodrame en couleurs. Ici, le moindre figurant est en droit de se prendre pour une star. Après un premier acte au canon, la pièce éclate en mitraille, malgré une mise en scène tout en finesse de Joël Jouanneau, dans un décor *ad hoc* de Jacques Gabel. Il ne fallait pas moins de Nada Strancar (la propriétaire) pour tenir tête à Hervé Pierre, le petit homme rond (Andy Zwéga). Celui-là, on ne l'oubliera pas.

Jean-Louis Perrier

L'apartheid dans les œuvres des plasticiens sud-africains

NANTES

de notre envoyée spéciale

Montrer la création artistique d'Afrique du Sud dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, les musiques : l'idée, simple, du Festival Fin de siècle à Johannesburg a permis aux Nantais de vivre à l'heure du pays de Nelson Mandela, du 17 au 25 octobre. Les arts plastiques ont reçu un traitement à part. Une partie des œuvres sont visibles jusqu'au 22 novembre, dans les galeries Convergence, Fradin et Luneau. L'idée de montrer un échantillon le plus représentatif possible a été balayée au profit d'une mise en réseau entre artistes.

Le réseau le plus simple, mais pas le moins efficace, est celui des marchands d'art. Trois galeries d'art contemporain de la ville ont joint leurs forces pour offrir une entrée à l'art sud-africain coté, paradoxalement celui de la lutte contre l'apartheid, des grands artistes dissidents, blancs pour la plupart. L'exposition « Les arts de la résistance » rappelle qu'au fil des années 70 et 80, aux pires heures de l'apartheid, une partie des peintres s'engageaient dans la contestation. Ils suivaient les traces de Robert Hodgins, né en 1920, l'un des premiers à entrer en dissidence. Ses œuvres, aujourd'hui datées, sont présentes.

LA MÉMOIRE FRAGILISÉE

Peintre, dessinateur, auteur de vidéos animées, William Kentridge est un exemple significatif, par son parcours et par la puissance de son travail. Il est né en 1955 à Johannesburg, dans une famille blanche hostile à l'apartheid. Son père, Sydney Kentridge, a été l'avocat de plusieurs leaders de l'African National Congress. « Les arts visuels se nourrissent de ce qui se passe dans le monde », affirme-t-il. Ses images, fixes ou animées, charrient l'an-

goisse et la tragédie, souvent en noir et blanc. Elles ont été exposées au MOMA de New York et, cet été, à la Documenta de Kassel. A Nantes, on peut voir *Man with Newspaper*, un fusain de 1994 représentant un homme plein de solitude, allongé sur des journaux. Dans *Casspirs Full of Love* (1989), plusieurs têtes sont rangées sens dessus dessous en un casier froid. Artiste multimédia, Kentridge a mis en scène cette année une version sud-africaine d'*Ubu, Ubu and the Truth Commission*. Plusieurs dessins en sont exposés.

Sue Williamson, plasticienne de la ville du Cap, est hantée par le

thème de la mémoire fragilisée, hier avec la falsification de l'histoire sous l'apartheid, aujourd'hui avec l'urgence de la réconciliation entre Noirs et Blancs. Elle a réalisé des installations avec des objets récupérés dans des quartiers noirs démolis. A Nantes, on peut voir quelques œuvres faites à partir de photos d'« indigènes », prises par les anthropologues coloniaux du début du siècle. Norman Catherine, un autre de ces artistes des « Arts de la résistance », peint avec ironie des bourreaux (*Do Not Disturb*), des maisons d'arrêt, des rivières de sang... Sa technique et ses couleurs évoquent à la fois les *comics* améri-

cains et le foisonnement des mythes africains.

Les autres expositions, fermées le 25 octobre, voulaient montrer des artistes plus jeunes, plus divers, choisis par de multiples commissaires, eux-mêmes plasticiens. La principale, « Arborescences », a exposé une vingtaine d'œuvres, sans fil conducteur, dans un local mal installé. On trouvait ainsi, reléguée dans un coin étroit, le travail d'une artiste aussi importante que Jane Alexander, dont les sculptures traduisent la perversité de la violence politique.

Catherine Bédarida

Autoportrait d'un jardinier, Gilles Clément

Gilles Clément, une école buissonnière, Fondation Electricité de France, espace Electra, 6, rue Récamier, Paris 7^e. M^o Sèvres-Babylone. Tél. : 01-42-84-23-60. Jusqu'au 23 novembre. Catalogue, Hazan éd., 118 p., 100 F.

Faire l'école buissonnière, c'est échapper à la règle pour aller voir ce qui se cache derrière les buissons. Un jeu que Gilles Clément pratique depuis longtemps, au hasard de ses voyages. Ces escapades lui permettent de remplir sa besace et ses carnets. Le paysagiste vient de les vider à l'espace Electra. Herbières, plans, dessins, croquis, notes, photos sont alignés sur trois niveaux : ils tracent une sorte de portrait fragmenté du personnage. Pour le découvrir, il suffit de traverser le rideau de bambou qui dissimule l'entrée de cette ancienne centrale électrique reconstruite par EDF en lieu d'exposition. Le rez-de-chaussée est consacré aux vagabondages du jar-

dinier : Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Australie, Turquie, Chili, Californie...

Au premier étage, on peut voir quelques-unes de ses réalisations : le jardin du château de Blois, celui de l'abbaye de Valloires, sa contribution au parc Citroën, à Paris, ou l'ilot Matisse qu'il édifie à Lille, en face de l'architecture bavarde et disloquée du nouveau quartier d'Euralille. Au sous-sol, Gilles Clément a logé son projet le plus ambitieux : il concerne le domaine du Rayol, où il acclimate une flore méditerranéenne venue du monde entier. On y voit aussi un petit film (réalisé par Izy Morgentzen pour Arte) où il livre une partie des réflexions qu'il distille au fil de ses livres.

Sa théorie des jardins en mouvement est désormais connue. Suivre la nature plutôt que la contraindre, agir comme une sorte de judoka aux mains vertes. A la lumière de l'écologie, il est en passe de renouveler un art millénaire. Mais l'apparente simplicité de son système

suppose des connaissances botaniques et biologiques étendues. Son jardin-laboratoire de la Creuse est beaucoup plus complexe qu'il n'en a l'air : Gilles Clément n'est pas le Facteur Cheval du paysage, même s'il savoure le charme et la poésie de ces jardins des « *illuminés des bords des routes* ».

Le jardin, dit-il, est un microcosme. C'est aussi un lieu d'excellence et d'expériences : l'homme y a toujours rassemblé le meilleur de ce qu'il possédait. Il y exprime, enfin, sa relation (changeante selon les époques) avec la nature. Aujourd'hui, le jardin peut être assimilé à un conservatoire des espèces menacées, une école où l'on enseigne le respect des écosystèmes terrestres. C'est également un observatoire : les espèces végétales, comme les hommes, se déplacent, se mélangent, évoluent. Nous en sommes, ajoute Gilles Clément, à l'heure du jardin planétaire. Il s'agit de le cultiver.

Emmanuel de Roux

SORTIR

PARIS

Boris Charmatz
Ruée sur Boris Charmatz, le plus nouveau des nouveaux jeunes chorégraphes. Il est vrai qu'il mène son jeu artistique en jeune homme qui a compris comment « ça » marche. Mais comme il n'a pas seulement des idées mais aussi un beau talent pour les incarner dans des corps, nus de préférence, on suit son travail avec attention : *Herses (Une lente introduction)* ne manquera pas d'irriter et de séduire. A voir évidemment.

Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. M^o Bastille. 21 heures, les 29, 30 et 31 octobre et les 1^{er}, 4, 5 et 6 novembre : 17 heures, le 2 novembre. Tél. : 01-43-57-42-14. 120 F.

Dances urbaines

La danse hip hop et les mélanges chorégraphiques seront à l'honneur avec une grande sélection de compagnies françaises et des groupes d'Allemagne, du Japon et des Etats-Unis. Au programme, les dernières créations de compagnies qui ont marqué l'histoire récente des danses urbaines et une sélection nationale de jeunes artistes, révélatrice d'un formidable réservoir de talent et d'inventivité. Parmi les

compagnies présentes : Génération Ghetto, ABS, Cie Danse N'Effekt (18 h 30, les 30 et 31) ; Collectif mouv', Trafic de Styles, Solo Storm, Cie Melting Pot, Cie New Friends S, Storm and Swift (21 h 30, les 30 et 31) ; RCD Sisters, Dance of Dream, Hip Jazz Hop (18 h 30, le 1^{er} novembre ; 15 h 30, le 2 novembre).

Dans le cadre des Rencontres des cultures urbaines. Grande Halle de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. Du 30 octobre au 9 novembre. Tél. : 08-03-07-50-75. 60 F et 100 F.

Eric Le Lann Acoustic Quartet

Le versant acoustique du trompettiste Eric Le Lann avec l'une des formations les plus proches de ses attentes. Eric Legnini est au piano, Rémi Vignolo à la contrebasse et Jean-Pierre Arnaud à la batterie, soit des musiciens qui ont grandi en club dans la pratique du jazz. De Le Lann on rappellera juste la sonorité chantante et l'expressivité à fleur de peau qui font de ses solos des moments de grâce.

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 22 h 30, les 29, 30 et 31 octobre et le 1^{er} novembre. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Barracuda (*)
de Philippe Haim (France, 1 h 30), avec Jean Rochefort, Guillaume Canet, Claire Keim, Michel Scourneau, Rose Thiery, Cécile Cotte.

Le Bassin de J. W.

de Joao César Monteiro (Portugal-France, 2 h 28), avec Hugues Quester, Pierre Clémenti, Joao César Monteiro.

Bean

de Mel Smith (Grande-Bretagne, 1 h 30), avec Rowan Atkinson, Peter MacNicol, Pamela Reed, Burt Reynolds, Peter Egan, John Mills.

Le Cirque de Calder

documentaire de Carlos Vilardebo (France, 30 mn).

Copland

de James Mangold (Etats-Unis, 1 h 35), avec Sylvester Stallone, Harvey Keitel, Ray Liotta, Robert De Niro.

En chair et en os

de Pedro Almodovar (Espagne, 1 h 39), avec Javier Bardem, Francesca Neri, Liberto Rabal, Angela Molina, José Sancho, Penelope Cruz.

Keita l'héritage du griot

de Dani Kouyaté (Burkina-Faso, 1 h 34), avec Sotigui Kouyaté, Seydou Boro, Abdoulaye Komboudri, Hamed Dicko, Seydou Rouamba, Mamadou Sarr.

Marthe

de Jean-Loup Hubert (France, 2 h 01), avec Clotilde Courau, Guillaume Depardieu, Bernard Giraudeau, Gérard Jugnot, Thérèse Liotard, Serge Riaboukine.

REPRISES

L'Homme au masque de cire
de André de Toth (Etats-Unis, 1953, 1 h 28), avec Vincent Price, Frank Lovejoy, Phyllis Kirk, Carolyn Jones, Charles Bronson.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Nuit gravement au salut

d'après Henri-Frédéric Blanc, mise en scène de Marc Brunet, avec hélène Vauquois, Marc Brunet et Christian Neupont.

Essaion de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4^e. M^o Hôtel-de-Ville. 20 h 30, le 29. Tél. : 01-42-78-46-42. 50 F à 100 F.

Le Sexe, la violence et l'intime

avec Irène Théry, Pierre Lascoumes, Françoise Tulkens, Monique Schneider et Alain Corbin.
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4^e. M^o Rambuteau. 19 h 30, le 29. Tél. : 01-44-78-40-05. Entrée libre.

La lune se couche (Moonlight)

de Harold Pinter, mise en scène de Karel Reisz, avec Jean-Pierre Marielle, Nelly Borgeaud, Maryvonne Schiltz, Jean-Pierre Moulin...
Théâtre du Rond-Point Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8^e. M^o Franklin-D.-Roosevelt. 19 h 30, le 29. Tél. : 01-44-95-98-10. 80 F à 180 F.

L'Homme qui

de Peter Brook, d'après Oliver Sacks, avec Maurice Bénichou, Sotigui Kouyaté, Yoshi Oida, Bruce Myers et Mahmoud Tabrizi-Zadeh (musicien).
Bouffes du Nord, 37bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. M^o La Chapelle. 20 h 30, le 29. Tél. : 01-46-07-34-50. 50 F à 130 F.

Orchestre de Paris

Schumann : *Concerto pour piano et orchestre*. Mahler : *Symphonie n° 1 « Titan »*. Mitsuko Uchida (piano), Christoph Eschenbach (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. M^o Ternes. 20 heures, les 29 et 30. Tél. : 01-45-61-65-89. 60 F à 240 F.

FESTIVALS

40 ans du cinéma de Bernadette Lafont

Le Beau Serge, de Claude Chabrol (1958), mercredi 19 h 20 ; *L'Eau à la bouche*, de Jacques Doniol-Valcroze (1959), jeudi 16 h 50 ; *Nous sommes tous encore ici*, de Anne-Marie Miéville (1996), vendredi 18 h 40 ; *Deux ou trois choses que je sais d'elle*, de Jean-Luc Godard (1967), mercredi 15 h 50 ; *Salo ou les 120 journées de Sodome*, de Pier Paolo Pasolini (1975), mercredi 17 h 20 ; *Les Feux de la rampe*, de Charles Chaplin (1952), jeudi 15 h ; *Le vel Five*, de Chris Marker (1996), jeudi 18 h 30 ; *Les Larmes amères de Petra von Kant*, de Rainer-Werner Fassbinder (1972), jeudi 21 h 40 ; *Buffet froid*, de Bertrand Blier (1979), vendredi 13 h 30 ; *Scènes de chasse en Bavière*, de Peter Fleischmann (1968), vendredi 15 h 10 ; *Les Nuits de la pleine lune*, de Eric Rohmer (1984), vendredi 16 h 50 ; *Le Locataire*, de Roman Polanski (1976), vendredi 20 h 10.
Accatone, 20, rue Cujas, Paris 5^e. M^o Luxembourg. Jusqu'au 28 novembre. Tél. : 01-46-33-86-86.

RÉSERVATIONS

Measure for measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'Automne).

Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.

Eclipse

par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers*, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.

La Tordeue

L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17^e. M^o Place-de-Clichy. Du 4 au 22 novembre. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.

Charles Aznavour
Palais des Congrès, 2, place Porte Maillot, Paris 17^e. Du 4 novembre au 3 janvier. Tél. : 01-44-68-44-08. 274 F à 530 F.

Brigitte Fontaine

Auditorium des Halles, Forum des Halles, Niveau-2, Porte Saint-Eustache, Paris 1^{er}. Du 11 au 22 novembre. Tél. : 01-44-68-44-08.

Portishead

Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Anvers. Le 5 novembre. Tél. : 01-44-92-45-45.

DERNIERS JOURS

31 octobre : Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3^e. M^o Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

2 novembre : Que-Cir-Que

avec Emmanuelle Jacqueline, Hyacinthe Reisch et Jean-Paul Lefeuvre. *Parc de la Villette, avenue Corentin-Cariou, Paris 19^e. M^o Porte-de-la-Villette. Tél. : 08-03-07-50-75. 80 F à 140 F. Dernières.*

2 novembre : Amours

Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14^e. M^o Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.

2 novembre : Tadashi Kawamata

Chapelle Saint-Louis de La Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris 13^e. M^o Gare-d'Austerlitz. Tél. : 01-42-17-60-60. De 8 h 30 à 15 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. Entrée libre.

9 novembre : Allemagne, années 80
Maison Européenne de la Photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4^e. M^o Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et jours fériés. 30 F.

EN VUE

■ Au lendemain du « lundi noir » qu'a été le 27 octobre, les petits porteurs de Hongkong ont sauté leur repas pour suivre les cours sur le terminal de leurs Broker, attendu à longueur de journée la reprise, le nez en l'air, devant les panneaux lumineux du palais de la Bourse, pris d'assaut les maisons de finances ; les malheureux qui ont « perdu leur chemise » ont vidé fébrilement leurs poches pour acheter des billets de loterie. Le krach a rendu nerveux les Hongkongais, toujours boursicotant et débordant d'activités spéculatives. Selon une récente étude du fabricant de préservatifs Durex, comparant les comportements sexuels dans quatorze pays, Hongkong bat le record de rapidité avec des rapports n'excédant pas douze minutes et trois secondes en moyenne.

■ Pour fuir les sarcasmes, Constance, la femme d'Oscar Wilde, avait abandonné le nom de son mari, incarcéré pour homosexualité dans les geôles de Reading. Wilde, brisé par la société victorienne, disait lui-même avant de mourir : « J'ai déshonoré ce nom à jamais. » Après un siècle d'opprobre, Mervin Holland, petit-fils de l'écrivain, veut reprendre le nom de son grand-père, et déclare : « C'était une infamie, ce sera un honneur. » Oscar Wilde prédisait déjà : « La seule différence entre le saint et le pécheur est que les saints ont un passé et les pécheurs un avenir. »

■ La mairie de Paris doit engager 2 millions de francs de travaux pour la restauration des sépultures fréquemment détériorées par des vandales dans les cimetières de la capitale, vient d'annoncer Françoise de Panafieu, adjointe RPR au maire de Paris chargée des parcs et jardins. A ce propos, les parties viriles du sphinx surmontant la tombe d'Oscar Wilde, sauvagement mutilées, ont longtemps servi de presse-papiers aux conservateurs du Père Lachaise.

■ Des étudiants de Téhéran ont récemment organisé, dans leur université, une projection sauvage du *Golû de la cerise*, le film d'Abbas Kiarostami, non encore autorisé dans le pays. Le metteur en scène, trop heureux d'avoir pu réaliser, à la barbe des censeurs, une œuvre récompensée au Festival de Cannes, a vivement protesté pour ne pas s'attirer de nouveau les foudres des intégristes tâtilons incommodes par le baiser de Catherine Deneuve, donné en public, au cinéaste iranien lors de la cérémonie de remise du prix.

■ Le prince Charles aurait l'intention de vendre des petits sacs de graines provenant des géraniums et des bluets cultivés par ses soins, à l'engrais biologique, dans son domaine de Highgrove.

Christian Colombani

Anniversaire morose pour le plus vieux journal du Brésil

Le « Jornal do Commercio » fête ses 170 ans et se penche sur son passé « français ». Mais une faible diffusion, moins de 30 000 exemplaires vendus par jour, et de graves difficultés financières rendent son avenir incertain

LE JORNAL DO COMMERCIO a célébré son 170^e anniversaire au cours d'un cocktail offert dans le grand salon vieillot de l'Hôtel Gloria à Rio. Outre son exceptionnelle longévité, le doyen des quotidiens brésiliens s'enorgueillit de ses « 63 ans d'influence française ». Fondé le 1^{er} octobre 1827 par un certain Pierre Plancher, un éditeur parisien contraint à l'exil pour ses professions de foi bonapartistes, le *Jornal do Commercio* a connu son âge d'or au siècle dernier, à une époque où la culture française régnait de fait sans partage à la cour des empereurs brésiliens.

Le journal était soutenu par l'empereur Pedro I^{er}, qui avait proclamé la République en 1822. « L'influence française, au temps de l'empereur, a ouvert le Brésil à tout ce qui était important dans le monde du savoir, (...) de la philosophie, de l'éducation, du droit, de la médecine, de la littérature, de la musique, et du théâtre », raconte un journaliste, Edison Curie de Nequete.

Au départ « exclusivement destinée aux négociants », la feuille de petites annonces commerciales, qui informait notamment ses lecteurs sur les mouvements des na-



vires négriers jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1888, devient rapidement une institution prestigieuse. Poète et musicien, le comte Junius de Villeneuve modifie en profondeur le contenu du journal qu'il a acheté en 1832. La

vie artistique et culturelle y gagne un espace privilégié, ouvert aux écrivains, aux artistes et aux diplomates de renom. Le comte trouve même le temps de taquiner la muse en écrivant *Paraguassu*, le premier opéra consacré aux Amérindiens brésiliens.

LA FIN DE L'AVEVENTURE

En 1844, de retour en France, Junius de Villeneuve confie les rênes du journal à son fils Julio Constancio, futur diplomate né au Brésil, qui sera épaulé dans sa tâche par un parent également d'origine française, Francisco Antonio Pi-

cot, éminent traducteur d'Horace. La déposition, en 1889, de Pierre II (qui mourra en exil deux ans plus tard à Paris) et l'instauration de la République précipitent la fin de l'aventure : en 1890, le comte Villeneuve abandonne son poste d'ambassadeur du Brésil à Bruxelles et vend son *Jornal do Commercio* à une société commandée par l'ancien correspondant, durant vingt-cinq ans, du quotidien à New York.

Le changement de propriétaire se fait aussitôt sentir. Les affaires retrouvent la place prédominante qui était la leur à la naissance du titre. Systématiquement complaisant à l'égard des gouvernants, le *Jornal do Commercio* traverse toutes les crises sans craindre les foudres des censeurs. Quand Rio perd, en 1960, son statut de capitale fédérale au profit de Brasilia, le journal se voit privé de son principal fonds de commerce : les hommes politiques, qu'il courtisait à longueur de colonnes en échange de menues faveurs, et qui ont déserté le Copacabana Palace.

Au bord de l'asphyxie financière depuis des années, le *Jornal do Commercio*, dont les ventes quotidiennes n'atteignent pas 30 000 exemplaires, ne fait plus partie aujourd'hui des « grands » de la presse carioca. « Le journal sort tout juste du coma. Il survit grâce aux publicités du journal. Son avenir s'annonce plutôt sombre », pronostique un ancien collaborateur.

Jean-Jacques Sévilla

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Franz-Olivier Giesbert

■ En moins de rien, la débâcle générale de lundi a mis au jour la fragilité de nos équilibres et la vanité de nos prévisions. Rien n'a changé depuis Jésus : même s'il est payant à court terme, le culte de Mammon réserve toujours de mauvaises surprises à long terme. Tout allait décidément trop bien, le miracle américain comme la reprise mondiale. Il était temps de purger. Les marchés sont là pour nous rappeler régulièrement la futilité de nos constructions financières. Ils défont en un jour ce que nous avons mis tant d'années à bâtir. (...) L'économie, science hautement inexacte, relève avant tout de la psychologie. L'enjeu, pour les pouvoirs et les banques centrales, est maintenant d'empê-

cher la panique. En rappelant aux marchés cette vérité que des années de plus-values leur ont fait oublier : le propre des cotes boursières est de monter et de baisser aussi...

EUROPE 1

Alain Duhamel

■ Le libéralisme est aujourd'hui l'idéologie reine, hégémonique comme aucune idéologie ne l'a été auparavant. Son meilleur argument est que l'application de ses principes semble plus créatrice d'emplois que toute autre formule, sa grande faiblesse est qu'elle fabrique aussi de la précarité, de l'anxiété, de l'inégalité. S'y ajoute maintenant, après ce deuxième krach en dix ans, l'ombre d'un doute plus spécifique : les lois du marché n'auraient donc pas réponse à tout, le libéralisme ne serait pas infaillible.

BFM

Christine Ockrent

■ Vu de Wall Street, deux bonnes nouvelles : d'abord, dans cette tourmente boursière, contrairement au krach de 87, pas de suicide. [...] Ensuite, le Stock Exchange remonte. Devinez qui s'en réjouit le plus ? Le patron du dernier empire communiste du monde, le Chinois Jiang Zemin, en visite aux Etats-Unis. Car c'est en Asie, et plus précisément à Hongkong, que l'effondrement des valeurs boursières a pris l'allure d'un krach. [...] Il en est de ces chocs-là comme des maladies : en pleine souffrance, on veut casser le thermomètre ; et puis on en perd la mémoire. En attendant, on retrouve les vieilles formules : « Ne mettons plus nos œufs dans le même panier », « Gardons des coussins », et puis, dès que la machine repart, on l'enfourche à nouveau.

LA CHAÎNE INFO

Pierre-Luc Séguillon

■ Un consensus politique est-il possible en France autour d'une réforme de la justice ? Ce n'est pas a priori impossible ! Majorité et opposition ont autant à se reprocher pour avoir, l'une comme l'autre, dans le passé, indûment entravé le cours de la justice. Autant le chef du gouvernement que le président sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de prévenir ces intrusions et de trouver les moyens d'empêcher une confusion néfaste entre pouvoir politique et pouvoir judiciaire. Un désir commun de réforme et une commune conscience de la difficulté à trouver un juste équilibre entre deux écueils – une justice aux ordres des politiques et une République des juges – devraient conduire droite et gauche à trouver un terrain d'entente.

cedric.cnam.fr/ABU/

Un petit groupe de bénévoles a entrepris d'afficher sur le Web le patrimoine littéraire français

CENT QUATRE-VINGT-TREIZE ouvrages de cinquante-neuf auteurs, c'est peu comparé à une bibliothèque classique, mais pour une bibliothèque en ligne de langue française, c'est exceptionnel. Lorsqu'il fonda l'Association des bibliophiles universels (ABU) en 1993, Pierre Cubaud, maître de conférences au CNAM de Paris, avait un objectif simple : permettre aux internautes du monde entier de consulter et télécharger gratuitement des textes littéraires et philosophiques français, en les affichant sur un site Web gracieusement hébergé par le CNAM. Pourtant, la mise en pratique de ce projet s'avère longue et ardue : « Mettre un roman sur Internet, c'est un vrai travail. Il faut le scanner page par page, puis effectuer une correction minutieuse, qui peut prendre des jours. »

Au départ, la démarche était très universitaire : il s'agissait surtout d'« exhumer » des textes rares. Mais très vite, l'ABU a recruté des bénévoles venant d'horizons plus divers. Ils sont au-



jour d'hui une trentaine : français, belges, suisses, mais aussi américains. Or ces nouveaux venus préférèrent mettre en ligne les ouvrages les plus célèbres du patrimoine français. Résultat : des textes aussi obscurs que le *Tableau analytique du coucage* de Charles Fourier côtoient *Madame Bovary*, *Tartuffe* et *Les Liaisons*

dangereuses. Cette tendance semble s'affirmer : parmi la soixantaine de textes en préparation, la plupart sont des romans connus de grands auteurs, de Balzac à Zola en passant par Maupassant, Rabelais et George Sand, sans oublier une apparition du Divin Marquis. Il y a bien sûr une limite très stricte : pour respecter

les lois sur les droits d'auteur, on ne peut s'attaquer qu'aux ouvrages tombés dans le domaine public, c'est-à-dire dont les auteurs sont morts depuis au moins soixante-dix ans. Malgré cette contrainte, le succès est appréciable : 5 300 téléchargements et 16 000 connexions le mois dernier. Car l'ABU propose aussi aux internautes différents outils de traitement informatique des textes numérisés, soit pour l'ensemble du corpus, soit pour chaque ouvrage.

Ainsi on peut calculer que dans son roman, Flaubert a écrit « *Bouvard* » 615 fois, et « *Pécuchet* » seulement 598. De même, *Le Tour du monde en 80 jours* contient 70 415 mots, soit 428 828 caractères : Hongkong y est cité 66 fois, Londres 64, Bombay 61, et Paris seulement 11, auxquelles il faut ajouter une référence au *City-of-Paris*, paquebot affecté au transport des émigrants entre New York et l'Angleterre.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

INFOS BOURSIÈRES : LE NET EMBOUTELLÉ

■ Depuis le début de la semaine, la crise boursière provoque un afflux sans précédent sur les sites Internet consacrés aux informations boursières. Pour la première fois, TheStreet.com a dû demander à ses abonnés d'interrompre leurs requêtes. De même, les pages financières de MSNBC ont enregistré une telle affluence que tous les serveurs ont été saturés. – (AP)

ALLEMAGNE : PROCÈS D'UNE EX-COMMUNISTE

■ Angela Marquardt, ancienne responsable du PDS (ex-communiste), a dû se présenter à nouveau devant un tribunal de Berlin, le 24 octobre, pour une affaire liée au contenu de son site web. Elle avait été poursuivie une première fois au début de l'année pour avoir créé un lien entre son site personnel et celui du magazine d'extrême-gauche *Radikal*, interdit en Allemagne pour incitation au terrorisme et hébergé par un serveur néerlandais. Elle fut acquittée au mois de juin, mais une nouvelle procédure a été entamée contre elle, car elle aurait rendu publiques certaines pièces du dossier d'accusation de son premier procès. – (Reuters.)

Craques à Wall Street

par Alain Rollat

J'ACCUSE. En pesant mes mots. J'accuse le directeur des programmes d'ARTE d'avoir commis un flagrant délit d'initié. Je l'accuse d'avoir spéculé sur le krach des Bourses mondiales pour le seul plaisir de s'offrir un scoop. Mais son cynisme le perdra. J'ai déjà transmis au tribunal l'enregistrement prouvant son forfait. Il s'agit du documentaire qu'il a eu l'immoralité de programmer, mardi soir, comme si rien ne s'était passé sur les places d'Asie et d'Occident.

A qui fera-t-il croire que cette programmation était innocente ? A qui fera-t-il avaler que c'était pure coïncidence si ce sensationnel reportage à l'intérieur de Wall Street, tourné selon lui en février et annoncé dans le magazine d'ARTE sous un sous-titre racoleur : « A quand le prochain krach financier ? », a été diffusé au lendemain même de ce krach ? A qui fera-t-il gober qu'il s'était intro-

duit sans arrière-pensées malhonnêtes dans les coulisses de la place financière la plus influente du monde ?

Censé faire diversion, ce documentaire réalisé par l'ARD, la première chaîne publique allemande, signe au contraire son crime. Il désigne même ses complices new-yorkais, qu'il a eu le culot de filmer et dont j'ose citer les noms : le *supertrader* Donald Trump, roi des opérations immobilières ; le *trader* Jerry Gleason, courtier d'une banque de Munich ; la journaliste Maria Bartimoro, chroniqueuse à la NBC. Sans oublier cette femme d'affaires pomponnée comme une hôtesse dont mon magnétoscope a perdu le nom mais que la justice identifiera sans peine compte tenu de l'énormité de son amoralisme. Comment peut-on laisser dire à l'antenne, à une heure de grande écoute, à la barbe de tous les pauvres, que la spéculation se

résume à « un jeu » et que « l'argent n'est plus qu'une sorte de bip-bip électronique circulant à travers le monde » ?

Notre accusé n'échappera pas au châtimement, parce que, par vanité, il a poussé le bouchon trop loin. Qui peut croire un seul instant à l'existence réelle de ce Joe Borello, ce personnage insolite dont il a mis la vie tranquille en scène, dans ce documentaire, en parallèle avec le stress des spéculateurs ? Qui peut croire que, depuis vingt-cinq ans, à deux pas du temple du Wall Street, sur le même trottoir, vit et travaille un homme sans ordinateur ? Un petit cordonnier grassouillet qui ne connaît même pas le nom de Bill Gates. Qui confond encore millions et milliards. Et qui vous répond, quand vous lui demandez combien il y a de zéros dans la multiplication de 10 fois 10 à la puissance 50 : « Il en faut combien pour être heureux ? »...

Abonnez-vous au Monde

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536 F 6 MOIS - 1 038 F 1 AN - 1 890 F
au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement soit : F 701 MQ 007

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N°

Date de validité Signature :

M. Mme Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité : Pays :

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 086 F	2 960 F
6 mois	1 123 F	1 560 F
3 mois	572 F	790 F

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers. Téléphonnez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Jusqu'à
450 F
d'économie
soit
10 semaines
de lecture
GRATUITE*

PROFITEZ DES ANCIENS TARIFS D'ABONNEMENT AVANT LEUR AUGMENTATION !

FILMS DE LA SOIRÉE

- 18.25 Tristana** ■■■ De Luis Buñuel (France - Espagne, 1970, 95 min). **Ciné Cinémas**
- 19.05 Arsène Lupin** ■■ De Jack Conway (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 85 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.30 La Grande Farandole** ■■ De H.C. Potter (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.30 Blow Out** ■■ De Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, 105 min). **Ciné Cinémas**
- 20.45 Mother's Boys** ■ De Yves Simoneau (Etats-Unis, 1994, 100 min). **TSR**
- 21.00 Le Président et Miss Wade** ■ De Rob Reiner (Etats-Unis, 1995, 110 min). **Canal+**
- 22.05 La Grande Illusion** ■■■ De Jean Renoir (France, 1937, N., 115 min). **Ciné Cinéfil**
- 22.15 Mais qui a tué Harry ?** ■■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1955, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas**
- 23.25 Le Huitième Jour** ■ De Jaco Van Dormael (France - Belgique, 1995, 114 min). **Canal+**
- 0.00 L'Empereur de Californie** ■■ De Luis Trenker (Allemagne, 1936, N., v.o., 95 min). **Ciné Cinéfil**
- 1.15 L'Argent** ■■■ De Robert Bresson (France, 1982, 85 min). **Arte**
- 5.25 Ponette** ■■ De Jacques Doillon (France, 1996, ♦, 94 min). **Canal +**

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES	DOCUMENTAIRES	TÉLÉFILMS
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Hippolyte Girardot ; Atmen Keïf. Canal+	20.00 Davantage de lumière. [1/2]. Histoire	20.30 ► Entre terre et mer. D'Hervé Baslé [3/6]. Festival
19.00 De l'actualité à l'histoire. Le travail des enfants. Le cumul des mandats. Invités : Claire Brisset ; Alain Dewerpe ; Pierre Mazaead ; Frédérique Bredin. Histoire	20.35 ► Cuba entre chien et louve. Planète	20.30 et 22.05 La Conspiration du silence. De Francis Mankiewicz [1 et 2/2] RTL 9
20.00 Faut pas rêver. Avec Bruno Cremer. Ile Rodrigues : La mort joyeuse. France : La foire au tilleul. Inde : Quand nagent les éléphants. TV 5	20.55 Femmes fidèles. Téva	20.55 Sans cérémonie. De Michel Lang. France 2
20.45 Plein les yeux. TF 1	21.00 Antonio Gades. Dance, a Personality, a City. Muzzik	21.20 L'Affaire Angel Harwell. De Brian Dennehy. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Lointaine Sibérie [3/3] : En route vers l'avenir. Arte	21.45 Musica. Le Royaume des songes : Le Bolchoï entre mythe et réalité. Arte	21.30 L'Ombre du passé. O De Bill Condon. M 6
20.50 La Marche du siècle. Virus, bactéries, microbes : périls sur l'humanité. Invités : Susan Fisher-Hoch ; Joseph B. McCormick ; le professeur Claude Chastel ; Bernard Le Guenno ; Alain Goudeau. France 3	22.45 Musica. Irek Mukhamedov. Arte	SÉRIES
21.00 L'Hebdo. Police mobiles. Marx Attack. TV 5	22.45 Roland Petit. [2/2]. Planète	18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de justice médiatique. M 6
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Les clochards. La psychiatrie en Union soviétique : retour en enfer. Le New Age. Histoire	23.15 Nagasaki, images de vie, images de mort. TSR	18.15 Friends. [2/2] celui qui retrouve son singe. France 2
22.35 Comment ça va ? Santé à l'école : attention enfants. L'actualité médicale. Comment ça marche ? TV 5	23.35 Voyage sur Mars. Planète	20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Au seuil de la mort. Canal Jimmy
22.45 ► La Vie à l'endroit. Ces villes qui ont peur de leurs enfants. France 2	23.45 Profil. Un doux rebelle : Julien Green. [3/4]. Journal d'un siècle : 1930-1940. Arte	21.35 Nick Mancuso : Les dossiers secrets du FBI. En quelque maison que je dois entrer. Série Club
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Nancy Gauthier ; Jean Guarrigues ; Claude Aziza ; Jean Loup Bourget. Histoire	DANSE	22.00 Le Pain noir. La dernière saison. Histoire
23.20 ► Un siècle d'écrivains. Georges Simenon. France 3	0.10 Mayerling. Ballet. Téva	22.15 Les Cinq Dernières Minutes. Sang à l'heure. Festival
0.10 Le Canal du savoir. Michel Tournier : La Bible et les prophètes. Paris Première	MUSIQUE	22.15 Une fille à scandales. Notre heure de gloire (v.o.). Canal Jimmy
	19.35 Quatuor n° 1, de Smetana. Concert. Muzzik	22.25 Nash Bridges. La police des polices. TSR
	22.00 Black Sessions. Paris Première	22.40 Spin City. Tommy Dugan (v.o.). Canal Jimmy
	22.00 Symphonie n° 8, de Beethoven. Concert. Muzzik	23.00 Colombo. Attente. TF 1
	22.30 Nuit russe à la Waldbühne. Muzzik	23.00 Les Anges du bonheur. Ce n'est qu'un au revoir. Téva
	22.35 Le New Morning : Amos Garrett. Concert. France Supervision	23.40 Bottom. Culture (v.o.). Canal Jimmy
	23.05 Le New Morning : W.W. Washington Band. France Supervision	0.15 New York Police Blues. Surf sur la neige (v.o.). Canal Jimmy
	0.10 One More Time. Muzzik	1.00 New York District. Un acte malheureux. France 3

NOTRE CHOIX

● **0.40 Paris Première Michel Tournier, la Bible et les prophètes** Sans être « théologien » (il se définit comme romancier et conteur), Michel Tournier se passionne pour la Bible. Dans « Le Canal du savoir », il livre ses réflexions sur le texte sacré au cours d'un exercice périlleux : pendant une heure, seul devant une caméra fixe, il parle de l'Ancien Testament. Ce cadre, austère et minimaliste, se révèle à double tranchant. S'il permet de focaliser l'attention du téléspectateur sur le cœur du sujet, il favorise aussi une lassitude rapide. On appréciera l'originalité de l'approche des personnages et des thèmes de la Bible : « *le côté écologique de Noé* », « *l'aspect météorologique de la divinité* » ou encore le raccourci entre Abel et Caïn et le Far West... Un bel exercice de style sur un sujet captivant. Pour les amateurs du *Roi des aulnes* et les curieux de religion. - G. S.

★ **Autre diffusion : vendredi, 10.00.**

● **1.15 Arte L'Argent** Un livreur auquel un commerçant, lui-même dupé, a repassé un faux billet de 500 F est traduit devant les tribunaux, perd son emploi, accepte de participer à un cambriolage et devient un être en perte. Le sujet est emprunté à une nouvelle de Tolstoï, *Faux billets*, mais, chez Bresson, la réaction en chaîne devient un itinéraire de malchance, d'injustice et de meurtre, au bout duquel une âme se trouve rachetée. Aventure intérieure, spirituelle, où la contagion du bien est arrêtée par la charité, la compassion. Du très grand Bresson, encore plus admirable aujourd'hui qu'à l'époque. Grand Prix du cinéma de création au Festival de Cannes 1983. - J. S.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 19.05 Walker, Texas Ranger.
 - 19.55 et 20.40 Météo.
 - 20.00 Journal.
 - 20.45 Plein les yeux.
 - 23.00 Colombo. Attente, de Norman Lloyd.
 - 0.20 Minuit sport.
 - 0.50 TF1 nuit, Météo.
 - 1.05 Histoires naturelles.
- FRANCE 2**
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
 - 19.20 et 1.35 C'est toujours l'heure.
 - 19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
 - 19.55 Au nom du sport.
 - 20.00 Journal, A cheval, Météo.
 - 20.55 Sans cérémonie. Téléfilm de Michel Lang.
 - 22.45 ► La Vie à l'endroit. Ces villes qui ont peur de leurs enfants.
 - 23.55 En fin de compte.
 - 0.00 Journal, Météo.
 - 0.15 Tennis.
- FRANCE 3**
- 18.50 Un livre, un jour.
 - 18.55 Le 19-20 de l'information.
 - 20.02 et 22.45 Météo.
 - 20.05 Fa si la chanter.
 - 20.35 Tout le sport.
 - 20.45 Consomag.
 - 20.50 La Marche du siècle. Virus, bactéries, microbes : périls sur l'humanité.
 - 22.55 Soir 3.
 - 23.20 ► Un siècle d'écrivains. Georges Simenon.
 - 0.15 Cinéma étoiles.
 - 0.40 Vivre avec... L'hépatite.
 - 1.00 New York District.
- CANAL +**
- En clair jusqu'à 21.00
 - 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Hippolyte Girardot, Atmen Keïf.
 - 20.30 Le Journal du cinéma.
 - 21.00 Le Président et Miss Wade ■ Film de Rob Reiner.
 - 22.50 Flash infos.
 - 22.55 Jour de foot.
 - 23.25 Le Huitième Jour ■ Film de Jaco Van Dormael.
 - 1.20 Football. Russie - Italie.

ARTE

- 19.00 The Monkees.
- 19.25 Le Guide vert.
- 19.30 7 1/2.
- 20.00 Animaux en péril.
- 20.30 8 1/2 Journal.
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Lointaine Sibérie [3/3].
- 21.45 Musica. Le Bolchoï entre mythe et réalité. 22.45 Irek Mukhamedov.
- 23.45 Profil. Un doux rebelle : Julien Green [3/4].
- 0.40 La Lucarne. Le Rhâdion, moyen métrage de Jean-Pierre Biazotti.
- 1.15 L'Argent ■■■ Film de Robert Bresson.

M 6

- 19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
- 19.54 6 minutes, Météo.
- 20.00 Notre belle famille.
- 20.35 Décrochages info, Elément Terre.
- 20.45 Graines de star.
- 23.10 L'Ombre du passé. Téléfilm O de Bill Condon.
- 0.45 Secrets de femme.

FRANCE-CULTURE

- 20.00 Les Chemins de la musique.
- 20.30 Agora. Jean-Paul Dollé.
- 21.00 Philambule. L'actualité philosophique.
- 22.10 Fiction. Le Moine, de Matthew G. Lewis [2].
- 23.00 Nuits magnétiques. 0.05 Du jour au lendemain.
- 0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Concert. Œuvres de Glinka, Shchedrine, Schmittke.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Saariaho, Barry.
- 23.07 Les Greniers de la mémoire. Darius Milhaud.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.40 Les Soirées. Werther, de Massenet.
- 22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de Fauré, Debussy, Britten.
- 22.10 Ridicule ■ Film de Patrice Leconte.
- 23.50 Butterfly Kiss ■■ Film de Michael Winterbottom (v.o.).
- 1.20 Les Sables mouvants. Film de Paul Carpita.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.00 Une heure pour l'emploi.
- 14.00 Les Yeux de la découverte.
- 14.30 Arrêt sur images.
- 15.30 Acce : l'Amazonie oubliée.
- 16.25 Le Cinéma des effets spéciaux.
- 16.50 Cellulo.
- 17.20 Allô la terre.
- 17.30 Histoire personnelle de la littérature. Colette. Guityr.
- 17.45 Le Journal du temps.
- 17.55 ► Les Métros du monde.
- 18.25 Au pays des aras.
- 19.00 The Monkees.
- 19.25 Le Guide vert.
- 19.30 7 1/2.
- 20.00 Contacts. Eugene Richards. Mario Giacomelli.
- 20.30 8 1/2 Journal.
- 20.40 Soirée thématique. La Sibérie. [2/2] Richesses à l'Est pour la Russie.
- 20.45 La Mort des derniers tigres.
- 21.30 L'Enfer des camps.
- 22.20 Dans la neige et la boue.
- 23.05 Ruslan, chien fidèle ■■ Film de Vladimir Chmelniczki (v.o.).
- 0.45 ► La Leçon de piano ■■■ Film O de Jane Campion (v.o.).

M 6

- 13.30 La Rivière infernale. Téléfilm de Chris Thompson.
- 15.15 Wolff, police criminelle.
- 16.10 Boulevard des clips.
- 17.25 M 6 Kid.
- 18.05 Sliders, les mondes parallèles.
- 19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
- 19.54 6 minutes, Météo.
- 20.00 Les Piégers.
- 20.35 Décrochages info, Passé simple.
- 20.45 1941 ■■ Film de Steven Spielberg.
- 23.00 L'assassin est parmi nous. Téléfilm Δ de Peter Levin.
- 0.40 La Maison de tous les cauchemars.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.45 Les Enjeux internationaux.
- 20.00 Les Chemins de la musique.
- 20.30 Agora. Claudia Moatti.
- 21.00 Lieux de mémoire. Barzaz Breiz.
- 22.10 For intérieur. Jean Markale, poète.
- 23.00 Nuits magnétiques. Pierre Verger, photographe.
- 0.05 Du jour au lendemain.
- 0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

- 19.30 Prélude.
- 20.00 Concert. Prom's. Œuvres de Lindberg, Sibelius, Beethoven.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ben-Shabat, Raynal.
- 23.07 En musique dans le texte. Œuvres de Heine, Britten, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

- 19.30 Classique affaires-soir.
- 20.40 Les Soirées. Le violoncelliste Truls Mørk. Œuvres de Haydn, Brahms, R. Schumann, Sibelius, Stravinsky.
- 22.35 Les Soirées... (suite). André Cluytens et la Société des concerts du Conservatoire.

FILMS DU JOUR

- 13.10 Bulldog Jack** ■ De Walter Forde (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 75 min). **Ciné Cinéfil**
- 13.35 Ponette** ■■ De Jacques Doillon (France, 1996, 95 min). **Canal+**
- 13.45 L'Adolescente** ■ De Jeanne Moreau (F. - All., 1978, 95 min). **Ciné Cinémas**
- 14.25 Fanny Elssler** ■ De Paul Martin (Allemagne, 1937, N., v.o., 80 min). **Ciné Cinéfil**
- 15.00 La Mère** ■■■ De Vsevolod Poudovkine (Urss, 1927, N., muet, 120 min). **Histoire**
- 15.20 Parole de fic** ■ De José Pinheiro (France, 1985, 100 min). **Ciné Cinémas**
- 15.45 Enlevez-moi** ■ De Léonce Perret (France, 1932, N., 95 min). **Ciné Cinéfil**
- 17.00 Vanya, 42^e Rue** ■■■ De Louis Malle (Etats-Unis, 1994, 120 min). **Ciné Cinémas**
- 17.20 L'Empereur de Californie** ■■ De Luis Trenker (Allemagne, 1936, N., v.o., 100 min). **Ciné Cinéfil**
- 19.00 Un espion a disparu** ■■ De Richard Thorpe (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 90 min). **Ciné Cinéfil**
- 20.00 Casque d'or** ■■■ De Jacques Becker (France, 1952, N., 95 min). **TV 5**
- 20.30 La Colline de l'adieu** ■■ De Henry King (Etats-Unis, 1955, 100 min). **Ciné Cinémas**
- 20.30 Horizons lointains** ■ De Ron Howard (Etats-Unis, 1992, 145 min). **RTL 9**
- 20.35 L'Elève** ■■ D'Olivier Schatzky (France, 1996, 90 min). **Canal+**
- 20.35 Une étoile est née** ■■■ De G. Cukor (EU, 1954, 150 min). **TMC**
- 20.40 Confidences pour confidences** ■■ De Pascal Thomas (France, 1978, 110 min). **Canal Jimmy**
- 20.45 1941** ■■ De Steven Spielberg (Etats-Unis, 1980, 135 min). **M 6**
- 20.50 L'Affaire Pélican** ■ D'Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1993, 145 min). **France 3**
- 20.55 The Rose** ■■ De Mark Rydell (Etats-Unis, 1979, 140 min). **Téva**
- 21.00 Octobre** ■■■ De Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein (Urss, 1927, N., 120 min). **Histoire**
- 21.00 Le Criminel** ■■ D'Orson Welles (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). **Paris Première**
- 21.05 ► La Grande Illusion** ■■■ De Jean Renoir (France, 1937, N., 115 min). **Ciné Cinéfil**
- 22.10 Ridicule** ■■ De Patrice Leconte (France, 1996, 100 min). **Canal+**
- 22.10 Johnny Stecchino** ■■ De Roberto Benigni (Italie, 1991, v.o., 115 min). **Ciné Cinémas**
- 22.15 Au travers des oliviers** ■■ D'Abbas Kiarostami (Iran, 1995, v.o., 105 min). **RTBF 1**
- 22.35 Les Princes de la ville** ■■ De Taylor Hackford (Etats-Unis, 1992, v.o., 175 min). **Canal Jimmy**
- 22.55 Pink Cadillac** ■■ De Buddy Van Horn (Etats-Unis, 1989, 130 min). **RTL 9**
- 23.00 Fabiola** ■■ D'Alessandro Blasetti [2/2] (Italie, 1949, N., 80 min). **Ciné Cinéfil**
- 23.05 Ruslan, chien fidèle** ■■ De Vladimir Chmelniczki (Ukraine, 1994, v.o., 100 min). **Arte**
- 23.50 Butterfly Kiss** ■■ De Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 89 min). **Canal+**
- 0.05 Frenzy** ■■ D'Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1972, 115 min). **Ciné Cinémas**
- 0.45 ► La Leçon de piano** ■■■ O De Jané Campion (France - Australie, 1993, v.o., 115 min). **Arte**
- 1.05 Je chante** ■■ De Christian Stengel (France, 1938, N., 85 min). **RTL 9**
- 1.40 Arsène Lupin** ■■ De Jack Conway (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 90 min). **Ciné Cinéfil**
- 3.55 Un million d'années avant J.-C.** ■■ De Don Chafey (Grande-Bretagne, 1966, 95 min). **Canal+**

NOTRE CHOIX

● **8.05 Planète La Vie en jeu**

Suicide des jeunes, comment éviter les récidives ?

C'EST LA DEUXIÈME CAUSE de mortalité des 16-25 ans. Chaque année, quarante mille adolescents et postadolescents sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide. Il n'existe, pour autant, qu'un seul lieu d'accueil en France qui leur soit destiné, le centre d'Abadie, à Bordeaux. Chantal Lasbats y a passé un mois, le temps de capter la confiance de quelques-uns d'entre eux.

En prenant le parti de faire d'Annabelle - qui se lacère régulièrement avec une lame de rasoir -, de Priscilla - qui s'est ouvert les veines sous une impulsion, « *comme une envie de chocolat* » - et de Jonathan - qui s'est pendu à l'âge de quinze ans et demi - les sujets centraux de son film, la réalisatrice a volontairement exclu toute tentative d'explication généralisatrice. Tout au plus, apprend-on, grâce au commentaire et à quelques entretiens avec les responsables du centre, que toutes les catégories sociales sont touchées, et que de plus en plus de jeunes révèlent avoir été victimes d'attouchements ou d'abus sexuels.

Le téléspectateur à la recherche de données sur le suicide des jeunes restera donc sur sa faim. Le fonctionnement du centre d'Abadie est, en revanche, bien explicité : pendant une durée moyenne de huit à dix jours, des jeunes qui ont tenté de se suicider ne parlent pas d'autre chose ; comme l'explique Xavier Pommereau, le centre (qu'il a fondé) est « *un lieu de transition dans lequel le recours à l'acte n'est pas obligatoire pour se faire comprendre et pour pouvoir s'exprimer* ». Résultat : ceux qui y passent sont moins nombreux à récidiver.

Sans doute Chantal Lasbats n'aurait-elle pas obtenu de telles confidences d'Annabelle - elle avoue son terrible secret en fin de documentaire -, si elle n'avait passé de longs moments avec la jeune fille. Toujours est-il qu'elle lui attribue une place privilégiée, au prix de quelques longueurs. Heureux revers de la médaille : en jouant la durée, la réalisatrice a évité les pièges de la facilité.

Marie-Pierre Subtil

★ **Autres diffusions : mercredi, 0.20 ; vendredi, 12.35 ; samedi, 14.25 ; dimanche, 10.10.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 13.50 Les Feux de l'amour.
 - 14.40 Arabesque.
 - 15.35 Côte Ouest.
 - 16.30 TF 1 jeunesse.
 - 17.10 Savannah.
 - 18.00 Paradis d'enfer.
 - 18.30 Mokshù Patamù.
 - 19.05 Walker, Texas Ranger.
 - 19.55 et 20.40 Météo.
 - 20.00 Journal, Le Résultat des courses.
 - 20.45 Une femme d'honneur. Pirates de la route, de Marion Sarraut.
 - 22.25 Made in America. O Le Successeur.
 - 0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
 - 0.40 TF1 nuit, Météo.
 - 0.55 Très chasse.
- FRANCE 2**
- 13.50 Derrick.
 - 14.55 Dans la chaleur de la nuit.
 - 15.45 Tiercé.
 - 16.00 La Chance aux chansons.
 - 17.00 Des chiffres et des lettres.
 - 17.30 Un livre, des livres.
 - 17.40 Qui est qui ?
 - 18.15 Friends.
 - 18.45 C'est l'heure.
 - 19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
 - 19.25 C'est toujours l'heure.
 - 19.55 Au nom du sport.
 - 20.00 Journal, A cheval, Météo.
 - 20.45 Point route.
 - 20.55 Envoyé spécial. Annie : les enfants de Broadway. Génération senior. Post-Scriptum : Promise Keepers.
 - 23.00 Expression directe.
 - 23.10 Un privé nommé Stryker.
 - 0.45 En fin de compte.
 - 0.50 Journal, Météo.
 - 1.10 Tennis.
- FRANCE 3**
- 13.00 Tennis. 12^e Open de Paris-Bercy.
 - 14.59 Keno.
 - 15.00 Un cas pour deux.
 - 16.00 Va savoir.
 - 16.40 Minikeyums.
 - 17.45 Les deux font la loi.
 - 18.20 Questions pour un champion.
 - 18.50 Un livre, un jour.
 - 18.55 Le 19-20 de l'information.
 - 20.00 et 23.15 Météo.
 - 20.05 Fa si la chanter.
 - 20.35 Tout le sport.
 - 20.50 L'Affaire Pélican ■ Film d'Alan J. Pakula.
 - 23.25 Soir 3.
 - 23.50 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
 - 0.45 Saga-Cités.
 - 1.15 Espace francophone
 - 1.40 New York District.
- CANAL +**
- 13.35 Ponette ■■■ Film de Jacques Doillon.
 - 15.10 Le Vrai Journal.
 - 15.55 Orky. Film de Rick Stevenson.
 - 17.30 Surprises.
 - 17.45 Pas si vite.
 - 17.50 Le Journal du cinéma.
 - En clair jusqu'à 20.35
 - 18.20 Cyberflash.
 - 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
 - 20.30 Le Journal du cinéma.
 - 20.35 L'Elève ■■ Film d'Olivier Schatzky.
 - 22.05 Flash infos.

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES	DOCUMENTAIRES	MUSIQUE
11.55 C'est pas normal. Une maison de retraite particulière : Rue de la Manutention. La Cinquième	17.10 Les Prédateurs du Serengeti. Planète	19.05 Concert Sarajevo : Schubert, Brahms, Beethoven. France Supervision
13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième	17.55 ► Les Métros du monde. New York. La Cinquième	19.20 Concert de gala : Beethoven par C. Davis et C. Arrau. Muzzik
14.30 Arrêt sur images. Le 17 octobre 1961 : histoire d'un oubli. La Cinquième	18.00 Davantage de lumière. [1/2]. Histoire	21.00 Jerzy Katlewicz : Concert de musique polonaise. Muzzik
17.00 De l'actualité à l'histoire. Le travail des enfants. Le cumul des mandats. Histoire	18.05 Femmes, une histoire inédite. [4/6]. Deux poids, deux mesures. Planète	22.00 Madrigali erotici. Concert. France Supervision
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+	18.25 Au pays des aras. La Cinquième	22.35 Elisabeth Chojnacka : Hommage à Maurice Ohana. Muzzik
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Nancy Gauthier ; Jean Guarrigues ; Claude Aziza ; Jean Loup Bourget. Histoire	19.15 L'Enfant aveugle. Planète	22.45 Selva Morale e Spirituale. France Supervision
20.05 Temps présent. Pas si Swatch, cette Smart ! Des yeux au bout de la laisse. TSR	19.55 Beppie. Planète	23.10 Vaclav Neumann dirige Dvorák. Paris Première
20.30 Téva interview. Sonia Rykiel. Téva	20.35 De guerre lasse. Planète	23.35 Penderecki dirige Penderecki. Muzzik
20.55 Envoyé spécial. Annie : les enfants de Broadway. Génération senior. Post-Scriptum : Promise Keepers. France 2	20.45 La Mort des derniers tigres. Arte	0.50 Penderecki dirige Chostakovitch. Muzzik
22.20 Faxculture. TSR	21.10 La Birmanie des frontières.	

Gilles Sanson est nommé directeur central de la Sécurité publique

Un haut fonctionnaire de gauche succède à un proche du RPR

« **QUE PEUT ÊTRE** aujourd'hui une politique de sécurité de proximité ? », interrogeait Gilles Sanson, le 24 octobre, comme rapporteur au colloque organisé à Villepinte par le ministre de l'intérieur. Cinq jours plus tard, M. Sanson est appelé à passer de la réflexion aux réalités : nommé patron de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) par le conseil des ministres du 29 octobre, cet inspecteur général de l'administration, proche de la gauche, succède à un haut fonctionnaire policier proche du RPR, Daniel Ducléry, à la tête de ce service qui, avec ses quelque 70 000 fonctionnaires affectés dans les commissariats, regroupe les gros bataillons de la police nationale.

Ce type d'alternance entre conceptions théoriques et fonctions directives est en passe, pour M. Sanson, de devenir une seconde nature. En 1981, déjà, il avait été le rapporteur général de la commission d'études des réformes de la police, confiée au député (PS) Jean-Michel Belorgey, par le gouvernement Mauroy. Le rapport Belorgey, qui préconisait notamment de « replacer l'action de la police sous le signe du service public » et de « renforcer la confiance dans les rapports entre policiers et citoyens », avait vite été rangé dans le tiroir des réformes mort-nées.

M. Sanson avait alors entamé une carrière en cabinet. D'octobre 1984 à janvier 1987, il avait ainsi été le directeur de cabinet du di-

recteur général de la police nationale, le préfet Pierre Verbrugge. De septembre 1988 à juin 1993, il avait suivi celui-ci, nommé préfet de police de Paris, comme directeur-adjoint, puis directeur de son cabinet. Sous la houlette conservatrice d'un préfet privilégiant les missions de maintien de l'ordre et de protection de l'Etat par rapport à celles assurant une meilleure sécurité de proximité, l'ancien membre de la commission Belorgey avait alors mis ses projets réformateurs sous le boisseau.

APPEL À L'AUDACE

Après l'élection de Jacques Chirac et une période de traversée du désert à l'Inspection générale de l'administration, M. Sanson, âgé de quarante-six ans, est revenu sur le devant de la scène à l'occasion du colloque de Villepinte. Dans son rapport, qui préfigure son action à la tête de la DCSP, il a certes reconnu que la police a su, depuis une quinzaine d'années, « se transformer à la fois pour que ses missions de sécurisation n'apparaissent plus forcément sacrifiées par rapport à celles d'ordre et de protection de l'Etat, pour que l'espace soit quadrillé au plus près et que ses modes opératoires s'adaptent aux réalités de quartiers ». Il a néanmoins recommandé que la police s'engage en faveur d'une « politique plus efficace de sécurité de proximité » en participant, dans des conditions « bien plus audacieuses », à la mise en œuvre des « contrats locaux de sécurité » qui forment

l'ossature du projet de Jean-Pierre Chevènement. Son prédécesseur, Daniel Ducléry, nommé à ce poste en septembre 1995 par le ministre Jean-Louis Debré, avait derrière lui un quart de siècle d'activités dans les services de Sécurité publique. Il pouvait aussi compter sur le soutien du syndicat majoritaire chez les commissaires, dont il avait été le secrétaire général de 1983 à 1989.

Aux commandes de la DCSP, M. Ducléry a d'ailleurs pris sa part aux réformes qui ont accentué l'engagement de cette direction contre la délinquance de voie publique. Il a notamment multiplié les créations d'unités répressives comme les Sûretés urbaines ou les Brigades anti-criminalité. Mais M. Ducléry, qui n'a jamais dissimulé ses sympathies pour le RPR, n'a pas inspiré une confiance suffisante à la nouvelle équipe gouvernementale quant à sa capacité de conduire ce service dans les réformes engagées par le nouveau locataire de la place Beauvau.

Erich Inciyan

Neuf départements et une région vont changer de préfet

Deux anciens membres de cabinet du gouvernement Juppé concernés

SUR PROPOSITION du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres du mercredi 29 octobre devait procéder à un important mouvement préfectoral : celui-ci devrait concerner quinze personnes, dont deux anciens membres des cabinets du gouvernement d'Alain Juppé.

Nicolas Desforges, précédemment chef de cabinet de l'ancien premier ministre, est nommé préfet du Cantal. Il occupe ainsi son premier poste territorial de préfet, puisque, avant d'entrer à Matignon, il était sous-préfet de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Bien que de taille modeste, avec 157 000 habitants, le Cantal ne fait pas partie des plus petits départements. M. Desforges remplace Philippe Pondaven, nommé préfet de la Nièvre, en remplacement de Michel Lavenseau, placé hors cadre en attendant d'être appelé à d'autres fonctions.

André Viau, qui était directeur adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, devient préfet de l'Yonne. Il rem-

place Jean-Pierre Marquié, qui devient préfet de la Drôme, en remplacement de Jean Godfroid. Ancien directeur de l'architecture de la ville de Paris, nommé dans la Drôme il y a juste un an, M. Godfroid a été mis en examen dans l'affaire des marchés publics de la ville de Paris (*Le Monde* du 14 décembre 1996). Il est affecté au Centre sources d'Europe, en remplacement de Béatrice Marre, élue député socialiste en juin.

Charles-Noël Hardy, préfet de la région Pays de la Loire, proche de Valéry Giscard d'Estaing, est nommé hors cadre. Il pourrait devenir président de la Société des autoroutes Esterel, Cote d'Azur, Provence, Alpes (Escota). C'est Michel Blangy, directeur général de l'administration du ministère de l'intérieur, qui remplace M. Hardy dans cette région de 3 millions d'habitants.

Christian Frémont, préfet du Pas-de-Calais, ancien directeur adjoint des cabinets de Philippe Marchand et Paul Quilès au ministère de l'intérieur, devient directeur général de l'administration.

Daniel Cadoux, préfet de la Sarthe (515 000 habitants) depuis mai 1996, ancien directeur de cabinet de Philippe Marchand, devient préfet du Pas-de-Calais, ce qui constitue une belle promotion, ce département comptant 1,4 million d'habitants.

Jean-Michel Bérard, président de la société des autoroutes Escota, devient préfet de la Sarthe. Préfet du Gers de 1987 à 1990, il avait été poursuivi à la suite de la catastrophe des Thermes de Barbotan, et n'avait plus occupé de poste territorial, dans l'attente du jugement, qui l'a relaxé (*Le Monde* du 21 février).

Gérard Lambotte, préfet du Tarn-et-Garonne, est placé en congé spécial, sur sa demande. Il est remplacé par Jean-François Carencu, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon. François Filliatre, préfet du Loir-et-Cher, devient trésorier payeur général. Il est remplacé par Jean-Paul Faugère, ancien directeur des libertés publiques (*lire ci-contre*).

Rafaële Rivais

Jean-Marie Delarue devient directeur des libertés publiques

LE PÈRE DE LA LOI DEBRÉ remplacé par le « Monsieur Banlieue » du second septennat socialiste : la nomination, mercredi 29 octobre, en conseil des ministres, de Jean-Marie Delarue au poste, occupé jusque-là par Jean-Paul Faugère, de directeur des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur ne peut passer inaperçue. C'est en effet de ce poste que se pilote toute la politique d'immigration. A ce titre, M. Faugère, nommé en 1994 par Charles Pasqua pour appliquer les lois votées un an auparavant, puis demeuré en poste sous Jean-Louis Debré, se trouvait très exposé. Les associations ne se privaient pas de rappeler que lois Pasqua et loi Chevènement partageaient le même géniteur, preuve selon elles de la continuité des politiques en la matière.

EN TERRAIN CONNU

Le choix de Jean-Marie Delarue marque évidemment le souhait de Jean-Pierre Chevènement d'afficher sinon une rupture, du moins une sérieuse inflexion. Comme son prédécesseur, M. Delarue est énarque et vient du Conseil d'Etat. Là s'arrêtent cependant les ressemblances. Normalien et agrégé d'histoire, enseignant de 1970 à 1977, le nouveau directeur a participé, entre 1982 et 1985, puis de 1988 à 1990, aux cabinets de Jacques Delors et Michel Delebarre. En juillet 1991, son rapport intitulé « La Relégation », publié en pleine crise des banlieues, marque par sa liberté d'analyse et le ton de ses propositions. Nommé

un mois plus tard délégué interministériel à la ville, il occupera ce poste jusqu'en janvier 1994, date à laquelle le nouveau ministre, Simone Veil, le fait remplacer.

En deux ans et demi, Jean-Marie Delarue s'est trouvé confronté à la gestion de l'urgence mais aussi à la nécessité d'impulser des orientations pour tenter de soigner les quartiers malades. Il s'est également heurté à la difficulté de faire bouger des administrations souvent plus attachées à leurs habitudes et aux instructions de leurs tutelles directes qu'à la réalité de la vie en banlieue.

A ce titre, le nouveau directeur des libertés publiques va se trouver en terrain connu. C'est à lui que va revenir le soin de mener à bien une opération de régularisation qui s'annonce délicate. A lui également qu'il appartiendra de mettre en musique - ou d'infléchir - le projet de loi sur l'immigration dont la discussion va s'ouvrir en novembre. Un texte qui, assure-t-on au ministère de l'intérieur, « ne prendra tout son sens qu'une fois rédigé l'important volet réglementaire ». A lui enfin, et peut-être surtout, qu'aboutira la tâche d'insuffler un esprit nouveau aux préfetures. La mission s'annonce ardue, tant paraît souvent lourde la culture du refus et de la suspicion dans les services des étrangers. Mais l'enjeu est de taille. Chacun s'accorde en effet à le reconnaître : c'est au guichet que s'accomplira la vraie réforme de l'immigration.

Nathaniel Herzberg

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 29 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES	
Tokyo Nikkei	16857,04 +3,34 -12,93
Hong Kong index	10765,30 +18,82 -19,97

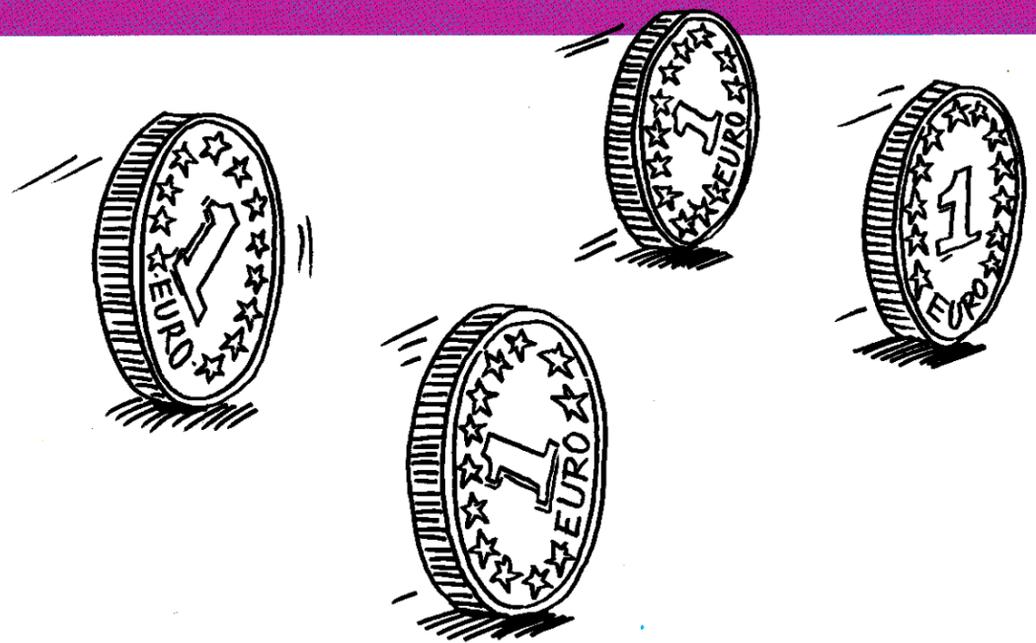


OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES			
	Cours au 29/10	Var. en % 28/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2747,58	+3,63	+18,65
Amsterdam CBS	863,82	+3,35	+33,26
Bruxelles	14968	+4,36	+41,59
Francfort Dax 30
Irlande ISEQ	3588,04	+1,28	+31,64
Londres FT 100	4755,40	+15,46
Madrid Ibex 35
Milan MIB 30	22159	+4,44	+41,17
Zurich SMI	5433,30	+2,91	+37,82

CRÉDIT NATIONAL + BFCE =

NATEXIS BANQUE

PLUS D'EXPERTISE
POUR L'ENTREPRISE



L'Euro démarre demain...

Pour nous, donc pour vous, c'est déjà monnaie courante.

NATEXIS
BANQUE